6
17-C
18

ibliotheca
Coll. Rom.
iet. Jesu

73 A. 21.
73 D 25
73 f 7
6-17.C.18

LES

ANTIQVITEZ ET RECHERCHES DES VILLES, CHASTEAVX, ET PLACES PLVS REMARQVABLES DE FRANCE.

Selon l'Ordre & reſſort des Parlemens.

OEVVRE ENRICHY DES FONDATIONS, Situations & ſingularitez des Villes, Places, & autres choſes notables, concernant les Parlemens, Iuriſdictions, Egliſes & Police de ce Royaume.

Par ANDRE' DV CHESNE, *Conſeiller du Roy en ſes Conſeils, Hiſtoriographe de France.*

Reveu, corrigé & augmenté par FRANÇOIS DV CHESNE ſon fils, Avocat en Parlement: & aux Conſeils d'Eſtat & Privé de ſa Majeſté: auſſi Hiſtoriographe de France.

SECONDE PARTIE.

A PARIS,

Chez MICHEL BOBIN, & NICOLAS DV GRAS, au troiſiéme Pilier de la grand' Salle du Palais, à l'Eſperance, & à L, couronnée.

M. D C. LXVIII.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

LES ANTIQVITEZ DES VILLES, CHATEAVX ET PLACES PRINCIPALES DE FRANCE.

SECONDE PARTIE.

DE LA VILLE ET SIEGE Presidial de la Rochelle, & du païs Rochelois.

CHAPITRE PREMIER.

DE toutes les Villes de France, je n'en trouve point où le temps & la fortune ayent donné accroiſſement, ſelon les occaſions comme à la Rochelle. Ie ne trouve point de marques de ſon Antiquité que depuis mille ans ; Depuis lequel temps la ſituation & la commodité du Port, ont donné le

commencement à cette ville, qui fut fortifiée & munie, pour obvier aux courses des Pirates qui escumoient les Costes Armoriques & Aquitaniques.

Le païs Rochelois separé du Poictou par une petite riuiere qui coule tout le long du terroire de Niort appellée la Seure Nioroise, commence au Port de Marant, & s'estend jusques à saint Iean d'Angely en Xaintonge. La ville principale est la Rochelle, située sur bord & goulphe de mer, que quelques-uns ont estimé estre le *Sanctorum portus*, ou port des Xaintongeois de Ptolomée.

S. Iean la plus ancienne Eglise de la Rochelle.

Le plus ancien édifice que l'on y remarque, est celuy de S. Iean, qui appartenoit autrefois aux Templiers. L'estenduë de cette ville consistoit à un Chasteau accompagné de quelques maisons, qui par succession de temps ont composé une ville, laquelle aprés un progrez assez lent a esté accruë, enrichie & augmentée par la communication ou commerce des villes plus marchandes de toute l'Europe.

Les premieres franchises accordées par Guillaume Duc de Poictiers

Cette ville fut occupée par le Duc Guillaume, lequel s'estant insinué en cette place, en jouyt quelque temps, & luy donna plusieurs beaux privileges & franchises.

Ce Guillaume a esté le dernier Duc de Poictou, selon l'opinion commune, fondateur des Blancs-Manteaux, qui de son nom furent appellez Guillemins.

Iceluy estant encore vivant, accorda en l'année 1138. Eleonor sa fille aisnée, à Louïs le Ieune Roy de France, laquelle par disposition de son Pere porta au Roy son mary, le païs d'Aquitaine, consistant en plusieurs grandes Provinces, entr'autres au Comté de Poictou.

De ce mariage ont pris naissance tous les

mal-heurs qui ſon arrivez en France par les guerres irreconciliables, qui ont fait fondre les Anglois en ce Royaume, lequel a gemy ſous cette nation juſques au regne de Charles VII. auquel temps les Anglois perdirent en deux ou trois années, ce qu'ils avoient conquis par l'eſpace de deux cens ans, avec le ſang d'un nombre infiny d'hommes, qui ont eſte laiſſez pour engraiſſer les campagnes de la France.

Eleonor ayant eſté repudiée par Louïs le Ieune en l'année 1152. reprit ce qu'elle avoit apporté à ſon mary, ſçavoir les Duchez de Guyenne, Poictou, Anjou, &c. & depuis s'eſtant remariée à Henry Duc de Normandie, qui depuis fut Roy d'Angleterre, elle luy porta les meſmes Provinces, pour leſquelles le Roy d'Angleterre & ſes ſucceſſeurs ont deu foy & hommage au Roy de France, faute de quoy ont eſté executées les ſanglantes batailles, qui ſelon les divers ſuccez ont donné la jouyſſance de la Rochelle à nos Rois.

La Rochelle, combien que grandement accruë, depuis ſa naiſſance, n'avoit lors qu'une Parroiſſe en la haute partie de la ville, ce qui apportoit de grandes incommoditez: car de divers endroits du monde, pluſieurs s'eſtans retirez au voiſinage de la ville, & à cauſe de l'eſloignement de la Parroiſſe, deſirerent qu'il en fut eſtablie une nouvelle en un champ appartenant à Guillaume de Cire proche du port, ſous le nom de ſaint Barrhelemy: ce qui fut accordé par le Bref du Pape Eugenius de l'an 1155. le Bref & les raiſons de l'eſtabliſſement de cette Parroiſſe, ſont plus amplement rapportées en une pancarte ancienne qui eſt au threſor de l'Egliſe ſaint Barthelemy & ne ſe trouve ailleurs.

Avant Guillaume Duc de Poictiers, le païs & ville de la Rochelle n'appartenoient ni aux Rois de France, ni d'Angleterre en propre, ni audit ſieur Duc ; mais à deux Seigneurs particuliers de Rochefort & Mauleon, ſur leſquels ledit ſieur Duc avoit uſurpé la Rochelle ; Et depuis eſtans en differens de leurs partages, Eleonor eſtant à Londres, ſur la plainte de Mauleon, elle luy reſtitua la terre de Talmonde, ſe reſervant la Rochelle, & donnant en contrechange le Chaſteau & Forteresſe de Benaon, avec cinq cens livres de revenu.

Avant Guillaume les ſieurs de Rochefort & Mauleon eſtoient Seigneurs de la Rochelle.

Or d'autant que les privileges de cette ville ont eſté les commencemens de leur orgueil, & en conſequence de leur ruine univerſelle, il faut remarquer que les exemptions depuis le Duc Guillaume, ont eſté continuées par ſes ſucceſſeurs juſques à noſtre âge, comme témoignent les pancartes, & n'avoient entré en aucun ſoupçon vers les Rois juſques à ce que ſous pretexte de leur reforme ils ont voulu ſecoüer le joug de l'obeiſſance. Il faut encore noter que les Rois d'Angleterre, au commencement qu'ils en furent les maiſtres, les avoient aſſujettis à la Loy de leur Royaume, qui portoit, que les biens de celuy ou celle qui mouroient, ſans teſter & ſe confeſſer, eſtoient acquis au fiſc : ce qui fut oſté par Iean Sans-terre Roy d'Angleterre & Comte de noſtre Anjou, lequel permit aux heritiers de ſucceder aux biens de ceux qui eſtoient morts ſans teſter. De ce Roy ſe trouvent pluſieurs actes, touchant la confirmation de leurs privileges, tant de l'an 1169. 1204. qu'autres années.

Vn des beaux droits qui leur ait eſté conce-

dé, fut celuy de la commune accordé par Eleonor, ce qui donna lieu à l'élection d'un Maire, d'un Soufmaire, vingt-quatre Eſchevins & cent Pairs qui compoſoient le Corps de ville; ce qui continua juſques au regne de François I. qui donna le Gouvernement & Mairie de la ville au ſieur Iarnac, dont nous parlerons cy-aprés. Nous trouvons que le premier Maire fut Robert de Montmiral, qui eſt enſepulturé en l'Egliſe de ſaint Hilaire Puilibourcau fondateur d'icelle.

Premieres libertez accordées aux Rochelois.

Or d'autant que cela ſeroit hors d'œuvre, de rapporter les Statuts qui ont eſté faits pour l'élection des Maires. Ie diray ſeulement qu'en l'an 1388. de la Mairie de Maiſtre Pierre Porchier licentié és Loix, il fut conclu parmy pluſieurs ordonnances que le Maire ſeroit eſleu à la pluralité des voix, & les trois qui ſeroient trouvez avoir plus de ſuffrages ſeroient preſentez au Gouverneur pour le Roy en ladite ville, qui feroit eſlection de celuy qu'il luy plairoit. I'obmets les concluſions & ordonnances, & paſſe aux privileges qui leur ont eſté attribuez de temps en temps ſelon l'ordre des Rois.

Election des Maires miſes à diſpoſitiõ du gouverneur pour le Roy au païs de Xainton ge.

Le premier comme nous avons dit, leur a eſté concedé ſous les Ducs de Guyenne, ou Rois d'Angleterre, le ſecond du regne de Louïs VIII. l'an 1224. le 3. de l'an 1372. ſous Charles VII. le 4. ſous le regne du Roy Louïs XI.

Priſe de la Rochelle par Louïs VIII.

Le Roy Louïs VIII. fils de Philippes Auguſte & pere de S. Louïs, aprés pluſieurs meſpris de la part du Roy d'Angleterre, refus des hommages & devoirs à luy deus pour la Duché de Guyenne, paſſa en Poictou, deffit le Roy d'Angleterre en bataille rangée, & ayant pris Niort à laquelle commandoit Sava-

ry de Mauleon, ſe tranſporta avec ſon armée à la Rochelle qu'il aſſiegea au mois de Iuillet l'an 1224. & la prit le mois d'Aouſt enſuivant. C'eſt pourquoy les habitans ſe voyans mocquez par le Roy d'Angleterre qui leur avoit envoyé des pierres & du ſon au lieu d'argent, quitterent les Leopars, receurent les Fleurs de Lys & voüerent obeyſſance à Louïs VIII. qui eſt le premier de nos Rois qui ait confirmé leurs privileges, & à leur ſupplication & requeſte les declare ſes ſujets. En ſuite dequoy, par lettres patentes du 24. Aouſt 1224. il fit jurer par Meſſire Matthieu de Montmorency Conneſtable, & pluſieurs autres Seigneurs, de garder les conventions & libertez par luy accordées à la Rochelle, mais non pas celles qui leur avoient eſté concedées par les Ducs de Guyenne & Rois d'Angleterre.

1269. Par Alphonſe Cõte de Poictou & Toloſe.

L'an 1269. Alphonſe frere du Roy S. Louïs Comte de Poictou & de Toloſe, en conſideration de leur fidelité, leur accorda, tant pour luy que pour ſes ſucceſſeurs, qu'ils demeureroient exempts du payement du double cens, à cauſe de ſon voyage de la Terre Sainte. En outre il leur fit don d'un moulin à luy appartenant, proche de la porte S. Nicolas, à la charge de payer par eux douze deniers de cens, le titre en eſt donné à Xaintes au mois d'Avril 1269.

1270 Sermens pris du Seneſchal de Xaintonge pour la conſervatiõ de leurs

Du temps du meſme Prince Alphonſe ſe meut une conteſtation, ſur ce que les Maire & Eſchevins de la Rochelle, demandoient que le Seneſchal de Xaintonge nouvellement s'obligeaſt par ſerment envers eux, de les maintenir en l'obſervation des libertez & couſtumes à eux auparavant accordées, ce qu'ils diſoient avoir eſté pratiqué par les Seneſchaux

precedens: Ce qui leur fut octroyé par le commandement dudit Seigneur, au mois de Novembre 1370. & acte en fut decerné. L'an 1227. le Roy Louïs IX. dit S. Louïs, au mois de May, continuant les privileges dõnez par ces devanciers, leurs patentes dõnées *vacante cancellaria.*

privileges 1227.

Philippes le Bel fils de S. Louïs par lettres patentes, des années 1282. & 1286. leur asseure la conservation de leurs privileges.

Privileges confirmez par S. Louys 1227 & 1276 par Philippes le Bel.

Ie ne trouve aucuns actes de Louïs le Hutin, & est à croire que son regne qui ne dura que sept ans, ne luy permit entrer en connoissance des affaires des Rochelois.

L'an 1317. Philippes le Long estant à Bourges les confirma le neufiéme Avril.

L an 1317 par Philippes le Long

Sous Charles le Bel, par arrest du mois de May 1324. les habitans de la Rochelle furent exẽpts de payer aucune chose, à cause du mariage de la sœur du Roy, Reyne d'Angleterre, & ce en consequence des privileges precedents.

sous Charles le Bel 1324. Bataille de poictiers l'an 1356

Depuis l'an 1324. que la Rochelle avoit esté conquise sur les Anglois, elle fut possedée par nos Rois jusqu'à cette mal-heureuse bataille de Poictiers, où le Roy Iean fut enleué le 19. Septembre 1359. le traité de Bretigny, où fut accordée la delivrance du Roy moyennant 3. millions d'or, fait voir combien le Roy d'Angleterre faisoit estat de la Rochelle, voulant que Philippes de France Duc de Touraine luy fût donné en ostages, jusqu'à ce que la Rochelle fust mise entierement en sa possession, ce qui fut executé & de ce donné declaration le 26. Ianvier 1361. par le Roy d'Angleterre qui déchargea le Roy de sa parole, & mit le Duc de Touraine en liberté. Est encore à notter que nonobstant que le Roy Iean eut renoncé à la Rochelle, il fit des lettres en l'an 1360.

par leſquelles il vouloit que les habitans de la Rochelle fuſſent gardez en leurs immunitez & privileges, en quelque partie qu'ils habitaſſent du Royaume.

Le Roy Edoüard mis en poſſeſſion de la Rochelle, confirma leurs libertez, mais cette faueur fut ſuivie d'un exaction tyrannique, qui fut exercée par ce Prince de Galles, ſur tous les ſujets du Poitou.

Ce Prince encore enflé de la victoire qu'il avoit remportée ſur les François, tirant vingt ſols de chaque feu: le Comte d'Armagnac & autres Seigneurs, appellez du Roy d'Angleterre, preſenterent leurs plaintes au Roy, qui leur promit aſſiſtance. Le Prince de Galles eſt aſſigné parlant à ſa perſonne pour comparoiſtre devant les Pairs de France. Sur le deffaut & le mauvais traitement qu'il fit faire à ceux qui luy avoient donné aſſignation, informations ſont faites, & en ſuite le Prince eſt declaré contumax & rebelle, & toutes les terres tenuës en Aquitaine par ſon pere & par luy declarées confiſquées.

Cette diviſion ne dura pas long-temps que le feu s'alluma, d'où ſont nées les guerres qu'il a fallu eſteindre par le ſang de tant de milliers d'hommes. Bertrand du Gueſclin s'eſtant acheminé par le commandement du Roy, ſe fait jour dans tout le Poictou, prend pluſieurs villes & vint à la Rochelle, les habitans auſſi deſireux de rentrer en la puiſſance du Roy, comme il avoit de ſe faire reconnoiſtre, avec le Maire viennent au devant de Bertrand du Gueſclin, lequel entr'autres diſcours) leur dit ces paroles pleines de franchiſe) qu'ils priſſent garde de refuſer les clefs à leur ancien Seigneur & Maiſtre. Et que pour luy il s'aſſeuroit

que ſi le Soleil y entroit, il y entreroit auſſi. Sur ce les habitans firent reſponſe qu'ils n'avoient aucune difficulté, & ne demandoient autre choſe au Roy que la confirmation de leurs immunitez, ce qui fut aſſeuré par le Conneſtable. D'autãt que Froiſſart eſt aſſez prolixe au rapport de ce qui ſe paſſa en cette guerre. Le Lecteur pourra y avoir recours, je n'en rapporteray d'avantage, ſinon la datte de l'acte, qui fut encore une confirmation des Privileges, par Charles V. le huitiéme Ianvier 1372.

Le Roy Charles VI. venu à la Couronne en l'année 1380. durant tout le temps qu'il regna (plus long-temps qu'heureuſement) leur confirma leurs Privileges en l'année 1412.

Sous Charles VII. en l'an 1422. ſe meuvent des contentions de la part des Officiers du Roy, pour les entrepriſes faites ſur les droits du Roy, par les Maire & Eſchevins de la ville : le Procureur general du Roy fit ſaiſir la Mairie & Eſchevinage : le Roy ſe tranſporta à la Rochelle, deputa des Commiſſaires pour regler leurs differens : & ſur le rapport donna deux Arreſts, l'un de Ianvier 1422. par proviſion, l'autre definitif, de l'an mil quatre cens vingt-quatre.

Loüis XI. celuy qui a établi cette Monarchie & aſſeuré la grandeur & la puiſſance de nos Rois ſur leurs ſujets, n'a fait difficulté de ratifier les immunitez accordées par ſes predeceſſeurs aux Rochelois, en l'an 1463. & 1464. & en l'an 1469. ayant donné pour appanage à Charles ſon frere la Guyenne, auquel traicté eſtoit compriſe la Rochelle, les habitans firent leurs plaintes, & ſur ce fut fait déclaration, que c'eſtoit ſans préjudicier à leurs

privileges, du depuis le Roy Loüis fit un voyage à la Rochelle, où il confirma derechef ſes immunitez & franchiſes, dont il ſe paſſa acte, ſur lequel s'eſt appuyé l'erreur d'un Eſcrivain de ce temps, qui a voulu dire que le Roy eſtoit deſcendu de cheval, & fléchy les genoux en terre, & avoit devant le Maire juré ſur les ſaintes Evangiles de les garder en leurs libertez & franchiſes. Il avoit aſſez de prudence pour s'accommoder à une partie des volontez de ce peuple : mais il avoit le courage trop haut pour faire un acte qui euſt abbaiſſé ſon authorité, & tiré une conſequence préjudiciable à tous ſes ſucceſſeurs.

Le Roy Charles VIII. confirma les meſmes privileges, comme auſſi le Roy Loüis XII. le quatorziéme Ianvier 1513.

Sous François I. la Rochelle a eu diverſes atteintes. Ce Prince qui craignoit que cette puiſſance populaire ne miſt du trouble en ſon Eſtat, leur donna Meſſire Charles Chabot ſieur de Iarnac pour Maire perpetuel, & ſon Lieutenant en la ville de la Rochelle, à cauſe des guerres étrangeres, & pour importance de cette place, on met quatre cent hommes en garniſon. Quelque ſedition eſtant arrivée, où les ſoldats furent mal traictez, on fait des plaintes au Roy, qui s'achemina vers eux, en intention de ruiner la ville, ſi ſa clemence n'y euſt obvié ; Aprés que le ſieur de Iarnac y eut entré à main armée, fut fait commandement de par le Roy, & le ſieur de Iarnac, aux habitans de porter toutes leurs armes juſques aux dagues & Conſteaux en la petite Tour de la Chaiſne, ce qui fut executé, & trouvé ſi grand nombre d'armes, que trois des plus groſſes Tours de la ville en furent remplies. Le

Roy partant de Chiſé s'achemina au mois de Decembre 1542. vers la Rochelle, où il ne voulut que perſonne allaſt au devant de luy, que l'artillerie ne joüaſt, ny que les cloches ſonnaſſent.

Le Lundy premier Ianvier 1543. le Roy ſortant de ſa chambre, entra par une gallerie ſur un Theatre, preparé par ſon commandement. A ſon coſté dextre, Monſieur le Duc d'Orleans ſon fils, Monſieur de Vandoſme, Monſieur de S. Paul, & autres Princes; du coſté ſeneſtre eſtoient Meſſieurs les Cardinaux de Lorraine, Ferrare & Tournon, aux pieds du Roy eſtoit Monſieur de Montelon Garde des Sceaux, derriere la chaire du Roy eſtoit Monſieur le Chancelier d'Alançon & autres du Conſeil. Aprés qu'un Advocat des Iſles voiſines eut fait ſes humbles ſupplications, Maiſtre Eſtienne Noyau Lieutenant particulier & aſſeſſeur de ladite ville commença ſa harangue, par laquelle ayant décrit la miſere de cette ville qui avoit encouru l'indignation de ſon Prince, il taſcha d'adoucir ſa colere.

L'affection que Henry II. avoit de rétablir les deſordres arrivez pendant les guerres paſſées, ne luy donna loiſir de prendre garde à la puiſſance de ce peuple qui croiſſoit au préjudice de l'authorité Royale, non plus que François II. qui changea bientoſt ſon regne en une Couronne immortelle.

Ie remarque ſous Charles IX. un traict de la providence divine, laquelle ſi toſt que cette ville eut quitté le giron de l'Egliſe, abandonna les habitans, à la juſte punition des Rois, pendant qu'ils ont eſté dans la vraye Religion, ils ſe ſont toûjours conſervez en

leurs libertez & franchiſes, & lors qu'ils ont failly, ils ont facilement trouvé grace auprés de nos Rois. Mais du depuis il ſemble que la puiſſance du Ciel ait plûtoſt coniuré leur ruine, que la vangeance des hommes. Le Roy Charles voulant une garniſon, où il trouva de la reſiſtance, l'occaſionna d'y envoyer le Duc d'Anjou, du depuis Roy de France avec une puiſſante armée ; il fut tué d'une part & d'autre quantité d'hommes. Claude de Lorraine Duc d'Aumale, Oncle du Duc de Guiſe y demeura, & pluſieurs autres Seigneurs de remarque, enfin les Ambaſſadeurs de Pologne apportant la nouvelle de l'élection du Duc d'Anjou pour leur Roy, délivra cette ville d'un ſiege qu'elle ne pouvoit plus ſupporter, pour eſtre épuiſée de viures & munitions.

La mort precipitée de ces trois Princes donna depuis matiere aux ſeditions, qui ont agité le regné de Henry III.

Henry le grand qui avoit entendu parler des guerres, qui avant ſon regne avoient agité cét Eſtat, & qui avoit la memoire recente des mal-heurs, où il avoit veu plonger la pauvre France, luy voulut à quelque prix que ce fuſt donner le temps de reſpirer, & ne voulut rallumer le feu qu'il avoit éteint par ſa valeur & prudence ; auſſi que le jeune Alexandre, par qui nous voyons la rebellion éteinte, eſtant encore au berceau ſembloit par ſes larmes, requerir de ſon pere quelque matiere afin que gagnant de Dieu, ce que la rebellion luy avoit oſté, il gagnaſt auſſi l'amour de ſon peuple.

L'aſſemblée tenuë en la Rochelle en l'an 1620. donna lieu d'un juſte reſſentiment au Roy, le vingt-vniéme May 1621. Le Roy eſtant

à Niort déclara les habitans criminels de leze-Majeſté, avis en eſt donné à l'aſſemblée le 29. les Maires & Eſchevins font une ouverture plus hardie que les precedentes, établiſſent une Iuſtice ſouveraine en la ville, pour prononcer ſur les appellations des Iuges ordinaires en matiere civile & criminelle. Ces actions avoient tiré avec ſoy une privation des privileges, mais le Roy ayant enſevely la memoire des actions paſſées receut les habitans de la Rochelle en ſes bonnes graces, & la rétablit en ſes anciennes prerogatives.

Le Roy ne pouvant plus ſupporter leur inſolence, y envoya Monſieur le Comte de Soiſſons pour ſon Lieutenant general au ſiege de la Rochelle. Cette ſecouſſe ne les ayant abbatus leur laiſſa neantmoins un fort, duquel, pour avoir de trop prés l'autorité Royale devant les yeux, ils ont demandé la démolition. Mais le Roy qui ne veut eſtre borné en ſa puiſſance par la volonté de ſes ſujets, leur fait voir qu'il trouve mauvais, les courſes qu'ils faiſoient ſur les ſoldats qui eſtoient dans iceluy fort. Sur ce ſujet, & ſur la pratique que les Rochelois faiſoient en Angleterre, le Roy fait Monſieur ſon frere ſon Lieutenant general en l'armée, & cependant envoye Monſieur d'Angouleſme qui y arriva le vingtiéme Iuillet 1627.

Le 28. Iuin le Roy entra au Parlement pour la verification de quelques Edits de ſa part, en intention d'aller à ſon armée, une fiévre l'arreſte à Villeroy juſques au 25. Aouſt.

Le vingt-deuxiéme Iuillet les Anglois deſcendent en l'Iſle de Ré, & prenant les noſtres au dépourveu, tuent une douzaine de Gentils-hommes de remarque, les noſtres qui

leurs libertez & franchiſes, & lors qu'ils ont failly, ils ont facilement trouvé grace auprés de nos Rois. Mais du depuis il ſemble que la puiſſance du Ciel ait plûtoſt coniuré leur ruine, que la vangeance des hommes. Le Roy Charles voulant une garniſon, où il trouva de la reſiſtance, l'occaſionna d'y envoyer le Duc d'Anjou, du depuis Roy de France avec une puiſſante armée ; il fut tué d'une part & d'autre quantité d'hommes. Claude de Lorraine Duc d'Aumale, Oncle du Duc de Guiſe y demeura, & pluſieurs autres Seigneurs de remarque, enfin les Ambaſſadeurs de Pologne apportant la nouvelle de l'élection du Duc d'Anjou pour leur Roy, délivra cette ville d'un ſiege qu'elle ne pouvoit plus ſupporter, pour eſtre épuiſée de viures & munitions.

La mort precipitée de ces trois Princes donna depuis matiere aux ſeditions, qui ont agité le regné de Henry III.

Henry le grand qui avoit entendu parler des guerres, qui avant ſon regne avoient agité cét Eſtat, & qui avoit la memoire recente des mal-heurs, où il avoit veu plonger la pauvre France, luy voulut à quelque prix que ce fuſt donner le temps de reſpirer, & ne voulut rallumer le feu qu'il avoit éteint par ſa valeur & prudence ; auſſi que le jeune Alexandre, par qui nous voyons la rebellion éteinte, eſtant encore au berceau ſembloit par ſes larmes, requerir de ſon pere quelque matiere afin que gagnant de Dieu, ce que la rebellion luy avoit oſté, il gagnaſt auſſi l'amour de ſon peuple.

L'aſſemblée tenuë en la Rochelle en l'an 1620. donna lieu d'un juſte reſſentiment au Roy, le vingt-vniéme May 1621. Le Roy eſtant

à Niort déclara les habitans criminels de leze Majeſté, avis en eſt donné à l'aſſemblée le 29. les Maires & Eſchevins font une ouverture plus hardie que les precedentes, établiſſent une Iuſtice ſouveraine en la ville, pour prononcer ſur les appellations des Iuges ordinaires en matiere civile & criminelle. Ces actions avoient tiré avec ſoy une privation des privileges, mais le Roy ayant enſevely la memoire des actions paſſées receut les habitans de la Rochelle en ſes bonnes graces, & la rétablit en ſes anciennes prerogatives.

Le Roy ne pouvant plus ſupporter leur inſolence, y envoya Monſieur le Comte de Soiſſons pour ſon Lieutenant general au ſiege de la Rochelle. Cette ſecouſſe ne les ayant abbatus leur laiſſa neantmoins un fort, duquel, pour avoir de trop prés l'autorité Royale devant les yeux, ils ont demandé la démolition. Mais le Roy qui ne veut eſtre borné en ſa puiſſance par la volonté de ſes ſujets, leur fait voir qu'il trouve mauvais, les courſes qu'ils faiſoient ſur les ſoldats qui eſtoient dans iceluy fort. Sur ce ſujet, & ſur la pratique que les Rochelois faiſoient en Angleterre, le Roy fait Monſieur ſon frere ſon Lieutenant general en l'armée, & cependant envoye Monſieur d'Angouleſme qui y arriva le vingtiéme Iuillet 1627.

Le 28. Iuin le Roy entra au Parlement pour la verification de quelques Edits de ſa part, en intention d'aller à ſon armée, une fiévre l'arreſte à Villeroy juſques au 25. Aouſt.

Le vingt-deuxiéme Iuillet les Anglois deſcendent en l'Iſle de Ré, & prenant les noſtres au dépourveu, tuent une douzaine de Gentils-hommes de remarque, les noſtres qui

n'eſtoient qu'au nombre de huit cens hommes de pied, & deux cens chevaux, aprés avoir fait tout ce que peuvent des gens de bien ſe retirent en la Citadelle avec Monſieur de Thoiras Gouverneur d'icelle.

Le fort S. Martin qui avoit eſté bâty à l'iſſuë de la victoire de Monſieur de Montmorency ſur Soubize, eſt aſſiegé par les Anglois, & preſque reduit à l'extremité, mais la prévoyance de Monſieur le Cardinal y a ſi bien pourveu que par l'entremiſe de l'Abbé de Marſillac, Beaulieu & d'Eſplan ils eurent des vivres juſques au jour qu'ils furent mis en déroute & chaſſez entierement de l'Iſle.

Du depuis cette expedition, les Rochelois qui s'eſtoient mis ſous la deffenſe de l'étranger ayant perdu toute eſperance ſe reſoluent à une mal-heureuſe patience qui les a fait endurer juſques au premier Novembre, auquel ſortant de la ville comme les morts des ſepulchres, ſe viennent rendre à la miſericorde du Roy, ouvrent les portes à ſa Majeſté qui y entra le jour de la Touſſaints.

Or d'autant que ce ſiege s'eſt rendu memorable, & que la Rochelle a eſté comme le Theatre qui ſervira d'exemple à toutes les villes qui voudroient ſecouer le joug de l'autorité Royale, j'ay bien voulu donner la liberté à ma plume de couler un peu plus amplement ſur cette ville que ſur les autres, afin que ſi ſon mal-heur la enſevelie dans ſes propres ruines, ſa memoire en demeure par écrit à la poſterité.

DE LA VILLE DVCHE' ET SIEGE

Preſidial d'Angouleſme, & du païs d'Angoulmois.

CHAPITRE PREMIER.

LE païs Royal d'Angoulmois a d'étenduë environ ou plus de vingt & quatre grandes lieuës de longueur, & plus de quinze lieuës de largeur, limité au levant du Limoſin, de la Xaintonge au ponent, au midy du Perigort, & du Poictou au Septentrion. Et bien qu'il ait premierement eſté du reſſort de la Cour ſouveraine de Bordeaux, ſi eſt-ce qu'aujourd'huy eſtant reſſortiſſable au Parlement de Paris, il merite de tenir rang parmy les appartenances de ce premier & principal corps de juſtice du Royaume.

La ville capitale de ce païs eſt Angouleſme, ville qui repreſente à l'œil humain les marques & veſtiges d'une des plus anciennes places de toute la Guyenne, comme auſſi veritablement faut-il qu'elle fuſt quelque grande choſe, il y a plus de 1500. ans, puis que dés la primitive Egliſe elle a eſté erigée en Eveſché.

Elle eſt baſtie ſur le ſommet d'une haute &

forte montagne, qui fait comme un coin d'une grande & longue plaine élevée & enduë entre les rivieres d'Angeine & Charente, leſquelles s'allient enſemble en ce lieu par l'aſſemblage de leurs eaux. Et ce qui rend ſa ſituation plus admirable, c'eſt que la planure de ce mont ne porte de largeur que ce qui fait beſoin à l'enceinte des murailles. Il n'y a qu'une avenuë dont encore le Chaſteau & Chaſtelet fortifient la foibleſſe, avec doubles foſſez. Ses autres deffences ſont les precipices d'un roc naturel de tous coſtez. Accrouë au roſte à diverſes repriſes au jugement meſme de ceux qui verront la diverſité des édifices; mais ſur tout du coſté de S. Marcial, qui eſtoit autrefois hors l'enclos d'icelle.

Le plus beau témoignage que je trouve de cette ville, depuis les premiers deſſeins de nos Rois ſur cette grande Monarchie, c'eſt que la victoire eſtant demeurée à noſtre premier Roy Chreſtien Clovis, en cette furieuſe bataille en laquelle il tua de ſa propre main Alaric Roy des Viſigots (bataille premiere donnée pour la deffenſe du nom Chreſtien contre les infideles, l'an cinq cens & neuf) ce triſte ſpectacle amuſa tant les François, que les Viſigots eurent tout loiſir de ſe ſauver. Et pendant que ceux qui eſtoient demeurez pour la garniſon d'Angouleſme, ſe vouloient fortifier, la plus grande part de leurs vieilles murailles tomba quaſi comme par miracle, dont ils furent tellement effrayez qu'ils quitterent la place aux François.

De ce témoignage appert que le Païs d'Angoulmois eſtoit jadis compris ſous le Royaume d'Aquitaine, Meſme eſt croyable

que depuis cette conqueſte il a toûjours eſté tenu en foy & hommage de la Couronne de nos Rois : juſqu'à ce qu'enfin Charles le Chauve ſupprimant ces titres de Royaumes, & diviſant les Provinces d'iceux en pluſieurs parties, y inſtitua & inſtala des Gouverneurs qu'il appella Comtes, leſquels n'eſtans premierement que Gouverneurs à vie, en aprés ſe firent perpetuels & hereditaires. Ainſi donna ce Roy la reſerve & le gouvernement de la Ville d'Angouleſme & du Païs Angoulmois à un Seigneur nommé Turpion, auquel ſucceda Emenon, & à celuy-cy Vulgrin, dont les fils Alduin & Guillaume au remuëment des dignitez, offices & affaires, qui furent ſous le Roy Charles le Simple, pendant le regne duquel les Comtes & Gouverneurs ſe firent Maiſtres & Seigneurs de leurs gouvernemens, s'emparerent de ladite ville d'Angouleſme, & du païs d'Angoulmois.

Cette race de Comtes proprietaires de pere en fils, ou de frere à frere, dura & ſe continua en douze Comtes, le dernier deſquels fut Aymar qui n'eut qu'une fille nommée Iſabeau, qui eſtant fiancée à Hugue Comte de Luſignam & de la Marche, fut ravie, & épouſée par Iean, Roy d'Angleterre, ſurnommé Sans-terre, puis vefve dudit Roy fut remariée audit Hugue ſon premier fiancé, auquel elle avoit eſté ravie.

Cette race de Luſignam Comtes d'Angouleſme, dura en cinq Comtes, juſques à Guy qui fut le 17. & dernier d'iceux, lequel eſtant dé-ja vieil, & n'ayant point d'enfans, fut contraint par Philippe le Bel Roy de France, quatrieſme du nom de luy faire donation de ſa Comté, que ledit Roy Philippe annexa à ſa Couronne.

Quelques-uns ont écrit que Guy de Luſignam Comte de la Marche, & frere de ce Guy dona-

taire, brûla le Teſtament & la donation de ſondit frere, afin que ledit Roy, qui avoit par luy eſté declaré heritier de cette belle Comté, ne luy otât l'eſperance de la jouïſſance de la ſucceſſion d'icelle. Ce qui fit faire perte audit Guy Comte de la Marche, de tous ſes biens, en l'an mil trois cens & deux.

Quelques années aprés Ieanne de France, Reine de Navarre, & unique fille du Roy Louïs Hutin, mariée à Philippe Comte d'Evreux, eut la Comté d'Angoulmois pour ſon appanage. Eſtant cette Ieanne morte, le roy Iean qui du temps qu'il eſtoit Dauphin & Duc de Normandie, avoit pris la ville d'Angouleſme ſur les Anglois, & craignant que les enfans de cette femme fuſſent mauvais François, comme ils furent (car elle engendra ce Charles Roy de Navarre, qui fit tant de maux à la France ſous le regne du Roy Iean) s'en empara, & la donna à Charles d'Eſpagne, Conneſtable de France. Ce qui irrita tellement ledit Charles roy de Navarre qu'il fit tuer ledit Conneſtable au bourg de l'Aigle en Normandie. Alors lad te ville fut reunie à la Couronne: mais par le traité de Bretigny eſtant la Guyenne reduite aux Anglois, ladite ville fut compriſe en la redition. Derechef eſtant remiſe entre les mains de nos Rois Charles V. la donna au Duc Iean de Berry ſon frere, qui depuis la luy rendit moyennant quelque ſomme de deniers.

Quelques années aprés cette Comté fut donnée pour partie d'Appanage à Louïs Duc d'Orleans frere puiſné du roy Charles VI. Louïs la donna pour partage à Iean ſon ſecond fils qui fut pere du Roy François I. lequel à ſon advenement à la Couronne l'erigea en Duché. Lors que ledit Roy avoit trois enfans mâles, le

dernier nommé Charles, estoit nommé Duc d'Angoulesme : mais l'aîné qui estoit Dauphin estant mort, ledit Charles fut appellé Duc d'Orleans, & depuis le feu Roy Henry III. du vivant du Roy Henry son pere, & du Roy François II. son frere estoit aussi appellé Duc d'Angoulesme, & jouït encore aprés luy Diane fille naturelle dudit Roy Henry II. & legitimée de France.

La grandeur & antiquité de cette ville se peut encore remarquer par le nombre de ses grandes & belles Eglises, mais dont la pluspart sont restées jusques à present dépouïllées de leur premiere splendeur, par la violence de l'orage qui est sorty de nos premiers troubles.

Eglises d'Angoulesme.

La Cathedrale dediée à l'honneur de S. Pierre, estoit l'un des plus superbes Temples de toute la Guyenne, recommandable sur tout par l'une des plus hautes Tours & éguilles de France, qui luy servoit de clocher. S. Ausone premier Evesque d'icelle la fit bâtir pour y exercer les fonctions du Christianisme, & nostre grand Clovis l'agrandissant l'embellit aussi de parades & d'une magnifique architecture.

L'Abbaye de S. Cibard ou Cibaurd hors la ville annoblie d'un beau Pont sur la Charente qui va lechant les bords de ses murs, estoit le domicile & la solitude de ce saint personnage durant le regne des enfans de Clovis, que le Roy Aribert enrichit & décora du glorieux titre d'Abbaye. Theodebert l'un des fils de Chilperic Roy de Soissons ayant esté tué à quatre lieuës prés d'Angoulesme entre la susdite riviere de Charente & la foreſt, y fut enterré ; Et depuis nostre grand Charlemagne ayant encore éclairé sa grandeur de nouvelles liberalitez & bienfaits, les Comtes d'Angoulesme,

enfin y éleurent leur ſepulture. Il y a encore une autre Abbaye de Dames hors la ville, fondée au nom de ſaint Auſonne, comme auſſi en l'enclos d'icelle y ſont les Egliſes de ſaint André, Collegiale, de ſaint Vincent, noſtre-Dame de la Peine, ſaint Anthonin, ſaint Paul, le Temple, ſaint Iean Archi-Preſtre, ſaint Roch, ſaint Yrede, le Prieuré de Beau lieu, les Cordeliers, les Iacobins, & ſaint Marcial, enrichie autrefois des pretieuſes reliques de ſaint Cibard, S. Auſonne, & ſaint Benigne Dijonnois, Patron, & Protecteur de la ville.

Portes d'Angouleſme.

Les portes ſont auſſi conſiderables: en l'ancienne enceinte de huit: celle des Rameaux aujourduy du Palet, celle d'Arc, & de l'Eguiere, qui ſervoit pour aller à l'eau par une tranchée en temps de ſiege, celle de Beau-lieu, de ſaint Pierre, de ſaint Vincent du Sauvage, & la Perigorde: en la nouvelle ville trois; de Nanton, de S. Marcial, & de Chande, ainſi dite du nom de Iean Chandos, Seneſchal & Gouverneur d'Angouleſme pour le Roy d'Angleterre, qui la fit faire.

Cette Duché d'Angoulmois que l'on baille pour appanage au troiſiéme enfant de France n'a que la Comté de la Roche-Foucaut au deſſous ſoy, ainſi érigée de ſimple Baronnie; mais tres-ancienne par le Roy François I. La ville eſt Seneſchauſſée, Election, Chaſtellenie & Preſidialité, à laquelle reſſortent les Sieges Royaux de Chaſteau-neuf & Coignac. Elle a auſſi ſon Hoſtel de Ville avec vn Maire & Eſchevins, glorieuſement enrichis d'un nombre de belles immunitez, franchiſes, & prerogatives.

Les autres villes de ce païs ſont Aubeterre, Marron aſſiſe ſur le Bandiat, & le partage d'un

des puisnez de la Roche-Foucaut : comme aussi Blanzac possedée à ce titre par Messire Iean de la Roche-Foucaut vivant, Abbé de Marmoûtier : Villebois & Marueil, heritage de l'ancienne maison de Marueil, puis Monberon & Bouteville qui sont des apparrenances de la Duché de Montmorency.

Rare secret de la riviere de Touvre au pays Angoulmoisin.

Ie ne veux passer sous silence une rare singularité qui rend encore ce païs Angoulmoisin fort remarquable entre les autres. Il se glorifie de sa riviere de Touvre, contenant deux lieuës de long, profonde de quatre pieds seulement : où les Comtes d'Angoulesme faisoient nourrir anciennement des Cignes pour leur plaisir; Et disoit-on, que cette riviere estoit tapissée de Cignes, pavée de Truites, & bordée d'Escrevices : mais c'est une chose émerveillable, qu'elle ne peut porter un bateau de diverses pieces qu'il ne soit peu de temps aprés rongé & perdu par les vers qui s'y engendrent, & faut necessairement qu'il soit composé d'une seule piece de bois, petit veritablement, mais tel que l'on y peut naviger sans danger.

DV PAYS ET COMTE D'AVVERGNE.

De la Ville, Seneſchauſſée & Preſidialité de Rion en Auvergne.

CHAPITRE PREMIER.

L'Auvergne limitée du haut Limoſin du coſté de l'Occident, comme des païs de Foreſt, & Lyonnois au Levant : Du Vellay & Gevaudan au Midy, & du Bourbonnois au Septentrion, a encore quelques grandes & remarquables villes qui reſſortiſſent au Parlement de Paris, tant en la plate campagne appellée Limagne, qu'en la contrée montueuſe, dite proprement la haute Auvergne.

Ie ne m'amuſeray point à diſcourir de l'origine que les Auvergnats maintiennent leur eſtre commune avec les Romains, dont Lucain ſe mocquant en oſa dire ces paroles.

Avernique auſi Latios ſe fingere fratres.
Sanguine ab Iliaco populi.

Ny ne particulariſeray non plus comme ils pouvoient autrefois beaucoup entre les autres peuples des Gaules, tant en proueſſe & autorité qu'en nombre d'hommes : comme en la Ligue commune des Gaules contre Ceſar : ils furent

cottiſez à faire trente cinq mille hommes: & finalement comme ils furent aſſujettis à l'Empire Romain. Le diſcours en ſeroit trop long pour cét abregé, qui n'eſt que pour les recherches plus ſignalées des villes, & non de l'eſtat & ſuccez des contrées & Provinces de cette grande Monarchie.

Toutesfois avant que de paſſer plus avant, je ne paſſeray ſous ſilence que l'Auvergne a dés longs-temps eu des Comtes & Seigneurs particuliers. Par les Annales eſt contenu que Yrier fut Comte d'icelle ſous Charlemagne, Guerin ſous Louïs Debonnaire, Bernard & Eſtienne tué par les Normans, regnant Charles le Chauve: mais les Comtez n'eſtoient lors qu'offices & gouvernemens. Depuis qu'ils furent devenus fiefs patrimoniaux, il eſt fait mention d'un Robert, Comte d'Auvergne, qui eut quatre fils, dont Guy l'aiſné eut Guillaume, & Guillaume une ſeule fille, par le mariage de laquelle avec Robert Comte de Boulogne, la Comté d'Auvergne fut portée en la maiſon de Boulogne, en laquelle elle demeura juſques au regne de S. Louïs, qui la donna avec le Poitou à Alphonſe de France ſon frere: aprés le trépas duquel ſans enfans les Comtes de Boulogne la poſſederent encore juſques au Roy Iean, qui l'unit à la Couronne par le moyen de Ieanne la Comteſſe de Boulogne & d'Auvergne qu'il épouſa. Mais toſt, aprés l'ayant érigée en Duché & Pairie avec le païs de Berry pour Monſieur Iean de France ſon fils, en recompenſe des Comtez de Poitou, & Maſconnois delaiſſez au Roy d'Angleterre, par le traité de paix de l'an 1360. & Charles Cinquiéme ſon frere luy ayant apres permis de tenir les grands jours d'icelle à Paris où ailleurs, elle écheut &

Auvergne en Comté.

retourna enfin par ſon deceds à la décente de Geofroy de Boulogne, Baron de Montgaſcon, en laquelle elle a continué comme Comté juſques à la Reyne de France Catherine mere des Rois Charles I X. & Henry I I I. & de la Reine Marguerite.

Cette Comté doncques eſt compoſée de pluſieurs belles villes & bien peuplées, ſur la meilleure partie deſquelles preſident les Cours Preſidiales de Rion & d'Aurillac : toutes deux reſſortiſſables à la Cour ſouveraine de Paris.

Et pour commencer à Rion qui eſt en la Limagne, ceux-là ne ſont conſiderables, qui pour recommander l'excellence de cette ville par l'antiquité de ſon origine, font venir en Auvergne je ne ſçay quelles gens Grecs qu'ils appellent Rions, en jetter les premiers fondemens : & ſans y penſer autrement ne craignent de ſe rendre dignes de riſée par une ſi abſurde & vaine rencontre. Quant à moy n'en trouvant rien dans Ceſar ny dans les autres Ecrivains, qui depuis luy ont plus amplement écrit des villes de la Gaule, je l'eſtime beaucoup plus moderne, & croy que la plus ancienne aſſeurance qu'on puiſſe produire non de ſa ſplendeur ny des richeſſes qui l'élevent aujourd'huy en grandeur parmy ſes égales: mais ſimplement de ſon eſtre, eſt celle que nous donne le grand Gregoire de Tours ſous le nom de *Reotium*, qui n'eſtoit qu'un Chaſteau & n'eſt pas vray ſemblable que cét ancien Auteur qui d'ailleurs eſtoit natif d'Auvergne, eût oublié quelque choſe de ce qu'eût pû lors éclairer ſon luſtre.

Rion en Auvergne.

Depuis comme elle s'eſt accreuë par progrez de temps, ſoit pour la temperature de l'air,

l'air, soit pour la commodité du commerce, aussi a-t-elle esté de long temps pour plusieurs raisons choisie pour estre le siege de la Seneschaussée du païs d'Auvergne, & Presidiaux ayant Lieutenans General, Civil, Criminel & Particulier, huit Conseillers, deux Avocats, un Procureur du Roy, un Greffier d'appeaux, & autres Officiers ordinaires pour distribuer la Iustice par appel aux sieges de Montferrant, Combraille, Montagu, Aigue-Perse, Clermont & Montpensier.

De la Ville & Evesché de Clermont en Auvergne.

CHAPITRE II.

IE ne puis mieux montrer l'assiette, grandeur & antiquité de Clermont, que parce qu'en a écrit Iules Cesar, il y a plus de seize cent ans, sous le nom de *Gergovia*: Ie dis Cesar ce grand conquerant des Gaules, qui la vid lors de si prés sans y entrer, & au jugement duquel elle fut jugée imprenable, bien qu'il eut l'un des plus grands courages du monde aux affaires de la guerre.

Clermõt assiegée par Cesar, mais en vain.

Il dit donc au liure septiéme de ses Commentaires, *qu'il separa son armée en deux, dont il donna quatre legions à Labienus pour mener de Sens à Paris: avec les autres six, il prit le chemin d'Auvergne droit à la ville de Clermont, le long de la riviere Allier.* Et peu aprés il ajoûte *qu'au cinquiéme logis il arriva à Clermont, où ayant le jour mesme fait attacher une petite escarmouche, & reconnu cependant l'assiete de la place à son aise, laquelle estant située en une*

mentagne fort haute avec toutes les avenuës mal-aiſées au poſsible, il perdit entierement l'eſperance de la pouvoir prendre à force. Puis ayant montré que cette ville eſtoit commandée & deffenduë de pluſieurs terres, dont les croupes eſtoient preſques plaines & unies; mais fort couvertes de bois, & étroites à l'endroit du chemin & advenuë pour paſſer en icelle, il dit encore que *ſes murailles eſtoient diſtantes du bas de la plaine, & du commencement de la montée, s'il n'y eut des détours, de quelque douze cens pas en droite ligne: & le circuit qu'on pouvoit faire pour adoucir la rigueur du coſteau, augmentoit d'autant le chemin à la moitié duquel les Gaulois (pour arreſter les invaſions, & aſſauts des Romains) avoient tiré ſelon que la diſpoſition de la montagne ſe rencontroit, une muraille fraiche baſtie de groſſes pierres, à l'eſpaiſſeur de ſix pieds, & ayant laiſſé la partie d'au deſſous toute vuide, s'eſtoient retranchez en celle d'enhaut, juſques aux murs de la ville, & campez-là fort ſerrez.*

Ie ne m'amuſeray point à diſcourir des divers accidens de ce ſiege, l'un des plus memorables qui ſoit advenu depuis pluſieurs ſiecles, ny comme beaucoup de chefs Romains, & la pluſpart des ſoldats qui s'eſtoient fait ſignaler en de grandes & hazardeuſes entrepriſes, y vinrent chercher leur tombeau: Les Livres de Dion, Flore, Plutarque, & de Ceſar meſme, le particulariſent au long.

Mais auſſi ne veux-je paſſer ſous ſilence ce que recite Cælius au livre ſixiéme de ſes leçons Antiques, qu'il y avoit-là certaine tour de bois, à laquelle Ceſar ayant commandé qu'on mit le feu, les flâmes l'environnerent bien de toutes parts, & en brûlerent la ſuperficie, mais ne

ley peurent au reſte faire aucun dommage, pource, dit-il, qu'elle eſtoit faite & bâtie du bois de Larix, que les Naturaliſtes témoignent eſtre doüé de cette occulte & ſecrette proprieté, qu'il reſiſte aux ardeurs des feux les plus violens qui ſoient en la nature.

Ce ſeroit travailler en vain de s'empécher icy à prouver que Gergovie eſt Clermont, & non S. Flour ou Rion, ainſi que quelques-uns ont penſé, ſans y penſer autrement. L'aſſiette d'icelle nous l'apprend, la deſcription qu'en fait Ceſar nous l'aſſeure, & les démonſtrations en ſont ſi claires, que qui en doute, doute du jour en plein midy. Le Mont voiſin porte encore le nom de Gergovie, & par les ouvertures du roc où Ceſar eſtoit campé, ſe voyent des voûtes ſoûterraines par leſquelles on pouvoit aller au guide des flambeaux, plus d'une grande lieuë ſous terre, là où pour le jourd'huy, l'on n'y ſçauroit paſſer à cauſe des eaux qui dégoutent de la ſommité dudit roc. Voire pour plus grande marque que c'eſt la vraye Gergovie de cét Hiſtorien, ſe ſont remarquez autrefois pluſieurs tombeaux hors la ville, entre leſquels en fut veu un, ſur lequel eſtoit gravé cét écrit en groſſes lettres.

IVLIA PAVLINA TITI LABIENI VXOR D. D.

Encore eſt-ce un autre tres-aſſeuré fondement à cette opinion, que le ſiege Epiſcopal y a eſté établi dés le temps des premieres converſions, comme en la principale, & plus grande ville de tout le païs, ſaint Pierre y enuoya ſaint Auſtrimonius l'un des diſciples de noſtre Seigneur, auquel ſucceda Vrbicus, puis Leogontius, ou Locotius, & ainſi des autres: entre leſquels Sidonius Apollinaris l'un des plus

forte montagne, qui fait comme un coin d'une grande & longue plaine élevée & étenduë entre les rivieres d'Angeine & Charente, leſquelles s'allient enſemble en ce lieu par l'aſſemblage de leurs eaux. Et ce qui rend ſa ſituation plus admirable, c'eſt que la planure de ce mont ne porte de largeur que ce qui fait beſoin à l'enceinte des murailles. Il n'y a qu'une avenuë dont encore le Chaſteau & Chaſtelet fortifient la foibleſſe, avec doubles foſſez. Ses autres deffences ſont les precipices d'un roc naturel de tous coſtez. Accrouë au roſte à diverſes repriſes au jugement meſme de ceux qui verront la diverſité des édifices ; mais ſur tout du coſté de S. Marcial, qui eſtoit autrefois hors l'enclos d'icelle.

Le plus beau témoignage que je trouve de cette ville, depuis les premiers deſſeins de nos Rois ſur cette grande Monarchie, c'eſt que la victoire eſtant demeurée à noſtre premier Roy Chreſtien Clovis, en cette furieuſe bataille en laquelle il tua de ſa propre main Alaric Roy des Viſigots (bataille premiere donnée pour la deffenſe du nom Chreſtien contre les infideles, l'an cinq cens & neuf) ce triſte ſpectacle amuſa tant les François, que les Viſigots eurent tout loiſir de ſe ſauver. Et pendant que ceux qui eſtoient demeurez pour la garniſon d'Angouleſme, ſe vouloient fortifier, la plus grande part de leurs vieilles murailles tomba quaſi comme par miracle, dont ils furent tellement effrayez qu'ils quitterent la place aux François.

De ce témoignage appert que le Païs d'Angoulmois eſtoit jadis compris ſous le Royaume d'Aquitaine, Meſme eſt croyable

que depuis cette conqueſte il a toûjours eſté tenu en foy & hommage de la Couronne de nos Rois : juſqu'à ce qu'enfin Charles le Chauve ſupprimant ces titres de Royaumes, & diviſant les Provinces d'iceux en pluſieurs parties, y inſtitua & inſtala des Gouverneurs qu'il appella Comtes, leſquels n'eſtans premierement que Gouverneurs à vie, en aprés ſe firent perpetuels & hereditaires. Ainſi donna ce Roy la reſerve & le gouvernement de la Ville d'Angouleſme & du Païs Angoulmois à un Seigneur nommé Turpion, auquel ſucceda Emenon, & à celuy-cy Vulgrin, dont les fils Alduin & Guillaume au remuëment des dignitez, offices & affaires, qui furent ſous le Roy Charles le Simple, pendant le regne duquel les Comtes & Gouverneurs ſe firent Maiſtres & Seigneurs de leurs gouvernemens, s'emparerent de ladite ville d'Angouleſme, & du païs d'Angoulmois.

Cette race de Comtes proprietaires de pere en fils, ou de frere à frere, dura & ſe continua en douze Comtes, le dernier deſquels fut Aymar qui n'eut qu'une fille nommée Iſabeau, qui eſtant fiancée à Hugue Comte de Luſignam & de la Marche, fut ravie, & épouſée par Iean, Roy d'Angleterre, ſurnommé Sans-terre, puis vefve dudit Roy fut remariée audit Hugue ſon premier fiancé, auquel elle avoit eſté ravie.

Cette race de Luſignam Comtes d'Angouleſme, dura en cinq Comtes, juſques à Guy qui fut le 17. & dernier d'iceux, lequel eſtant dé-ja vieil, & n'ayant point d'enfans, fut contraint par Philippe le Bel Roy de France, quatrieſme du nom de luy faire donation de ſa Comté, que ledit Roy Philippe annexa à ſa Couronne.

Quelques-uns ont écrit que Guy de Luſignam Comte de la Marche, & frere de ce Guy dona-

taire, brûla le Teſtament & la donation de ſondit frere, afin que ledit Roy, qui avoit par luy eſté declaré heritier de cette belle Comté, ne luy otât l'eſperance de la jouïſſance de la ſucceſſion d'icelle. Ce qui fit faire perte audit Guy Comte de la Marche, de tous ſes biens, en l'an mil trois cens & deux.

Quelques années aprés Ieanne de France, Reine de Navarre, & unique fille du Roy Louïs Hutin, mariée à Philippe Comte d'Evreux, eut la Comté d'Angoulmois pour ſon appanage. Eſtant cette Ieanne morte, le roy Iean qui du temps qu'il eſtoit Dauphin & Duc de Normandie, avoit pris la ville d'Angouleſme ſur les Anglois, & craignant que les enfans de cette femme fuſſent mauvais François, comme ils furent (car elle engendra ce Charles Roy de Navarre, qui fit tant de maux à la France ſous le regne du Roy Iean) s'en empara, & la donna à Charles d'Eſpagne, Conneſtable de France. Ce qui irrita tellement ledit Charles roy de Navarre qu'il fit tuer ledit Conneſtable au bourg de l'Aigle en Normandie. Alors lad te ville fut reunie à la Couronne: mais par le traité de Bretigny eſtant la Guyenne reduite aux Anglois, ladite ville fut compriſe en la redition. Derechef eſtant remiſe entre les mains de nos Rois Charles V. la donna au Duc Iean de Berry ſon frere, qui depuis la luy rendit moyennant quelque ſomme de deniers.

Quelques années aprés cette Comté fut donnée pour partie d'Appanage à Louïs Duc d'Orleans frere puiſné du roy Charles VI. Louïs la donna pour partage à Iean ſon ſecond fils qui fut pere du Roy François I. lequel à ſon advenement à la Couronne l'erigea en Duché. Lors que ledit Roy avoit trois enfans mâles, le

dernier nommé Charles, estoit nommé Duc d'Angoulesme : mais l'aîné qui estoit Dauphin estant mort, ledit Charles fut appellé Duc d'Orleans, & depuis le feu Roy Henry III. du vivant du Roy Henry son pere, & du Roy François II. son frere estoit aussi appellé Duc d'Angoulesme, & jouït encore aprés luy Diane fille naturelle dudit Roy Henry II. & legitimée de France.

La grandeur & antiquité de cette ville se peut encore remarquer par le nombre de ses grandes & belles Eglises, mais dont la pluspart sont restées jusques à present dépouïllées de leur premiere splendeur, par la violence de l'orage qui est sorty de nos premiers troubles.

Eglises d'Angoulesme.

La Cathedrale dediée à l'honneur de S. Pierre, estoit l'un des plus superbes Temples de toute la Guyenne, recommandable sur tout par l'une des plus hautes Tours & éguilles de France, qui luy servoit de clocher. S. Ausone premier Evesque d'icelle la fit bâtir pour y exercer les fonctions du Christianisme, & nostre grand Clovis l'agrandissant l'embellit aussi de parades & d'une magnifique architecture.

L'Abbaye de S. Cibard ou Cibaurd hors la ville annoblie d'un beau Pont sur la Charente qui va lechant les bords de ses murs, estoit le domicile & la solitude de ce saint personnage durant le regne des enfans de Clovis, que le Roy Aribert enrichit & décora du glorieux titre d'Abbaye. Theodebert l'un des fils de Chilperic Roy de Soissons ayant esté tué à quatre lieuës prés d'Angoulesme entre la susdite riviere de Charente & la foreſt, y fut enterré ; Et depuis nostre grand Charlemagne ayant encore éclairé sa grandeur de nouvelles liberalitez & bienfaits, les Comtes d'Angoulesme,

enfin y éleurent leur ſepulture. Il y a encore une autre Abbaye de Dames hors la ville, fondée au nom de ſaint Auſonne, comme auſſi en l'enclos d'icelle y ſont les Egliſes de ſaint André, Collegiale, de ſaint Vincent, noſtre-Dame de la Penne, ſaint Anthonin, ſaint Paul, le Temple, ſaint Iean Archi-Preſtre, ſaint Roch, ſaint Yrede, le Prieuré de Beau lieu, les Cordeliers, les Iacobins, & ſaint Marcial, enrichie autrefois des pretieuſes reliques de ſaint Cibard, S. Auſonne, & ſaint Benigne Dijonnois, Patron, & Protecteur de la ville.

Portes d'Angouleſme.

Les portes ſont auſſi conſiderables: en l'ancienne enceinte de huit: celle des Rameaux aujourduy du Palet, celle d'Arc, & de l'Eguiere, qui ſervoit pour aller à l'eau par une tranchée en temps de ſiege, celle de Beau-lieu, de ſaint Pierre, de ſaint Vincent du Sauvage, & la Perigorde: en la nouvelle ville trois; de Nanton, de S. Marcial, & de Chande, ainſi dite du nom de Iean Chandos, Seneſchal & Gouverneur d'Angouleſme pour le Roy d'Angleterre, qui la fit faire.

Cette Duché d'Angoulmois que l'on baille pour appanage au troiſiéme enfant de France n'a que la Comté de la Roche-Foucaut au deſſous ſoy, ainſi érigée de ſimple Baronnie, mais tres-ancienne par le Roy François I. La ville eſt Seneſchauſſée, Election, Chaſtellenie & Preſidialité, à laquelle reſſortent les Sieges Royaux de Chaſteau-neuf & Coignac. Elle a auſſi ſon Hoſtel de Ville avec vn Maire & Eſchevins, glorieuſement enrichis d'un nombre de belles immunitez, franchiſes, & prerogatives.

Les autres villes de ce païs ſont Aubeterre, Marron aſſiſe ſur le Bandiat, & le partage d'un

es puiſnez de la Roche-Foucaut : comme auſſi lanzac poſſedée à ce titre par Meſſire Iean de a Roche-Foucaut vivant, Abbé de Marmoûier : Villebois & Marueil, heritage de l'ancienne maiſon de Marueil, puis Monberon & outeville qui ſont des appartenances de la Duché de Montmorency.

Rare ſecret de la riviere de Touvre au pays Angoulmoiſin.

Ie ne veux paſſer ſous ſilence une rare ſingularité qui rend encore ce païs Angoulmoiſin fort remarquable entre les autres. Il ſe glorifie de ſa riviere de Touvre, contenant deux ieuës de long, profonde de quatre pieds ſeulement : où les Comtes d'Angouleſme faiſoient nourrir anciennement des Cignes pour eur plaiſir; Et diſoit-on, que cette riviere eſtoit ap liſſée de Cignes, pavée de Truites, & borlée d'Eſcrevices : mais c'eſt une choſe émerveillable, qu'elle ne peut porter un bateau de diverſes pieces qu'il ne ſoit peu de temps aprés ongé & perdu par les vers qui s'y engendrent, & faut neceſſairement qu'il ſoit compoſé d'une eule piece de bois, petit veritablement, mais tel que l'on y peut naviger ſans danger.

DV PAYS ET COMTE D'AVVERGNE.

De la Ville, Seneſchauſſée & Preſidialité de Rion en Auvergne.

CHAPITRE PREMIER.

L'Auvergne limitée du haut Limoſin du coſté de l'Occident, comme des païs de Foreſt, & Lyonnois au Levant : Du Vellay & Gevaudan au Midy, & du Bourbonnois au Septentrion, a encore quelques grandes & remarquables villes qui reſſortiſſent au Parlement de Paris, tant en la plate campagne appellée Limagne, qu'en la contrée montueuſe, dite proprement la haute Auvergne.

Ie ne m'amuſeray point à diſcourir de l'origine que les Auvergnats maintiennent leur eſtre commune avec les Romains, dont Lucain ſe mocquant en oſa dire ces paroles.

Avernique auſi Latios ſe fingere fratres.
Sanguine ab Iliaco populi.

Ny ne particulariſeray non plus comme ils pouvoient autrefois beaucoup entre les autres peuples des Gaules, tant en proueſſe & autorité qu'en nombre d'hommes : comme en la Ligue commune des Gaules contre Ceſar : ils furent

cottiſez à faire trente cinq mille hommes: & finalement comme ils furent aſſujettis à l'Empire Romain. Le diſcours en ſeroit trop long pour cét abregé, qui n'eſt que pour les recherches plus ſignalées des villes, & non de l'eſtat & ſuccez des contrées & Provinces de cette grande Monarchie.

Toutesfois avant que de paſſer plus avant, je ne paſſeray ſous ſilence que l'Auvergne a dés longs-temps eu des Comtes & Seigneurs particuliers. Par les Annales eſt contenu que Yrier fut Comte d'icelle ſous Charlemagne, Guerin ſous Louïs Debonnaire, Bernard & Eſtienne tué par les Normans, regnant Charles le Chauve: mais les Comtez n'eſtoient lors qu'offices & gouvernemens. Depuis qu'ils furent devenus fiefs patrimoniaux, il eſt fait mention d'un Robert, Comte d'Auvergne, qui eut quatre fils, dont Guy l'aiſné eut Guillaume, & Guillaume une ſeule fille, par le mariage de laquelle avec Robert Comte de Boulogne, la Comté d'Auvergne fut portée en la maiſon de Boulogne, en laquelle elle demeura juſques au regne de S. Louïs, qui la donna avec le Poitou à Alphonſe de France ſon frere: aprés le trépas duquel ſans enfans les Comtes de Boulogne la poſſederent encore juſques au Roy Iean, qui l'unit à la Couronne par le moyen de Ieanne la Comteſſe de Boulogne & d'Auvergne qu'il épouſa. Mais toſt, aprés l'ayant érigée en Duché & Pairie avec le païs de Berry pour Monſieur Iean de France ſon fils, en recompenſe des Comtez de Poitou, & Maſconnois delaiſſez au Roy d'Angleterre, par le traité de paix de l'an 1360. & Charles Cinquiéme ſon frere luy ayant apres permis de tenir les grands jours d'icelle à Paris où ailleurs, elle écheut &

Auvergne en Comté.

retourna enfin par ſon deceds à la décente de Geofroy de Boulogne, Baron de Montgaſcon, en laquelle elle a continué comme Comté juſques à la Reyne de France Catherine mere des Rois Charles IX. & Henry III. & de la Reine Marguerite.

Cette Comté doncques eſt compoſée de pluſieurs belles villes & bien peuplées, ſur la meilleure partie deſquelles preſident les Cours Preſidiales de Rion & d'Aurillac : toutes deux reſſortiſſables à la Cour ſouveraine de Paris.

Et pour commencer à Rion qui eſt en la Limagne, ceux-là ne ſont conſiderables, qui pour recommander l'excellence de cette ville par l'antiquité de ſon origine, font venir en Auvergne je ne ſçay quelles gens Grecs qu'ils appellent Rions, en jetter les premiers fondemens : & ſans y penſer autrement ne craignent de ſe rendre dignes de riſée par une ſi abſurde & vaine rencontre. Quant à moy n'en trouvant rien dans Ceſar ny dans les autres Ecrivains, qui depuis luy ont plus amplement écrit des villes de la Gaule, je l'eſtime beaucoup plus moderne, & croy que la plus ancienne aſſeurance qu'on puiſſe produire non de ſa ſplendeur ny des richeſſes qui l'élevent aujourd'huy en grandeur parmy ſes égales: mais ſimplement de ſon eſtre, eſt celle que nous donne le grand Gregoire de Tours ſous le nom de *Reotium*, qui n'eſtoit qu'un Chaſteau & n'eſt pas vray ſemblable que cét ancien Auteur qui d'ailleurs eſtoit natif d'Auvergne, eût oublié quelque choſe de ce qu'eût pû lors éclaircir ſon luſtre.

Rion en Auvergne.

Depuis comme elle s'eſt accreuë par progrez de temps, ſoit pour la temperature de l'air,

l'air, ſoit pour la commodité du commerce, auſſi a-t-elle eſté de long temps pour pluſieurs raiſons choiſie pour eſtre le ſiege de la Seneſchauſſée du païs d'Auvergne, & Preſidiaux ayant Lieutenans General, Civil, Criminel & Particulier, huit Conſeillers, deux Avocats, un Procureur du ROY, un Greffier d'appeaux, & autres Officiers ordinaires pour diſtribuer la Iuſtice par appel aux ſieges de Monferrant, Combraille, Montagu, Aigue-Perſe, Clermont & Montpenſier.

De la Ville & Eveſché de Clermont en Auvergne.

CHAPITRE II.

IE ne puis mieux montrer l'aſſiette, grandeur & antiquité de Clermont, que parce qu'en a écrit Iules Ceſar, il y a plus de ſeize cent ans, ſous le nom de *Gergovia*: Ie dis Ceſar ce grand conquerant des Gaules, qui la vid lors de ſi prés ſans y entrer, & au jugement duquel elle fut jugée imprenable, bien qu'il eut l'un des plus grands courages du monde aux affaires de la guerre.

Clermõt aſſiegée par Ceſar, mais en vain.

Il dit donc au liure ſeptiéme de ſes Commentaires, *qu'il ſepara ſon armée en deux, dont il donna quatre legions à Labienus pour mener de Sens à Paris: avec les autres ſix, il prit le chemin d'Auvergne droit à la ville de Clermont, le long de la riviere Allier.* Et peu aprés il ajoûte *qu'au cinquiéme logis il arriva à Clermont, où ayant le jour meſme fait attacher une petite eſcarmouche, & reconnu cependant l'aſsiete de la place à ſon aiſe, laquelle eſtant ſituée en une*

luy peurent au reſte faire aucun dommage, pource, dit-il, qu'elle eſtoit faite & bâtie du bois de Larix, que les Naturaliſtes témoignent eſtre doüé de cette occulte & ſecrette proprieté, qu'il reſiſte aux ardeurs des feux les plus violens qui ſoient en la nature.

Ce ſeroit travailler en vain de s'empécher icy à prouver que Gergovie eſt Clermont, & non S. Flour ou Rion, ainſi que quelques-uns ont penſé, ſans y penſer autrement. L'aſſiette d'icelle nous l'apprend, la deſcription qu'en fait Ceſar nous l'aſſeure, & les démonſtrations en ſont ſi claires, que qui en doute, doute du jour en plein midy. Le Mont voiſin porte encore le nom de Gergovie, & par les ouvertures du roc où Ceſar eſtoit campé, ſe voyent des voûtes ſoûterraines par leſquelles on pouvoit aller au guide des flambeaux, plus d'une grande lieuë ſous terre, là où pour le jourd'huy, l'on n'y ſçauroit paſſer à cauſe des eaux qui dégoutent de la ſommité dudit roc. Voire pour plus grande marque que c'eſt la vraye Gergovie de cét Hiſtorien, ſe ſont remarquez autrefois pluſieurs tombeaux hors la ville, entre leſquels en fut veu un, ſur lequel eſtoit gravé cét écrit en groſſes lettres.

IVLIA PAVLINA TITI LABIENI VXOR D. D.

Encore eſt-ce un autre tres-aſſeuré fondement à cette opinion, que le ſiege Epiſcopal y a eſté établi dés le temps des premieres converſions, comme en la principale, & plus grande ville de tout le païs, ſaint Pierre y enuoya ſaint Auſtrimonius l'un des diſciples de noſtre Seigneur, auquel ſuceeda Vrbicus, puis Leogontius, ou Locotius, & ainſi des autres: entre leſquels Sidonius Apollinaris l'un des plus

doctes perſonnages de ſon temps, & dont les œuvres nous rendent encore la memoire tant recommandable, tint le quatorziéme rang durant les Gots.

Il eſt pourtant croyable, veu les marques & veſtiges d'antiquité que l'on void en cette ville du coſté de la porte de Gras, qu'elle a autrefois eſté une bien plus grande choſe. Elle a ſouffert de grandes ruines & de furieux aſſauts à diverſes fois, meſme dés le temps des premiers Empereurs, car l'hiſtoire de ſaint Caſſius converty par Auſtrimonius premier Eveſque d'icelle durant l'Empire de Claude Ceſar, témoigne ouvertement qu'elle fut lors priſe & ſaccagée par les Germains, que quelques Gaulois rebellez contre les Romains avoient employé à leur ſecours, & le témoigne avec cette vaine opinion nourrie parmy les Auvergnacs, & de laquelle j'ay parlé cy-deſſus, qu'ils eſtoient deſcendus des Troyens auſſi bien que les Romains, & qu'ils eſtoient leurs freres d'origine, voire que les Troyens avoient jetté les premiers fondemens de leur ville capitale : *Germani verò*, dit cette hiſtoire, *precipiti curſu, ruptis portis ingrediebantur, ac alii ſcalis appoſitis in muros de diverſa parte ruentes, ignes in pergama ſubmittebant; Pergama dico, quia ante Incarnationem Chriſti Troiani civitatem illam condiderant: Troiani namque muros ſuos Pergama vocitabant.*

Les Vandales, Alains, Gots, Bourguignons, & premiers François luy ont pareillement fait ſentir l'indignité de leurs armes. Et toutefois aujourd'huy elle eſt encore fermée de fortes murailles, deffenduë de diverſes Tours, & ſur tout embellie d'un grand nombre d'E-

Egliſes de Clermont.

gliſes, & de ſignalez édifices.

La Cathedrale.

On tient communément que les premiers fondemens de la Cathedrale furent jettez par ſaint Martial, en l'honneur de la Vierge ſacrée mere de Noſtre Seigneur, mais je croirois plutôſt que ce fut ſaint Auſtremonius premier Eveſque d'icelle; puiſqu'il fut envoyé particulierement en Auvergne pour la dreſſer au plan de la Religion Chreſtienne, & au meſme temps que ſaint Martial vint en Guyenne. Vous y remarquez au devant de la maiſon Epiſcopale, l'une des plus belles fontaines de toute la contrée, conduite là du lieu de Royac (ſource commune des eaux qui arrouſent la ville, & preſque tout le païs) par canaux ſouſterrains.

Abbaye de S Allire.

L'Abbaye de S. Illidius ou Allire, à preſent hors la ville, mais autrefois dans l'enclos de ſes murailles, fut ſemblablement commencée par S. Auſtremonius, & depuis agrandie & embelliſie par le troiſiéme de ſes ſucceſſeurs, dont elle porte le nom, ainſi que le témoignent ces vers trouvez parmy les vieux titres d'icelle.

Hæc antiqua Domus cunabula prima recepit
Ex Auſtrimonio Arvernorum Præſule primo.
Illam ſed (de quo fecit ſibi omnia) ſanctis
Illidius quartus curæ ſucceſſor ovilis
Auxit, fundavit regeret dum Gallica regna
Clodoveus regnum primus baptiſmate locus.

Vers qui ſont auſſi témoins où que depuis Auſtremonius, le ſiege a vaqué long-temps, & qu'il y a eu grande intervalle d'années entre ſes ſucceſſeurs, puiſque le quatriéme vivoit encore durant le regne de Clovis, ou qu'ils ont eu eux-meſmes quelque ſoupçon d'erreur. Ceux qui reſtent monſtre la ſplendeur & la ſtructure de cette Abbaye, & comme ayant

eſté depuis ruinée, elle fut encore rebâtie & conſacrée ſous le Pape Paſchal II. rebâtie, dis-je, d'une ſuperbe architecture, & fortifiée de tours & de deffences ainſi qu'un chaſteau, voire enrichie de colomnes, ſepulchres, & autels de marbre & de jaſpe de cent couleurs differentes, & d'une belle Chapelle dediée à S. Venerand où giſent les precieuſes dépoüilles d'un grand nombre de martyrs.

At quia non dormit divini raptor honoris,
Barbara præfatam gens vaſtat funditus ædem,
Cœnobiarcha rogat Paſtorem principis urbis,
De reſtauranda, pietatis amore, ruina,
Nec mora, conſurgunt Monachis nova culmina ſummo,
Præſule Paſchali ſub conſecrata ſecundo,
Illidienſis habet vici jus unicus Abbas,
Quem penes eſt mortis, vitæque verenda poteſtas.
Illidiana domus, fortiſſima Turribus eſt arx,
Albaque diverſo pellucent marmore clauſtra,
Hic divo ſacrum Venerando inſigne ſacellum,
Sanctaque ſculpturæ præſtantis cernè ſepulcra,
Quæ tot ſacrarunt precioſo ſanguine teſtes.

Au dedans de cette Abbaye paſſe un fleuve qu'on dit auoir eſté jadis nommé Scateon, & à preſent Tiretaine, ſur le cours duquel eſt un merveilleux pont de pierre naturelle formée de l'eau d'une fontaine qui s'endurcit-là, non ſans grand étonnement des ſecrets de la nature.

Hunc modicus lambit veniens de montibus amnis
Iuxta & fons ſalſus pontem lapideſcit in altum.

Pont remarquable encore pour avoir d'étenduë plus de 30. braſſée de long, ſix d'épaiſſeur, & huit de large. Pont que le Roy Charles IX. faiſant ſon voyage de Bayonne daigna voir & conſiderer comme l'un des plus rares miracles de nature en tout ſon Royaume.

L'Egliſe noſtre Dame du Port fut premierement fondée par l'Eveſque S. Avit, qui vivoit au temps du Roy Childebert : mais ayant eſté bruſlée & détruite par les Normands, l'Eveſque Sigon la fit rebâtir, ainſi que témoignent ces autres vers aſſez groſſiers tirez d'un vieux manuſcrit qui ſe void en icelle,

Hoc Templum ſanctus primo fundavit Avitus:
Inclitus Antiſtes, nobilis & genere.
Quod dicavit ovans Chriſto ſanctæque Mariæ,
Cenſibus, & propria nobilitavit ope,
Hoc Normannorum flammis gens uſſit acerba,
Bacchans, & ſtrages, heu! miſeras faciens,
Sed Sigo hanc Præſul priſco decoravit honore.
Vt tibi Celſitonans afforet aula micans.

Cette Egliſe en a encore ſous ſoy une autre, qui n'eſt guere moins grande & ſpatieuſe en étenduë.

Aprés ſont lés Convents des Iacobins, Cordeliers & Carmes, l'Egliſe ſaint Geneſt, qui portoit autrefois le nom du premier martyr ſaint Eſtienne : S. Pierre, Collegiale, ſaint Laurens, puis ſaint Barthelemy, que Guillaume du Prat annoblit d'un ſomptueux & magnifique Hôpital. Aux faux-bourgs le Prieure de ſaint Bonnet, hors la Porte ſaint Pierre un Monaſtere de Religieuſes fort ſpacieux, embelly de diverſes parades d'architecture : & les reſtes d'un vieil édifice appellé la Tour des Sarrazins. Prés l'Abbaye de Saint Allyre l'Egliſe Parochiale de ſaint Caſius Martyr : d'un autre coſté la Parroiſſe ſaint Adjuteur, & plus loin l'Abbaye de ſaint André poſſedée aujourd'huy par l'Ordre de Premonſtré. Car elle eſt de fondation beaucoup plus vieille, & fait voir au doigt & à l'œil de grandes marques d'antiquité, ſur tout la vieille Egliſe où ſe

ſont trouvez des ſepulchres pleins d'oſſemens demeſurement grands : & entr'autres un, clos & couvert d'un gros cuir rouge que l'on tient eſtre celuy du fondateur de cette place, qui ne peut eſtre autre qu'un des premiers Comtes Dauphins d'Auvergne, auſquels auſſi appartient la Maiſon de Gergoye proche delà. Comme pareillement n'en eſt guere éloignée une autre Egliſe tres-ancienne qui porte le nom de ſaint Rimigy : ny encore le village de Chamailleres l'un des vieux faux-bourgs de la premiere ville où vous remarquez un Chaſteau qu'on tient avoir eſté baſty par Ganelon, puis une Egliſe Collegiale par ſainte Tecle à l'honneur de la ſainte Vierge, & un Prieuré dedié au nom de ſaint Marc, qui porte face de quelque ſomptueux Palais, converty depuis en Egliſe, & demeure de Moines. Prieuré ſitué dans un valon où ſe voyent deux bains, l'un d'eau calcineuſe, l'autre ſulphurée, & au deſſous une fontaine de gouſt de vin.

Ce ne ſeroit jamais fait, ſi je voulois pourſuivre par le menu toutes les ſingularitez qui peuvent rendre cette ville plus recommandable. Ie diray pour achever ce Chapitre, qu'en icelle ont eſté tenus & celebrez divers Conciles, un national l'an cinq cens quarante, où aſſiſterent quinze Eveſques, un autre general ſous Philippe premier par le Pape Vrbain, auquel fut conclu le premier voyage de la Terre-ſainte, & un troiſiéme durant le regne de Louïs le Gros par le Pape Innocent auquel Anaclet fut declaré Schiſmatique.

Les Eſtats y furent auſſi aſſemblez l'an 1374. ſous l'autorité Royale de Charles Cinquiéme. Et la Reine Catherine de Medicis ayant evincé

l'Eveſque de la Comté de Clermont, qui avoit eſté engagé à ſes predeceſſeurs par le Comte d'icelle durant la premiere entrepriſe de Ieruſalem, rehauſſa encore ſon luſtre de l'excellence d'un Siege Preſidial.

De la ville & Chaſteau de Montferrant.

CHAPITRE III.

LA Ville de Montferrant eſt ſituée ſur le ſommet d'une haute montagne: & s'il faut en chercher l'étymologie, ainſi dite peut-eſtre *quaſi Mons ferax*, ou *ferens*: c'eſt à dire Mont-fertile, & auquel en l'abondance de toutes choſes rien ne defaut: ou plûtoſt du nom de quelque ſien fondateur ou reſtaurateur appellé Ferrand. Ce n'eſtoit anciennement qu'un Chaſteau pris par les François du temps de Philippe Auguſte, ainſi que le témoigne le Supplement de l'Hiſtoire d'Aimoinus en ces termes. Par le détroit plus difficile de l'Auvergne & les Chaſteaux, qui eſtoient en chemin, il vint juſqu'à Clermont: & faiſant » ès approches de l'abortif Chaſteau de Mont- » ferrand qui eſt à l'oppoſite de Clermont, les » ſoldats qui eſtoient dedans craignant la force » de l'armée Françoiſe & étonnez de la ſeule » veuë des harnois ne ſe ſoucians de la defence » des murs & aſſiete du lieu, ſe retirerent au » Donjon à bien grande peine: mais le feu mis » aux Maiſons bruſla tout, ſauf la Tour où la » garniſon eſtoit entrée. »

Brûlement qui donna depuis ſujet non ſeulement de la reſtaurer, mais auſſi d'y bâtir par progrés de temps, une bonne & grande

Ville, que Geofroy Teſte-noire, qui ſe tenoit en la place de Chalus en Limoſin ſurprit & pilla par une ruſe inſigne durant le regne de Charles V. Il s'en alla vers icelle l'an 1391. avec quatre cens bons ſoldats choiſis d'entre tous les ſiens, & ſçachant qu'elle eſtoit peu ſoigneuſement gardée, mit de nuit une embuſcade le plus prés des murailles qu'il peut, & inſtruiſit quelques ſiens ſoldats de contrefaire les Marchands & d'aller ſur le point du jour, avec quelques aſnes chargez de viures en ladite Ville. Ces ſoldats eſtans ſuivant leur inſtruction arrivez au bout du pont de la porte de la Ville, prierent les portiers de leur ouvrir, leſquels ne ſe doutans d'aucune ſurpriſe, abbatirent le pont & laiſſerent entrer ces faux Marchands en leur ville à leur grand dommage. Car vrayement Marchands en apparence, mais au reſte vrais ſoldats, ſe ſaiſiſſans de la porte, & déployans leurs armes les tuerent. Et auſſi-toſt ceux qui eſtoient en embuſcade, entrerent dedans la ville, tuerent tout ce qu'ils rencontrerent & l'ayant pillée, chargerent leurs chariots & mulets de proye & de bagage, & ſe retirerent à Chalus.

Cette ville eſt encore aujourd'huy remarquable, ſur tout par une Cour de Generaux, qui a en ſa Province pareille autorité que celle qui eſt à Paris.

De la ville & Duché de Montpenſier, & des autres villes de la Limagne.

CHAPITRE IV.

Montpenſier. LA Comté de Montpenſier a de tout temps donné de grands & valeureux Princes

à noſtre France & qui ont eſté l'une des plus genereuſes branches, qu'ait porté jamais le trône de la famille de Bourbon. Le Roy François I. l'érigea en Duché & Pairie en Fevrier 1538. Et eſt encore remarquable par la mort de Louïs VIII. pere du Roy ſaint Louïs, lequel y eſtant arrivé à ſon retour du Languedoc en France, y fut ſurpris d'une groſſe maladie dont il treſpaſſa le leudy devant la feſte de la Touſſaint l'an 1225. ou ſelon les autres 1226. le troiſiéme an de ſon regne.

Les autres Villes de moindre marque ſituées en la Limagne, ſont Billon, Yſſoire, Brioude, Auſon, Langheac, S. Germain, Lambron, Eubreule, S. Pourçain & Caſſer, ſans mettre en ligne de conte les Chaſtellenies & Bourgades de quelques grands Seigneurs, comme Mommorin, Monluçon, Entragues, Chuſeron, Randan, Fontanilles.

En vn mot, tout ce païs de Limagne ainſi compris a d'étenduë plus de vingt grandes lieuës en longueur, & plus de huit en largeur: abondant & fecond par tout en bled, vins, bois, prez, fontaines, bains chauds, lacs, ſafran, mines d'argent, bref en toute ſorte de decommoditez qu'on ſçauroit ſouhaitter: & arrouſé du fleuve Allier, lequel a ſa ſource à quatre lieuës au deſſous de Brioude, & venant à paſſer prés d'Viſſon, où la Reine Marguerite a long-temps habité avec ſa Cour, coule vers Pont Chaſteau qui eſt une petite Ville, où il commence à porter bateaux juſques à S. Pourçain, derniere ville de Limagne.

DE LA VILLE ET PRESIDIALITE' D'AVRILLAC.

CHAPITRE PREMIER.

Aurillac. AVrillac, où ſelon la commune façon d'écrire, Orillac, eſt une des principales villes de la haute Auvergne, ainſi nommée du lieu de ſon aſſiette, qui eſtoit anciennement un lac, où ſe trouvoit quelquefois de petits grains d'or, comme qui diroit *Aurilacus*. C'eſt le ſiege ancien du Bailliage, annobly depuis par Henry II. d'une Cour de Preſidiaux à laquelle reſſortiſſent les autres ſieges de S. Flour, Carlat, & Murat, avec les villages de Sallers, Murlac, S. Martin, Marmaroux, & autres. Et eſt encore remarquable, tant par la puiſſance de Guillaume ſurnommé de Senac Eveſque de Paris, lequel a compoſé pluſieurs beaux livres ſur l'Eſcriture ſainte, que par le chaſteau, qu'on appelle S. Sephe, bâty dans l'enclos de ſes murailles, & ſur le ſommet d'un rocher ſi haut élevé, qu'il eſt ſeul capable de commander & donner loy preſque à toute la ville. Elle a l'air ſerain & temperé, parce qu'en chaque ruë y a un canal, par lequel toutes les immondices & ſa-

letez s'écoulent en la riviere nommée Iordane. Et ſon patron & protecteur tutelaire eſt S. Geraut, qui de ſon temps a fondé pluſieurs Egliſes, entre autres eſt celle de S. Benoiſt, qu'il enrichit de grands moyens & de precieux joyaux, outre l'embelliſſement de deux gracieuſes fontaines recommandables pour leurs bains de marbre noir tout d'une piece, & d'une largeur émerveillable.

De la ville & Eveſché de ſaint Flour, & de quelques rares ſingularitez qui ſe voyent en Auvergne.

CHAPITRE II.

S Flour.

LA ville de S. Flour ſituée ſur le ſommet d'un haut roc élevé & entaillé tout à plomb, n'eſt pas ſi antique qu'ont eſtimé ceux qui l'ont priſe ſans y penſer pour la Gergovie de Ceſar, qui eſt proprement Clermont, comme je l'ay montré cy-deſſus. Ce n'eſtoit jadis qu'un ſimple bourg appellé des Latins *Mons planus*, que les Seigneurs de Brezons annoblirent de la fondation d'un Prieuré. Depuis s'eſtant accru par progrez de temps il fut fermé de murailles, & enrichy du glorieux nom de S. Flour, qui eſt là honoré par une ſinguliere devotion & reverence du peuple : Et le Prieuré enfin erigé en Eveſché par le Pape Boniface VIII. en l'an 1302. Eveſché qui a premierement eſté gouverné par Raimond de Monſteghel, Cardinal, qui fut aprés Eveſque de S. Papoul en Languedoc. A Raymond ſucceda un Henry

Abbé de Cluny, & à Henry Archambault moine, lequel inſtitua le College de noſtre Dame en cette ville.

Ie ne m'amuſeray point à diſcourir de ſes autres, afin d'achever plûtoſt les ſingularitez de cette Province.

Monta gne de Cantal

Les montagnes de Cantal y ſont perpetuellement chargées & couvertes de neiges à cauſe de leur hauteur & ſommité.

La petite ville de Pont-Gibault à quatre lieuës de Clermont a prés de ſoy le village de Rore, où ſe void une mine d'argent.

Mont de Dome.

Le mont de Dome proche dudit Clermont, eſt un des plus haut-élevez de toute la France, abonde en ſimples autant exquis que les meilleurs Medecins pourroient ſouhaiter: & y a au ſommet maintes marques & veſtiges de l'antiquité, qui font paroiſtre que ce furent autrefois quelques grands & ſomptueux bâtimens.

Le mont de Come chargé d'arbres & de paſturages, eſt encore remarquable par la proximité de la Cherre où vous remarquez une fontaine gelée pendant les chaleurs de l'eſté, & chaude parmy les plus aſpres rigueur de l'hiver.

Mont d'or.

Le mont d'Or, haut d'une grande lieuë, eſt plein de fontaines, qui ſurgiſſans à petits boüillons le ſerpentent & arrouſent de tous coſtez, & ſe groſſiſſent enfin en une bonne & groſſe riviere, qu'on appelle Dordonne. Recommandable encore pour les bains divers qui en ſortent, chauds, tiedes & froids, ainſi qu'on les deſire, & où fourmille tous les ans une grande abondance de malades, qui ſe trouvent fort bien de leurs lavemens.

Prés de ce mont eſt la ville de Breſſe, & à

demy quart de lieuë d'icelle un lac de grande étenduë, ſi profond qu'on le tient pour un abyſme : & ce qui le rend plus merveilleux, c'eſt qu'il eſt preſque ſur le ſommet d'une montagne, voire il eſt ſi effroyable, que ſi l'on jette quelque pierre dedans, on ſe peut aſſeurer d'avoir bien-toſt des éclairs, pluyes, greſles & tonnerres. Lac merveilleux.

Ie ne veux oublier, que prés la ville de Vichy, ſe voit une belle & grande fontaine, dont l'eau eſt naturellement chaude, & ſurgiſſant ſans ceſſe à gros boüillons, forme prés delà des bains tres-ſalutaires à ceux qui s'y vont laver és mois d'Avril, May & Septembre.

A Chaudes-aiguës, dix lieuës de ſaint Flour, ſont de pareils bains & fontaines.

Finalement à Rochedogou, diſtant auſſi de dix lieuës de Clermont, ſe void un rocher, de moyenne grandeur, dans lequel ſi vous le rompez, vous trouverez des pierres naturellement claires & brillantes, qui en luſtre & en éclat ne cedent guere aux vrais & plus precieux diamans.

DV PAYS ET DVCHE' DE BOVRBONNOIS.

De la ville & siege Presidial de Moulins.

CHAPITRE PREMIER.

Païs de Bourbõnois.

AV sortir de l'Auvergne on entre au païs de Bourbonnois, ainsi dit de la ville de Bourbon, de laquelle nous parlerons en son lieu, & qui a pour limites, au Septentrion le Nivernois, au midy le païs d'Auvergne, le Berry au Ponant, & la Bourgogne du costé que le Soleil nous rapporte le jour.

Boyes ou Bourbonnois anciens.

Les anciens Boies, où Bourbonnois (car ce sont ceux desquels est si souvent fait mention dans l'histoire Romaine qui les appelle Gaulois, & davantage les associe avecque d'autres Gaulois assez prochains d'eux (se sont jadis fait renommer pour leur grandeur, & pour leur grand cœur aux affaires de la guerre. Tite-Live au 5. livre, dit que du temps de Tarquinius Priscus cinquiéme Roy

des Romains, ils partirent de la Gaule avec ceux de Langres, dont ils estoient voisins, passerent les Alpes & le Pau, & entrerent en la Toscane & Romaigne: mais qu'ils s'habituerent dans l'Apennin, & occuperent tout le païs qui s'estend depuis Boulogne la Grasse, de laquelle on leur attribuë les premiers fondemens jusques à l'Astisane, d'où les Romains eurent depuis beaucoup d'affaires à les desnicher.

Car l'an cinq cens trente-huit de la fondation de Rome L. Posthumius Albinus designé Consul, fut défait avec deux legions par eux dedans la foreſt nommée Litane en Lombardie, luy tué au combat, & son test accoustré & enrichy d'or, en forme de coupe, duquel les Prestres & Ministres de leur principal temple se servoient és jours de Festes en leurs solennels sacrifices. L'an cinq cens soixante le Consul Minutius les voulut aller charger, & peut-estre qu'ils n'eussent pas refusé le combat n'eussent esté les nouvelles qui leur vindrent de la défaite des Milanois: qui fut cause que l'an cinq cens cinquante-neuf, ayant passé le Pau, pour se joindre à eux, ils furent défaits en nombre de dix mille par le Proconsul Valerius Flaccus auprés de Milan: Finalement l'an cinq cens soixante-neuf, Scipio Nasica en deffit trente mil, dont il en demeura 28. mil au combat, & ayant chassé ce qui en restoit de toute l'Italie, & esteint du tout leur nom en icelle, ils passerent le Rhin & s'en allerent au territoire de Bavieres, auquel ils donnerent leur nom, & delà tirerent outre jusques en Boheme qui prit aussi appellation d'eux.

Long-temps aprés ils s'associerent avec les

Suiſſes pour venir en Gaule, d'où ils ſçavoient que leurs anceſtres eſtoient deſcendus, & ayans eſté défaits par Ceſar furent octroyez à ceux d'Authun qui les luy demanderent pour les habituer en leur contrée, *d'autant*, dit-il, luy-meſme au livre premier de ſes Commentaires, *que c'eſtoient gens valeureux: & pour tels aſſez connus & renommez par tout: par quoy ils receurent de la en avant pareil droit de privileges, franchiſes & immunitez dont ils iouyſſent*, & leur départirent des terres prochaines d'eux, que l'on eſtime eſtre le Bourbonnois & le Beaujolois, qui approchent bien plus du mot Latin *Boij*. Quoy que ce ſoit ces deux païs ſe touchent l'un à l'autre: & ſemblablement aux Authunois d'un, & à l'Auvergne de l'autre: tellement que cela convient à ce que dit Ceſar au ſeptiéme livre, qu'ils eſtoient contigus aux Auvergnacs, & des appartenances de la Seigneurie d'Authun: Et un peu aprés il les joint pour les fournitures des vivres avec Authun, & leur attribuë une contrée ſterile & de peu d'eſtenduë, telles que ſont le Beaujolois & Bourbonnois. Toutefois il ſemble que ce doivent plûtoſt eſtre ceux-cy que les Beaujolois, pour ce qu'il les met ſur le chemin de Clermont en Auvergne, pour aller à Bourges, ce qui convient nommément au Bourbonnois plûtoſt qu'à l'autre qui demeure ſur la main droite. Ce que j'ay bien voulu toucher ici un peu plus particulierement pour le devoir & obligation qu'a toute la France à ce païs qui a porté la nef des Bourbons au ſupréme port de la Couronne des François ſous le vent gracieux de l'admirable & incomparable felicité de noſtre Roy Henry IV.

Beaujolois.

En ce païs les Proconſuls & Gouverneurs Romains pour du tout bien faire à ce peuple, trouvans la faveur & les delices de la nature aux ſources chaudes, qui provoquoient leur grandeur & liberalité, & les invitoient à la dépenſe, y conſtruirent & reparerent richement pluſieurs bains qui nous ſont encore reſtez, mais non entiers, & deſquels je parleray cy aprés en leur lieu.

La ville capitale eſt Moulins, que Ceſar ſemble appeller *Gergobina* (car ainſi le dit Glarean à la difference de *Gergovia*, qui eſt en Auvergne) au livre ſeptiéme de ſes Commentaires, en ces paroles. Si toſt que Vercingentorix en a les nouvelles, il remmene ſon armée en Berry, deliberant d'aſſaillir Gergobine en chemin, ville des Bourbonnois, leſquels Ceſar aprés qu'il les eut défaits à la bataille contre les Suiſſes, avoit là envoyé habiter, & iceux annexé au territoire d'Authun. Ie la prens pour Moulins ſelon la conjecture commune, pource que c'eſt la plus prochaine ville d'Authun, & la capitale de toute la contrée: eſtant à croire que Vercingentorix s'adreſſa au chef, comme eſt le devoir de la guerre. Toutefois Ceſar ne diſant rien de ſon aſſiette, n'amenant aucune marque de connoiſſance, ſurquoy on ſe pût fonder pour diſcerner ce que c'eſtoit, a donné ſujet à Nenaire de penſer que ce n'eſt point Moulins, par ce dit-il, que Ceſar n'euſt pas veu qu'elle eſtoit ſur la riviere d'Allier, davantage que ce n'eſt pas le droit chemin pour aller d'Auvergne à Bourges, pource qu'on laiſſe Moulins à plus de huit ou dix lieuës à main droite (outre que c'eſt un païs effondré, & mal-aiſé au poſſible) pour prendre le haut

Moulins.

Bourbonnois vers Montagu, en Combraille, & à Mont-luçon. Il eſtime meſme que ce ſoit ledit Mont luçon, ou Néris qui eſt là aupres, pource que les voutes, les marbres & les medailles que l'on y foüille, marquent y avoir autrefois eu une belle & grande ville: & par viciſſitude ordinaire des choſes, maintenant un petit bourg au milieu duquel ſont ſituez de beaux bains fort chauds.

Nery.

Les Lecteurs ſeront eux-meſmes juges de ce different, & ſi Neris ainſi dite du nom de Neron, ſous le regne duquel on tient qu'elle fut baſtie, peut-eſtre renduë capable de ce nom par ces marques & enſeignes d'antiquitez Romaines, & par les ſeules medailles & pierres gravées que l'on y trouve en foüillant la terre.

Mais quoy qu'il en ſoit, ſi eſt-il certain que la ville de Moulins eſt tres-antique, & comme le cœur de la France, voire le berceau & les delices des anciens Princes de Bourbon, qui pour leur domicile y ont fait baſtir un beau Chaſteau & ſuperbe Palais, par leur ſejour ont poly & civiliſé ce peuple, luy ont ancré l'obeyſſance, l'amour & la fidelité atteſtée tant de fois, notamment au dernier feu civil allumé par toute la France, & attiſé d'une tumultueuſe rebellion, où preſque ſeul il eſt reſté plus pur, plus net, & plus brillant en l'or de ſa loyauté.

Nos Rois l'on auſſi quelquefois choiſie pour l'une de leurs plus gracieuſes demeures, & laiſſé en elle de viſibles témoignages de leur magnificence & liberalité naturelle, par les privileges & immunitez dont ils l'ont annoblie comme l'Eſchevinage & l'exemption des tailles de meſme que Paris. La Themis répond-

& revele ſes plus profonds & équitables oracles, au milieu de ſon Preſidial aux reſſorts & appartenances de la Duché de Bourbonnois. Là Eſculape ſe retirant de ſon cher Epidaure avec les memoires, & les moyens de ſes merveilleuſes cures, s'eſt confiné pour avoir reconnu l'abondance d'eaux minerales & medecinales chaudes & froides (& nous le montrerons plus amplement cy-aprés) eſtre plus en Bourbonnois qu'en nul autre lieu de l'Europe: & y a poſé le divin Tripier de ſes prognoſtiques, & départant à une celebre quantité de Medecins les plus ſecrets & ſalutaires myſteres de ſon art, les inſtale pour truchemens, & fideles guides des eaux, leſquelles ils diſpenſent avec autant de fruit à tous ceux qui y ont recours pour y trouver quelque remede à leurs maladies que les Eſchançons des Dieux, l'ancienne ambroſie & le Nectar vivifiant.

En ſuite de ces eaux, je ne puis taire, qu'à coſté du faux-bourg de Bourgogne prés d'une Chappelle ancienne dite ſaint Iean de Bardon, jalliſſent hors de terre beaucoup de ſources minerales & medecinales, ayans je ne ſçay quoy du vitriol & du ſouffre: entr'autres y a un grand puits à fleur de terre, de pierre de taille, tout rond & de ſix ou ſept pieds d'ouverture en diametre, dans lequel la principale ſource eſt ramaſſée, mais les pierres relachées donnent entrée aux eaux circonvoiſines, qui amortiſſent leur boüillon, lequel toutefois eſt fort tiede l'hyver, avec une odeur de ſouffre. Les Medecins éprouvent tous les jours ces eaux aux coliques, paralyſies, retentions d'urine, inflammations & douleur d'eſtomach, aux appetits depravez, aux op-

pilations, jauniſſes, retentions de mois aux femmes. Et à ce ſujet les Eſchevins de Moulins ſoucieux du public ſe diſpoſoient ces années paſſées à vouloir ſignaler leur Conſulat par la reparation de ſes ſources deſquelles on n'attendoit moins de fruit, & plus de douceur & facilité à boire, que des eaux Nevernoiſes de Pougues, & de ſaint Pardoux.

La Couſtellerie de Moulins eſt auſſi fort eſtimée par toute la France, & meſme en beaucoup d'endroits des Provinces voiſines.

Les Egliſes ſont une Collegiale fondée de Noſtre-Dame, qui ne releve, comme diſent quelques-uns, que du ſiege de Rome, encore qu'ils aillent prendre les Ordres à Authun, deux Parroiſſes en la ville, ſans celles des Faux-bourgs. Les Convents des Carmes & autres Religions, comme les Capucins aux Faux-bourgs & ſur le ſommet d'une montagne.

De la ville & Duché de Bourbon, dit l'Archambaut.

CHAPITRE II.

MAis démarans de cét agreable pourpris de Moulins pour aller outre, à cinq petites lieuës on aborde à Bourbon dit l'Archambaut, l'un des vrais lieux où les bains des Romains ont eſté continuez juſques à nous, comme dans le ſein de la France, & en un climat, où les tutelaires auſpices, & l'auguſte Nom de Bourbon les rend encore aujourd'huy auſſi fameux, que les merveilles de leurs eaux.

C'eſt de cette petite ville, que tout le païs prend ſa dénomination, ville petite, mais noble & tres-ancienne, meſme tres-renommée par toute la terre. La maiſon de Bourbon eſt un Phœnix entre les nobles. Ses Princes ſont des Neſtors entre les hommes, pour le long-temps que leur race a veſcu. Car depuis l'an neuf cens cinquante-neuf, que le Vicomte Archambaut Seigneur de Bourbon, & Rotilde ſa femme donnerent à l'Abbaye du Bourg de Deols l'Egliſe d'Oſches de Bourbon, juſques à preſent, elle a fleury pleine de proſperité & d'honneur. On ne marque en cette famille, comme jadis en celle des Fabiens & Curions à Rome, ni trois, ni quatre, mais force grands & nobles Princes, qui tous ont fait paroiſtre la grandeur de leur vertu. La terre univerſelle a obſervé en eux une incroyable pieté, une incomparable generoſité, & une admirable fecondité. Leur pieté contre les Saraſins, leur generoſité contre la fortune, leur fecondité contre le temps qui devore tout & qui reduit tout à mortalité. En Levant a paru leur pieté, en l'Europe leur generoſité, en leur France leur heureuſe fecondité. De ſorte que l'on dit de cette maiſon, que les femelles ſont nées pour peupler la Chreſtienté, & les maſles pour la deffendre.

Si j'en voulois déduire la Genealogie par le menu, faudroit pour un chapitre dreſſer un gros volume.

D'icelle ſont deſcendus les Comtes de Flandres par le mariage de Guillaume Sire de Dampierre fils d'Archambaut de Bourbon, avec Marguerite Comteſſe de Flandres & Hainaut: Comtes qui ſe tindrent au ſurnom de Flandres, à cauſe de la Comteſſe Marguerite,

qui avoit titre plus honorable que ſon mary, lequel avoit laiſſé celuy de Bourbon, pour prendre celuy de ſon partage qui eſtoit la Seigneurie de Dampierre en Champagne.

Par une autre glorieuſe rencontre & par le mariage de Monſeigneur Robert de France, elle a eſté celeſtement unie à la Maiſon du Roy Saint Louïs Predeceſſeur de noſtre Henry. Maiſon en laquelle aprés avoir amaſſé beaucoup d'honneur, elle a encore trouvé davantage. Et pour le comble de tout ſon heur, & de ſon honneur elle a produit noſtre Roy Henry IV. comme le plus beau fleuron, & le mieux marqué d'excellence qui vint de cette branche : c'eſt où elle a aſſigné le but de ſa grandeur, & qu'elle a fait la baſe de ſes plus grands trophées. C'eſt le point où ſon angle finit, c'eſt l'extrémité de ſa ligne, le centre de ſa circonference. C'eſt noſtre Roy qui a logé la Couronne de Navarre en la Maiſon de France, & la Couronne de France en la Maiſon de Bourbon : c'eſt luy qui oſté la bande de ſes armes pour joüir du pur eſcu des Fleurs de Lys. C'eſt luy qui a laiſſé le nom de Bourbon pour prendre le nom de France, & pour couvrir ſon chef d'une Couronne, qui n'a & qui n'eut oncques ſa ſemblable. C'eſt luy qui le premier luy a donné cet ornement d'avoir des Rois de France en ſa branche, & comme elle eſt iſſuë des Rois, qu'elle portaſt encore la Couronne & le Sceptre des Rois, & qu'elle repreſente à la poſterité les innumerables verſus cachées dedans le tige de S. Louïs.

Mais pour nous arreſter plus particulierement à ce qui eſt du preſent ſujet, la Seigneurie de Bourbon a eſté long-temps ſimple Baronnie, & juſques au temps de Charles le Bel,

qui

qui l'érigea en Duché pour Louïs de Clermont ſurnommé le grand fils de Robert de Clermont & de Beatrix de Bourgogne Dame de Bourbon. Et prit iceluy Louïs le ſurnom de Bourbon au meſpris de celuy de Clermont, parce que ledit Roy Charles le Bel voulut r'avoir la Comté de Clermont en laquelle il avoit pris naiſſance.

Toutefois eſt à noter que combien que cette ancienne Baronnie de Bourbon ait eſté ainſi érigée en Duché en faveur de ce Prince lequel outre la poſſeſſion, en prit auſſi le nom : ſi eſt-ce que le bien primitif de ladite ancienne Baronnie fut auparavant partagé entre deux freres, Anſeaume & Archambaut. Tous deux s'intitulerent Barons de Bourbon, & chacun d'eux eut en partage une place nommée Bourbon. Celle d'Anſeaume, en Bourgogne, ſoit du nom de ſon Seigneur, ſoit pource qu'il appartenoit à l'ancien, fut ſurnommé Bourbon l'ancien, & par corruption de langage Lancy, duquel nous parlerons lors que nous décrirons la Bourgogne. Et celuy d'Archambaut au païs de Bourbonnois fut & eſt encore dit Bourbon l'Archambaut, auſſi du nom de ſon Seigneur.

Bourbon ſurnommé l'Archâbaut.

C'eſt ce Bourbon nommé Archambaut, duquel je parle, aujourd'huy petite ville, ou pluſtoſt beau grand Bourg, ſitué en un valon environné de quatre montagnes. Du coſté du couchant, ſur la croupe d'un grand Roc, eſt aſſis le Chaſteau, jadis le ſejour de ces grands Princes, où ceux du païs honorent encore les maſures de leurs logis, & les viſitent avec honneur. Ce Chaſteau eſt de tres-difficile accez, & duquel l'enceinte eſt tres-forte par l'éminence, eſpaiſſeur & flancs de

Deſcription de la ville de Bourbon.

vingt-quatre groſſes tours, mais encore plus en la fidelité de ſes gardes, qui ſont les habitans qui n'ayans iamais dementy leur loyauté naturelle, ont maintenu & conſerué cette place auec les ſuffragans leurs Princes, auſſi pieux que puiſſans.

En ce Chaſteau eſt une Chappelle Royale, aux vitres de laquelle, du coſté du couchant, ſe voit un Paralytique à genoux devant noſtre Seigneur luy demandant gueriſon par le lavement d'une piſcine qui eſt prés de luy, pour montrer que la ſanté qui ſe conſerve & confere en ce bourg par les eaux, dépend des graces de Dieu qui les débonde & fait ruiſſeler d'un ſterile Rocher ſous lequel elles paſſent, les rendant mediatrices & cooperatrices, aux merveilles qu'il peut ſouverainement executer.

Au dehors de cette Chappelle, comme en front ſe releve une terraſſe, aux coſtez de laquelle ſont deux figures en relief d'Adam & d'Eve tout nuds, de pierre de grés, ſi artiſtement élabourées, que Praxitele les euſt avoüées pour ſon chef-d'œuvre. Sous cette terraſſe, au devant de la porte de la Chappelle paroiſt relevé de terre blanche, Iean de Bourbon, qui en ſes premieres armes, conduiſant l'armée de Charles Septiéme, au païs de Normandie, deffit les Anglois en champ de bataille prés Fremigny, & fut cauſe que ce païs fut conquis. Et depuis fit conſtruire le ſuperbe & devot édifice de cette ſainte Chappelle, & fit la fondation de douze Chanoines & un Treſorier pour y faire le ſervice divin au meſme vſage que celuy de la ſainte Chappelle de Paris. L'autre figure qui eſt à coſté de luy eſt Ieanne de France fille du Roy Charles Sep-

tiéme, & au milieu d'eux eſt l'Image de Saint Louis, la tige, le bon-heur & la gloire de cette maiſon.

Ie ſeray un peu plus long & plus exact en cette deſcription, & en parleray avec plus de reſpect & de reverence, afin que je ne ſemble avoir trahy par mon ſilence l'occaſion de m'acquiter de ce devoir envers l'Auguſte & Royal nom de Bourbon, reconnu pour Genie Tutelaire du Bourbonnois où git le precieux dépoſt des Cendres des grands Bourbons, & auquel aujourd'huy toute la France rend les vœux d'une ſainte & fidelle obeïſſance.

Dans le contenu donc de cette Chappelle, outre les objets de pieté, ſe preſentent infinis embelliſſemens en pierre & en bois, en bronze, & aux vitres merveilleuſes en l'émail de leurs vives couleurs, ne pouvant taire le bon Augure de l'avenement de noſtre Roy à la Couronne, aux vitres qui ſont du coſté du couchant, enrichies de Fleurs de Lys ſans nombre & traverſées d'une barre, le meſme jour que le Roy Henry Troiſiéme fut meſchamment aſſaſſiné, le foudre emporta cette barre ſans endommager les fleurs qui la touchoient, préſage heureux de l'acquiſition de ce Sceptre deu à cette Royale Maiſon de Bourbon, qui ſeule par ſa valeur a relevé les maſures de ce Royaume ruiné, pour en former la plus entiere & puiſſante Monarchie du monde.

Aux vitres plus éminentes ſont repreſentez au naturel Pierre de Bourbon, & Anne de France ſa femme, fille du Roy Louïs Vnziéme, ayant tous deux fait parachever la ſainte Chappelle, donné les vitres & autres

décorations qui y ſont: Et entr'autres ſingularitez ſe fait admirer l'Image de marbre blanc de Noſtre-Dame, qui eſt en la vieille Chappelle, au deſſus de l'Autel que tous les Phidies de l'antiquité, & les Pilons de noſtre temps admirent plûtoſt qu'ils ne peuvent imiter.

A gauche prés cette image en deſcendant quelques degréz on arrive au Treſor, ainſi dit à cauſe du ſacré bois, & non des autres richeſſes qui y ſont. Et toute ſon enceinte vers la voûte eſt attachée de groſſes verges de fer autrefois chargée tout autour de lampes d'argent. Au deſſous de l'Autel eſt une croix en pierre, au pied de laquelle le ſuſdit Iean de Bourbon & Ieanne de France ſa femme ſont à genoux. Plus bas un parement de velours en broderie d'or & d'argent, où au coſté droit d'un Crucifix eſt à genoux repreſenté ce grand Charles Duc de Bourbonnois, Comte de Montpenſier & Conneſtable de France, à qui la France doit ſa franchiſe, pour n'avoir eſté vaincu que luy commandant à ſes vainqueurs: & de l'autre coſté Suſanne de Bourbon fille de Pierre & d'Anne, unique heritiere des biens & de la gloire de cette maiſon.

Ce parement coulé ſe voit un gros treillis de fer bien fermé, & au dedans du treillis une profonde niche, de laquelle on retire & fait voir le tres-digne & precieux Reliquaire de la vraye Croix, tutelaire protectrice de ce lieu, & verité de la figure du Palladium Troyen, que Saint Louïs donna à Robert ſon fils, avec quelques autres, & que le Roy Charles Huitiéme viſita en action de graces du bien fortuné ſuccés d'Italie, de laquelle il pouvoit dire ce que Iules Ceſar diſoit ayant

Vraye Croix en la Chappelle de Bourbon

vaincu Pharnaces Roy du Pont, qu'il eſtoit venu, qu'il auoit veu, & avoit vaincu. Cette ſainte Croix eſt l'un des beaux, riches & ſacrez Reliquaires qui ſoit en France, ſoit en la quantité de ſon bois de vie, qui a preſque un pied de hauteur & demy pied de croiſon, le tout large de deux doigts, couvert d'un Criſtal & la Chaſſe toute d'or enrichie de groſſes perles tout autour, & par le deſſus de ſaphirs & rubis de grand prix. Au deſſus de la Croix, dans un beau Criſtal ſe voit l'une des eſpines de la ſacrée Couronne de noſtre Sauveur poſée en Pyramide, & les bouts de la Croix du haut, & des deux croiſſans en fleurs de Lys enrichies de feüillages d'or: ſon pied ſe fiche dans un mont de Calvaire tout d'argent doré, relevé des Images de la Vierge, de ſaint Iean, de la Magdelaine, à coſté deſquels ſe voit repreſenté à genoux le bon Duc Louïs, fils de Pierre de Bourbon, & Madame Anne Dauphine ſa femme, lequel fit porter à Paris la vraye Croix, qui auparavant n'eſtoit qu'ornée d'argent, & la fit enrichir d'or, & de pierres precieuſes auec le mont de Calvaire, comme on la voit à preſent, & ce en l'année mil trois cens nonante-ſept, ce qui eſt écrit au revers de la Chaſſe de la vraye Croix.

Deſcendu du Chaſteau, & tirant du coſté des murailles, dans le bourg, à main droite ſe voit un agreable & ſpacieux promenoir, avec la veuë d'un grand ruiſſeau qui vient de l'Eſtang, & de deſſous les moulins de forte & nompareille ſtructure affectez pour le Chaſteau, dans lequel ils ſont enclos. De là on parvient à une tres-belle Chauſſée, contre laquelle flotte l'Eſtang, toûjours reveſtuë d'une herbe verte fort courte, ayant pour s'y

promener ſoixante pas ou plus de longueur, & vingt-cinq de largeur, avec la veuë de l'Eſtang qui eſt de la plus nette & belle eau, qu'il eſt poſſible, d'une fort grande eſtenduë & profondeur.

Retournant ſur ſes pas par ce promenoir, & montant vers les hales, paroiſſent du coſté du Midy des montagnes fertiles en vignes, où ſe trouve quantité de viperes bien reconnuës pour vrayes & ſemblables à celles que l'on va queſter à Poictiers & à Veniſe pour compoſer la Theriaque.

Vers le Levant ſe fait voir le Bourg ſaint George où il y a un Prieuré de filles de l'Ordre de ſaint Benoiſt, & d'où deſcendant vous entrez dans celuy de Bourbon, fort logeable & abondant en toutes ſortes de vivres.

Preſque au milieu du bourg plus haut que les hales ſont ſituez les bains environnez de maiſons fort commodes pour les baigneurs, toutes diſtantes des bains de deux à trois pas. En teſte des bains un petit Hoſpital conſtruit pour la retraitte des pauvres malades venus pour le recouvrement de leur ſanté.

Bains de Bourbõ

Ces bains retenans le nom du lieu, ſont dits bains de Bourbon l'Archambaut, nom de leur Seigneur & conſtructeur de leurs enceintes & de leurs païs. C'eſt ce grand Archambaut qui ſouloit garentir par ſon épée ſes tranſactions & contrats, où ces mots eſtoient couchez expreſſément. *Promitto garentire enſe meo.*

Quelques-uns maintiennent, & je l'ay dit cy-deſſus, que les Archambauts commencerent à paroiſtre dés le temps que Clotaire Premier du nom, fils de Clovis, regnoit en France, par le Sire Archambaut & Rotilde ſa

femme, les descendans desquels portent le nom d'Archambaut de Bourbon, ce que je ne recherche plus outre, & ne repete que pour preuve de l'ancienneté & grandeur de cét Archambaut Constructeur des bains, & pere de Beatrix de Bourbon, femme de Robert fils de Saint Louis, qui pour la grandeur de la Maison de Bourbon, descenduë de celle de France, prit le nom de Bourbon, & en nomma toute sa posterité, comme il se voit en Louïs de Bourbon son fils, appellé le grand Duc Louïs Premier Duc de Bourbonnois.

La forme, structure, enclos & vertu de ces bains en guerison de diverses sortes de maladies desesperées sont representées au long par Monsieur Aubery Docteur en Medecine sous le sacré titre & souverain nom des bains de Bourbon: duquel comme il advoüe relever non seulement le bon-heur de sa naissance, & son humble devoir, aussi confesseray-je ingenuëment devoir la plus part de cette description à ses doctes & curieuses recherches.

DV PAYS ET COMTÉ DE LIONNOIS, ET DE SES APPARTENANCES.

De la ville, Siege Preſidial & Archeveſché de Lion.

CHAPITRE PREMIER.

Lion. LA derniere & plus eſloignée Cour de Preſidiaux reſſortiſſable à la ſouveraine Cour du Parlement de Paris, c'eſt celle de Lion, principale & capitale Cité de la Gaule Celtique, boulevard de la France, ſouverain ſiege de toutes les Gaules en la ſpiritualité, & officine du commerce de tout le monde. Elle eſt limitée au Septentrion de la Breſſe, de la Savoye au Levant, du Dauphiné & Languedoc au Midy, ſuivant le cours du Roſne, & au Couchant de Foreſt & d'Auvergne. Elle ſe peut meſme vanter que Dieu & les Aſtres ſe ſont juſqu'au point inclinez en ſa faveur, que de l'avoir honorée de la plus commode, la plus belle & plus delicieuſe ſituation qu'autre Ville de l'Europe. Car il n'eſt poſſible d'y voir ni d'avoir deux plus riches & plus plantureuſes nourrices que ces deux grands fleuves du

Rhoſne & de la Saone : par le moyen deſquels luy abondent les biens de toutes parts ; & luy eſt faite communication des marchandiſes de toutes les mers, & des changes & commercè de toutes les nations qui ſont ſous le Soleil ; Fleuves qui non ſeulement y font grand profit ; mais auſſi ont moyen & pouvoir d'accommoder les grands Rois en leurs importantes affaires : comme Strabon meſme le confeſſe quand il dit que c'eſt *Vn fort & propugnacle ſitué bien à propos pour les trois avenuës regardans l'Italie.*

Elle fut premierement baſtie entre les deux rivieres : comme l'on void aujourd huy : Mais les contes ſont divers que l'on fait de ſes premiers noms & fondateurs : Iean le Maire en ſes illuſtrations Gauloiſes, dit que ce fut Lugdus treiſiéme Roy des Gaules, qui en aſſit la premiere pierre, & qui luy impoſa le nom de *Lugdunum*, qu'elle a depuis retenu juſques à nous chez les Latins, mais il y en a d'autres qui tiennent que ce nom eſt plus moderne, & qu'elle a eſté tres-floriſſante & renommée par tout le monde long-temps avant l'introduction d'iceluy ſous le ſimple titre d'Iſle, tiré du lieu de ſon aſſiette ; ſçavoir eſt dés la ſeconde guerre des Romains contre la Seigneurie de Carthage, & environ deux cens ans avant la Nativité de noſtre Seigneur.

Et de vray Titus Livius en parle en cette ſorte : *Le lendemain Annibal marchant contremont la riviere du Roſne, tenoit le chemin des lieux mitterains de Gaule : non pas que ce fuſt ſon chemin plus droit pour aller aux monts des Alpes, mais par ce qu'il avoit opinion, que d'autant plus il s'éloigneroit de la marine, & moins il rencontreroit l'armée des Romains, leſquels il*

n'avoit point deliberé de combatre avant que d'eſtre arrivé en Italie. Aprés doncques avoir fait quatre logis de camp, il arriva en l'Iſle où la Saone, & le Rhoſne tombans de divers lieux des Alpes, & laiſſans entre deux une petite eſpace de terre, ſe dégorgent dans un meſme canal, au moyen dequoy ce lieu eſt nommé l'Iſle. Ce ſont les propres mots de Titus Livius, leſquels il ſemble avoir tranſlatez de l'antique Autheur Polybius, excepté que cettuy-cy ajoûte que cette Iſle eſtoit fort peuplée, & riche de toutes choſes neceſſaires.

Autant en dit Plutarque, & quaſi en meſmes paroles. *Annibal levant ſon camp & marchant contremont le bord du Rhoſne, arriva en peu de jours en un lieu que les Gaulois appellent l'Iſle, laquelle eſt faite par les fleuves du Rhoſne & de la Saone, tombans de divers endroits des montagnes, & ſe reſſerrans enſemble.*

Et non ſeulement Lyon pour les plus magnifiques qualitez de ſa gloire, ſe vantoit lors de ce nom d'Iſle, ains ſe glorifioit encore de pluſieurs autres: Car on l'appelloit quelquefois, *la Cité des Sequanois* abſolument & par une façon de parler aſſez commune dans Ceſar; qui met ſouvent la Cité des Senonois, la Cité des Langrois, & autres, pour ſignifier la capitale de ces peuples. Cela eſt témoigné par pluſieurs inſcriptions antiques, notamment par une gravée dans l'une des murailles de l'Egliſe S. Pierre les Nonnains, où il eſt ainſi écrit, *Iovi Opt. Max. Q. Alcimus Vibici F. Martinus Seq. Sacerdos Romæ & Aug ad Aram ad confluentis Araris & Rhodani fluminа II. in Civitate Sequanorum.* Et la raiſon eſt, que Lyon eſtoit jadis en la tres-grande region des Sequanois, que nous avons depuis appel-

lez Bourguignons (encore que particulierement elle fuſt en celle des Albiens) voire eſtimée la plus ſpacieuſe ville en étenduë de toutes leurs appartenances, & nommée quelquesfois pour cela *Maxima Sequanorum*.

Depuis, les Romains ayans aſſuietty les Gaules à leur Empire, Lucius Munatius Plancus Lieutenant en icelles pour Auguſte, où Ciceron le gratifie du titre d'Empereur deſigné, reſtaura les glorieuſes ruines de ſon antiquité, & la rebatit tout de nouveau ſur la Montagne, voire y amena une peuplade & colonie de nouveaux habitans, & pour rendre ſa munificence & liberalité plus recommandable à la poſterité la nomma *Lucdunum* de ſon nom, comme qui diroit *Lucijdunum, la Coline de Lucius*.

Il y en a toutefois qui ſont de contraire opinion, & tiennent qu'elle a eſté dite *Lucdunum quaſi Lucis dunum*, pource qu'elle eſt pratiquée ſur une montagne tournée du coſté où le Soleil écloſt ſa lumiere. Auſquels ſemblent favoriſer ces vers de Seneque.

Vidi duobus imminens Fluviis jugum,
Quod Phœbus ortu ſemper obverſo videt,
Vbi Rhodanus ingens, amne prærapido fluit,
Araxque dubitans quò ſuos curſus agat,
Tacitus quietis allabitur ripas vadis.

Et d'autres encore qui écrivent *Lugdunum* par un g, maintenant qu'elle a ainſi eſté appellée, *quaſi lugubre dunum*, comme qui diroit Coline Lugubre: car on ne fait point de difficulté que *Dunum* entre les vieux Gaulois ne ſignifie une Coline ou montagne.

Mais quoy que c'en ſoit, il eſt certain qu'a-

vant la venuë de Lucius Plancus en la Gaule, le mot de *Lucdunum* ou *Lugdunum* n'a jamais eſté employé des Latins pour ſignifier la Cité de Lyon. Depuis qu'il l'eut reſtaurée, rien ne s'y trouve de ſi frequent que *Colonia Lugdunum*, c'eſt à dire la Colonie de Lyon. Meſme beaucoup de ceux qui en parlent, luy font tenir l'un des premiers rangs d'honneur entre toutes les Citez des Gaules. Ie me contenteray de rapporter le témoignage de Plutarque pour le preſent, lequel au lieu cité cy-deſſus, aprés l'avoir appellée Iſle en conſideration du ſiecle dont il parloit, ajoûte auſſi-toſt. *Ibique nunc Lugdunum eſt celeberrima Galliæ Vrbs quam longis poſtea temporibus, à Planco Munatio conditam fuiſſe accepimus.*

Et certainement à juſte titre la pouvoit-il appeller tres-celebre, puis que les Princes Romains l'ornerent dés ſon berceau, de toutes les faveurs, richeſſes & honorables titres qu'ils peurent. Ils donnerent aux habitans d'icelle, pareils droits, privileges & prerogatives, que s'ils euſſent eu leur demeure en la noble Cité de Rome: Et voulurent qu'on euſt égard à leurs voix & ſuffrages, en élections & brigues de Magiſtrats, & grands Eſtats de l'Empire: *Ils y établirent*, au rapport de Strabon, *une officine publique, où ils faſoient battre de la monnoye d'or & d'argent.* Ils y mirent en credit le commerce & les foires publiques de toute l'Europe, comme le témoigne encore le meſme Strabon qui viuoit du temps de Plancus ſon reſtaurateur, & de l'Empereur Auguſte, en ces paroles: *Ils tirent*, dit-il, *un grand profit du trafic de toutes ſortes de marchandiſes.* Bref pour comble d'une gloire plus magnifique, ils y

établirent des Escoles publiques, lesquelles ont long-temps depuis esté tres florissantes, mesme du temps de saint Hieroſme, lequel témoigne qu'on y envoyoit les jeunes hommes pour y apprendre à bien parler. Et delà est venuë *Ara Lugdunensis*, dont parle Iuvenal.

Palleat ut nudis pressit qui calcibus anguem,
Aut Lugdunensem Rhetor dicturus ad aram.

Car suivant l'institution de l'Empereur Caligula, qui avoit reçeu l'honneur de son troisiéme Consulat à Lyon, les plus excellents Orateurs entreprenoient là au peril de leur vie de déclamer, pource que les vaincus estoient adjugez comme serfs au vainqueur, qui les pouvoit vendre, tüer, ou precipiter dans la riviere, ainsi que dit Suetonius en la vie de cét Empereur. Et se faisoit cette assemblée devant l'Autel magnifique du Temple que Plancus avoit fait bâtir à l'honneur d'Auguste sur la pointe & emboucheure des deux rivieres, & aux despens communs de soixante nations des Gaules, lesquelles pour rendre preuve de leur affection à ce grand Pacificateur du monde, y avoient erige soixante riches statuës toutes enrichies de leurs noms écrits en grosses lettres. Et en iceluy deux autels remarquables, l'un en grandeur, l'autre en parade & insigne excellence. Ce qui me fait souvenir en passant des Ephesiens, lesquels voulans montrer comme ils honoroient leur Diane, firent bâtir un Temple a son honneur, qui fut une merveille du monde, & à la despence duquel fournirent cent vint sept Rois, y faisans tous dresser chacun une Colonne faite à leurs despens.

Temple d'Auguste à Lyon.

De l'Antiquité de ce Temple, surnommé

Athenæum, du mot Grec *Athena*, qui ſignifie Minerve Déeſſe des ſciences, reſtent encore des marques & reliques tres-glorieuſes en l'Abbaye d'Aiſnay, que l'on y a depuis bâtie, & qui pour cela porte le nom de *Monaſterium Athenaceuſe* chez les Autheurs Latins.

Mais cherchons quelque gloire plus éminente à cette grande ville, dans le Chriſtianiſme, puis que nous ſommes Chreſtiens. Si elle a receu de la ſplendeur & des ornemens du Paganiſme, la Religion Chreſtienne luy en a encore donné de particuliers, qui ſont de tres-haute & tres-auguſte marque.

Ie commençeray par ſa converſion, & par l'établiſſement de ſon premier Eveſque, duquel je ne puis donner plus fidelle aſſeurance que celle d'un vieil livre en parchemin preſervé du degaſt fait en l'Egliſe & Monaſtere de ſaint Irigny de Lyon és troubles de l'an 1562. lequel en parle en cette ſorte. Or aprés la paſſion & Aſcenſion de noſtre Seigneur, aprés auſſi la miſſion du ſaint Eſprit, & les Apoſtres diviſez par le monde, afin que le ſon de leur predication fuſt entendu par toute la terre, lors ſaint Paul avec groſſe ſuite de Diſciples (combien qu'il n'euſt aucune charge de Province en particulier, d'autant qu'il eſtoit predicateur vniverſel) vint à Lyon, & là laiſſa ſaint Irenée Eveſque, qui termina ſa vie par glorieux Martyre.

D'autres diſent plus vray-ſemblablement que ſaint Photin en fut premier Eveſque, & que Saint Irenée diſciple de ſaint Policarpe luy ſucceda: ſaint Irenée diſciple, dis-je, auquel commença la Primacie de l'Egliſe de Lyon, qui eſt aujourd'huy le premier ſiege de la

Gaule. Ce que je dis, fortifié du témoignage d'Euſebe, lequel dit en mots exprés qu'ayant eſté de ſon temps aſſemblées les Egliſes de diverſes Provinces pour quelque different, y aſſiſta & preſida avecque les autres Eveſques des Gaules qui relevoient de ſon autorité. *Cum cæteris quibus præerat, Galliarum Epiſcopis.*

L'Egliſe Primatiale fut premierement fondée a l'honneur de ſaint Etienne, par ſaint Alpin quatorziéme Eveſque. Mais depuis elle quitta ce nom pour prendre celuy de S. Iean Baptiſte; l'Image duquel ſe void tout de marbre blanc au devant de la grande porte: ou pour mieux dire elle honore ces deux glorieux ſaints pour patrons & protecteurs tutelaires de ſa gloire & de ſon honneur.

Cette Egliſe eſt des premieres de France en dignité, comme en antiquité, voire l'une des plus celebres & des plus remarquables du monde pour ſes parures & embelliſſemens. Elle eſt enrichie des Colonnes & dépoüilles anciennes du ſuperbe Temple d'Auguſte dont nous avons parlé cy-deſſus, le Chœur couvert & paré de riches tapis & tapiſſeries, a coſté duquel eſt élevé un horloge qui montre les heures, les jours, les mois & les ſignes de l'année, tant par le cours du Soleil que de la Lune. L'Archeveſque y a de grandes prerogatives & de graves préeminences que l'on peut voir au long dans l'Hiſtoire de Lyon. Le Doyen y eſt remarquable par le titre de Duc, les Chanoines par celuy de Comtes, deſquels on dit qu'un Roy de Bourgogne les a jadis glorieuſement enrichis: s'il n'eſt plus croyable que cette qualité leur a eſté aſſeurée de l'achapt par eux autrefois fait d'un Comte de

Foreſt, de quelques places qu'on appelloit la Comté.

I'ajoûteray pour une excellence ſinguliere, & pour une remarquable ſureminence, qui ont toûjours eſté deſirez pour ſon honneur des Gentils-hommes nobles de quatre races de chacun coſté ; comme pour ſa grandeur elle a toûjours eu des enfans des plus grandes & puiſſantes Maiſons de l'Europe, voire des plus nobles de toutes les nations du monde, comme de Bourbon, d'Alençon, de Savoye, de Geneve, de Foreſt, de Villars, de la Tour, de Beaujeu de Saluces, de Ioinville. La place des Chanoines d'honneur a eſté ſouhaitée des plus grands Princes de la Chreſtienté, & l'honneur en a de tout temps eſté deferé aux Rois tres Chreſtiens, aux Ducs de Savoye, Comtes de Villards, aux Ducs de Bourgogne, aux Ducs de Berry, & aux Dauphins de Viennois, qui tous y ont eſté receus. Bref pour ſurcroiſt de ſa ſplendeur, elle a porté ſa reputation aux nations plus éloignées leſquelles ont ordonné leurs Egliſes ſur ce modele. Et ſi l'on ne m'en croit, que l'on en croye Grommerus en ſon livre 6. des affaires de Pologne ; *Ianiſlao*, dit-il, *Gneſnenſi Archiepiſcopo, Vualtenis equeſtri Zardocorum ortus familia ſucceſſit qui baſilicam Vvartiſlavienſem lignea ad id tempus muro exædificavit rituſque Lugdunenſis Baſilicæ in eam induxit anno* 1147.

Mariage de Henry IV.

Encore penſeray-je éclairer davantage ſon luſtre, ſi je dis que bien que les épouſailles du Roy Henry IV. avec la Princeſſe Marie de Medicis, Reine & grande mere du Roy Louïs XIV. euſſent eſté faites au grand Temple de Florence, avec une grande pompe convenable à l'action & au deſſein que le

grand Duc avoit d'honorer ſa niepce, & de faire voir ſa grandeur, & bien que le mariage fut parfait, le Roy l'ayant ratifié par Procureur, & par paroles de preſent, & qu'il ne fuſt neceſſaire d'y ajoûter autre ſolemnité: ſa Majeſté voulut neantmoins que ſon peuple & particulierement celuy de Lyon eût ſa part de cette réjouïſſance publique, & y en ordonna la ceremonie qui fut celebrée devant le grand Autel de cette Egliſe S. Iean, où la benediction nuptiale fut donnée aux épouſez par le Legat.

Il y a pluſieurs autres Egliſes tant Collegiales, & Conventuelles que Clauſtrales, outre les Paroiſſes, qui montent encore la ville de Lyon à un plus haut étage de grandeur. Les Collegiales de S. Iuſt, qu'on tient communément avoir eſté bâtie par S. Arigius trente ſept Archeveſque, ſauf l'opinion de ceux qui la maintiennent plus ancienne: celle de S. Paul, qui reconnoit pour ſon Auteur & Fondateur un autre Archeveſque, nommé Sacerdos oncle de S. Niſier: celle de S. Thomas de Forviere, dite *Forum Veneris*, ou *Forum Vetus*, & celle de S. Niſier, ſurnommée premierement l'Egliſe des Apoſtres, & le premier ſiege des treize premiers Archeveſques de Lyon, qui avoient leur Hoſtel, où de preſent eſt la Maiſon de Ville. Les Clauſtrales, l'Abbaye d'Aiſnay de laquelle nous avons parlé cy-deſſus, fondée par la Reine Brunechaud ou Brunechilde, femme de Sigisbert Roy d'Auſtraſie ſous Clothaire II. Le Prieuré de S. Irenée ou Iregny, fort magnifiquement conſtruit par l'Archeveſque Patiens, ainſi que témoigne Sidonius Apollinaris en une Epiſtre addreſſée à Heſperius: que quelques-uns eſtiment avoir eſté fondée, d'autres ſeulement embellie & enrichie par Charlema-

gne, le Temple Conventuel de saint Iust, bâty par l'Archevesque Aregius : le Monastere des Dames de saint Pierre, par saint Anemonde Martyr : l'Eglise de Grezoy fondée par Guillaume Comte de Lyon l'an neuf cent treize, & érigée en Paroissiale par l'Archevesque Austerius : celle de saint Eulalie à present nommée saint George, par saint Sacerdos aussi Archevesque, celle de sainte Croix par Aregius aydé des Seigneurs de Tournon : l'Hôpital de saint Iust par le Roy Childebert : Bref, afin d'en passer plusieurs autres, comme Nostre-Dame de Confort, les Cordeliers de l'Observance au sepulchre ancien d'Herodes Antipâ, & d'Herodias, dit des deux Amans, les Celestins où souloit estre l'Hostel des Ducs de Savoye, & l'Aumône general entretenement des enfans orphelins, tant fils que filles instituée l'an 1521.

Vn grand nombre de Conciles tant Provinciaux, & Nationaux, que Generaux, ont aussi en divers temps esté celebrez en cette grande ville, un Provincial tenu par S. Nisier, & plusieurs Evesques : un autre par l'Archevesque Priscus : un General assemblé par le Pape Innocent IV. auquel l'Empereur Federic II. fut privé de l'Empire, un autre sous le Roy Philippe III. auquel assista Michel Paleologue Empereur de Constantinople.

Mais pour rentrer dans l'estat & gouvernement temporel, comme nos Rois ont étably des Comtes & Gouverneurs des Citez principales de leur Royaume, que Charles le Grand promit le premier de ne priver jamais de leurs Estats, & qui depuis s'en sont faits heretaires, aussi s'en trouve-il quelques-uns de Lyon, un Odo en une pancarte de Charles fils de Louis

Comtes anciens de Lyon.

le Debonnaire ; un Gerard du temps de l'Archeveſque Remy, un Guillaume ſous Charles le Simple, & l'an de ſalut 913. & pluſieurs autres que l'on tient avoir eu leur demeure & habitation en cette maiſon, qui fut du Baillif Beurſier, acquiſe par les heritiers de feu Maiſtre André Porte Lieutenant General de Lyon: en laquelle Maiſon ſe void encore une grande ſale fort vieille, où il y a pluſieurs Eſcuſſons de Princes, grandes maiſons & alliances. Depuis la Comté fut transferée à l'Egliſe, juſqu'à ce que Philippe le Bel ayant dés 1307. mis la Cité de Lyon en ſa ſauve-garde, pour les diſcours eſtans entre l'Egliſe & elle, finalement l'an 1315. Louïs Hutinſon fils X. du nom, l'unit & annexa à la Couronne de France.

Voyons maintenant comme par pluſieurs fois elle a eſté envelopée dans des ruines extrémes, & comme les calamitez qu'elle a ſouffertes en divers temps luy ont diverſement fait changer d'aſſiette. Rivieres de Lyon.

I'ay dé-ja dit, que Munatius Plancus l'avoit redreſſée ſur la montagne durant l'Empire d'Auguſte. Là elle fut depuis entierement brûlée en une nuit ſous l'Empereur Neron, qui fit preſent d'un milion d'or aux habitans pour la rebâtir. Aurelius Verus la moleſta aprés par le maſſacre d'un grand nombre de fideles. Et Septimius Severus la ſaccagea encore, & par le feu & le fer y grava de grandes marques de ſon indignation. Finalement du temps de noſtre Roy Philippe I V. elle ſe vid ardre pour la quatriéme fois de l'eſclandre pitoyable d'une ſedition populaire.

Ie ne parle point des divers ſieges, priſes & pilleries, tant anciennes que modernes, qui pourroient encore rendre ſon ſort plus lamenta-

ble, ſi tant par magnificence & liberalité naturelle de nos Rois, que par le ſoin & affection vigilante de ſes citoyens; elle n'eſtoit aujourd'huy preſque autant que jamais richement éclairée de diverſes ſplendeurs, & embellie de divers ornemens qui relevent ſa gloire, & la gravent dans les Provinces plus éloignées.

Non ſeulement les grands hommes de toutes ſortes qui l'ont honorée de leur naiſſance, en nombre preſque infiny, les excellens Orateurs, comme Plautius Precepteur de Ciceron en l'éloquence, les puiſſants Empereurs, comme Clodius IV. ſucceſſeur de Ceſar à l'univerſelle Monarchie du monde: les ſouverains Peres de l'Egliſe, comme Clement V. lequel y faiſant ſon entrée lors qu'il venoit établir ſa demeure en France, eut cét honneur que les deux freres du Roy tindrent les rênes de ſon cheval de deux coſtez, bref les Chanceliers du plus grand Royaume que le Soleil regarde; & les Soleils luiſans de la Iuſtice meſme, comme defunt Monſieur de Bellievre: non ſeulement, dis-je, tous ces grands perſonnages en toutes dignitez peuvent ſervir à empécher que ſa gloire ne tombe dans le tombeau, mais encore, & plus particulierement les boulevards, édifices, embelliſſemens, privileges, honneurs, & magiſtratures qui éclairent aujourd'huy ſon luſtre en ce qui concerne l'Eſtat, & la deffence de ſon corps, & les corps, voire le cœur de ſon eſtat, la mettent en reputation par tout le monde.

Le boulevard de ſaint Iean entre les autres eſt l'une des plus notables fortereſſes de l'Europe, & en ſon fonds capable de tenir plus de trois mille hommes de guerre tous rangez & bien ordonnez en bataille.

Les Ponts ſont beaux, grands & remarqua-

bles tant par la diverſité de leurs arcades, que par la difficulté de leur aſſiette : l'un ſur la Saone, & l'autre ſur le Rhône.

Ponts de Lyon.

L'Archeveſque Humbert fit conſtruire celuy de pierre qui eſt ſur la Saone, enuiron l'an mil cinquante. Pont qui fut ébranlé ces années paſſées du debord exceſſif de cette riviere, & ſi ébranlé que qui ne l'euſt fortifié par le poids & la charge qu'on luy donna, les deux villes euſſent eſté ſeparées d'un tres-grand foſſé entre deux, car cette inondation fut beaucoup plus grande & plus furieuſe que celle qui aſſembla le Rhône & la Saone en la place de Confort, mais non ſi terrible qu'une autre qui advint il y a plus de ſix vingts ans, cela advint au mois de Fevrier avec telle vehemence & impetuoſité, que les vagues, & les ondes paſſoient par deſſus le pont, & abbattirent une des arcades devers le change.

Inondation.

Environ l'an 1240. un jeune garçon nommé Benoiſt, natif du lieu d'Almilat commença à en édifier un autre ſur le Rhône du conſentement de l'Archeveſque, & de tout le peuple, avec un Hôpital, ſemblable à celuy qu'il avoit peu auparavant bâty en Avignon par une divine addreſſe, comme nous montrerons en ſon lieu, ce qui avoit eſté impoſſible à trois des plus grands Empereurs du monde, Iules Ceſar, Auguſte & Charles le Grand.

Eſt pareillement à remarquer, que juſques en l'an 1328. a continué en cette ville l'Vniverſité des Loix qui y eſtoit de toute ancienneté, tant en droit Canon que Civil, & qu'il y avoit Docteurs & Bacheliers eſdites facultez, qui faiſoient ſerment de fidelité à Meſſieurs de l'Egliſe de Lyon.

Vniverſité jadis à Lyon.

Les Foires publiques, qui avoient eſté intro-

Foires de Lyon.

duites dés le commencement, y ont auſſi eſté longuement continuées: mais comme les années qui emportent tout en euſſent enfin effacé l'uſage, & que les marchands de Lyon, & des autres bonnes villes de France frequentans les Foires de Geneve, tiraſſent dehors une grande quantité, tant de deniers que de denrées, le Roy Louïs XI. octroya l'an 1462. les quatre Foires annuelles, qui ſont de preſent tenuës & frequentées en la Cité de Lyon, c'eſt à ſçavoir à Pâques, au mois d'Aouſt, à la Touſſaints, & aux Rois, toutes quatre de huit jours ouvrables: en faveur deſquelles ont pareillement eſté données de grandes immunitez & privileges aux Marchands.

Bref y ont eſté établies, la Monnoye, qui a la lettre D, pour ſa marque, tant pour faciliter le commerce que pour le payement des tailles & des daces: le Conſulat ou Eſchevinage qui a ſon hoſtel en l'ancien domicile des premiers Archeveſques pour le gouvernement de la Communauté: & le Siege Preſidial, qui tient & exerce ſon tribunal en l'ancien hoſtel de Roanne acquis au Roy par l'acquiſition du Dauphiné, pour l'abbreviation de ſa Iuſtice. Siege pour lequel outre les Lieutenans general, Civil, Criminel & Particulier, & les gens du Roy, furent établis huit Conſeillers & un Greffier d'appeaux par le Roy Henry II. Et ſiege auquel doivent reſſortir le ſiege de la ville de Lyon, les ſieges de la conſervation des Foires dudit lieu, le Bailliage de Maſcon, Foreſts & Beaujolois: deſquels encore faut-il dire quelque choſe aprés avoir finy ce Chapitre par la nouvelle deffenſe, & rempart que Charles IX. fit élever & bâtir en cette grande ville, mais qui depuis a eſté démantelée pendant les derniers troubles.

C'eſt la forte & formidable Citadelle que ce Roy y fit commencer l'an 1564. afin de brider ceux de la Religion, qui y avoient fait de grandes ruines, & leur oſter par-là le moyen de s'y fortifier, & s'en ſaiſir une autrefois : Et quoy que la peſte fut lors extremement enflammée en la ville, toutefois la Reine & ſon Conſeil n'en voulurent bouger, & y tinrent le Roy juſques à ce que cette Citadelle fut fort avancée. Les fondemens en furent jettez en la montagne ſaint Sebaſtien de telle dimenſion, & ſi exacte proportion qu'elle dominoit toute la ville de Lyon. Elle fut ainſi entrepriſe pour contenir en obeïſſance les ſeditieux & rebelles, & les bons & obeïſſants ſujets de la Couronne en paix & tranquilité. Le Seigneur de Chambery, ſage, accord, vaillant y fut établi, pour en avoir la reſerve & le gouvernement. Et ce qui eſt le plus remarquable, c'eſt qu'au remuëment de la terre furent trouvées pluſieurs choſes antiques, comme auſſi je m'aſſeure que faiſant recherche & inventaire par toutes les villes de la Gaule, de Medailles des Princes antiques, d'inſcriptions, ſepulchres, Theatres, ruines, bains, étuves, aqueducs, canaux, conduits d'eaux, temples antiques, ſtatuës, colomnes de toutes façons, obeliſques, piramides ruinées, tables, vaſes, urnes, lampes, marqueteries, & autres ornemens de la venerable antiquité, je m'aſſeure, dis-ie, qu'il s'en trouvera plus en la ſeule Cité de Lyon, qu'en toutes les autres enſemble. Choſe par laquelle ſon ancienne grandeur eſt notablement remarquée, & renduë recommandable à l'eternité.

Citadelle de Lyon.

De la Principauté de Dombes.

CHAPITRE II.

Dombes.

AVant que de paſſer dans les païs de Beaujolois & de Foreſts, je diray un mot de la Principauté de Dombes. C'eſt un païs relevé par tout en diverſes colines & montagnes, proche de Lyon, & qui pour le magnifique trône de ſa Iuſtice prend l'auguſte qualité de Parlement, auquel auſſi le Preſident de Lyon tient la préſidence. Ie penſeray l'avoir amplement loüé ſi j'ajoûte encore qu'il eſt des appartenances de la Royale maiſon de Bourbon, tant renommée par toute l'Europe, y ayant eſté apporté en icelle avec la ſeigneurie de Beaujeu, & depuis baillé en partage à la branche des Ducs de Montpenſier.

Du Païs & Seigneurie de Beaujolois & & du Chaſteau de Beaujeu.

CHAPITRE III.

Beaujolois.

LE Beaujolois voiſin du Lyonnois a de temps immemorial eu des Seigneurs particuliers, & qui meſme ont longuement poſſedé une partie de la Cité de Lyon. Il s'eſt veu en l'Egliſe S. Irigny une Chapelle de treillis de fer à main gauche, ſous la voûte de laquelle y avoit deux ſepultures, & ſur icelles cét écrit non gravé, ains ſeulement, *Hic jacet Artaudus Co-*

mes

mes Lugdunenſis & Dominus Billijoci, & Vmfredus frater eius, & mater eorum, qui obiit anno nongenteſimo nono. Eſcrit accompagné des armoiries de Foreſts & Beaujolois. Et le tout ayant eſté effacé quand Monſieur de la Riviere fit reblanchir l'Egliſe: feu Monſieur de Bourbon, jadis Conneſtable de France, en fut fort marry, parce qu'il y eſtoit fait mention du Seigneur de Beaujolois: & fit grande inſtance que l'on remit le ſuſdit Epitaphe, comme il eſtoit auparavant.

Ce qui dónne le nom à ce petit païs eſt l'ancienne Seigneurie & Chaſteau de Pierre-aigue, maintenant dite de Beaujeu, ou Beaujou, à cauſe de lou ou *Iugum* qui ſignifie une montagne en laquelle elle eſt ſituée. Berard Seigneur de Beaujolois & Vandolmode ſon épouſe, en fonderent l'Egliſe Collegiale l'an 1076. & la firent dédier & conſacrer par Gebuinus lors Archeveſque de Lyon, & Landry Eveſque de Maſcon, auſquels aſſiſtoit compagnie Hugue de Die Legat en France, & depuis Archeveſque de Lyon. Meſme afin de la rendre plus remarquable & recommandable, la décorerent d'un beau blanc qui s'y void encore, auquel eſt gravé en ouvrage de relief un ſacrifice antique appellé *Solitaurilia* des Latins: ouvrage où vous remarquez le Preſtre aſſis en une chaiſe, paré des ornemens de Pontife, & tenant la coupe ſur l'Autel par deſſus les entrailles des beſtes immolées. En ce ſacrifice eſtoient offertes & immolées trois ſortes de beſtes, ſçavoir eſt des Taureaux, des Pourceaux & des Brebis, leſquelles toutes ſont ſi bien relevées en cette tablature de marbre, les unes menées au ſacrificateur, les autres deſia immolées, que c'eſt bien l'une des plus rares & admirables pieces de tout le Royaume.

Beaujeu.

Ce Seigneur Berard, déja en ce temps encore obſcur, curieux de conſerver les vieilles marques, & veſtiges de l'antiquité, la fit inſerer en la porte de ſon Egliſe, tant pour luy ſervir de frontiſpice, & pour eſtre là conſervée, que pour eſtre contemplée & admirée de tous ceux qui entreroient dans icelle.

Depuis ce temps, & par progrez d'années le Beaujolois eſt tombé en la Royale maiſon de Bourbon, ainſi qu'il ſe verra encore mieux au Chapitre ſuivant.

Du Pays & Comté de Foreſts, & des Villes qui en dépendent.

CHAPITRE V.

Foreſts. LE Païs de Foreſts a pareillement eu d'ancienneté des Comtes & Seigneurs particuliers. Le ſuſmentionné Artaud Comte de Lyon, eſtoit auſſi Comte de Foreſts dés l'an 990. Et long-temps apres ayant eſté cette Comté unie avec la maiſon de Beaujeu, par le mariage d'Iſabeau de Beaujeu, & de Renaud Comte de Foreſts, finalement par ſucceſſion de ſiecles, elles ſont venuës toutes deux en la poſſeſſion des Ducs de Bourbon environ l'an 1360. comme l'on peut remarquer.

Or eſt-ce païs ainſi nommé, non des bois & Foreſts qui y abondent, comme ont penſé quelques-uns, mais du mot *Forum*, comme qui diroit Foreſiens, & s'y void encore aujourd'huy la ville de Feurs, appellée de ce nom entre les Latins. Ses limites ſont au Levant le Beaujolois, au Ponant l'Auvergne : Velay au Midy, & le

Bourbonnois au Septentrion. Et n'eſt pas de ſi petite étenduë qu'il ne contienne environ quarante villes cloſes, & trente ſept bourgades.

Les principales ſont Mombriſon, Ballage du reſſort du Preſidial de Lyon (remarquable encore par la demeure de ce Iean Papon, que la Themis Françoiſe honore tant pour ſes doctes écrits. Feurs ſur la riviere de Loire, & le lieu de l'ancien commerce & marché du païs appellé pour cela *Forum*: comme je viens de dire. S. Eſtienne Furian ſur Loire, où pour la commodité de l'eau & des mines de charbon naturel, ſe font les meilleures armes, & bâtons à feu de tout le Royaume. S. Galmier aux Faux-bourgs de laquelle eſt une fontaine alumineuſe, dite la Font forte, par ceux de la contrée. S. Germain Laval aſſiſe en ſol fecond, & qui a les bons vins en tres-facile felicité, voire honorée de la naiſſance du ſuſmentionné Iean Papon, S. Bonnet le Chaſtel, où ſe font les meilleures forces à drap de toute l'Europe. Roanne ſur le grand paſſage de Lyon, & ſur le Loire, qui arrouſe preſque tout ce païs: Et finalement ſaint Rambert, où ſe void un beau pont, & le premier qui regne ſur ce grand & gros fleuve, depuis la ſource de ſon origine.

Il y a auſſi des maiſons de Nobleſſe tres-renommées, comme celle d'Vrſé qui eſt un ancien Chaſteau ſitué ſur un ſi haut lieu, que preſque on le void de toute la contrée, celle de Coſan, & quelques autres.

De la Ville, Comté & Eveſché de Maſcon, & Pays de Maſconnois.

CHAPITRE IV.

Maſcon. MAtiſcon, & par ſyncope Maſcon, ville & Cité de la Gaule Celtique, & Province Lyonnoiſe, ſur la riviere de Saone, a pour limites au levant le païs de Breſſe, à l'Occident le Foreſts, le Charolois au Septentrion, & le Beaujolois au Midy, & eſt par aucuns qui ont écrit en Latin, nommée, *Vrbs Matiſſana*, & par autres *Maticenſis*: La raiſon deſquels noms n'eſt à preſent connuë de perſonne. La conformité que Fuſtaillier, qui a recueilly un ſommaire de l'hiſtoire Maſconnoiſe, a penſé reconnoiſtre és noms de *Caſtico* mentionné par Ceſar, & *Matiſco*, ou *Matiſcon*, eſt de ſon invention. I'aymerois mieux imitant ce grand perſonnage & ſingulier ornement de la France Guillaume Budé, *confeſſer qu'il ne m'a pas eſté poſſible de trouver, l'etymologie de Maſcon qu'en penſant me monſtrer ingenieux en mes inventions, manifeſter mon ignorance.* Aucuns l'ont voulu tirer du Grec, ſuivant ce que j'ay déja dit ailleurs que les Gaulois écrivoient & traittoient toutes leurs faciendes en langue Grecque. Ceſar l'appelle *Matiſcona* ſur la fin du livre 7. de ſes Commentaires de la guerre des Gaules, mais ce qu'il en dit eſt ſi peu, car il dit ſeulemẽt qu'elle eſtoit ſur la Saone, & des appartenances d'Authun pour le fait des vivres, qu'il n'en faut faire eſtat ſinon pour verifier que Maſcon eſtoit déja quelque choſe de grand, auparavant que les Romains

euſſent acquis commandement és Gaules.

Depuis les Gaulois ſentans leur liberté opprimée par la violence de la tyrannie des Empereurs, & connoiſſans enfin que tous les eſſays que d'eux-meſmes ils avoient fait pour s'affranchir, & ſouſtraire de telle ſervitude leur avoient tres-mal ſuccedé, ſi qu'ils furent contraints d'appeller l'ayde, & ſecours des Bourguignons, & François, leſquels prenans ſieges arreſtez & demeurés és Gaules, les Gots, Huns, Allemans, & autres peuples Septentrionaux vinrent, où comme gleneurs en moiſſons, ou comme regrappeurs en vandanges. Et bien que par trait de temps ils furent contraints de paſſer és Eſpagnes, voire bien avant juſques en Afrique, ſi eſt-ce que tel paſſage de divers peuples ne peut advenir, ſans ſuite de calamitez infinies aux villes, & à la campagne. Entre autres Maſcon ſouffroit lors extréme déſolation. Mais inſtaurée petit à petit, elle receut de grandes faveurs du Roy Childebert. C'eſt luy qui revenant des Eſpagnes, avec une ſinguliere devotion qu'il portoit à S. Vincent, fit de grands biens à l'Egliſe principale de Maſcon, laquelle fondée au commencement des ſaints Pierre & Barthelomé Apoſtres, ſaint Eſtienne, Gervais & Prothais Martyrs changea de nom, & eut celuy de S. Vincent, à cauſe de la renommée des reliques & memoires de ce ſaint, y laiſſées par ce Roy Childebert.

Aux douces faveurs duquel ſuccederent celles de Gontran Roy de Bourgogne, qui fit venir à icelle les Monaſteres de S. Eſtienne, ſaint Clement, & ſaint Laurens.

Fuſtailler a écrit que ce Gontran moyenna effet, aprés qu'il eut vaincu Maybodus d'Avignon, que Maſcon fuſt erigé en Eveſché & l'E- Maſcon quand érigé en

en Eveſché. gliſe de S. Vincent, laquelle comme les autres de France eſtoit reguliere, en Cathedrale : mais il ſe trompe : car il ſe trouve par les livres des Conciles, qu'avant Nicetius (qu'il nomme premier Eveſque de Maſcon) Placidius Eveſque du meſme lieu a aſſiſté, & ſous-ſigné à trois Conciles à Orleans, vivant Childebert I. & environ le temps de Pelagius I. Notamment au troiſiéme aſſemblé l'an 526. du regne de Childebert qui fut l'an de grace cinq cent quarante, qui ſont prés de dix ans avant que Clotaire pere de Gontran fut Roy de France.

Conciles tenus à Maſcon. Ce propos des Conciles, me fait ſouvenir de deux, tenus peu aprés à Maſcon, l'un ſous Pelagius II. Maurice eſtant Empereur : l'autre le 24. an du regne du Roy Gontran, qui fut l'an de ſalut 588. auſquels aſſiſta Euſebius Eveſque du lieu qui les ſous-ſigna.

Cathedrale de Maſcon. Or cette Egliſe Cathedrale (pour la devotion qu'on avoit aux glorieuſes reliques de S. Vincent, & pour l'exemple de bonne vie des Eveſques & Religieux) accreut en grands biens, & particulierement les Rois Pepin, Charlemagne, Louïs le Debonnaire, Charles le Chauve, Louïs le Begue, Louïs le Ieune, Philippe Dieudonné autrement Auguſte, & ſur tous Philippes III. fils de S. Louïs la favoriſerent de donations, privileges, franchiſes & immunitez, & de tres-grands bien faits.

Eſt toutefois à noter qu'encore que cette Egliſe de S. Vincent fut Cathedrale, & principale en la Cité de Maſcon, ſi n'eſtoit-elle la plus ancienne, ains eſt laiſſé en la memoire des hõmes par les chartulaires tant d'icelle Egliſe, que de S. Pierre, que S. Benigne Apoſtre des Autunois & Dijonnois, allant au païs à preſent nommé Bourgogne, laiſſa deux de ſes compagnons à

Anciennes Egliſes de Maſcon.

Maſcon, qui par la vertu de la parole, acquirent beaucoup d'ames à Ieſus-Chriſt, leſquelles multipliées en bon nombre, bâtirent une Egliſe en l'honneur de S. Pierre, & de S. Paul Apoſtres au lieu où de preſent eſt la Parochiale de meſme nom, qui eſtoit lors hors la ville, ainſi que le montrent à l'œil les reſtes des vieilles murailles, qui ſont entre ce lieu-là & S. Vincent. Depuis (croiſſant toûjours de plus en plus la multitude des croyans) force fut de dreſſer un ſecours à cette Parochiale qui fut dedié en l'honneur de S. Nicier.

Icy quelques-uns pourroient penſer (& il n'y a faute d'hommes qui l'ont tant dit, qu'il eſt quaſi paſſé en voix de ville) que cette petite Egliſe de S. Nicier fut la premiere & plus ancienne de Maſcon; mais outre que le nom de Nicier, ou *Niceſius* en Latin, n'eſt pas ſi ancien que la predication des ſaints Marcel & Valerin, l'integrité du baſtiment fait aſſez paroître qu'elle n'eſtoit encore lors que les autres Egliſes furent ruïnées, autrement elle eût couru pareille fortune que ſaint Vincent, S. Pierre, & ſaint Eſtienne.

De dire qu'elle eſtoit en ce temps-là l'aſſiette & le plan de la ville de Maſcon, ce ne ſeroit ſeulement choſe mal-aiſée, mais auſſi impoſſible, tant à cauſe des frequents dégaſts, & ruines preſque totales y advenuës ſouvent, que d'autant qu'en ſes reſtaurations ceux qui la rebatiſſoient ne s'aſſujetiſſoient pas à l'ancien modelle, pour luy rendre ſa premiere forme.

Elle a eſté tant & tant de fois ruinée, qu'il n'y a guere ville, qui ait plus ſouvent, ny plus aigrement ſenty les maux & ravages, que les guerres, hoſtilitez, & incurſions d'ennemis ont accouſtumé de produire. Apres la barbarie

Ruines diverſes de Maſcon.

dont les Huns de la ſuitte d'Attila uſerent envers elle, on peut ajoûter le ſac qu'elle ſouffrit par la violence des Sarraſins, du temps de Theodoric II. Roy de France. Et comme Charles le Chauve l'eut donnée depuis avec Châlon en titre de Comté à Vuarin, (que l'on tient pour le premier Comte de Maſcon) en haine d'iceluy Lothaire fils de Louïs le Debonnaire, le brûla auſſi bien que Châlon. Meſmes trouve-t-on davantage par titres faits & paſſez entre Maybodus Eveſque, & Leotalde Comte de Maſcon, du temps que regnoit en France Louïs IV. ſurnommé d'Outremer, qu'elle fut ſi entierement conſommée par le feu, que l'Egliſe S. Vincent avec tout ſon Cloiſtre furent reduits à neant.

Vne autre ruine & deſolation de Maſcon apparoiſt avoir eſté ſoufferte en temps non aſſez certain: Et neantmoins teſtifié par lettres patentes en forme de chartes du Roy Louïs le Ieune, deſquelles les mots Latins ſignifient, *que par la malice de certains traiſtres & deſloyaux, la ville de Maſcon fut détruite & raſée.* Mais comme il ne fait mention qui ils eſtoient, auſſi ne, dit-il, ſous quelle quereille ny couleur cela advint. On croit communément que ce furent les Barbançons, qui conduits par Guillaume Comte de Châlon, pillerent auſſi Cluny: car ces choſes ſont preſque du meſme temps: Il eſt certain neantmoins qu'en contemplation de cette ruine, & en pitié du miſerable eſtat auquel l'Eveſque & ſon Chapitre eſtoient reduits, ledit Roy Louïs le Ieune fit de grands biens à l'Egliſe Cathedrale le 13. an de ſon regne, qui eſtoit l'an de grace mil cent cinquante.

Telle miſerable ruine de Maſcon extenua tous les habitans, les rendit fort longuement ſi-

pauvres, qu'ils furent pluſieurs années avant que ſe pouvoir reſoudre. Toutesfois prenant courage, ſur la fin du regne de Philippe Dieudonné, auquel fut ajoûté le ſurnom d'Auguſte, à ſçavoir l'an mil deux cent vingt-deux, la ville de Maſcon fut cloſe de nouveau. Adoncques y furent faites ſix portes, deſquelles la premiere, qui eſt celle du Pont fut à l'Eveſque : qui y députoit portiers, & commettoit gardes. Les portes de Bourg-neuf, & de la Barre eſtoient en la garde des hommes de l'Eveſque. La porte pour ſortir du coſté de la fontaine de Leyteram, (qui eſt à preſent la fauſſe porte de la Citadelle) & la porte Guichar Vivier, depuis cloſe & murée, furent en la garde du Comte. Et la ſixiéme dite du Bourg d'enhaut, & depuis de ſaint Antoine eſtoit commiſe à quelque preud'homme agreé de la part du Chapitre & du Comte.

Portes de Maſcon.

Or à propos de Comte, encore ne faut-il paſſer ſous ſilence, que cette ville a eu des Seigneurs particuliers dés la ſeconde race de nos Rois. L'Empereur & Roy Louïs le Debonnaire, fils de noſtre Charles le Grand donna le gouvernement de Maſcon à Varin, ou Guerin qui jetta les premiers fondemens de l'Abbaye de Cluny. Quelques ſiecles aprés s'eſtans les Gouverneurs de Maſcon faits Seigneurs proprietaires en titre de Comté, Hilerme ou Guillaume Alleman (que l'antiquité tient avoir eſté viſiblement ſaiſi du Diable & emporté en lieu d'où jamais depuis il ne revint, ny ne fut veu entre les hommes : ſi plûtoſt il ne fut tué à la chaſſe par les Moynes de Cluny qu'il moleſtoit & affligeoit leurs poſſeſſions) & Renaud ſon fils en furent Comtes. Finalement *au mois de Fevrier* 1230. dit Nicolle Gil-

Comtes de Maſcon.

Guillaume Côte de Maſcon emporté du Diable.

le, *Iean Comte de Maſcon & Ælix ſa femme vendirent à toûjours, échangerent & quitterent au Roy ſaint Loüis & ſes enfans ſucceſſeurs la Comté de Maſconnois & ſes appartenances, moyennant dix mil livres tournois en deniers qu'ils en receurent : & mille livres en revenu, à aſſeoir en Normandie.* Et aprés cette vnion y fut établi l'un des quatre principaux Bailliages du Royaume, & la Seneſchauſſée meſme de Lyon fait membre & dépendance d'iceluy. Voire ce pieux Roy y fonda un beau & ſomptueux Convent de Freres Preſcheurs de l'Ordre de S. Dominique, au meſme lieu où eſtoit le Palais des Comtes de Maſcon, ainſi qu'en faiſoit foy une pierre quarrée, viſible avant les troubles au portail d'iceluy Convent, ſur laquelle eſtoit gravé que le Pape Innocent quatriéme à la requeſte du Roy ſaint Louïs, preſent & accompagné de Charles & Robert ſes freres, avoit dedié & conſacré ladite Egliſe. Et s'en voit encore une autre ſur laquelle ſont gravées ces paroles en groſſes lettres S. LVDOVICVS PIISSIMVS REX FRANCORVM : HVIVS LOCI FVNDATOR. Ann. CIↃ. CCLV.

Meſme dit-on que ce Pape eſtant venu ſi opportunément de Lyon à Maſcon, que lors le bâtiment de ſaint Pierre hors les murs, dés long-temps commencé par l'Eveſque Landric, ſe trouva parfait, il en dédia auſſi l'Egliſe.

Philippe de Valois donna depuis permiſſion aux habitans de cette ville, de s'aſſembler en corps & d'élire & avoir ſur eux un Maire & des Eſchevins.

Eſchevinage à Maſcon.

Mais le Roy Iean eſtant priſonnier en Angleterre, Charles ſon fils aîné, Duc de Normandie & Dauphin de Viennois, vſant de ſon

pouvoir de Regent en France plus amplement que l'intention du Roy ſon pere ne portoit, donna à ſon frere Iean Comte de Poictiers, le Comté de Maſconnois, l'an 1359. au mois de Septembre. Et pour plus l'honorer, en l'inſtituant Comte d'icelle, le fit Pair de France, au lieu du Comte de Tholoſe duquel la Comté eſtoit vnie à la Couronne. Et fut telle inſtitution de Pairie pour luy & ſes hoirs mâles deſcendans de luy en droite ligne, Comtes de Maſcon.

Depuis le Roy Iean revenu en France, caſſa & annulla cette donation : & pour ne mal contenter ledit Iean Comte de Poictiers ſon fils, luy donna les Duchez de Berry & d'Auvergne, aux conditions appoſées aux lettres, qui ſur ce luy furent expediées. Pour contenter auſſi les Maſconnois, qui portoient fort impatiemment d'avoir eſté deſvnis de la Couronne de France, contre les Privileges par eux obtenus aux prix de leur ſang, à eux concedez par les precedens Rois, il leur confirma leurſdits Privileges, déclarant le don prementionné nul, & de nulle valeur, ordonna que cette Comté de Maſcon demeureroit perpetuellement & inſeparablement vnie au Domaine Royal & à la Couronne de France.

Avint toutefois depuis que pour pacifier les troubles de la France meûs pour les querelles d'Orleans & de Bourgogne, & pour appaiſer le juſte mécontentement du Duc Philippe de Bourgogne, pour le meurtre commis indignement en la perſonne du Duc Iean ſon pere à Montereau : le Roy Louïs XI. fut contraint pour le bien de la paix traittée à Arras, de ceder & remettre audit Duc entre beaucoup de S. Genegoulx.

choſes la Comté de Maſconnois, & permettre que ſes gens tinſſent pour ſiege de la Iuſtice de leur Maiſtre, la ville de Maſcon, le Bailly Royal reduit à S. Gengoulx le Royal, où non ſeulement les cas Royaux, & du Domaine des Rois ; mais auſſi les cauſes des Eveſques, Chapitres & Abbayes de fondation Royale, eſtoient, en vertu de leurs gardes gardiennes, traitées & decidées.

Mais faillant la ligne maſculine des Ducs de Bourgogne en Charles fils du ſuſdit Philippe, qui mourut prés de Nancy : le Roy Loüis vnziéme ayant connu que de prompte & gracieuſe volonté les Maſconnois eſtoient entrez en ſon obeïſſance, embraſſa cette devotieuſe promptitude & plein gré de telle affection que facilement il leur accorda la confirmation de leurs privileges & en les reintegrant déclara que quelque bail ou tranſport qui en euſt eſté fait le temps paſſé, il ne ſeroit baillé ou tranſporté par aprés, en autres mains que les ſiennes & de ſes ſucceſſeurs Rois de France : Et par les meſmes lettres leur rendit & reſtitua le ſiege du Bailliage Royal, ainſi & en la forme qu'il s'étendoit luy & ſes limites, auparavant que ladite Ville & païs de Maſconnois, fuſſent baillez au ſuſdit Duc Philippe de Bourgogne, par le traitté d'Arras.

Ces choſes ainſi diſpoſées, Maſcon demeura en grande tranquillité ſous l'obeïſſance des Rois juſques en l'an 1562. qu'il fut pris & mis en tres-piteuſe deſolation par ceux qu'on appelloit Huguenots, le cinquiéme May, & tenuë juſqu'au dix-neufiéme d'Aouſt ſuivant. Auquel jour elle fut bravement ſurpriſe par le commandement de Monſieur de Tavanes,

Lieutenant du Roy au gouvernement de Bourgogne & païs adjacents.

Le Dimanche vingt-huitiéme Septembre 1567. avant-jour, cette Ville fut pour la ſeconde fois priſe par aucuns de la Ligue & conſpiration de ceux qui au meſme temps attenterent ſur la perſonne du Roy, & avoient fait ſur la plus part des bonnes villes de France l'entrepriſe qu'on a depuis ſurnommée de la S. Michel.

Ce fut lors que le ſuperbe baſtiment des Iacobins commencé de ruiner & aneantir au commencement du mois de May mil cinq cens ſoixante-deux, fut pourſuivy & achevé. Ruine & degaſt ſi grand, que laiſſant un perpetuel deſeſpoir de le pouvoir rebaſtir, il donna ſujet d'y commencer une Citadelle en laquelle on comprit le vieil Chaſteau, pour tenir d'oreſnavant la ville en ſujetion ; & pour garder les habitans d'une troiſiéme revolte. Meſme outre la pierre d'un ſi excellent Convent, & ſi magnifiquement bâty, la ville de Maſcon fut dépoüillée de tous ſes plus beaux & plus riches ornemens. Le Bailliage privé de ſon auditoire & ſiege de Iuſtice Royale, & ſeculiere. Les priſons reduites en la maiſon d'un particulier. L'ancienne Eſcole raſée, le Recteur & ſes Eſcoliers confinez à l'Hoſpital. L'Egliſe Cathedrale dépoüillée de toutes ſes parades & embeliſſements, meſmement des ſieges du cœur qui eſtoient bien des plus riches & ſinguliers de France, tous peints & hiſtoriez de diverſes figures fort artiſtement élabourées, & de divers perſonnages du vieil & nouveau Teſtament, avec un art incroyable effigiez ſur certaine paſte quaſi toute recouverte d'or & d'azur. L'Egliſe des

Cordeliers, enſemble le Convent qui eſtoit fort beau, de grande étenduë, & tres-belle ſtructure, par le bien-fait de diverſes perſonnes, pourſuivy de pareille indignité que celuy des Iacobins, bref toutes les Egliſes precipitées en l'abiſme d'une ruine égale.

Mais le quatriéme jour de Decembre au meſme an, la Ville fut remiſe en l'obeïſſance du Roy, par Monſieur le Duc de Nevers, ſorty de la maiſon des Ducs de Mantouë, qui comme il eſtoit clement, vſa de miſericorde, & permit à ces perturbateurs du repos public, de s'en aller en Breſſe avec tout le butin qu'ils peurent emporter.

Aujourd'huy Maſcon eſt ſiegé préſidial; reſſortiſſant du Preſidial ſuperieur de Lyon. Le reſte du Bailliage s'étend ſur pluſieurs, tant Chaſtellenies que Prevoſtez Royales, leſquelles par les roolles de ban de ladite Comté ſont reduites à ce qu'on appelle Baillif, Chaſtellenies de Driche, d'Igié, de Priſſey, de ſaint Gengoulx; la Prevoſté ſaint André, Chaſtellenie du Bois ſainte Marie, & de Chaſteau-neuf, ſans conter les Baronnies & maiſons Nobles qui y ſont en grand nombre.

Ie finiray ce chapitre, & le reſſort du Parlement de Paris, par ce que le Roy Loüis XII. eſtoit coûtumier de dire, qu'il avoit quatre villes, ſinon ſemblables, du moins fort pareilles en aſſiette, Blois, Maſcon, Chaſteau-Thierry, & Ioigny. Et de vray toutes quatre ſont expoſées à l'Orient, & ſe relevent petit à petit juſques de l'eau au ſommet du terrain: lequel par aprés s'étend en plaine fertile, & de fort bon rapport. Chacune flanquée de ſa groſſe riviere, a ſon pont de pierre, un

gros faux-bourg au bout, & conſecutivement la belle & grande prairie. Mais comme Maſcon eſt entre toutes la moins élevée, auſſi eſt-elle la moins penible. Qui me fait conjecturer ſi les Rois euſſent pris coûtumes d'y frequenter, le ſejour y euſt eſté auſſi gracieux qu'en aucune des autres. L'air y eſt fort bon, & la terre fertile en bleds & en vins.

Voila donc le reſſort & l'étenduë de ce grand & ſouverain Parlement, de la premiere & principale ville du Royaume : auquel ſi j'ay entremeſté quelque choſe des autres (ce que je n'ay pas fait que rarement & quaſi par contrainte) ç'a eſté pour ne partager & diviſer les Contrées en des Livres trop éloignez l'un de l'autre : Reſtent les ſept autres Cours ſouveraines, qu'il faut pourſuivre ſelon l'Ordre & ancienneté de leur établiſſement.

DE L'ANCIEN ROYAVME DE METS & du païs Meſſin.

MAis avant que paſſer plus outre, j'ay penſé n'eſtre hors de propos de pouſſer ma plume juſques dans l'ancien Royaume de Mets, puis qu'il a eſté le partage des puiſnez de France, tant que le Royaume a eſté partagé. Il y a meſme encore quelques villes, & des meilleu-

res qui rendent aujourd'huy les vœux de leur obeïſſance à la Majeſté des Lys, encore que ſous un autre Aſtre de Iuſtice, & deſquels il convient pareillement mettre icy quelques remarques.

Mets, belle & groſſe Cité ſur la riviere de Moſelle, eſt le chef de tout le païs Meſſin, & comme le milieu des villes, de Toul, Verdun, & Treves: Ceſar l'appelle *Mediomatrices*, d'un nom commun à tout le peuple: & ne deffaillent pas meſme ceux qui ſoûtiennent qu'elle a tiré le nom de Mets de quelque Metius Romain. Saint Clement oncle du Succeſſeur de ſaint Pierre, y provigna le Chriſtianiſme, & en fut le premier Eveſque. Et depuis que nôtre Clovis premier Roy Chreſtien eut commancé de regner ſeul au grand Royaume des Gaules, ſes quatre enfans la partageans en quatre Royaumes aprés ſa mort, Thierry receu en partage avec ſes freres, bien qu'il fut bâtard, fut Roy de Mets, & à ſon Royaume eſtoient ſujets le païs de Lorraine, & toutes les contrées depuis Reims juſques au Rhin: & par de-là toute l'Allemagne de l'ancien patrimoine des Rois de France.

Treves premiere ville des anciennes appartenances de Mets, & jadis l'une des plus celebres de toute la Gaule, eſt auſſi ſur la riviere de Moſelle. Et dit-on communément, mais par ce vain rapport de noms ſi commun aux plumes qui s'employent en telles recherches, qu'un Trebete fils de l'Aſſirien Ninus en fut le fondateur, environ mil trois cens avant la fondation de Rome. Dire appuyé ſur cette aſſeurance qu'on y void encore un Chaſteau fait & baſty de brique, dont les fortes murailles ſont du tout ſemblables à

celles de la Babilone d'Asie. Saint Euchaire Disciple de saint Pierre la convertit par ses predications : Et depuis estant faite Metropolitaine du païs Belgique, l'Archevesque d'icelle a aussi esté creé Electeur de l'Empire.

La seconde ville du païs Messin est Verdun, situé sur le sommet d'une coline joignant le rivage de la Meuse : ville belle, riche & fort antique, que Cesar appelle *Virodunum*. Saint Sanctin Disciple de saint Denis l'Areopage la dressa au plan de la Religion Chrestienne, & en fut le premier Evesque. Verdun.

Finalement la troisiéme & derniere est Toul, sur la Mosselle, au dessous de Pont-à-Mousson, que saint Mansuet Compagnon de saint Clement Evesque de Mets, convertit par sa predication, & y exerça le premier la charge Episcopale.

Et c'est ce que je desirois ici faire voir comme en passant au doigt & à l'œil de ceux qui se voudront contenter de ces petites remarques.

LES ANTIQVITEZ ET RECHERCHES DES VILLES, ET CITEZ PLVS CELEBRES, QVI RE'PONDENT AV PARLEMENT DE THOVLOVSE.

LIVRE SECOND.

Quand, & par qui le Parlement de Thoulouſe fut eſtably, & quelle eſt l'eſtendnë de ſon r ſſort.

CHAPITRE PREMIER.

APrés le Parlement de Paris, & ſans pair entre les Parlemens cette Compagnie de Iuges ſi entiere & ſi juſte, je donne ici rang à la droicturiere Cour de Thoulouſe, tant celebre en ſon auſterité & candeur, mais ſeulement en

faveur de l'ordre & de l'ancienneté. Le meſme ſoin qui m'a fait déterrer les antiquitez des Villes & Citez plus celebres qui reſſortiſſent à ce premier & ſouverain Corps de Iuſtice, ſignalées par la recherche de leurs merveilles & ſingularitez : ce meſme deſir ſe redouble dans moy, ſolicité par ce glorieux nom de Parlement, lequel communiqué encore à ſept parties de cette grande Monarchie, donne en ſept autres endroits ſes Arreſts, & prononce les Oracles ſacrez au reſte des villes de ce Royaume. Mais je ne veux pas que l'on croye que ce ſoit par quelque éminence ou prérogative ſpeciale, que je fais preceder celuy de Thoulouſe : cette préſeance n'eſt qu'en faueur de l'Ordre, & repriſe de l'antiquité des Parlemens, & en ſuite de l'eſtabliſſement que nos Rois ont fait : de ſorte que cette prééminence eſt plus d'origine que de dignité, la faculté de leur puiſſance également ſouveraine, n'ayant rien l'un ſur l'autre, bien qu'ils ſoient inégaux en grandeur, le reſpect & l'honneur de leur nom commun de Parlement, m'empeſche de les diviſer, & par une vaine curioſité debattre ici de leurs prérogatives, & plus valuës, le plus ou le moins conſideré.

Ie commenceray donc par l'eſtenduë & reſſort de la Cour de Thoulouſe, & ayant fait le ſemblable de ſix autres, j'auray fourny la carriere entrepriſe, à la gloire de Dieu, à la memoire de nos Rois, à l'honneur de leur Sceptre, & à l'éternité de leur Royaume.

Avant que le Parlement fût fait ſedentaire il ne s'aſſembloit pas ſeulement à Paris, comme j'ay dit au commencement de cét œuvre, mais en pluſieurs autres celebres villes du Royaume, ſelon la commodité des affaires qui ſur-

venoient. Louïs le Pieux l'assembla mesme quelquefois à Thoulouse, comme il est porté en sa vie écrite en Latin, *Ludovicus Placitum generale habuit Tholosæ*, Et en un autre lieu, *Rex coacto Consilio Regni sui Tolosæ*.

Mais le Parlement ayant esté depuis estably dans Paris par Philippes le Bel, pour avoir toute autorité par la France, & estendre sa puissance sur tous les territoires d'icelle, Charles Septiéme en retrancha quelque peu la jurisdiction & connoissance pour le soulagement de ses sujets, & le premier en éclypsa le Languedoc, & une partie de l'Auvergne, par l'establissement d'un autre Parlement dedans la ville de Thoulouse, lequel toutefois y avoit déja esté ordonné: mais non avec tels liens & conditions, par Philippes le Bel. Et la cause de cét establissement fut le different de la Comté de Cominge, dont Ieanne fille du Comte de Cominge & de Boulogne l'avoit institué heritier contre les pretentions de Mathieu Comte de Chastel-bon de la maison de Foix son mary. Car le Roy les ayant fait ajourner tous deux pour comparoir à Thoulouse l'an mil quatre cens quarante-deux, il y establit aussi le Parlement pour tout le païs de Languedoc, Vivarests, Velay, Givaudan, Foix, Cominge, Gaure, Quercy, Armaignac, Estrac, Lomaigne Magnoac, Bigorre & Rovergue.

Parlement quand & par qui bâty à Thoulouse.

DV PAYS DV LANGVEDOC.

De la Ville, Comté & Archeveſché de Thoulouſe.

CHAPITRE PREMIER.

Comme le païs de Languedoc tient le premier rang d'honneur en ce reſſort, auſſi la ville & Cité de Thoulouſe merite avoir ici lieu devant les autres villes d'iceluy, puiſqu'elle en eſt Capitale & Metropolitaine, qu'elle a le magnifique trône de la Iuſtice ſouveraine, & le ſouverain Siege de l'Archeveſché.

Ceux qui veulent tirer ſa grandeur du ſang des Troyens, tiennent qu'un certain Thoulouſain chef d'une de leurs bandes, en jetta les premiers fondemens: Et les autres qui luy cherchent de la gloire en l'antiquité, maintiennent qu'un certain Tholus, ſorty de race de Iapher, en aſſit la premiere pierre environ 6. cens ans avant la fondation de Rome, & durant le regne de Tros en la grande Troie. En cela toutefois d'accord enſemblement, qu'elle fut ſur le ſommet de la montagne où en reſtent encore quelques apparences qu'on ap-

pelle le vieil Thoulouſe, pour eſtre hors du danger des inondations ; & que depuis les Romains entre les autres peuplades & colonies qu'ils firent d'eux és Gaules comme à Lion & Vienne, la reſtaurerent & peuplerent ſur le bord de la riviere. Mais j'ay déja dit pluſieurs fois, que ce n'eſt mon intention en ce livre de me peiner en vain de repreſenter par un trop ſuperſtitieux rapport de noms, les fondateurs de chaque ville : j'en laiſſe la creance libre au jugement des lecteurs.

Et quant à la ſituation, s'il eſt loiſible de deviner en une difficulté obſcure, je ſoûtiendrois plûtoſt que le premier lieu de l'aſſiette de Thoulouſe ne fut jamais autre que celuy qu'elle a maintenant, joignant le rivage de Garonne, qui va lechant les bords de ſes murailles, & dont elle partit les ondes en deux par l'architecture de ſon pont ; & que les Tectoſages anciens habitans de cette contrée, au jugement meſme des Hiſtoriens & Coſmographes, la baſtirent premierement en cét endroit, pour y eſtablir leur demeure ; puis quelque bruit ayant frappé leurs oreilles de la venuë d'Hannibal és Gaules (venuë qui ſe peut juger par ce que j'en ay rapporté cy-deſſus au commencement du Chapitre de Lion) en hauſſerent les murailles, & la fortifierent des deffenſes de deux groſſes Tours, l'une devers l'Orient, & prés la maiſon appellée pour le preſent l'Inquiſition, l'autre vers le couchant & non loin du lieu de Bazacle ſur la Garonne, où ſe remarquent aujourd'huy des plus beaux moulins de France.

Mais afin que je ne ſemble parler par cœur, je ſçay avoir leu en Strabon cette belle aſſeurance de mon dire : que les Tectoſages limi-

tez d'un coſté des monts Cemeniens, & des Pyrenées de l'autre: habitoient jad s une contrée feconde en or: qu'ils pouvoient beaucoup en proüeſſe & nombre d'hommes, & que les plus foibles d'entre eux chaſſez par les plus forts, partirent des Gaules avec quelques autres, paſſerent en Aſie, & occuperent les territoires de Paphlagonie & Capadoce, auſquels ils laiſſerent leur nom. Ie ſçay auſſi en avoir trouvé témoignage plus ſignalé chez Iuſtin: aprés qu'il a diſcouru des guerres & pilleries des Gaulois en la Grece & en l'Aſie, que les Tectoſages eſtans de retour à Thoulouſe leur ancienne & premiere demeure, ils furent attains d'une maladie ſi maligne qu'ils n'en peurent jamais recouvrer gueriſon, que premierement par l'avis de leurs devins ils n'euſſent jetté dans le profond d'un lac tout l'or & l'argent qu'ils avoient ſacrilegement butiné, que de cét or c'eſt formé le commun proverbe de l'Or de Thoulouſe, que qui-conque l'a poſſedé en a toûjours reſſenty des mal-heurs & deſaſtres extrémes, comme il parut au Capitaine Rom. Cepio, qui l'ayant enlevé du Temple de Iupiter, fut bien-toſt défait & tué par les Cimbres. Meſme il me ſouvient avoir appris que les Tectoſages ou Thoulouzains qui tenoient l'un des premiers rang d'autorité parmy les Gaulois, pillerent le Temple de Delphe ſous la conduite de Brennus, & qu'ils en apporterent les Treſors à Thoulouſe, ne penſans pas que le Ciel feroit bien-toſt une ſevere vangeance de leurs impietez. Or de Thoulouſe.

Ie n'entreray point ici en la recherche de l'étymologie de cette ville, ni ne chercheray non plus de la loüange à ſa grandeur dans

Amian Marcellin, qui luy attribuë la prééminence & principauté ſur les autres Citez. Ie ne repreſenteray point les Rois anciens qui ont preſidé ſur elle, pource que Maiſtre Nicolas Bertrandles a déterrez du ſepulchre avec aſſez de ſuperſtition, en ſon Hiſtoire Thouloufanne, ne diray point auſſi comme elle vint en la ſujettion Romaine, par l'alliance & confédération de la Province, puiſque Ceſar le témoigne en divers endroits de ſes Commentaires, comme au livre premier où parlant de la Xaintonge, *qui n'eſt guere loin*, dit-il *des Thoulouſains dans la contrée de noſtre Province*. Et au livre troiſiéme P. Craſſus, *leve grand nombre de bons ſoldats à Thoulouſe & Narbonne, deux Citez ſur les marches & frontieres de la Province de la Gaule.*

Bons ſoldats en Languedoc.

Ce que je veux remarquer, c'eſt que s'eſtant de ſi bonne heure rangée ſous l'obeïſſance de ces vainqueurs de tout le monde, il ne faut s'eſbahir s'ils ſe plûrent de laiſſer en elle leur munificence & liberalité recommandable, par ornemens & embelliſſemens divers, & ſi encore il nous y reſte tant de remarques & glorieuſes reliques de leurs anciennes ſomptuoſitez. Les plus belles decorations qu'ils ayent fait conſtruire ont eſté l'Amphitheatre & le Capitole, mais particulierement le Capitole (duquel on dit que ſaint Saturnin fut précipité) ſi peu commun en leurs Provinces, qu'on ne trouve point chez les anciens qu'ils en ayent jamais fait baſtir qu'en trois villes, ſçavoir eſt Thoulouſe, Narbonne & Carthage la Neuve, & tous encore aujourd'huy ruinez par la caducité des temps, ſi l'on ne veut dire que celuy de Thoulouſe eſt repreſenté par ce Chaſteau rond qui ſe voit prés

de

de l'Inquiſition.

Ne ſont auſſi à oublier les honorables éloges que le Poëte Auſone donne à cette ville, comme à ſa chere nourrice, pource qu'ils ſont témoins de la vieille force de ſes murailles, & de l'ancienne grandeur de leur enceinte.

Non unquam altricem noſtri reticebo Tholoſam,
Coctilibus muris quam circuit ambitus ingens
Perq. ue latus pulchro perlabitur amne Garumna.
Innumeris cultam populis, confinia propter
Ninguina Pyrenes, & pinea Gebenarum
Inter Aquitanas gentes & nomen Iberum.
Quæ modo quadrupleces ex ſe cum effuderit urbes
Non ulla exhauſtæ ſentit diſpendia plebis,
Quos genuit cunctos gremio complexa colonos.

Et c'eſt pourquoy les Viſigots ayans chaſſé les Romains de ce territoire en firent leur ville capitale & Royale, tant qu'enfin les François les en dénicherent ſous la conduite de noſtre grand Clovis, & la mirent en ſon obeïſſance: non toutefois avec une ſi generale deſtruction de leur memoire que de la longue demeure qu'ils y firent, le païs n'en ait juſques à nous par quelque tranſpoſition & alteration de parole retenu le nom de Languedoc, quaſi langue de Goth. Languedoc.

Quant à l'eſtat de l'Egliſe, ſaint Martial envoyé en Guyenne par les Apoſtres, dreſſa les Thoulouzains en la Religion Chreſtienne, & leur ayant baſty une Egliſe au nom de ſaint Eſtienne eſtablit ſaint Saturnin pour Eveſque, auquel ſuccederent ſaint Honoré, ſaint Sylve, ſaint Hilaire, ſaint Exupere, & pluſieurs autres juſques à Louïs de Sicile, Cordelier, fils de Charles Deuxiéme Roy de Sicile, aprés lequel l'Eveſché de Thoulouſe fut érigé en Archeveſché l'an mil trois cens dix-ſept, com- Eveſché de Thoulouſe. Quand érigé en Archeveſché.

bien que d'autres diſent qu'il l'avoit eſté auparavant, & à luy ſoumis ſix Eveſchez, ſçavoir, Montauban, Rieux, Mirepoix, Lavaur, Lombez & ſaint Papoul, toutes nouvellement faites par le Pape Iean XXII.

Et comme la ville eſt grande & bien peuplée, auſſi a-t-elle un grand nombre de belles & riches Egliſes, entre leſquelles tiennent le premier rang d'honneur, la Cathedrale & le Siege de l'Archeveſque dédiée à l'honneur de ſaint Eſtienne, Capitaine des Martyrs, la Collegiale de ſaint Saturnin, commencee par ſaint Sylve & achevée depuis par ſaint Exupere, voire enrichie par progrez de temps de toutes les ſaintes & precieuſes pieces d'un Threſor divin & admirable: La Daurade Prieuré, fondé en l'honneur de la Vierge ſacrée, au lieu d'un ancien Temple de Iupiter Ammon: les Convents des quatre Mendians, entre leſquels celuy des Freres Preſcheurs baſty du vivant meſme de ſaint Dominique leur Patron, par l'Eveſque Foulques eſt tenu pour l'un des plus ſomptueux de tout le Royaume: les Religions des Dames, comme de ſainte Claire de l'Avé-Maria, des Auguſtines, de ſaint Pantaleon & des Beguines, les Ordres enfin des Beguins de ſaint Orens, de la petite Obſervance hors la ville, & des Minimes ſurnommez Bons hommes: ſans mettre en ligne de compte les Parroiſſes & Chappelles.

Egliſes de Thoulouſe.

S. Saturnin.

Cette Citée eſt encore illuſtrée d'une Vniverſité de Droit des plus fameuſes de l'Europe, Vniverſité dont le luſtre fut premierement eſclairé par Raymond Comte de Thoulouſe, qui luy aſſigna gages pour l'entretien de ſes Regens, & montée depuis à un des plus hauts étages par les privileges & prérogatives des

Vniverſité de Thoulouſe.

Papes Iean Vingt-deuxiéme, Innocent VI. qui y fonda le College de ſaint Martial & à ſon exemple, tant les Archeveſques qu'autres Seigneurs particuliers, ceux de Maguelonne, Pampelonne, Perigors, ſainte Catherine, Foix & Mirepoix.

Meſme eſtant jadis une couſtume aſſez commune en France que l'on celebroit en pluſieurs endroits des jeux floraux, où celuy qui avoit emporté l'honneur de mieux écrire, appellé tantoſt Prince, quand on renouvelloit les jeux, diſtribuoit chapeaux & couronnes de fleurs à uns & autres ſelon le plus ou le moins qu'ils avoient bien fait: De cette couſtume ſont demeurées juſques à nous de belles remarques & veſtiges dans Thoulouſe, où l'on obſerve encore ordinairement de bailler l'Englantine à celuy qui a gagné le deſſus; au ſecond la Soulcie & quelques autres fleurs par ordre, le tout toutefois d'argent: & porte encore cét honneſte exercice tout ainſi qu'anciennement le nom de jeux Floraux.

College de Thoulouſe.

Jeux Floraux de Thoulouſe.

Mais pour parler des Gouverneurs & Comtes de Thoulouſe, la maiſon deſquels eſt fonduë par les biens en celle de France, Aimonius eſt Autheur que Charlemagne donna la reſerve & les gouvernemens de cette ville à Cerſon, qu'il deſtitua depuis, parce que c'étoit office, & mit en ſon lieu Guillaume. Du temps de Louïs le Debonnaire un Berengier eſtoit Seigneur ou Comte de Thoulouſe, & ſous Charles le Chauve le fut un Bernard, auquel ſa Majeſté ajoûta Rhodes & Carcaſſonne. Bernard duquel la poſterité tint ladite ville en titre d'office ſeulement iuſques à Charles le Simple, ſous lequel elle cõmença premierement la dignité de Comte en fief perpetuel,

Comtes anciens de Thoulouſe.

& fit domanial ce qu'elle avoit tenu auparavant à vie & en titre d'Eſtat ſous le bon plaiſir de nos Rois. Et finalement Hugue Capet pour comble de gloire choiſit les Comtes de Thoulouſe ou Languedoc pour tenir rang entre les ſix Princes & Seigneurs Laiz qu'il enrichit du glorieux titre de Pairs, à ſon avenement à la Couronne. Comtes qui ont eſté poſſeſſeurs de ce grand Domaine juſques au regne de Saint Louïs, que Monſieur Alphonſe de France ſon frere, ayant épouſé Icanne fille unique & heritiere du dernier Comte Raymond de Thoulouſe, aprés leur deceds ſans enfans vint la Comté de Thoulouſe à la Couronne, ſuivant le traité de paix & mariage fait avec ledit Comte Raymond.

Thoulouſe réunie à la Couronne.

Reſte maintenant de voir l'ordre de la Iuſtice, premier & plus éminent fleuron du Sceptre de nos Rois, & la main que Dieu leur a baillé pour ſe faire obeïr & aux loix gardiennes du Royaume.

Parlement de Thoulouſe.

Le Parlement tient le premier rang au Palais Royal, compoſé de Preſidens, Conſeillers, Advocats & Procureurs du Roy & de Greffiers Civil, Criminel & des Preſentations, & a pareille ſouveraineté ſur les Seneſchauſſées, Bailliages, Cours de Preſidiaux, Viguiers, Iudicatures & autres Iuriſdictions de ſon reſſort que la Cour Souveraine de Paris ſur celle de ſes Provinces.

Là eſt la Chancellerie eſtablie, où les Notaires & Secretaires du Roy reſident & exercent leurs Offices ſous la charge d'un Maiſtre des Requeſtes. Là ſont les Treſoriers generaux avec un Receveur general pour le Domaine du Roy. Mais les Chambres des Generaux des Aydes & de l'Edit ſont à Montpellier

& à Caſtres d'Albigeois, comme je diray en ſon lieu.

Vous avez aprés l'Inquiſiteur de la foy, la Cour du Seneſchal & des Preſidiaux, avec le Iuge Mage, Lieutenans, Conſeillers & autres Officiers de la Seneſchauſſée, le Viguier qui repreſente au païs de Languedoc & és environs le Prevoſt que nous avons en ce païs ici, & qui eſt une dignité deſtinée à l'Eſtat de judicature, anciennement fort familiere aux Goths. Finalement les Capitoux de la ville (qui ſont comme les Eſchevins) avec leurs habillemens & livrées capitulaires, accompagnez de leurs Aſſeſſeurs & autres Officiers.

Viguier de Languedoc.

Mais ſortons de Thoulouſe pour entrer dans les autres villes du Languedoc, comme Narbonne, Montpellier, Carcaſſonne, Lodeſve, Beaucaire, Beſiers, Niſmes, Vſez & autres, & pourſuivons la recherche de leurs plus belles antiquitez.

De la ville, Duché & Archeveſché de Narbonne.

CHAPITRE II.

SVr les dernieres frontieres de Languedoc & de Catalogne, au lieu où la riviere Atax que nous appellons maintenant Aude, s'engoulphe dans la mer Mediterranée, en un païs riche & fecond de toutes commoditez, & au profond d'une frontiere eſt la ville de Narbonne, baſtie ſelon l'opinion vulgaire, par un Roy des Gaules appellé Narbon, ou Harbon, qui luy impoſa ſon nom, ou comme veulent quelques autres par les Aracins qui ha-

Narbonne.

bitoient joignant le fleuve Atax, & qui la nommerent auſſi la riviere Nerbo, qui diviſe toute la contrée Narbonnoiſe dont elle eſt le chef, de l'Italie & des monts Pyrenées.

Cette Narbonnoiſe s'eſtant reduite quelque temps devant les autres ſous l'Empire de Rome, comme le diſcourt Velleius Paterculus au livre premier de ſon Hiſtoire, aprés toutefois avoir fait paroiſtre la force de ſes armes & la grandeur de ſon courage, pour cette raiſon elle fut grandement priſée & honorée des Romains, qui firent meſme de Narbonne leur principale Colonie & fortereſſe contre toutes les nations voiſines, comme Ciceron le témoigne en l'oraiſon pour Fonteius, quand dit-il, *Eſt in ea Provincia Narbo Martius Colonia noſtrorum civium ſpecula populi Romani, ac propugnaculum iſtis ipſis nationibus oppoſitum & objectum.* Il luy donne le ſurnom de Martius, comme auſſi Mela en ces mots. Sur toutes autres villes *eſt excellente la Cité des Atacins & à preſent Narbo Martius luy ſert de nom & d'ornement*, ſurnom emprunté de ce Q. Martius qui y mena la premiere peuplade & Colonie de Rom. avec M. Portius Caton environ l'an ſix cens trente-ſix de la fondation de Rome.

L. Craſſus & Iules Ceſar la peuplerent depuis par deux fois, & plus favorablement que les autres, & la rendirent ſemblable à l'Italie en tous ſes droits & prérogatives, voire les Proconſuls qui y eurent depuis leur ſiege, la décorerent de pluſieurs témoignages de leurs ſomptuoſitez, comme d'un Capitole à l'exemple de celuy de Rome, d'un Amphitheatre, d'Eſcoles municipales preſque ſemblables à nos Vniverſitez, de bains, d'aqueducs

& d'autres telles marques & enſeignes de la Majeſté Romaine.

L'Empire Romain amplifié par ſes conqueſtes, & quaſi comblé & parfait en ſa rondeur ne pouvant dans la capacité de ſes ſept colines loger & contenir ſa magnificence, ayant écremé tout le monde de ſes treſors. Rome eſtant trop pleine & comme ſuffoquée de propre opulence & grandeur, par un ſain & neceſſaire reflux regorge & départit aux Provinces ſubjuguées avec la maiſtreſſe de ſes loix, ſes mœurs & ſa ſomptuoſité faiſant que comme Rome n'eſtoit qu'une dépoüille de toutes les Provinces, toutes les Provinces auſſi fuſſent Rome par un revers de gloire; ce qu'ils firent tant par le ſejour des Empereurs hors de Rome, que par le département des Proconſuls, qui roulerent avec eux cette gloire & opulence Romaine aux Provinces, mais ſur tout en la Narbonnoiſe, comme ſemble nous en donner de tres-certaines & veritables aſſeurances, ce grand Sidonius Apollinaris en ces honorables éloges dont il la gratifie.

Salve Narbo potens ſalubritate
Vrbe, & rure ſimul bonus videri,
Muris, civibus, ambitu, taberna,
Portis, porticibus, foro, Theatro,
Delubris, Capitolijs, Monetis,
Thermis, Arcubus, horreis, macellis,
Pratis, fontibus, inſulis, ſalinis,
Stagnis, flumine, merce, ponte, pontho,
Vnus qui venerere jure divos
Lenæum, Cererem, Palem, Minervam,
Spicis, palmite, paſcuis, tapetis,

Auſſi ceux de Narbonne encore idolatres

pour ſignaler leur affection & fidelité envers l'Empire, dedierent un Autel à Ceſar Auguſte aprés que la ſuperſtition Payenne l'eut remis entre les Dieux, & graverent les mots de la Dedicace en une grande Table de marbre écrits en groſſes lettres : qui ſont reſtez entiers juſques a nous, & que je feray voir ici pour eſtre les reſtes d'une ſi glorieuſe antiquité.

T. STATILIO TAVRO. CASSIO Longino Coſſ. X Cal. Oct. Numini Aug. Votum ſuſceptum à plebe Narbonenſium in perpetuum.

Autel dedié à Auguſte par ceux de Narbonne.

Quod bonum, fauſtum, felixque ſit Imp. Cæſari Divi filio Auguſto, Patri patriæ P. M. Trib. Pop. XXXIV. Conjugi, liberis gentique ejus S. P. Q. R. & Colonis, incoliſque Coloniæ Iuliæ Paternæ Narboni Martij qui ſe numini ejus in perpetuum colendo obligaverunt, plebs Narbonenſium, aram Narbone, in foro poſuit. Ad quam quotannis IX. Cal. Oct. qua die eum ſeculi felicitas orbi terrarum rectorem edidit: tres Equites Romani à plebe & tres Libertini hoſtias ſingulas immolent, & Colonis & incolis ad ſupplicandum numini ejus thus & vinum de ſuo ea die præſtent. Cal. quoque Ian. thus, vinum colonis & incolis præſtent. VII. quoque id. Iun. qua die imperium Orbis terrarum primum auſpicatus eſt, thure, vino ſupplicent, & Colonis incoliſque thus, vinum ea die præſtent. Et, pridie Cal. Iun. Quod eo die T. Statilio Tauro, M. Æmilio Lepido Coſſ. judicia plebis decurionibus conjunxit, hoſtias ſingulas immolent, & thus, & vinum ad ſupplicandum nomini ejus Colonis, incoliſque præſtent.

De l'autre coſté de la table eſtoient les conditions de ces ſacrifices, conceuës en cette ſorte *Plebs Narbonenſis aram numini Aug. dedica-*

legibus iis quæ infra ſcriptæ ſunt. Numen Cæſaris Auguſti P. P. quando tibi hodie hanc aram dabo dedicaboque, his legibus, hiſque regionibus dabo dedicaboque, quas hic hodie palam dixero. Vti infirmum ſolum, hujuſque aras, titulorumque eſt : ſi quis erigere, ornare, reficere volet, quod beneficij cauſa fiat, ius faſque eſto, ſive quis hoſtia ſacrum faxit, qui magmentum nec protollat, idcireo tamen probe factum eſto. Si quis huic aræ domum dare augereque volet, licito : eademque lex ei dono eſto, quæ ara Dianæ in Aventino hiſce legibus, hiſque regionibus, ſic, ut dixi, hanc tibi aram pro Imp. Cæſ. Augu. P. P. P. M. TRIB. POT. XXXV. conjuge, liberis gentéque eius S. P. Q. R. Colonis incoliſque Coloniæ Iuliæ paternæ Narbonis Martij, qui ſe numini eius in perpetuum colendo obligaverunt, dono dedicoque vti ſies volens propitius.

Mais pour plus grande intelligence de ce vœu, ſont à voir les Commentaires dont Elie Vinet l'a glorieuſement enrichy.

On tient que Paulus Sergius Proconſul ayant eſté converty par S. Paul, & envoyé de Chypre en Gaule ſous l'Empire de Clodius, dreſſa la ville de Narbonne au plan de la Religion & juſtice Chreſtienne, & en fut le premier Eveſque. Auſſi comme elle eſtoit la Capitale de toute la Gaule Narbonnoiſe, pour le gouvernement temporel : de meſme par progrez de temps en a-t'elle eſté renduë l'une des Metropolitaines pour l'Eſtat de Dieu, qui eſt l'Egliſe, & luy ont eſté aſſujettis les Eveſchez de Carcaſſone, Beziers, Agde, Lodeſve, Niſmes, Maguelonne, Vzez, Eaule, Aleth, & S. Pons de Tomieres.

Plus beau témoignage de ſon étenduë & Grãdeu

& étenduë de Narbone.

grandeur ne puis-je avancer que celuy qu'en rend Ausonne en sa description des villes, où il la fait presider sur tous les peuples qui sont dés les monts Pyrenées jusques aux Alpes, qui separent la Gaule d'Italie.

Nec in Martie Narbo silebere, nomine cuius
Fusa per immensum quondam Provincia regnum
Obtinuit multos dominandi jure colonos.
Insinuant jussse Sequanis Allobroges oris,
Excludunique Italos Alpina cacumina fines,
Qua Pyrenæis nivibus dirimuntur Iberi.
Qua rapitur præceps Rhodanus genitore Lemano,
Interiusque premunt Aquitani castra Gebennæ:
Vsque in Tentosagos, Germanaque nomina Belgas
Totum Narbo fui: tu Gallia prima togatè
Nominis attollis Latio Proconsule fasces.

Mais encore faut-il voir les grands changemens qu'elle receut par l'occupation qu'en firent les Visigots (qui n'en furent chassez que cinq cens ans aprés qu'elle avoit esté conquise par les Romains) & par les ruines que luy firent souffrir aprés les Huns & les Sarrazins.

Sur le déclin donc de l'Empire, qui l'avoit tousjours maintenuë florissante, les Gots l'assiegerent, la batirent, & s'en rendirent enfin les maistres sous la conduite de leur Roy Theodoric, ainsi qu'en font foy ces vers de Sidonius ausquels ce Prince admire sa loyauté, & en fait quelque cas.

Tu pulsate places, fidemque fortem
Oppugnatio passa publicavit
Hinc te Martius ille rector, atque
Magno patre prior decus Getarum

Romanæ columen, salusque gentis
Theodoricus amat, sibique fidum
Adversos probat ante per tumultus
Sed non hinc videare forte turpis,
Quod te machina crebra perforavit.
Namque in corpore fortium virorum
Laus est amplior, amplior cicatrix.

Et bien que ses murailles eussent esté lors à demy demantelées, si est-ce que le susdit Sidonius ne laisse de les preferer aux marbres, yvoires, & pierres precieuses des plus superbes villes du monde.

Non tu marmora bracteata, utrinque
Non testudinis Indicæ nitorem,
Non si quas eboris trabes refractis
Rostris Marmarici debere Barci,
Figas mœnibus, aureasque portas
Exornas Asyroticis lapillis.
Sed per semirutas superbus arces
Ostendens veteris decus duelli,
Quassatos geris ictibus molares,
Laudandis pretiosior ruinis.

Les Huns la prirent aprés, la brûlerent & firent tomber sous leurs ruines tous les plus magnifiques ornemens, dont les Romains avoient éclairé son lustre, & que les Gots avoient conservez entiers avec beaucoup de soin, pour le seul respect & reverence de l'antiquité.

Finalement les Sarasins s'en estant emparez, nostre fortuné Charles surnommé Martel pour la force de son esprit & de son corps, passa le Rosne avec toute son armée, alla jusques en Languedoc, & l'assiegea, comme dit Aimonius qui l'appelle *ville tres-belle & tres-fameuse, & la capitale & Metropolitaine* de cette contrée, & deffit mesme le secours

qui luy venoit, devant ſes murailles, & fit de grands dégats par tout le Languedoc, particulierement és celebres Citez d'Agde, Niſmes & Beſiers qu'il enveloppa preſque dans leurs cendres.

Plus de quatre cens ans encore aprés qu'elle fut reduite en l'obeïſſance de nos Rois, ſçavoir eſt l'an 1218. & durant le regne de Philippe Auguſte, Simon Comte de Mont-fort ayant eſté pourveu de la Comté de Thouloufe par Arreſt du Concile de Latran, en recompenſe des bons ſervices par luy faits à la defence de la Religion Chreſtienne, contre les heretiques Albigeois, mais au deſavantage de Raymond Comte de Thoulouſe, il commanda à ceux de Carcaſſonne, dudit Thoulouſe & Narbonne, de ruiner & abattre dedans certain temps, les murs de leurs villes, & d'en combler les foſſez. Et bien que cela leur dépleuſt & qu'ils maudiſſent la venuë & le droit de Simon, ſi eſt-ce qu'ils furent contraints de luy obeïr, & commencerent de leurs propres mains à ruiner les murs de leurs villes, & reſolurent d'endurer puis aprés toutes ſortes d indignitez & d'iniures, puis qu'ils eſtoient les démoliſſeurs de ce qui les avoit gardez & deffendus.

Mais nonobſtant tant de ruines & calamitez, ſi eſt-ce que cette ville eſt toûjours remontée du profond de ſes mal-heurs au premier étage de ſon ancienne grandeur: & comme elle ſervoit de rempart & de defenſe à l'Empire des Romains: auſſi eſt-elle encore à preſent un fort & inexpugnable boulevart à la floriſſante Monarchie des François.

I'auray finy ſes plus belles Antiquitez ſi j'adjoûte encore qu'elle a jadis eu tantoſt des

Ducs, & tantoſt des Vicomtes. Idelphonſe Comte de Thoulouſe par ſa femme Faidice ou Faiſite, eut un fils nommé Raymond Duc de Narbonne, & Comte dudit Thoulouſe. Il y eut des Seigneurs auſſi d'une famille illuſtre, qui ont porté longuement le titre de Vicomtes de Narbonne. Iean de Foix, l'un des puiſnez de Gaſton Comte de Foix, & d'Eleonor d'Aragon, qui épouſa Marie d'Orleans ſœur du Roy Louïs XII. en fut appellé Vicomte. Narbonne Vicomté.

Des villes & Eveſchez de Carcaſſonne, Agde & Beziers.

CHAPITRE III.

EN la Province Narbonnoiſe eſt la ville & Eveſché de Carcaſſonne, ſur la riviere d'Aude qui la ſepare de la Cité: Ville que Charles le Chauve ajoûta à la Comté de Thoulouſe, & qui eſt aujourd'huy la premiere Seneſchauſſée reſſortiſſable au Parlement d'icelle. Puis Aleth auſſi Eveſché ſitué dans le pied des monts Pyrenées. En ſuite de laquelle vient Agde, autre ſiege Epiſcopal, dite *Agatha*, des Latins, ſituée ſur le fleuve d'Eraud & non loin de l'emboucheure d'Aude, où fut celebré ce Concile *Agathenſe*, duquel eſt fait mention au ſommaire des Conciles. Carcaſſonne. Agde.

Aprés eſt Beziers autre ville du bas Languedoc pareillement Epiſcopale & tres-antique ſur le fleuve d'Orb. Car les Romains l'ayant jadis connuë & tenuë elle fut ſubjuguée ſur eux par les Gots, & ruinée par Charles Martel, mais depuis relevée de ſes ruines au plus Beziers.

haut étage de gloire, meſme remarquable aujourd'huy par un College de Ieſuites, dans la Salle duquel ſe voyent certaines peintures en griſaille plaquée ſur une parois, d'une main ſi induſtrieuſe que les plus clairs-voyans ſont trompez : & n'a-on point oüy dire qu'il en ait échappé aucun de telle ſurpriſe. Et Monſieur de Veyries Docteur en Medecine, témoigne en ſa Genealogie d'Amour, y avoir veu des plus grands de ce Royaume, voire la Cour de Rome, s'approchans d'une certaine crevaſſe de murailles & la regardans de fort prés, accuſer le foudre d'avoir cruellement ruiné cét endroit, & s'en retourner avec crainte de n'eſtre enveloppez ſous la cheute, de laquelle cette feinte artificielle les menaçoit. Et pour luy aprés avoir eſté détrompé par une ferrure de feneſtre, il dit que ſa veuë neantmoins retiroit à toute heure ſon imagination dans ſon meſme defaut, y portant la main pour y égratigner les clous & apprendre du toucher la verité que l'art avoit cachée à la veuë.

De la ville, Eveſché & Vniverſité de Montpellier.

CHAPITRE IV.

EN ſuite de Beziers vous trouvez la ville de Montpellier ſituée ſur le ſommet d'un haut mont penchant vers le couchant, & joignant la riviere de Lez, que l'on paſſe au Pont Iunevau. Ville, des noms & ancienneté de laquelle on forme diverſes difficultez. Les uns tiennent que c'eſt l'une des modernes, pour ce qu'on ne la trouve point ſur le regiſtre des

anciens Eveſchez, & les autres maintiennent que c'eſt cette *Agatha*, que Pline met tirant vers Marſeille, & qui depuis a eſté dite Agathopolis qui ſignifie la Cité des bons, où des biens & commoditez à la difference de cette autre *Agathé* ou *Agatha*, que nous venons de prendre pour Agde au chapitre precedent.

Quoy qu'il en ſoit, elle a depuis ainſi que beaucoup d'autres changé ſon premier nom en celuy de Montpellier, emprunté ſelon quelques-uns en partie de ſon aſſiette, & en partie des filles & pucelles que la beauté y recommande au deſſus du commun, comme ſi l'on diſoit *Mons puellarum* ou Montpueiller.

En cette ville, pour ce qu'elle eſt belle & gracieuſe, qu'elle a le Ciel ſerain & temperé, qu'elle a le ſol fecond & abondant en toutes ſortes de richeſſes naturelles, bref pour ce qu'elle a les herbes & les ſimples en plus rare felicité, voire en plus grande facilité qu'aucune autre du Royaume, les Medecins l'ont preſque tous choiſie pour l'Eſcole & Vniverſité principale de leur Faculté.

De vous dire en quel temps, & par qui en fut jettée la premiere pierre, c'eſt le devoir de ceux qui font profeſſion de cette ſcience, & qui ſçavent quelle gloire font les Gaules de l'excellence & premiere origine de la Medecine.

Ie laiſſe pour eſtre plus court l'ordre & la ſuite des Eveſques de Montpellier, la police de la ville & le Siege & reſſort ordinaire de la Iuſtice. Mais eſt à remarquer, qu'y ont eſté établies par nos Rois une Chambre des Comptes pour oüir les Comptes du païs & une Cour des Generaux pour reſſort du Parlement de Languedoc avec pareille authorité que

celle qui eſt à Paris. Cour en laquelle a eſté Preſident le dernier, Henry Duc de Montmorency, Pair de France, Gouverneur & Lieutenant general pour le Roy audit pais.

On la pourroit auſſi recommander par la ſplendeur & beauté de ſes Egliſes, telle que la Cathedrale, dediée à l'honneur de S. Pierre, noſtre Dame des Taules, S. Firmin, S. Holari, ſainte Magdelaine, S. Thomas, S. Savadour, le grand ſaint Iean, S. Denis, les Convents des freres Preſcheurs, de la grande & petite Obſervance, & des Religieuſes de S. Guillaume, ſi ceux de la Religion pretenduë reformée ne les euſſent toutes dépoüillées de leurs anciens ornemens pendant les troubles, & laiſſé meſme en leurs murailles les témoignages viſibles de leurs indignitez.

Egliſe de Mõtpellier.

Des villes de Beaucaire, Vzez & Lodeſve, & du Pont du Gard.

CHAPITRE V.

APrés Montpellier ſe rencontre la Ville de Beaucaire ſur la riviere du Gardon, remarquable par une belle foire qui s'y tient à la Magdelaine, & Siege de Seneſchauſſée du reſſort de Thoulouſe. Ville voiſine d'un coſté de l'Avignonnois & du Viuarez de l'autre. Et Seneſchauſſée qui a ſous ſa iuriſdiction pluſieurs autres bonnes & grandes Villes, comme Alais, ancienne Vicomté : Vzés Eveſché que quelques-uns eſtiment eſtre le *Volcé* des Tectoſages, & qui par progrez de temps a eſté ſurhauſſée de la dignité Ducale ; puis Lodeſve autre Eveſché ſur la riviere

Alais.
Vzez.
Lodeſve.

de l'Orb, autrefois remarquable par le precieux corps de S. Fulcran que l'on voyoit auſſi entier que le premier jour de ſon trépas, & qui fut taillé en diverſes pieces l'an 1573. par ceux de la Religion pretenduë reformée.

C'eſt entre ces Villes, Privat & Remolin qu'eſt le merveilleux pont du Gard, bâty-là par les Romains d'une triple & du tout admirable architecture pour faire venir l'eau comme par un aqueduc dans la Ville de Niſmes, l'un de leurs plus gracieux ſejours en tout le Languedoc, & qu'ils ont la plus embellie de ſomptuoſitez, comme il ſe verra au Chapitre ſuivant. Pont du Gard.

De la Ville, & Eveſché de Niſmes.

CHAPITRE VI.

CEtte Ville de Niſmes eſtoit jadis la capitale des Volces Arcecomiques, & les Nemoſiens peuplade & colonie de Grecs, qui ſe fit-là par ceux qui jetterent les premiers fondemens de Marſeille. Quelques-uns interpretent les *Nitiobriges* de Ceſar, pour le païs d'alentour de Niſmes, Montpellier & Vzez, qui eſtoient de ce temps-là un Royaume: Mais ils ſemblent en cela démentir Strabon, lequel parmy les autres éloges d'honneur qu'il donne à Niſmes ne fait aucune mention de ce peuple. Car voicy comme il en parle. D'autres gens & peuples, dit-il, au livre quatriéme ſont és Arcecomiques, mais obſcurs & de peu d'effet, eſpendus juſqu'aux monts Pyrenées. Des Arcecomiques eſt chef la Cité de Niſmes, moin-

„ dres que Narbonne, ſi vous avez égard à l'af-
„ fluance des Marchands & des étrangers, mais
„ plus excellente, ſi vous y conſiderez la Poli-
„ ce; car elle a vingt-quatre Communautez gar-
„ nies d'hommes de marque, qui luy obeïſſent &
„ jouïſſent des droits & privileges Latins: de ſor-
„ te que vous verrez à Niſmes des Romains: qui
„ ont eſté Ediles, & Queſteurs à Rome, qui eſt
cauſe que ce peuple ne répond point devant les
Prefets & Gouverneurs qui ſont-là envoyez de
la ville de ROME.

Et de ces paroles peut-on recueillir comme les Empereurs d'un commun deſſein s'efforçoient lors de gratifier ce peuple conquis, & comme ils l'entretenoient non comme ſubjuguez, mais comme citoyens. Meſme trouvans de l'avantage & de la faveur au lieu de ſon aſſiette, poſé chez le meſme Strabon ſur le paſſage d'Italie en Eſpagne, & dans un chemin fort commode en Eſté, bien que fort effon-
„ dré en temps d'Hyver & au Printemps, à cau-
„ ſe des frequents debords des rivieres, ils firent
„ en icelle conſtruire Pont, Amphitcatre, Fon-
„ taines, Aquedues, Sepulchres & autres belles marques de leur magnificence, comme voûtes, canaux, édifices, & pavez à la Moſaïque, tant pour éclairer ſon luſtre, que pour décorer ſa grandeur, marques dont je veux mettre icy celles qui nous ſont reſtées plus entieres & ſomptueuſes pour les glorieuſes Reliques de l'Antiquité.

Arenes de Niſmes.

Dans la ville ſe voyent encore les Arenes ou reſtes d'un Amphitheatre, ſi bien conſtruit que ny la fureur des Gots, ny l'indignité des Sarrazins, ny les flâmes d'Attila, ny encore les ruines de Charles Martel, ne l'ont pû demanteler: Mais bien les ſieges ont depuis eſté en-

levez de leur premiere place, les caves & lieux ſouterrains combléz de terre, & le Champ de Mars dreſſé devant cét amphitheatre ſur le modelle & patron de celuy de Rome, pour l'élection des Magiſtrats, converty en autre uſage.

Prés de l'eau paroiſt un ancien Temple appellé la Fontaine (qui s'eſt deffendu iuſques à nous contre la caducité des temps, & qui eſt à preſent Monaſtere des Dames Religieuſes) conſtruit en forme quadrangulaire, & ſoûtenu de deux rangs de grandes colonnes garnies de leurs bares, chapiteaux, architraves, friſes, corniches & moulures, de bonne grace & de juſte proportion, avec niches & feneſtres rondes où eſtoient poſées les ſtatuës des Dieux. Il y a auſſi des Aigles élevées en boſſe, qui ſont les marques & enſeignes de la Majeſté Romaine, mais priuées de leurs teſtes par les Viſigots.

Le Cap-dueil, (qu'on eſtime un temple bâty là par l'Empereur Adrian en faveur de ſon Eſpouſe Plotine, par le moyen de laquelle il étoit monté au Theatre de l'Empire) eſt un autre edifice fait en forme quarrée: mais un peu tirant ſur le long embelly au frontiſpice de ſix colonnes, & de dix de chacun coſté, & tout couvert de grandes pierres quarrées, ſur leſquelles on peut ſe pourmener en aſſeurance. On l'appelle aujourd'huy la Maiſon quarrée. Cap-dueil.

On voit auſſi en cette ville quelques vieilles ſtatuës. Vne à double corps & ſans teſte, qu'on eſtime repreſenter quelque Hermaphrodite encore qu'il ſoit incertain ſi c'eſt une figure de plaiſir, ou la marque de quelque accident. Puis une autre d'un baladin ou danſeur de Moreſques habillé d'une façon, & parûre ancienne. Statuës antiques.

Hors les murs, & ſur le ſommet d'une haute coline ſe remarque un autre édifice fort anti-

que, appellé Tourremagne, que quelques-uns nomment en Latin *Turris Romana* pour montrer qu'il a eſté bâty par les Romains, les autres *Turris magna*, comme qui diroit grande Tour, au regard des autres qu'elle ſurpaſſe toutes en hauteſſe. Elle eſt faite par eſtages en forme de niches, & bâtie de petites pierres quarrées, ſi bien jointes & cimentées enſemble, qu'il n'y a homme ſi diligent, qui en peuſt ſeulement abbatre le quart d'une toiſe en un jour: Et ſuivant ce qu'on peut reconnoître par ce qui en reſte, ce fut jadis une forme de pyramide élevée en l'air ſur l'encoigneure de ſes premieres, & plus anciennes murailles pour ſervir d'échauguette, ou deffence.

Au pied de cette coline eſt une fontaine fort claire & gratieuſe en forme d'étang, au milieu de laquelle eſt un égorgement, où s'il tombe ou entre quelque beſtail, ou perſonne, jamais plus on ne les revoit. Fontaine pourtant à laquelle Auſonne prefere la Bourdeloiſe, qu'il gratifie de ces honorables paroles.

Salve urbis genius medico potabilis hauſtu
Diviona Celtarum lingua fons addite Divis
Non Aponus potu vitreanon luce Nemauſus
Purior, æquoreo non purior amne Timavus.

De cette fontaine coule aujourd'huy un petit bras d'eau dedans la ville pour la commodité des habitans, par un pertuis fait au pied de la muraille & fermé d'un treillis de fer, par lequel dépecé à diverſes nuits au moyen d'une lime ſourde en la main d'un ſoldat hazardeux, entrerent les Proteſtans & ſe firent maiſtres de Niſmes, l'an mil cinq cens ſoixante & neuf.

A coſté de cette ville environ trois petites lieuës & ſur le chemin d'Vzez, eſt ce pont du Gard dont j'ay déja fait mention au precedent

Chapitre & qui eſt compoſé de trois ponts l'un ſur l'autre, ſous le plus bas deſquels paſſe la riviere de Gardon : celuy du milieu eſtant le chemin commun, & le plus haut un Aqueduc accommodé-là par les Romains, pour traduire une fontaine d'une montagne à l'autre.

Mais outre toutes ces decorations Romaines ſe voyent encore à Niſmes d'autres baſtimens ſinguliers & tres-remarquables, le Chaſteau du Roy, la colonne érigée à l'entrée du Roy François premier, & la Salemandre au deſſus : la Tour appellée Vinatiere pour ce qu'elle fut conſtruite d'un impoſt levé ſur le vin, la Tour de l'Horloge, la Porte de la Couronne avec ſon Boulevard, & le Palais Preſidial. Puis entre la ville & le Monaſtere S. Bauſille les veſtiges d'une Antiquité qu'il ne faut paſſer ſous ſilence, ſçavoir eſt un coſteau fait d'argile pour la pluſpart, que ceux du païs appellent Mont-Iouzieu, qui ſervoit jadis de Cimetiere aux Iuifs, & pour chacun corps deſquels eſtoit levée certaine quantité de poivre par les Moines de la ſuſdite Abbaye, avant que les Portugais euſſent oſté le grand trafic de ces Drogues aux Genevois, qui deſcendoient à Maguelonne & Aiguemorte.

Quant au Chriſtianiſme, je n'ay point trouvé par qui ceux de Niſmes furent convertis, ny qui en fut le premier Eveſque. Tant y a que par progrez de temps y ont eſté conſtruites pluſieurs belles & riches Egliſes, la Cathedrale embellie de quelques ouvrages & monumens magnifiques de l'ancienneté, comme des pieces rares & ſingulieres d'un pavé fait à la Moſaïque : Les Convent des quatre Mendians, le Prieuré Conventuel de S. Bauſille hors les murs, l'Egliſe S. Laurens, & le Monaſtere des Religieuſes de ſainte Claire.

De quelques autres villes du Languedoc.

CHAPITRE VII.

Somieres & autres villes de Languedoc.

APres Niſmes s'offrent les villes de Somieres ſur la riviere de Vidourle, Villemans, Peſenas, Cabeſtan, ſaint Nazare, Clermont de Lodêve, maiſon illuſtre & tres-ancienne. Puis laiſſant Carcaſſonne de laquelle nous avons parlé cy-deſſus, vous entrez dans la platte campagne de Languedoc, l'une des plus fecondes campagnes de toute la Gaule, & qui eſt embellie de pluſieurs belles villes,

S. Pons.

telles que ſaint Pons de Tomiers, ancienne Abbaye fondée par Ponce, grand Prince & Duc d'Aquitaine, mais depuis érigée en Eveſché, par le Pape Iean vingt-deuxiéme, lors qu'il établit l'Archeveſché de Toulouſe, ſaint Papoul, Lavaur & autres Eveſchez modernes: &

Chaſtelnau-d'Arry.

enfin Chaſtelnau-d'Arry, capitale du païs d'Auraguez, aſſiſe en la plaine, & feconde de tous coſtez en bleds, legumes & paſtels.

DES PAYS DE VIVARETZ, Velay, & Givaudan.

CHAPITRE VIII.

MAis retournons voir les païs de Vivarets, Velay & Givaudan, qui ſont auſſi du reſſort de Thoulouſe, & que nous avons n'aguere laiſſez, pour pourſuivre les autres villes du Languedoc. Vivarets.

Le païs de Vivaretz eſt relevé par tout de hautes montagnes, & proche du Rhône, dont Ceſar appelle les habitans *Helueboros* : au livre ſeptiéme de ſes Commentaires, & les vaſſaux des Auvergnacs.

En iceluy ſont pluſieurs villes, comme Viviers la Capitale, & qui donne le nom à tout le terroir, Nonnay de laquelle ceux de la Religion pretenduë s'eſtans rendus maiſtres és années 1562. & 1563. ouvrirent & foüillerent publiquement la ſainte Chaſſe, nommée des ſaintes vertus. Puis le Pont S. Eſprit qui ſepare le Languedoc d'avec la Provence, & qui eſt l'un des plus beaux ponts qui ſe voye point ſur le Rhône : & quelques autres de moindre marque tant villes que bourgades, comme Noſtre-Dame des Plans, lieu de ſinguliere devo- Viviers. Nonnay. Pont S. Eſprit.

tion, & fort frequenté des Pelerins.

Velay. Les païs de Velay au delà de l'Auvergne separe le reſſort de Paris d'avec celuy de Thoulouſes par les bornes & limites du Rhône. Ceſar en nomme le peuple *Velaunos*, au livre ſus allegué de ſes Commentaires, & les fait ſemblablement vaſſaux des Auvergnacs.

Le Puits en Velay. La Capitale eſt le Puys, Eveſché, que les Latins modernes appellent *Anicium*, & remarquable ſur tout par l'Egliſe Noſtre-Dame ſiege de l'Eveſque, où ſe font ſouvent des miracles, & qui a les precieuſes reliques de la chair coupée à noſtre Seigneur en ſa Circonciſion, & la mitre d'Aaron, premier & ſouverain Preſtre des Iuifs.

Tournon. En ce païs eſt auſſi la ville de Tournon ſur le Rhône, ſignalée d'un celebre College de Ieſuites pour l'inſtruction de la jeuneſſe, & qui n'eſtoit anciennement qu'un Chaſteau ſitué ſur le ſommet d'une colline, que ce grand Gregoire de Tours appelle *Thuredunum*. Elle a auſſi des Seigneurs particuliers.

Givaudan. Finalement le païs de Givaudan, que Ceſar appelle *Gabali*, plûtoſt que Lodêve ſelon mon opinion, contraire toutesfois à celle de Vigenaire, eſt une autre contrée, dont les montagnes dites *Gebennæ* des Latins, ſont toûjours couuertes de neiges en hyver.

Mende. Queſac. La ville de Mende en eſt le chef, aprés laquelle eſt Queſac où les Huguenots brûlerent une Image de Noſtre-Dame fort renommée l'an 1563. & firent un butin de Reliques & autres tels ornemens montant à plus de deux cent quatre vingts marcs d'argent: puis Chirac & quelques autres que je paſſe pour finir ce Chapitre.

DE

DE LA VILLE ET EVESCHE DE RHODES, ET DV Païs de Roüergue.

CHAPITRE IX.

LE païs de Roüergue montueux & peu fertile, & separé du Languedoc par le Tarn, eſt mentionné ſous le nom de *Rhutheni*, par Ceſar qui en fait *l'un des membres de la Province*, au livre ſeptiéme de ſes Commentaires, & y met bonne garniſon. Puis un peu plus bas témoigne qu'il pouvoit beaucoup en nombre de gens, quand il dit que les principaux Seigneurs des Gaules en leur commune ligue contre les Romains, le cottiſerent à douze mille hommes. Strabon auſſi aſſeure, que de ſon temps il abondoit en mines d'or. Roüergue.

La ville capitale eſt Rhodes, convertie par les predications de ſaint Martial, qui y dédia une Egliſe à l'honneur de la ſacrée Vierge, mere de Noſtre Seigneur: Et bien que je ne trouve pas qu'elle ait eſté deſlors erigée en Eveſché, ſi eſt ce que j'apprens de ſaint Gregoire de Tours, qu'elle avoit des Eveſques quand les François vinrent és Gaules, & qu'un nommé Quintian en fut chaſſé par les habitans. Rhodes.

pour ce qu'il eſtoit partiſan de ce peuple eſtranger.

Charles le Chauve ajoûta cette ville à la Comté de Thoulouſe, & eſt aujourd'huy Siege de Seneſchauſſée, auquel reſſortiſſent les ſieges ſubalternes d'Ailly, Gaillac & Caſtres d'Albigeois ; pour leſquels nous dreſſerons le Chapitre ſuivant.

DE LA VILLE ET EVESCHE' D'ALBY, & du Païs d'Albigeois.

CHAPITRE X.

Albigeois.

LE païs d'Albigeois ſeparé des Auvergnacs par les montagnes de Givaudan eſt auſſi connu à Ceſar ſous le nom *d'Helevij*, au livre ſeptiéme de ſes Commentaires, *il envoye*, dit-il, *aux Helviens qui touchent à la frontiere d'Auvergne, une partie des forces de la Province, avec la creuë qu'il avoit amenée d'Italie.* Et un peu plus bas, *il paſſe outre*, ajoûte-il, *aux Helviens, encore que les montagnes de Givaudan, qui ſeparent les Auvergnacs d'avec eux, à cauſe des grandes neiges, luy empéchaſſent le chemin pource que c'eſtoit en la plus rigoureuſe ſaiſon de l'année, neantmoins il fit nettoyer la neige qui eſtoit par tout de ſix pieds de hauteur, au moyen dequoy les paſſages fu-*

rent ouverts avec labeur extréme de ſes ſoldats.

La principale ville de ce païs eſt Alby, Eveſché, que Ptolomée appelle Albe-Auguſte, & dont le grand Gregoire de Tours, dit qu'un ſaint perſonnage nommé Salvius eſtoit Eveſque durant les enfans de Clovis, ville ſi ancienne, qui eſt bâtie dés le temps que les Gaules eſtoient en leur force, lors que les Romains ne les avoient pas encore ſubjuguées.

Albigeois heretiques.

Ce fut en cette ville que ſe montrerent les premiers qui firent profeſſion publique de l'hereſie, ſurnommée Albigeoiſe, & qui ayant preſque infecté tout le Languedoc, en furent enfin chaſſez, & exterminez par Simon Comte de Montfort l'an mil deux cent dix, auquel aprés la priſe des villes de Carcaſſonne, Beziers & Caſtelnau-d'Arry, les habitans d'Alby, ne voulant attendre la fureur de ſa force, ouvrirent leurs portes, mais peu apres ſe revolterent, dont toutefois ils ſe repentirent, pour ce que les Auteurs de leur rebellion en furent pendus.

L'Egliſe Cathedrale d'Alby eſt dédiée au nom de ſainte Cecile, & a l'un des plus beaux & magnifiques Chœurs de toute la France.

En ce païs eſt auſſi Caſtres, ſurnommé d'Albigeois, où eſt étably la Cour & Chambre de l'Edit, pour le reſſort du Parlement de Thoulouſe.

De la Ville, Seneſchauſſée, & Eveſché de Cahors, & du pays de Quercy.

CHAPITRE XI.

Le pays de Quercy.

LE païs de Quercy que Ceſar appelle *Cadurcos*, eſtoit jadis vaſſal des Auvergnacs, & non toutesfois moins puiſſant en nombre de gens que celuy de Roüergue: Tous deux furent cottiſez à douze mille hommes chacun en la commune ligue des Gaules contre les Romains. Depuis nos Rois de la troiſiéme race en ont fait une des principales pieces de la Comté de Thoulouſe, & de fraiſche memoire fut donné pour augmentation de partage à Monſieur le Duc d'Anjou, lequel montant au ſouverain Theatre de la Monarchie Françoiſe par le trépas de Charles IX. ſon frere, le reünit au Domaine de la Couronne.

Ce païs eſt l'un des plus beaux & fertils, ſur tout en bleds, qui ſoit point en toute la contrée, & compoſé de pluſieurs belles & grandes villes, telle que Cahors, Montauban, Caſtel Sarazin, Moiſſac, Lauzerte & autres.

La capitale & principale eſt Cahors appellée *Cadurcum*, du nom commun à tout le Quercynois, & qui ſe prend auſſi pour conſtil, à cauſe qu'il s'en faiſoit anciennement de bon en cette ville, comme à Bruxelle pour le jourd'huy. Elle eſt ſituée ſur le ſommet d'une haute coline limitée d'un coſté d'un profond Valon & de l'autre de la riviere de Lot, qui va lechant les bords: belle au reſte, gran-

de, riche & presque hors de surprise.

Saint Martial y planta la Religion Chrestienne, & y bâtit l'Eglise Cathedrale de saint Estienne au nom de ce premier Martyr. Mais je n'ay point appris qui en ont esté les premiers Evesques. Et toutefois diray-je que celuy qui exerce cette charge, porte le titre de Comte pour l'une de ses plus éminentes qualitez, c'est à dire qu'il est Seigneur spirituel, & temporel, & par une prerogative peu commune, a l'épée, le gantelets, la bourguignotte sur l'Autel, & les bottines és jambes à la Pontificale, quand il celebre la Messe solennellement.

C'est en cette ville qu'est le siege de la Seneschaussée de Quercy, bien qu'à Montauban y ait Presidial, qui ressortissoit jadis à la Seneschaussée de Thoulouse. Et est encore remarquable par la naissance du Pape Iean vingt-deuxiéme, appellé Iacques de Cahors, avant qu'il fust monté à ce souverain degré de l'Eglise, mesme signalée autrefois par le brillant des lumieres qu'elle donne à toute la France.

De la Ville, & Eveschè de Montauban.

CHAPITRE XII.

LA Ville de Montauban est située sur le sommet d'une haute coline, & penche un peu vers le pont qui est sur le Tarn. Ses deffenses sont la riviere & un ancien Chasteau qui est du costé de Thoulouse. Au lieu où elle est la plus Montauban.

haute, il y a une belle fontaine appellée Grifon par les habitans, qui jaliſſant à gros boüillons les fournit tous de ſes eaux ; & non loin de-là l'un des plus agreables vignobles qu'on ſçauroit ſouhaiter.

Sur la riviere qui baigne le bord de ſes murs eſt bâty un pont de tres-belle ſtructure, prés lequel étoit jadis un Monaſtere de Religieuſes, & dit-on qu'il y a encore en cét endroit quelques caves ſouterraines qui traverſent juſqu'à l'autre rivage.

Le Pape Iean vingt-deuxiéme l'érigea en Eveſché, & depuis par progrez de temps elle s'eſt beaucoup peuplée & agrandie, ſoit pour la commodité de ſon aſſiette qui eſt ſur le chemin de Thoulouſe à Limoge, & à Paris : ſoit pour la facilité du commerce, & trafic par le moyen de la riuiere : Elle a eſté le ſepulchre de ces deux grands Capitaines renommez ſous Charles VII. Poton, & la Hire : ceux de la Religion reformée s'en ſaiſirent és années 1562. & 63. & aprés pluſieurs ſieges, & aſſauts par eux ſoûtenus ; ils en ſont demeurez les maiſtres juſqu'au defunt Roy Louïs XIII.

Des Villes, de Caſtel Sarrazin, Moiſſac, & Lauzerte.

CHAPITRE XIII.

Caſtel-Sarrazin.

SVr la riviere de Tarn, eſt encore Caſtel-Sarrazin, autre ville de Quercy, ſituée en lieu bas, mais de forte deffenſe, & renommée dés le regne de Charles Martel, temps auquel les Sarrazins coururent, & pillerent preſque toute la France.

Montech eſt en meſme païs, petite ville remarquable par la naiſſance de M. Arnaut Sorbin, qui ne tenoit pas un petit rang entre les bons Predicateurs de ſon temps. Montech.

Il y a auſſi Moiſſac l'une des quatre principales de tout le Quercinois, & que l'on eſtime fort antique, encore que le temps de ſa fondation & le nom de ſes fondateurs ſoient inconnus. Cette ville a la veuë belle & gratieuſe au poſſible, limitée au Septentrion & au Couchant, de pluſieurs coupeaux de montagnettes tous chargez de vignobles, à l'Orient d'une platte campagne couverte d'herbes, & d'arbres de rare bonté; & au Midy de la riviere de Tarn qui l'arrouſe, & va lechant les bords de ſes murailles. Moiſſac.

Son ornement & décorations plus remarquables eſt le Monſtier, ou Monaſtere de ſaint Benoiſt, qui eſt de belle & tres-ancienne architecture, & riche de grands revenus. Il y avoit auſſi trois Egliſes Parochiales hors la ville, mais les habitans meſme les abbatirent durant les premiers troubles, & lors que Coligny les aſſiegea pour les Princes Proteſtans. Comme auſſi ceux de Montauban brûlerent le point de bois qui eſtoit prés de là, pour paſſer du Quercinois en Languedoc.

Autrefois le port de la pointe eſtoit à Moiſſac, & l'un des plus beaux qui fût depuis Gaillac & Thoulouſe juſques à Bourdeaux, mais comme il prend des changemens aux rivieres, & que tantoſt elles s'épandent d'un coſté, tantoſt d'un autre, tantoſt ſe contiennent en leur lit ordinaire, auſſi la Garonne faiſant impreſſion de ſon cours vers la pointe, a changé l'aſſiette de ce port. Et ne laiſſe toutefois cette ville d'eſtre riche de toutes ſortes de denrées:

les bleds, vins, paſtels, ſafrans, huiles, laines, buis, ſel & poiſſon ne manque point en ſes marchez.

Elle a auſſi eſté beaucoup plus grande autrefois, qu'elle n'eſt pour le preſent. Les reſtes des vieilles murailles que l'on y void encores portent témoignage de ſon ancienne grandeur, mais les calamitez des guerres l'ont tant de fois affligée, qu'enfin elle a beaucoup perdu de ſa premiere excellence. Les Gots l'ont premierement conquiſe ſur les Romains, & ſur les Gots noſtre Clovis, lequel y fonda une Egliſe au nom de ſaint Pierre & ſaint Paul. Gaifer Roy d'Aquitaine s'en eſt depuis fait maiſtre, & depuis luy les François l'ont encore retirée ſous la conduite de leur Roy Pepin, mais non ſans l'envelopper en de grandes ruines. Finalement Charles le Grand a érigé l'Egliſe que Clovis y avoit fait bâtir, & en laquelle repoſe le precieux corps de ſaint Cyprian Eveſque de Carthage, l'a érigé, dis-je en Abbaye, qu'il a peuplée de Religieux de l'Ordre de ſaint Benoiſt, & aprés luy ſon fils Louïs le Debonnaire en a augmenté les revenus par une pieuſe, & liberale munificence.

Depuis encore les Comtes de Thoulouſe partiſans de l'hereſie Albigeoiſe l'ont aſſiegée & battuë l'an 1212. & jetté par terre deux beaux Monaſteres de Religieuſes, & quelques autres Egliſes deſquelles ne reſtent plus que les marques & veſtiges.

Sur eux la reprit l'année ſuivante, Simon Comte de Monfort, aprés avoir eſté longuement devant, & fait grand carnage dedans.

Bref, l'Anglois l'ayant longuement tenuë

& maintenuë en ſon obeïſſance, contraint enfin d'en ſortir, la bruſla de telle ſorte que de pluſieurs années aprés elle n'a eſté rebâtie.

De toute ancienneté les Conſuls & Chefs de l'Hoſtel de cette ville, ont connu des crimes des habitans, encore qu'il y euſt Iuge ordinaire pour le Roy : Et de l'âge de nos Peres y a eſté établi un ſiege de Seneſchal, afin qu'elle peuſt plus facilement avoir Iuſtice, & que ſes Citoyens n'euſſent plus la peine d'aller à Lauſerte pour l'obtenir.

Lauſerte eſt une autre ville voiſine de Moiſſac, & toute pratiquée ſur le Roc, qui a ſous ſoy des plus belles & meilleures caves de toute la Guyenne. Lauſerte.

Outre cette-cy eſt encore Soüillac, joignant la riviere de Dordonne, & ſur les dernieres limites du Quercinois : depuis laquelle juſqu'à Cahors comme de Cahors juſqu'à Montauban, s'étend un païſage merveilleuſement agreable, & gracieux, pour eſtre par tout ou abaiſſé en valons, ou relevé de diverſes montagnettes.

DV PAIS ET COMTE DE FOIX, ET DES VILLES QVI en dépendent.

CHAPITRE XIV.

Comté de Foix.

CEsar dit au livre troiſiéme de ſes Commétaires qu'aprés une groſſe defaite de Gaſcons, *la pluſpart de la Guyenne ſe rendit à Craſſus, & volontairement luy envoyerent des oſtages, entre leſquels furent ceux de Foix*, qu'il appelle *Fluſtrates*.

Ce Païs eſt une ancienne Comté, que Charles ſeptiéme érigea en Pairie pour Gaſton de Foix en Aouſt 1458. Comté bornée au Levant du Languedoc, au Couchant de Cominge, de la riviere au Septentrion, & des monts Pyrenées au Midy.

La capitale Ville eſt Foix, de laquelle ſe renommoient jadis les Comtes en leurs plus inſignes qualitez, & qui a encore un ſiege de Iuſtice reſſortiſſant à la Seneſchauſſée de Thoulouſe.

Pamiers. Aprés eſt Pamiers, dont l'Abbaye, d'ailleurs fort antique & fondée au nom de ſaint Antonin, contemporain de ſaint Saturnin premier Eveſque de Thoulouſe, fut érigée en Eveſché par le Pape Boniface huitiéme. Ville

limitée par tout de petits valons tres-feconds & de grand rapport.

Se voyent encore en ce païs les villes de Saverdun & Maseres, deux des plus ordinaires & gracieux sejours des anciens Comtes de Foix, pour estre plus abondantes en beautez & delices que les autres. Saverdun. Maseres.

La Comté de Carmain & la seigneurie de Mirepoix, sont aussi de ses alliances & enclaves. Les Comtes & Seigneurs de Carmain sortis de la branche de Foix par filles. Et ceux de Mirepoix issus de l'ancienne maison de Levy, recompensez de cette ville, érigée depuis en Evesché, pour s'estre vaillamment portez contre les Albigeois, sous les enseignes & drapeaux de Simon Comte de Montfort, dessors enrichis du glorieux titre de Mareschaux de la Foy, dont ils ont depuis fait tant de gloire. Comtez de Carmain & de Mirepoix.

Entre Thoulouse & le païs de Cominges sont encore les villes de Caseres, & Rieux: Caseres sur la Garonne, & Rieux un peu éloignée de la riviere, faite Evesché par le Pape Iean vingt-deuxiéme, toutes deux situées au païs du Languedoc, mais des anciennes appartenances de la Comté de Foix. Caseres & Rieux.

DV PAYS ET COMTE' DE COMINGE. ET DE SES appartenances.

CHAPITRE XV.

AV sortir de la Comté de Foix, vous entrez du costé du Couchant en celle de Comté de Co-

minge acquise au Domaine.

Cominge, aussi du ressort de Toulouse & ajugée à la Couronne par le premier Arrest que prononça jamais cette Cour, en faveur de la donation que Ieanne fille du Comte de Cominge & de Boulogne, mariée en premieres nopces à Iean de Berry, fils du Roy Iean, & en secondes à Mathieu Comte de Castelbon de la maison de Foix, en avoit faite à nostre Roy Charles septiéme environ l'an 1442. cas avenant qu'une fille qu'elle avoit euë de son dernier mary, vint à mourir sans legitimes heritiers.

Cette contrée a pour limites, au Levant la Comté de Foix, au Septentrion le Languedoc & les Comtez de l'Isle & de Gaure, les monts Pyrenées au Midy, les païs d'Estrac & d'Armagnac à l'Occident : & se divise communement en la haute & basse. La haute toute relevée de montagnes où sont situées les villes de saint Bernard & Conserans Eveschez : de saint Beat, S. Pregeon, Montegean, Saliers & autres : La basse plus applanie, & composée des villes de Lombez autre Evesché, mais moderne, l'Isle en Dodon, Samathan, Muret, Riumes : & d'une infinité de Bourgades & Chasteaux fort antiques.

Pour dire quelque chose de toutes en peu de paroles, je commenceray par saint Bertrand qui est la premiere en Antiquité, comme en dignité.

L'origine de cette ville est obscure, & d'assez difficile recherche. Les *Convenæ*, des Latins qui sont les Comingeois, ont long-temps vescu espars & sans domicile asseuré, depuis la conqueste de la Gaule Narbonnoise : Mais les Romains reconnoissans cette inquietude, & venans à les traitter humaine-

ment, meſme les gratifier de pareils droits & privileges que l'Italie (car ce ſont ces *Convenæ*, que Strabon met en la contrée des Auxitans, & qu'il dit eſtre entretenus non comme ſubjuguez, mais comme Citoyens de Rome) lors ils commencerent de s'allier en ſocieté commune, & de ſe baſtir une ville pour établir une demeure. C'eſt de Pline que j'apprens cette doctrine, lequel dit au livre quatriéme de ſon hiſtoire naturelle *Mox in oppidum contribuit convena.* Ie trouve d'avantage chez Ptolomée que le premier nom de cette ville fut Lugdun *Contigui monti Pyrenæo*, dit-il, *ſunt Convenæ, quorum civitas Lugdun. Colonia.* Colonie l'appelle-t'il, ou pource qu'ils la baſtirent par l'authorité des Romains, ou pource que les Empereurs y envoyerent habiter de leurs Citoyens, afin de provigner-là les loix & la langue Latine.

Elle a depuis eſté appellée Cominge, & a eu meſmes des Eveſques long-temps avant la venuë des François és Gaules. Car nous trouvons qu'un Preſidius Eveſque de Cominge aſſiſta au ſecond Concile d'Orleans, aſſemblé ſous l'autorité Royale de Childebert fils de Clovis. Et Sidonius Apollinaris l'un de nos plus vieux Autheurs, entre les villes qui furent de ſon temps privées de leurs Prelats par les Gots, fait tenir rang à celle de Cominge.

Mais afin que vous ſçachiez l'aſſiette de cette place, & appreniez quant & quant qu'elle eſt tres antique, le grand Gregoire de Tours, qui viuoit il y a plus de mille ans, la décrit en cette ſorte, *Gondebaut entendant que l'armée de Gontran arrivoit, & ſe voyant abandonné du Duc Didier, paſſa la Garonne avec l'E-*

vesque Sagitaire, Mommole, Bladaſte & Vualdon ſes Capitaines, & s'en allerent enſemble devant la Cité de Cominge, laquelle eſt ſituée ſur le haut ſommet d'une montagne, ſeparée de toute autre & arrouſée au pied d'une fontaine. Il ajoûte aprés que ſes habitans alloient puiſer de l'eau à cette fontaine par deux canaux ſouterrains, que ſes deffences eſtoient une tour tres-forte, & les precipices de tous coſtez, & que les vallons qui la flanquoient par tout la rendoient de tres difficile accez.

Elle ne pût toutefois ſi bien ſe deffendre des aſſaillans, qu'elle ne fût priſe, ſaccagée & raſée de fond en comble, & depuis ayant eſté rebaſtie, quitta enfin le nom de Cominge pour prendre celuy de ſaint Bertrand Eveſque, duquel eſt auſſi renommée la Cathedrale, Egliſe riche de pluſieurs Reliques tres-precieuſes, & ſur tout d'une Licorne de fort grand prix.

S. Bertrand.

Des Villes de Coſerans, S. Fregeon, l'Iſle en Dodon, & Lombez.

CHAPITRE XVI.

Coſerans.

APrés Cominge eſt Coſerans autre ville tres-ancienne, & convertie à la Religion Chreſtienne par les Predications de ſaint Valere, que Gregoire de Tours en fait premier Eveſque : comme auſſi Theodore l'un de ſes ſucceſſeurs ayant trouvé ſon corps en un petit oratoire baſty-là par les Chreſtiens, fit au meſme endroit conſtruire une ſomptueuſe Egliſe en ſon nom, & telle qu'on la void encore pour le preſent.

Vous voyez en ſuite S. Fregeou ſur la croupe d'une coline ſi haute qu'elle eſt preſque hors la veuë des plus clair-voyans, & de tres-difficile avenuë : coline toutesfois chargée de vignobles, comme la pante couverte de bocages au milieu deſquels eſt une Abbaye de Dames, & les valons fertils en bleds & prairies, le long deſquels ſe remarquent pluſieurs places ruinées, comme Cochiles, dont les marques & veſtiges montrent aſſez que ça eſté autrefois une bien grande choſe. S Freigeou. Cochiles.

En ce quartier eſt l'Iſle Dodon, l'une des plus belles Chaſtellenies Royales de Cominge, aſſiſe en lieu haut, arrouſée au bas de la riviere de Save. L'Iſle Dodon.

A main droite paroiſt Sauveterre autre ville poſſedée des Seigneurs d'Ambigeon, anciens ſurgeons de la noble maiſon d'Amboiſe.

Finalement au partir de Sauveterre s'offre la ville de Lombez érigée en Eveſché par le Pape Iean XXII. & l'Abbaye de noſtre-Dame ſur la Save faite Cathedrale. Ses limites ſont d'un coſté les vignobles, & de l'autre une platte campagne toûjours couverte de bleds & verdure.

Des villes de Samathan & Muret.

CHAPITRE XVII.

DE Lombez vous voyez Samathan l'un des anciens & plus ordinaires ſejours des Comtes de Cominge, & qui autrefois a eſté en reputation d'une des plus fortes places de toute la contrée. Samathan.

La ville eſt au bas d'un valon, que la riviere de Sauve traverſe par le milieu, & le Chaſteau ſur le ſommet d'une montagne avenuë ſi difficile pour ſes foſſez qui ſont precipices de tous coſtez, qu'il ne ſe pourroit aiſément gagner, eſtant par tout flanqué & retranché avec avantage.

Ie ne diray rien icy des ruines qu'elle a ſouffertes, tant par les guerres de François contre la Gaſcogne, que depuis par celle des Anglois, & des Comtes de Foix & d'Armagnac. Tant y a qu'il en reſte encore pluſieurs marques & veſtiges aux lieux nommez Montolivet & Motaſſe, & deſquelles meſmes on peut juger qu'elle a eſté autrefois une bien plus grande choſe. Notamment à Motaſſe ſe void un vieil chaſteau preſque encor tout entier, & qui porte face de quelque ſuperbe édifice, mais couvert d'une terraſſe, dont la hauteur égale le plus haut ſommet des murs de la ville. Ce qui reſte d'iceluy ſont quelques ſales fort ſpacieuſes & voûtées de brique, avec quelques autres corps de logis defendus d'une bute d'aſſez difficile accez.

Cette ville eſt embellie de diverſes Egliſes tant dehors que dedans ſon enceinte: Au dedans de celle de noſtre-Dame, Parroiſſiale & Archipreſbiterale, de ſaint Michel Prieuré de l'Ordre de Malthe, des Beguines de la regle de ſaint François & d'un Hoſpital joignant le pont de brique qui ſepare le marché de la ville: Au dehors celle de ſaint Pierre aujourd'huy ruinée: mais remarquable encore par quelques pieces de mur rehauſſé d'un monceau de pierre, & d'une croix au deſſus, de celle de Varennes dediée à la ſainte Trinité & à ſaint Marc l'Evangeliſte, avec un cimetie-

re de grande eſtenduë, de Noſtre-Dame des Neiges & de la Magdelaine: bref de deux Convents, l'un des Freres Mineurs baſty par les Comtes de Cominge, & l'autre de Minimes fondé par Iean de l'Artigue, Gentil-homme de noble maiſon.

Les Conſuls ont la reſerve & le gouvernement de la police & Iuſtice de la ville: comme auſſi pour les cas Royaux, il y a un Lieutenant du Iuge Mage de tout le païs, avec autres Officiers dont les appellations reſſortiſſent à la Seneſchauſſée de Thoulouſe & de la Seneſchauſſée au Parlement.

A cinq lieuës de Samathan eſt la ville de Muret ſur la Garonne, commandée d'une agreable coline qui l'expoſe à beaucoup de ſurprifes en temps de guerre: Et qui s'eſt autrefois accommodée à nos Princes François, quand les heretiques Albigeois y virent coucher ſur leurs ruines l'obeiſſance qu'ils avoient refuſée à la Majeſté de Philippes Auguſte, & à la vieilleſſe des Loix de Dieu. Ce fut là que fut donnée cette inſigne bataille où les Comtes de Thoulouſe, de Foix & de Cominge furent mis en route, & le Roy d'Arragon tué l'an mil deux cens treize. Les uns diſent que ce fut à Mirebeau, les autres à Muret prés de Thoulouſe: mais je croy quant à moy que ce fut à ce Muret ville de Cominge de laquelle je parle, veu qu'encore à preſent on y voit une Chappelle ſur le Mont voiſin de ſes murailles, en laquelle eſt enterré ce Roy d'Arragon, nommé ſelon aucuns Alphonſe, ſelon d'autres Pierre Septiéme du nom, fils d'Alphonſe, ce qui eſt témoigné par l'Autheur de l'hiſtoire des Albigeois, qui fut du temps que cette bataille fut donnée.

Muret.

Bataille de Muret.

Sepulchre du Roy d'Arragon.

En cette ville y a siege Royal, dont les appellations ressortissent à la Seneschaussée de Thoulouse, tout ainsi que ceux de Samathan, & pource qu'entre conpagnons l'égalité n'est jamais guere avoüée: aussi ces deux villes ont-elles souvent debattu à qui auroit la préseance aux assemblées publiques de leur païs.

Des Comtez de l'Isle, & de Gaure & de leurs appartenances.

CHAPITRE XVIII.

Gaure Comté.

LA Comté de Gaure est separée de celle de Cominge par un petit ruisseau qui coule au dessous du costeau de Lahaz; & entre ces deux est enclose celle de l'Isle en Iourdain, qui est une ville assise sur la Save, possedée longuement par une famille ancienne: où le nom de Iourdain a esté frequent. Cette Comté est une Viguerie de petite estenduë, mais pour les limites de laquelle se sont souvent meus de grands differends entre ses Comtes & ceux de Thoulouse. Elle est bornée quelque part en la foreſt Baconne, couverte avant qu'on l'eût éclaircie d'une feüille si épaisse & si toufuë, que non le Soleil en sa plus grand chaleur, mais le jour mesme n'y pouvant penetrer, les peuples voisins ne l'estimoient pas une foreſt, mais un camp de voleurs, un nid de tirans, une citadelle de brigands au milieu d'eux, pour les troubler & exercer toute sorte de furie sur leurs vies & sur leurs biens.

Isle de Iourdain vil. le & Comté.

Foreſt Bacõne.

Lavignac.

A costé de cette foreſt paroist la ville de Lavignac, remarquable par une riche religion

de Dames.

Et quant à la Comté de Gaure, elle eſt bien fournie de bonnes & grandes villes, telles que ſont Grenade, Beaumont & Gimont. Grenade au mont

Grenade eſt ſituée ſur la Garonne, & non loin de l'emboucheure que fait la Sive Comingeoiſe dans cette groſſe riviere, mere des plus beaux fleuves de toute la Guyenne. Lomagne.

Beaumont eſt en platte campagne, aſſez eſloignée des eaux, & tenuë pour le chef de tout le païs. Et bien que quelques-uns la mettent en Lomagne, auſſi bien qu'une autre ville appellée Vic de Lomagne, elles reſſortiſſent toutefois au Bailliage & judicature de Gaure. Vic de Lomagne.

Gimont enfin eſt prés d'un petit fleuve, nommé Cimoé qui coule non loin de ſes murs, & duquel on tient qu'elle a pris la premiere origine de ſon nom : Elle eſt aſſiſe ſur une pente de coline fort roide des deux coſtez de la riviere, & vers la porte de ſaint Iuſtin, mais en planure depuis la grande Egliſe juſques à la porte de l'Iſle. Ses Egliſes ſont trois Parochiales dans l'enceinte des murs : la principale au milieu de la ville dédiée à Noſtre-Dame, ſaint Eloy au plus haut, accompagnée de la Chapelle ſaint Nicolas, & au plus bas ſainte Quiterie avec l'Hoſpital dit de ſaint Iacques. Hors les murs du coſté du Septentrion ſaint Iuſtin le Martyr, avec un beau cimetiere, par de là le fleuve une riche & ſomptueuſe Chappelle dite Noſtre-Dame de Cauſac, tres-renommée par toute la Guyenne : puis tirant vers Saramon, l'Abbaye de Gimont dédiée à ſaint Bernard, & mere de pluſieurs bons Prieurez. Gimont

Du pays & Comté d'Eſtrac.

CHAPITRE XIX.

SVr les limites de Samathan & de Gimont eſt la petite Comté d'Eſtrac auſſi du reſſort de la Thoulouſe, & non toutefois ſi petite qu'elle ne contienne pluſieurs villes & bourgades. La Capitale eſt Mirande, puis Pavis, Caſtelnau de Barbarens place forte & de tres-difficile accez, Suntelix, Cimorre & Saramon, remarquables par deux belles abbayes de l'Ordre de ſaint Benoiſt.

La Seigneurie de Thermes eſt encore digne de recommandation en ce païs, pour avoir produit entre pluſieurs perſonnages & Seigneurs, ce grand Paul de Thermes Mareſchal de France, plus connu encore par ſes vertus que par ſon Chaſteau.

DV PAYS ET COMTE' D'ARMAGNAC, ET DE LA VILLE ET ARCHEVESCHE' D'AVCHE.

CHAPITRE XX.

Du païs & Comté d'Armagnac

LE païs d'Armagnac, que Ceſar appelle *Aremicos* au livre ſeptiéme de ſes Commentaires ſuivant l'interpretation commune & d'où peut-eſtre il a pris l'origine de ſon

nom par quelque tranſpoſition de lettres, non pas de l'Armenie, ni des Arcecomiques ou Armoriques comme ont penſé quelques-uns ſans bien penſer, eſt toute cette eſtenduë de païs qui s'épand en large depuis le païs de Magnac juſqu'en Bigorre, & a en longueur beaucoup davantage d'eſtenduë, compoſé de pluſieurs grandes villes, & qui de long-temps a eu des Comtes & Seigneurs tres-renommez: entre leſquels meſme un Bernard fut ſi preſomptueux que de mettre en ſes titres *Bernard par la grace de Dieu Comte d'Armagnac, &c.* Marque propre à la ſouveraine autorité, qui n'appartient pas aux Seigneuries ſujettes à cette Couronne, & pour laquelle le Roy Charles Septiéme le fit ajourner à Paris afin d'en rendre compte avec beaucoup d'autres rebellions dont il eſtoit accuſé, comme d'avoir ſaiſi les villes de la Comté de Cominge, dont Ieanne fille du Comte de Cominge & de Boulongne avoit par teſtament inſtitué ledit Roy Charles Septiéme ſon heritier.

Ie ne m'amuſeray point à particulariſer qui de nos Rois a premierement érigé ce païs en Comté, ni quel en a eſté l'ordre des Seigneurs, pource que le diſcours en ſeroit trop long. Tant y a que les principales villes d'iceluy ſont Auche & Lectoure, aprés leſquelles s'en offrent de moindres en abondance & fort proches l'une de l'autre, telles que Caſtera des appartenances de Fonteville en Cominge, Vic, Nogueron, Euſe, Barcelone, Gaſaubon & autres en aſſez bon nombre.

Premierement quant à la ville d'Auche que Ceſar a appellé *Auſci* d'un nom commun à ſes habitans, & qu'il met entre les autres peuples de Guyenne, qui ſe rendirent à Craſſus

& volontairement luy envoyerent des oſtages aprés ceſte ſignalée victoire qu'il obtint contre les Gaſcons, Ptolomée la nomme Auguſte, pour montrer peut-eſtre qu'elle eſtoit capitale & ſouveraine, & comme la plus auguſte de cette contrée : Pomponius en recommande le peuple pour ſa proüeſſe. Et Strabon luy attribuë le droit de Bourgeoiſie Romaine comme à gens bien meritez & fideles à l'Empire.

Auſſi ayant eſté convertie depuis au Chriſtianiſme, elle a eſté choiſie aprés la ruine d'Eleuſe pour eſtre le chef ſpirituel & Metropolitaine de dix autres principales Citez qui luy eſtoient voiſines, ſçavoir eſt Cominge, Coſerans, Lectoure, Tarbe, Aires, Bazas, Acos, Bayonne, Leſcar & Oleron, toutes érigées en Eveſchez.

Et afin que vous ſçachiez l'aſſiette de cette Cité, il y a prés la riviere de Gez une roche vive moyennement haute, toutefois d'aſſez difficile accez, ſur les flancs de laquelle en eſt pratiquée la meilleure partie, & la plus peuplée. Cette Cité eſt embellie de pluſieurs beaux ornemens & de pluſieurs édifices richement bâtis, entre leſquels l'Egliſe ſainte Marie ſiege des Archeueſques tient l'un des premiers rangs & meſme eſt l'une des premieres de toute l'Europe, tant en grandeur & ſomptuoſité d'architecture qu'en marbres & autres marques & enſeignes d'antiquité. Aprés eſt le Prieuré de ſaint Orens, jadis Archeveſque d'Auche, & dont encore les Citoyens honorent la memoire & recourent à luy en leurs neceſſitez, comme au Patron tutelaire protecteur de leur ville. Auſquels on peut ajouter le Chaſteau qui eſtoit autrefois un beau

Palais, & la grande place & maiſon de ville, où les Conſuls qui ont eu de tout temps la reſerve & le gouvernement de ladite ville ſous l'autorité des Comtes d'Armagnac & de l'Archeveſque, qu'ils ont toſijours reconnus ceux-là d'une paire d'éperons & ceux-cy d'une paire de gans, tiennent leurs aſſiſes pour rendre & diſtribuer la juſtice aux Citoyens: ſi ce n'eſt qu'ils ſoient de la Comté de Fefenſac & de noble race en icelle, pource que lors la connoiſſance de leurs crimes & differends appartient aux Iuges & Officiers de la ville de Vic.

De la ville & Eveſché de Leſtoure.

CHAPITRE XXI.

EN ſuite de la ville d'Auche vient celle de Leſtoure, Eveſché fort ancien, & ſiege de Seneſchauſſée, toute aſſiſe ſur une croupe de montagne de fort difficile accez, deffenduë d'une triple muraille, & qui n'a qu'une avenuë du coſté de la porte par laquelle on ſort pour aller à Thoulouſe, ſi bien foſſoyée, retranchée & flanquée de bouleuards & platte-formes, avec avantage, qu'on la jugeoit imprenable avant que Roy Louïs Vnziéme l'euſt gaignée ſur le Comte d'Armagnac, lequel y fit perte de la vie.

Le premier nom de cette ville eſtoit *Tauropolium*, comme qui diroit ville des Taureaux, nom qui ſe voit encore gravé en groſſes lettres dans certaines pierres que l'on remarque ſur un peron qui cõduit à la Geole de l'Offi-

cialité dite de ſaint Thomas : Et quant au Chaſteau c'eſt l'une des plus anciennes & imprenables fortereſſes de l'Europe, & que le roc ſur lequel il eſt pratiqué, met aiſément hors de ſape & de batterie. L'opinion commune en attribuë les premiers fondemens aux Romains, appuyée ſur l'aſſeurance d'un inſcription antique qui ſe voyoit autrefois gravée avec deux teſtes (je ne ſçay ſi elle s'y voit encore pour le preſent) ſur la porte du boulevart qui mene aux Iacobins, témoignant que cét édifice avoit eſté conſtruit du temps que le grand Pompée eſtoit ſeul Conſul de Rome, qui fut environ l'an ſept cens deux de la fondation d'icelle.

Ie n'ay point trouvé par qui ceux de Lectoure ont eſté convertis au Chriſtianiſme, ni qui a eſté leur premier Eveſque. Tant y a que l'Egliſe Cathedrale eſt dediée au nom de ſaint Gervais, & qu'elle eſt remarquable par l'une des plus hautes aiguilles de toute la France.

Les autres villes de ce païs, que j'ay preſque toutes nommées cy-deſſus, ne ſont pas de grande recommandation : c'eſt pourquoy je paſſeray au païs & Comté de Bigorre.

DV PAYS ET COMTE' DE BIGORRE, ET DE LA VILLE DE TARBE.

CHAPITRE XXII.

LE païs de Bigorre limité de celuy d'Armagnac au Levant, comme au Septentrion de la Guyenne, au couchant de la contrée de Bearn, & au Midy des monts Pyrenées, eſt encore du reſſort de Thoulouſe: Ceſar l'appelle *Bigerriones*, d'un nom qu'il partage en commun avec ſes habitans, & dit qu'ils envoyerent des oſtages & ſe rendirent volontairement à Craſſus avec les autres peuples de la Guyenne: Paulin écriuant à Auſonne les nomme fourrez & veſtus de peaux en ces vers.

Nigranteſque caſas, & texta mapalia culmo
Dignaque pellitis habitas deſerta Bigerris.

D'autres le prennent pour ceux de Bearn, qui leur ſont voiſins.

Ce païs eſt l'une des anciennes Comtez de toute la contrée, & qui a ſous ſoy pluſieurs grandes & anciennes villes. Tarbe eſt la Capitale, dont toutefois Ceſar fait un peuple particulier qu'il appelle *Tarbebos*, au livre troiſiéme de ſes Commentaires, *Tarbelli*, dit-il, *Bigerriones, Fluſſates*. Paroles qui découvrent auſſi l'erreur de ceux qui mettent

Bigorre, en la Comté de Foix, & Tarbe en Gaſcogne.

Cette ville eſt aſſiſe ſur la riviere d'Adour, que les Latins appelent *Aturrus*, ainſi que le témoigne Auſonne en ces termes.

Inſanumque ruens per ſaxa rotantia late
In mare purpureum, domina tamen ante Moſella
Numine adorato Tarbellius ibit Aturrus.

Diviſée au reſte en quatre ou cinq parties qui ont toutes leurs ruiſſeaux, ponts, porteaux & cloſtures particulieres, pour montrer qu'elle a eſté baſtie à diverſes repriſes.

Il y a ſiege Epiſcopal en cette ville, mais je n'ay point appris qui l'a dreſſée au plan de la doctrine Chreſtienne, ni qui en a eſté le premier Eveſque. Tant y a que l'Egliſe Cathedrale, meſme avant les troubles qui nous ont éclos la ruine de tant de beaux & riches Temples, eſtoit petite & mal baſtie, & toutefois d'aſſez ancienne fondation.

Les autres Egliſes ſont la Parroiſſiale au milieu de la ville & deux Convents, l'un de Cordeliers joignant la riviere, & l'autre de Carmes hors les murailles & auprés de la porte, par où l'on ſort pour aller à Thouloufe.

De quelques autres villes de Bigorre.

CHAPITRE XXIII.

LEs autres villes de Bigorre, ſont Trie, Ravaſteins, Maubourget & Bagneres ainſi nommée des Bains d'eaux chaudes dont elle eſt agencée & embellie à la faveur d'une montagne au pied de laquelle elle eſt aſſiſe, &

dont luy en proviennent les ſources & fontaines.

Aprés eſt encore Lourde, dite *Lampurde* des Latins, ſur la frontiere de Bigorre, & la derniere ville du reſſort de Thoulouſe, de laquelle parle Sidonius Apollinaris, & qui eſt aſſez remarquable par la groſſe Tour qui l'a autrefois ſi bravement deffenduë contre les aſſauts de l'Anglois, & qu'on tient avoir eſté là bâtie par les Romains pour ſervir de rempart & de barriere à leurs garniſons. Lourde.

Ie ne veux pas oublier finiſſant ce Chapitre, qui ſera la fin du Livre, qu'en ce païs, comme en celuy de Bearn : & en pluſieurs endroits de Gaſcogne, habite une ſorte d'hommes appellez vulgairement Capots ou Gahets, qu'un chacun fuit & déteſte comme ladres, & qui ont l'haleine fort puante, tous charpentiers & tonneliers, vrays reſtes de la race de Giezi, ou comme tiennent quelques-uns, des Albigeois heretiques. Quoy qu'il en ſoit, ſeparez du commun & de domicile pendant leur vie, & de cimetiere aprés leur mort.

LES ANTIQVITEZ ET RECHERCHES des Villes & Citez plus celebres qui répondent au Parlement de Bourdeaux.

LIVRE TROISIESME.

Quand, & par qui fut eſtably le Parlement de Bourdeaux, & quelle eſt l'eſtenduë de ſon reſſort.

CHAPITRE PREMIER.

APrés le Parlement de Thoulouſe, auquel dois-je plûtoſt donner place qu'à celuy de Bourdeaux, celuy qui ſur tous peut porter particulierement le titre Royal, puiſque ſeul entre tous les Parlemens il a toûjours tenu ſon ſein ouvert pour recevoir le Roy, a deſſerré ſes

portes pour le reconnoiſtre, & renverſé ſes ramparts pour faire hommage à ſon Sceptre, lors que la France mutinée dans la rebellion, pouſſée par ſes propres ennemis s'avançoit à ſa ruine.

Non ſeulement l'ordre & repriſe de l'antiquité des Parlemens, mais auſſi la ſuite des Provinces, & l'eſtabliſſement que nos Rois en ont fait en icelle, oblige ma plume de ſe tourner vers la Guyenne, & ne differer plus loin l'honneur de la Cour Souveraine, laquelle avec les autres du Royaume, n'a jamais rien ſouhaité que la Majeſté ſeule du Roy, deſſors que Dieu porta cette riche Couronne ſur ſa teſte, toute ombragée de merveilles, toute relevée de miracles qui la rendent la merveille & le miracle des ſiecles preſens & à venir.

Quand je dis la Guyenne, je n'entends pas cette ancienne & grande Aquitaine, que non les Rois & Seigneurs d'icelle, mais les Miniſtres & Chefs de l'Egliſe Chreſtienne, ont diviſée en premiere & ſeconde: j'entends ſimplement les contrées, qui portent aujourd'huy leur nom à l'obeïſſance de ce grand corps de juſtice, eſtably par nos Rois à Bourdeaux, qui eſt ſur la Garonne droit au milieu d'icelles, comme en la Capitale, afin que de l'une & de l'autre part elles puiſſent plus facilement obtenir jugement en leurs procez & differens.

Le Roy Charles Septiéme qui avoit honoré eux de Languedoc d'un Parlement, ne voulut s aprés qu'il eut fait compoſition avec l'Anois qui ſe retiroit de la Guyenne, vies & gues faves, que les ſujets d'icelle fuſſent de ndition moins relevée. Partant ayant pris Citoyens de Bourdeaux en ſa protection en ſant nouveau ſerment de ne ſe rebeller ja-

Parlement par qui eſtably à Bourdeaux.

mais contre luy leur Souverain Seigneur, il choiſit quelque temps aprés leur Ville pour eſtre le ſiege d'un autre Parlement, lequel diſtribuëroit la vigueur de ſon autorité & de ſa Iuſtice, à tout le Bourdelois, Landes, Albret, Xaintonge, Perigord, Limouſin, Agenois, Condomois, Bazadois, partie de Biſcaye & Medoc.

Ie ſçay bien que tous nos Hiſtoriens ne s'accordent pas en ce point & que ſi maintenant on les lit, on y trouvera des difficultez aſſez capables de balancer leurs meilleurs jugemens au ſujet de l'eſtabliſſement de cette Cour. Monſieur Paſquier aſſeure que ce fut Louïs Douziéme qui le crea *pour les pays de Gaſcogne, Xaintonge & Perigord*. Et Iean Darnalt en ſes Antiquitez d'Agen, en refere l'inſtitution à l'an mil quatre cens ſoixante & trois, qui fut la troiſiéme année du regne de Louïs XI. où il dit auſſi que la Ville d'Agen a eu autrefois l'honneur des ſeances de ſes grands jours & de ſes Chambres Souveraines. Mais le ſieur du Haillan à qui nous devons la compoſition de l'Eſtat & Succés des affaires de France, & qui nous en a aſſez bien enſeigné l'Hiſtoire, nous ſemble plus veritablement apprendre que *le Parlement ſidentaire fut mis à Thoulouſe par Charles VII. l'an* 1444 *qui pareillement inſtitua celuy de Bourdeaux*. Quoy qu'il en ſoit Iean Bouchet en ſes Annales nous a deuant luy laiſſé cette verité pour la croire, quand diſcourant des premieres actions du regne de Louïs Vnziéme en la Guyenne, il dit que le Parlement de Bourdeaux fut transferé en la ville de Poictiers l'an mil quatre cens ſoixante-huit. Car il eſt certain que cette tranſlation doit avoir eſté précedée d'une ſeance de quel-

ques années, qui ne peut avoir eſté eſtablie d'autre autorité que celle de Charles Septiéme, pere du Roy Louïs XI.

DV PAYS ET DVCHE' DE GVYENNE.

De la Ville, Comté & Archeveſché de Bourdeaux.

CHAPITRE II.

LA Guyenne que les Grecs & Latins ont appellée Aquitaine, a eſté en divers temps de diverſe eſtenduë. Environ cinquante-ſix ans devant la naiſſance de Ieſus-Chriſt, & lors que Ceſar faiſoit la guerre és Gaules, elle ne s'eſtendoit que depuis la riuiere de Garonne juſques aux monts Pyrenées, & à cét endroit de l'Ocean qui touche à l'Eſpagne, entre le Soleil couchant & le Septentrion. Auguſte l'eſlargit juſques à la riviere de Loire: tant que les Romains en ont eſté maiſtres. Mais les Seigneurs que nous y avons eu depuis ne ſe ſont gueres ſouciez de leur ordonnance, car peu aprés la mort de Chilperic, du temps que Gontran ſon frere tenoit une bonne partie de la France, bien qu'il ne s'intitulat que Roy d'Orleans, les Gaſcons ancien peuple demeurant dans les Pyrenées aux confins & frontieres d'Eſpagne, & non grandement eſloignés de la Guyenne, deſcendi-

rent des montagnes, & par progrez de temps s'emparerent de ce païs, qui eſt entre la Garonne & les Pyrenées, meſme entre les rivieres de Garonne & Dordõnne, auquel ils impoſerent leur nom, ne reconnoiſſans autre Seigneur que de leur nation juſques à ce qu'environ quatre ans aprés ils furent défaits par Dagobert, & reduits en forme de Province, que depuis encore noſtre Louïs le Debonnaire ayant pris Loup, leur dernier Duc ſon ſucceſſeur réünit ſous ſa puiſſance avec la Guyenne, qu'il retira auſſi d'Eude. Charles le Chauve ſon Succeſſeur les érigea aprés en Duché qu'il donna à Ranulphe ſon proche parent. Et Hugue Capet eſlevant cette Duché à un plus haut eſtage de grandeur, voulut qu'elle tint l'un des premiers rangs entre les Pairies ſeculieres de la Couronne : Finalement aprés avoir eſté longuement regentée par l'Anglois, elle revint au Roy Charles Septiéme le ſecond fils duquel nommé Charles, en fut glorieuſement appanagé par Louïs Vnziéme ſon frere aiſné, mais avec cette reſtriction que la Comté de Poictou n'y eſtoit plus comprife : Et mourant depuis ſans enfans à Bourdeaux, elle fut lors inſéparablement unie avec le Domaine Royal, ſans que jamais elle en pût eſtre diviſée.

Or eſt la Ville & Cité de Bourdeaux principale & Metropolitaine de toute la Guyenne, aſſiſe ſur le bord de la riviere de Garonne, lequel regarde l'Eſpagne & l'Occident, ſi bien qu'en pluſieurs endroits l'eau vient battre juſques contre ſes murailles, & en aucuns lieux entre dedans à pleine mer. C'eſt le ſejour ordinaire des anciens Ducs d'icelle & le ſiege, cõme il eſt vray-ſemblable de noſtre Roy Louïs le Ieune, qui auoit épouſé l'heritiere de cette

on, tant & ſi longuement qu'il en a eſté
ſſeſſion.
ſt d'elle que cette grande Province a
l'origine & premiere excellence du nom
uitaine. Car on la nommoit jadis *Aqui-*
ſelon le dire d'aucuns, à cauſe du lieu de
ſſiette, & de l'abondance de ſes eaux, &
m qui luy a eſté donné de *Burdigala*, ou
'egala, que le vieil langage Gaſcon Bour-
is appelle *Bourdeu* eſt un nom recent, &
: trouve en aucun plus vieil Autheur que
on, qui eſt le plus ancien que nous ayons
urd'huy, qui aye parlé de Bourdeaux : &
:n a plus dit que nul de tous les anciens
re qu'il n'en aye guere parlé.
ét Autheur dit que le lieu de l'aſſiette de
e ville c'eſtoient palus anciennement, que
oit la riviere, & rempliſſoit d'eaux, quand
regorgeoit à ſon montant & pleine mer,
t on peut penſer qu'il n'eſtoit aiſé de ce
ps-là d'approcher de Bourdeaux. Depuis
petit à petit remply ce mareſts de bour-
s, cailloux, ſable, & autre telle matiere.
lit auſſi que ceux qui tenoient lors Bour-
ux s'appelloient *Bituriges Viniſci*; & de
meſme titre les qualifient Pline & Prolo-
: Voire le Poëte Auſonne, que nul ne dou-
avoir eſté enfant de Bourdeaux, l'appelle
ore Viniſque en cette ſorte.

Iæc ego Viniſca ducens ab origine gentem.

Mais Iſidore Eveſque de Seville il y a plus
neuf cens ans, & qui avoit veu beaucoup
livres des anciens Grecs, Latins & barba-
qui ne ſe trouvent plus aujourd'huy, ne
t pas *Bituriges*, pour la premiere partie,
ais *Burgos*, duquel conjoint avec l'autre
m du païs qui eſt *Gallus*, il fait *Burdegalus*.

au quinziéme livre de ſes Etymologies. *Burdegalum*, dit-il, *appellatum fuit, quod Burges Gallos primum colonos habuerit, quibus ante cultoribus adimpleta eſt.* Car il eſt certain que ces anciens-là n'avoient pas tiré leur nom de leur ville, mais que leur ville a depuis pris ſon nom, d'eux, comme Bourges, que Céſar appelle *Avaricum*, des *Bituriges*, c'eſt à dire de ceux de Berry, deſquels elle eſt le chef & principale ville. Et croy que Strabon qui l'appelle ainſi *quaſi diceres Burgum Gallorum*, euſt mieux écrit, s'il euſt dit, *quaſi diceres Vrbem Burgorum Gallorum.* Delà s'eſt tiré le nom de Bourbeaux, non pas du bord des eaux de la Garonne, comme veulent dire quelques-uns ny moins encore de la Bourde & la Iale, deux petites rivierottes, entre leſquelles Bourdeaux eſt aſſis, tout auprés de l'une, & à une lieuë & demie, ou deux lieuës de l'autre.

Cette Ville eſtant venuë en l'obeïſſance des Romains ils l'ont non ſeulement traittée comme franche, ainſi que témoignent le meſme Strabon & Pline, mais l'ont auſſi décorée de pluſieurs ſomptuoſitez & marques de grandeur deſquels encore reſtent trois remarquables veſtiges entre autres, le premier ſont quelques Bains & Eſtuves, dont on trouva les fondemens en terre l'an mil cinq cens cinquante-ſept, que l'on penſoit fortifier Bourdeaux, auprés du Boulevard de la porte Diios: mais cela eſt caché, & ne ſe peut plus reconnoiſtre. Les deux autres ſont viſibles, & preſque entiers, ſçavoir eſt le Palais Tutele & le Palais Galiene.

Palais Tutele. Ce qu'ils appellent Palais Tutele qui pour le jourd'huy eſt en la ville, mais anciennement eſtoit hors d'icelle, toutefois preſque

le bord du foſſé, qui regardoit le Septen-
on, & aſſez prés de la riviere eſt un baſti-
nt de pierre à angle quarré, de 87. pieds
long, & ſoixante trois de large, ſans cou-
ture, voûté par le bas de façon plate à
ntique, ayant eu autrefois huit pilliers ou
lonnes canelées en longueur de chaque
ſté, & ſix en largeur de chaque bout: qui
ſoient le nombre de vingt-quatre colonnes
tout le quarré, deſquelles y a encore dix-
it debout pour le jourd'huy, embellies de
elques ſtatuës. Tout le monde qui void ce-
eſt en peine de ſçavoir que ce peut avoir
té, & n'y a perſonne qui en puiſſe rien aſſeu-
r. *Tutela*, eſt mot Latin, ſignifiant garde &
:fence. De là vient un autre nom *Tutelaris*,
ui eſt à dire de la garde & de la defenſe. Nos
uvres devanciers qui ſe forgeoient tant de
ortes de Dieux, en avoient entr'autres qui
:oient appellez *Dij tutelares*; C'eſt à dire
Dieux de la garde, & de ce nom appelloient
:ux-là meſmement, leſquels ils tenoient,
everoient, & adoroient pour la garde de
:urs villes. Pour ce donc qu'on appelle cecy
: Palais Turelle, aucuns ont voulu deviner
que c'eſtoit-là le Temple du Dieu tutelaire de
a Ville de Bourdeaux, c'eſt à dire du Dieu qui
avoit Bourdeaux en garde. Ce fin homme &
ſçavant Clerc qui depuis deux ou trois cens
ans en ça nous a voulu faire accroire que le
bon Empereur Rom. Veſpazien avoit eu un
fils appellé Cenebrum lequel il avoit couron-
né Roy de Bourdeaux, appelle cecy non Tu-
tele par, t, mais Tutede par d, à tout le moins le
trouve-t'on ainſi écrit en ſon beau fils de li-
vre. Il l'appelle auſſi comme font ſemblable-
ment pluſieurs à Bourdeaux pour le jour-

d'huy, Pilars ou Pilas, c'eſt à dire Piliers, pour raiſon des piliers & colonnes qui s'y voyent. Et dit que ce fut jadis un Temple du Dieu, auquel ces pauvres gens-là donnoient la garde de leurs jardins & vergers.

Palais Gallienne.

Le Palais Gallienne fut jadis un bel Amphitheatre à quatre cens pas de la ville; de ce temps-là il y avoit ſix murailles l'une autour de l'autre faites de ſemblable matiere & ordonnance que les murailles de la vieille ville (deſquelles nous parlerons cy-deſſous) & de ces ſix celle de dehors eſt encore la plus haute, de trois grands pieds d'eſpaiſſeur: & delà viennent les autres en abaiſſant peu à peu juſques à la derniere du dedans qui n'a pas plus de deux pieds d'eſpaiſſeur. Entre leſquelles deux y a environ nonante & ſix pieds. Il y a deux portaux, un de chaque bout, par ou eſt la longueur de l'Amphitheatre, laquelle longueur dedans la ſixiéme muraille a trois cens ſeptante pieds de largeur, de cette longueur deux cens trente, ainſi que les Amphitheatres ſe faiſoient de forme d'œuf anciennement, cét édifice icy tant bien feneſtré a donné dequoy ſonger à beaucoup de perſonnes, mais enfin d'habiles hommes s'y ſont trouvez & deçà & delà les Pyrenées qui nous en ont fait de beaux contes, que je ſerois bien marry d'avoir icy contez. I'eſcrirois plûtoſt qu'il eut eſté ainſi appellé du nom de Galienus que de quelque femme Galiena ou Galiana. Car Rome avoit un Empereur nommé Galienus l'an de Ieſus-Chriſt deux cens cinquante-ſept, auquel temps les Romains eſtant encore maiſtres de la Guyenne eſtoit un Senateur Romain nommé Tetrique: lequel fut en ſon abſence éleu Empereur par les gens d'armes qui

pouvant plus ſupporter la vie diſſoluë de Galienus, le contraignirent de prendre le manteau d'eſcarlate dans la ville de Bourdeaux, & ſe porter pour Empereur : ainſi l'écrit Eutrope : je penſerois dis-je plûtoſt que cét Amphitheatre eut eſté baſty ſous l'Empire de Galienus : & qu'on luy eut delà baillé tel nom : mais on l'appelle auſſi Arenes, comme celuy de Poictiers, & de Niſmes : & a tel nom eu des vieux inſtrumens Latins de ſaint Simon qui eſt prés delà, lequel nom d'Arenes eſt venu de ce que les anciens pavoient de ſable ou Arene les lieux où ils faiſoient leurs joûtes & tournois ; comme nous en pavons aujourd'huy nos lices.

Sont auſſi conſiderables ces vieilles murailles, qui ſont un quarré au milieu de la ville. C'eſt un ancien reſte de la premiere aſſiette de Bourdeaux, encore entier du temps d'Auſonne, qui parlant d'icelle au livre qu'il a fait des villes les plus renommées de ſon temps, dit qu'elle eſtoit petite & quarrée, & avoit de belles & hautes tours. Les Sarrazins & Normans l'ayant brûlée depuis luy elle a eſté rétablie & fermée d'une clôture plus ſpatieuſe, voire par ſucceſſion de temps & à diverſes repriſes accruë en telle grandeur qu'elle n'a aujourd'huy moins de quatre cens cinquante journaux de plan qui eſt environ la tierce partie de la Ville de Paris. Sa premiere creuë a eſté du coſté du Midy. On void encore ſa muraille de la porte des Salinieres par ſaint Eleige & la maiſon de la ville, ſe venir rendre aux Eſcholes des loix : Ses foſſez ont eſté comblez, & s'eſt-là fait une fort belle & large ruë qui s'appelle Foſſez, du nom de ce qui fut là premierement. Il y a deux autres

creuës, l'une autour de cette premiere, où sont l'Eglise de S. Michel, Abbaye de sainte Croix, le Convent des Cordeliers appellé la grande Observance, celuy des Augustins, celuy des Carmes, l'Hospital saint, c'est à dire saint Iacques, l'Eglise saint Eulalie, & le Chasteau du Ha, qu'on diroit pour estre Rare en François, appellé *Castellum Fari*, aux rentiers de Chanoines de saint André, basty par le Roy de France Charles Septiéme de ce nom, aprés avoir chassé les Anglois de Bourdeaux, & de toute la Guyenne l'an mil quatre cens cinquante-quatre Et l'autre creuë de l'autre costé de la Ville là où est le Palais Tutele, le Chasteau Trompette, que le mesme Roy fit faire en mesme temps, que le Chasteau du Ha, les Iacobins, & la petite Observance, autre Convent de Cordeliers.

Château du Ha.

Ie ne veux oublier ce qu'on dit que quelque temps aprés que les Sarrazins furent entrez de force en la ville de Bourdeaux, qui leur avoit fermé les portes, & qu'ils l'eurent pillée & bruslée. Charlemagne ayant pacifié la Guyenne, & icelle donnée en titre de Royaume à son petit fils Louïs, qui luy nasquit à Cassenoil en Agenois, l'an sept cens septante huit durant son voyage d'Espagne contre les susdits Sarrazins pour garder & tenir d'oresnavant en obeïssance & paix ladite Guyenne, il mit des Comtes & Gouverneurs par toutes ses Provinces, & mesme à Bourdeaux un nommé Siguin. Cela se void en la vie dudit Louïs, composée par un homme de son temps. Et ce Siguin icy, que je croy le premier Comte de Bourdeaux, je ne feray nul doute que ce ne soit Sevin tué depuis par les Normans en bataille, pere de Huon surnommé de Bourdeaux, lequel est ap-

pellé Duc & non Comte en la fabuleuſe hiſtoire de ſes faits d'armes pour ce que ce Roman là ſervoit premierement du temps que la Guyenne qui avoit Bourdeaux pour chef, ne portoit plus autre nom & titre que de Duché.

Celuy qui convertit les Bourdelois fut ſaint Martial, qui leur fonda auſſi une Egliſe en l'honneur de Monſieur ſaint André faite depuis le ſiege de l'Archeveſque, qui a ſous ſoy les Eveſques de Saintes, Poictiers, Luſſon, Malezais, Perigueux, Sarlat, Condom & Agen: Et comme ceste ville eſt grande & bien peuplée, auſſi a elle eſté par progrez de temps richement embellie de diverſes autres Egliſes fort renommées par toute la Guyenne & en pluſieurs endroits de la France comme de la Collegiale de ſaint Severin hors la ville, où eſtoit jadis, ainſi que montre aſſez le grand nombre de vieux monumens qu'il y a, un des Cimetieres le plus grand & le plus hanté de la ville de Bourdeaux, où l'on enterroit tout le monde, petits & grands, riches & pauvres, clercs & laiz: mais les uns en de plus belles & grandes pierres, & plus enrichies d'Epitaphes, que les autres: ſelon la grandeur, puiſſance, & merite des perſonnes: où fut mis l'Eveſque Amand, & non en l'Egliſe, ny en l'Abbaye de S. André dedans la ville: où fut auſſi mis ſaint Severin dont on y venere encore les os en l'Egliſe, qui en a depuis pris ſon nom avecques tout le faux-bourg, & le porte encore pour le jourd'huy, bref où furent depuis mis la plus part des Chevaliers du Roy & Empereur Charlemagne, auſquels le traiſtre Ganelet fit faire perte de la vie.

I'en ay encore repreſenté cy-deſſus quel-

ques autres en la deſcription de la cruë de cette ville & le reſte je le paſſe icy ſous ſilence, pour venir aux autres principaux ornemens qui font encore paroiſtre la ſplendeur de Bourdeaux ſur toutes les autres villes de la Guyenne.

Entre ces ornemens l'Vniverſité tient l'un des premiers rangs, comme tres-floriſſante & renommée de toute ancienneté preſque par toute l'Europe. Auſone qui fait grand honneur à cette ville tant à cauſe de ſon ſçavoir & de ſes écrits, que pour avoir eſté grandement honorée par les Empereurs Romains Valentinian & Gratian, duquel il a eſté precepteur, & de Theodoſe, & pour avoir eſté Conſul de Rome, parle en ſes Parentales de pluſieurs ſçavans perſonnages, qui ont tenu eſcole, & lieu en ſon Bourdeaux de ſon temps & devant, il y a plus de douze cens ans. Par ce livre on peut connoiſtre que de cette Vniverſité ce n'eſtoit pas petite choſe en ce temps-là, puis que toutes bonnes lettres tant Grecques que Latines y eſtoient entretenuës.

Que ſi quelqu'un doute de la Foy d'Auſonne & veut dire qu'il ait un peu avancé pour les loüanges de ſon païs, il n'eſt pas ſeul qui a fait mention de ces tres-ſçavans hommes. Celuy qu'il nomme le premier, Tiberius Victor Minervius, enfant de Bourdeaux, lequel il dit avoir eſté un autre Quintilien en Rhetorique, avoit leu non ſeulement à Bourdeaux, mais auſſi à Rome & Conſtantinople, & avoit fait renommer ces villes tant renommées. Saint Hierôme luy fait bien cét honneur que de l'avoir mis aux Chroniques à l'an de I. C. 359. en cette maniere. *Minervius Burdigalenſis Rhetor*

Romæ florentiſsime docet. Ce ſaint Auteur parle auſſi d'Altius Patera, & dit qu'il liſoit à Rome en grande eſtime, l'an trois cent trente-neuf. Il fait encore mention d'Alcius, & de Delphidius, en l'an trois cent ſoixante; diſant qu'en ce temps-là ils liſoient en Guyenne, ſans nommer la ville, avec grand bruit. Et de Delphidius parle ſemblablement Amian Marcellin au commencement du dix-huitiéme livre de ſon Hiſtoire, l'appellant aſpre Orateur & vehement, en parlant d'une matiere Criminelle qu'il plaida devant l'Empereur Iulian, qui lors eſtoit en noſtre Gaule l'an 362.

Depuis les Ducs de Guyenne, nos Rois & les Papes ont favoriſé cette Vniverſité de leurs moyens, privileges, franchiſes & prérogatives, pour l'étude des Droits. Et de la memoire de nos Peres encore le Collége du Guyenne y a eſté tres-floriſſant, & le meilleur de toute la France pour la premiere inſtitution de la jeuneſſe.

Le Pui-paulin eſt auſſi remarquable ſur l'ancienne muraille de cette ville vers le Septentrion, pour avoir eſté la maiſon des anceſtres de ce Pontius Paulinus Eveſque de Nole au royaume de Naple, qui eſtoit natif de Bourdeaux, & ayeul de ce Pontius Leontius qui fit bâtir la ville de Bourg, ainſi que nous dirons en ſon lieu: Maiſon poſſedée depuis par les ſieurs de Grailly, de Foix & de Candale. Pui-Paulin.

Ce que l'on nomme pareillement Peſſac à Bourdeaux, petit village & Paroiſſe, à une lieuë de la ville entre le Midy & l'Occident, c'eſt où Bertrand de Guet Archeveſque de Bourdeaux, & depuis Pape, ſous le nom de Clement cinquiéme avoit logis, où eſt encore aujourd'huy en nature une vigne par luy plantée, bien re- Vigne du Pape Clemẽt.

nommée au païs, à cauſe d'un tel premier maiſtre, & du bon vin qu'elle porte appellée, *La vigne du Pape Clement.*

Le Palais où ſe tient la Cour de Parlement autrement, & de plus long-temps appellé, Chaſteau de l'Vmbriere, n'eſt pas un petit embelliſſement de cette ville, pour avoir eſté l'ancien Logis des Dues de Guyenne, bâty au coin de la ville. C'eſt en ce lieu que les Chambres Souveraines de Bourdeaux ont leurs ſeances ordinaires pour diſtribuer la Iuſtice. Chambres deſquelles nous pourrions dire beaucoup de loüanges, & parler de leur luſtre, & autres particularitez que nous laiſſerons pour dire qu'en ce Parlement, comme en quelques autres, a eſté établie par le Roy une Chambre de l'Edit, compoſée de deux Preſidents, l'un Catholique, & l'autre de la Religion pretenduë reformée, & de douze Conſeillers, dont les ſix ſeroient Catholiques, & les autres ſix de ladite Religion, voire ordonné que la ſeance en ſeroit audit Bourdeaux ou à Nerac: & que pour les expeditions de la Chancellerie, elles ſe feroient en preſence de deux Conſeillers d'icelle Chambre, dont l'un ſeroit auſſi Catholique, & l'autre de ladite Religion pretenduë reformée, en l'abſence d'un des Maîtres des Requeſtes de l'Hoſtel, & que l'un des Notaires & Secretaires de ladite Cour de Parlement de Bourdeaux ſeroit reſidence au lieu où ladite Chambre ſeroit établie, ou bien l'un des Secretaires ordinaires de la Chancellerie pour ſigner les expeditions de ladite Chambre.

Chambre de l'Edit.

En cette ville outre le Parlement ſont auſſi les ſieges du Seneſchal de Guyenne, & de l'Admirauté pour le fait de la marine.

Le Bureau des Finances & l'aſſiette de la re-

cepte generale des tailles de Guyenne, avec les Treſoriers Generaux en la generalité d'icelle, la décorent encore, l'enrichiſſent & l'annobliſſent de beaucoup : comme pareillement la maiſon de Ville, & corps d'icelle, l'ordre & Police des Maire & Iurats, qui ont la charge & l'œconomie publique. Charge qui doit ſembler d'autant plus belle (ainſi qu'à Paris les dignitez de Prevoſts des Marchands & Eſchevins) qu'elle n'a ny loyer, ny gain autre que celuy de ſon execution. Elle dure deux ans, mais elle peut eſtre continuée, ſur toute la Mairie, par ſeconde Election. Elle l'a eſté autrefois au ſieur de Montagne Chevalier de l'Ordre, ainſi que luy-meſme le témoigne en ſes Eſſais: & ne l'avoit eſté que deux fois auparavant, quelques années, Sçavoir à Monſieur de Lanſac, & fraichement à Monſieur de Biron, Mareſchal de France, en la place duquel il ſucceda, & laiſſa la ſienne à Monſieur de Matignon, auſſi Mareſchal de France, glorieux d'eſtre en la place & au lieu de ſi nobles devanciers. Treſoriers.

Ie pourrois encore remarquer & pourſuivre pluſieurs autres belles qualités, & particularités qui ſervent d'ornement, de juſtice, & de marque d'antiquité à cette ville. I'y pourrois rapporter les armes ou armoiries & deviſes de la Cité, la ſtructure, ordre, ſymmetrie, murs, portes, édifices, & ruës d'icelles, le tout d'une élegance univerſelle : comme auſſi je pourrois déduire par le menu, ſes ſieges, priſes & repriſes, notamment durant les guerres de l'Anglois, mais il eſt à preſent temps d'achever le cours du voyage entrepris, & viſiter les autres villes qui ſont du reſſort de ſon Parlement.

De quelques villes du Bourdelois : & du pays de Medoc & d'Albret.

CHAPITRE III.

Eſpatre. AV deſſous de Bourdeaux, & joignant la coſte de la mer, eſt la ville de l'Eſpatre, & le Cap ſainte Marie : puis deſcendant plus bas l'on entre au païs de Medoc, terminé de tous coſtez de palus, & autres lieux dont la baſſeſſe l'expoſe à beaucoup d'inondations.

Medoc.

Ptolomée au ſecond livre de ſa Geographie nous faiſant les premiers Bourdelois plus grands Seigneurs que ne font pas ny Pline, ny Strabon, leur baille une autre ville avecque Bourdeaux, en ce païs de Medoc qu'il met vers Soulac, bourg aſſez beau en la pointe que fait la grande mer avec la Garonne : & la nomme *Noviomagos* en ſon Gregeois : mais on ne la trouve aucunement pour le jourd'huy, ſoit ou que la terre l'aye engloutie par quelque tremblement : ce qui eſt autrefois avenu à de grandes & belles villes, & meſmes à des montagnes, ainſi que rapportent Pline, Euſebe & autres : ou que quelque guerre l'aye raſée : comme de fait encore il y a en ce quartier de Medoc, un grand lac, où l'on dit qu'il ſe void des murailles quand quelque Eſté ſe porte un peu ſec, & que les eaües ſont baſſes : ou que la grande mer ou Garonne l'aye noyée : comme auſſi trouve-t-on, bien à dire aujourd'huy en ce meſme quartier l'Iſle d'Antros, de laquelle le Geographe Pomponius Mela fait mention, ſi ce n'eſt d'aventure le rocher de Cordan, à l'emboucheure de la Garonne : ou finalement que les ſables l'ayent

couverte, comme tout ce païs-là eſt fort ſablonneux, & la mer ne fait que vomir ſable : lequel ſeiché & mené par le vent fait de merveilleuſes montagnes, qui couvrent non ſeulement les maiſons, mais auſſi les plus hauts chênes, & pins du païs : dont les Medouquins contẽt comme pour quelque grande merveille que leurs liévres ſont non ſeulement ſi hardis qu'ils courent aprés les levriers, mais auſſi tant legers que vous diriez qu'ils volent plûtoſt que courir par ces grands ſables, & qu'il leur déplaiſt de paiſtre à couvert au pied des arbres, puiſqu'ils montent à la cime, & meſme font-là leur repaire.

Le long de cette coſte baſſe, eſt auſſi le Chaſteau de Blanquefort poſſedé par les Seigneurs de Duras: Et non loin des Landes de Bourdeaux la renommée ville & Principauté d'Albret, d'où ſont ſortis force grands & nobles Princes, qui tous ont fait paroître la grandeur de leur vertu : Principauté qui a ſous ſoy quelques places, comme Caſtel Moron & autres. Blanquefort. Albret.

En ce quartier auſſi eſt le païs de Bueh, abonnant en reſine ; & duquel eſtoit Chef Gaſton Comte de Foix durant le regne de Charles VII.

Mais remontons vers le païs d'entre deux mers, ainſi dit à cauſe que la mer s'épend le long d'iceluy par deux bras, & va recevoir en ſon ſein deux groſſes rivieres, l'une à Bourdeaux qui eſt celle de Garonne, & la Dordonne à Libourne. Ce païs eſt compoſé de pluſieurs villes, dont les unes ſont au Bourdelois, les autres à l'Agenois, & les autres au Bazadois. Celles de l'Agenois & du Bazadois nous les mettons cy-aprés en leur lieu. Celles du Bourdelois, ſont S. Macaire, la Comté & forteresſe de

Carbonieres. Venauge des appartenances de l'illuſtre maiſon de Candale, Larmont, Carbonnieres, où commence ce gros boüillonnement du flux & reflux de la mer, qui ſe roule avec ſi grande furie le long du lit de la Dordonne qu'il n'y a navire qu'il ne renverſe s'il le rencontre de coſté: car la pointe en fend aiſément le flot, que ceux du païs appellent Maſcareth, & qui ne ſe forme guere que pendant les grandes chaleurs, & ſur les équinoxes. Aprés eſt Carbon blanc, & enfin Libourne, belle petite ville à l'emboucheure de la Dordonne dans la mer.

De la ville & Chaſteau de Fronſac; & du pays, & Duché de Fronſadez.

CHAPITRE IV.

AV partir de Libourne outre ce fleuve vous entrez dans le païs de Fronſadez, enrichy du glorieux titre de Duché, & ainſi nommé de la ville & fort Chaſteau de Fronſac, que Charlemagne au rapport des Hiſtoriens, fit édifier ſur la riviere de Dordonne, pour tenir frontiere, & ſervir de barriere contre les Sarrazins, qui lors habitoient outre le fleuve de Gironde & de Dordonne: & la nomma Fronſac, qui vaut autant à dire que front des Sarrazins. Si l'hiſtorien Aimon parlant du bâtiment & premiere édification de cette place, eut dit que les Sarrazins émouvoient lors quelque trouble, il y auroit quelque apparence de ſuivre cette interpretation de teſte ou front des Sarrazins, mais il dit, que Charlemagne fit dreſſer cette forteresſe, attendant la venuë des Deputez qu'il avoit envoyez vers Loup Duc des Gaſcons. Eghinard

l'appelle *Francicum* : quand racontant qu'il paſſa la Garonne pour aller contre ce Prince Gaſcon, il adjoûte. *Iuxta Dordoniam fluvium, ædificavit caſtrum Francicum (ſic enim legitur apud Eghinardum) ſive ut vulgo Francianum quaſi ut quidam ludunt, frons Sarracenorum:* Mais il ſeroit mal pris, & entendu de luy donner le nom de front des Sarraſins, ſi le Roy le fit pour faire teſte à Loup qui eſtoit Chreſtien, comme eſtoit pareillement le peuple, & païs ſur leſquels il commandoit. Ce qui fait penſer, non que Fronſac n'ait eſté bâty par Charlemagne, mais que ce fut pour lors, que les Sarrazins Mahumetiſtes ſe déborderent des Eſpagnes, & oſerent courir & ravager le païs Bernois, la Chaloſſe & le païs de Bendes (ou Vuendes nation des Seburniens venus de Scythie) voire ils vindrent juſques à la riviere de la Garonne: & ce du temps que ce grand Monarque François eſtoit empeſché contre les Saxons.

Ce Fronſac eſt bien l'une des plus fortes places de toute la Guyenne, & en la plus gratieuſe aſſiette, il eſt ſur la haute croupe d'une montagne, & a le regard ſur Libourne, & ſur tout le rivage de la marine.

En ce quartier, & ſur le meſme fleuve eſtoit auſſi l'ancien Chaſteau de Montauban, remarquable par la valeur de ce Regnaud ſurnommé de Montauban & l'un des quatre fils d'Aimon tant chanté par les Romans, N'en reſtent plus aujourd'huy que les ruines & maſures.

DV PAYS DE XAINTONGE.

De la Ville, Comté, & Evêché de Xaintes.

CHAPITRE V.

IL ne faut point faire de doute que les Xaintongeois ne ſoient fort antiques & renommez, comme preſque tous les autres peuples de la Gaule. Ceux qui eſtiment la pluſpart de nos contrées ne tenir leur ancienne nobleſſe que des reliques des Troyens, font courir cette commune opinion, qu'il en parvint une bande juſques à eux: & qu'ayant par leur venuë embelly la plus grande part de leur païs, ils le nommerent Xaintonge, en memoire de leur gros fleuve de Phrigie, qu'ils appelloient Xanthe. Mais quant à moy, je ne fais aucun doute que ce peuple ne ſoit vrayement Gaulois, & qu'il n'ait pris ſon nom de quelque raiſon telle que la trop éloignée antiquité nous à fait perdre la connoiſſance. Quoy qu'il en ſoit, les vieux Auteurs les nomment *Santones*, non pas *Xantones*, qui me fait croire, qu'il faudroit auſſi eſcrire en noſtre langue *Saintongeois* & *Saintonge*.

Ceſar au livre premier de ſes Commentaires, dit,

dit qu'ils ne ſont gueres loin des limites des Toulouſains, qui ſont en la Province des Romains, & que leurs plaines ſont larges & ſpatieuſes, & meſme abondantes en bleds. Et au troiſiéme il les met entre les païs obeïſſans, & dit qu'il leur avoit ordonné avec les Poitevins, d'armer & équiper quelques navires en guerre. Mais au 8. il les compte entre les peuples rebellez, & dit que les Seigneurs de la Gaule les cottiſerent à douze mille hommes. Ils furent toutefois ſubjuguez avec le reſte des Gaules, & depuis traitez, & entretenus comme libres. Xain. tongeois fertile en bleds.

La ville capitale de ce païs eſt Xaintes, Eveſché, ſur la riviere de Charente, de laquelle Auſonne a parlé en ce vers. Xaintes.

Santonico refluus non ipſe Carantonus æſtu.

Ptolomée & Strabon l'appellent *Mediolanium*, à l'exemple que Ceſar avoit mis preſque toutes les principales villes de chaque contrée d'un autre nom que le peuple, *Lutetia*, des Pariſiens, *Durocortorum* des Remois, *Avaricum* de Berry. Parquoy *Santones* n'eſtoit lors que le païs & le peuple, qui toutesfois depuis a depuis impoſé le nom de Xaintes, comme les Pariſiens à Paris, les Rhemois à Rheims, les Bituriges, qui ſont ceux de Berry, à Bourges.

Alie Vinet Xaintongeois, tient que de ce *Mediolanium* ne reſtent plus aucunes marques ny veſtiges; voicy ſes mots, *Du Milan de Xaintonge, il n'en eſt aucune mention, ny en Xaintonge, ny en toute la Guyenne, ſinon que ceux qui ont étudié, ſçavent par les Autheurs anciens qu'il y avoit un Milan en Xaintonge, il y a plus de quinze cent ans, & cecy en la partie Xaintongeoiſe qui eſt la plus voiſine de la Mer.* Mais quant à moy, je ne fais aucune difficulté

ce croire que ce ne ſoit Xaintes, puiſque meſme dés la primitive Egliſe elle a eſté choiſie pour eſtre le chef ſpirituel des autres, & puiſque nos Rois encore l'ont depuis éleuë pour le Tribunal de leur juſtice.

S. Eutrope que l'on tient avoir eſté envoyé en Gaule par S. Clement durant l'Empire de Domitian, la dreſſa au plan de la Religion Chreſtienne, & en fut le premier Eueſque.

S. Paladius ou Palais ſon ſucceſſeur y fit bâtir une Egliſe à ſon honneur au meſme lieu où il avoit trouvé ſon corps quelques ans aprés ſon martyre.

Amian Marcellin, qui écrivoit du temps de Iulian l'Apoſtat Gouverneur des Gaules, la met entre les premieres & plus anciennes villes de Guyenne en ces paroles: *La premiere Province, à ſçavoir l'Aquitanique, eſt fort peuplée, & munie de pluſieurs belles Citez, parmy leſquelles Bourdeaux, Xaintes & Poitiers, tiennent les premiers rangs.*

Nos Rois de la ſeconde race s'eſtant faits maiſtres de toute la Guyenne mirent des Gouverneurs en cette ville qui s'appellerent Comtes, & dont la poſterité ſe fit bien-toſt apres hereditaire auſſi bien que les Gouverneurs des autres meilleures villes du Royaume.

Ainſi l'an 947. un Geofroy Comte de Xaintes & Agnes ſon épouſe, pour decorer cette ville de quelque embelliſſement, y fonderent un Monaſtere de Religieuſes au nom de noſtre Dame. Et l'an 1102 Pierre de Confoulant 30. Eveſque fit reſtaurer les murs de l'Egliſe Cathedrale, & conſtruire la maiſon Epiſcopale.

Il s'y void encore auſſi quelques reſtes de la ſomptuoſité Romaine, qui en recommandent aſſez la premiere excellence & antiquité, comme

les ruines d'un Amphitheatre hors les murailles prés l'Egliſe S. Eutrope, les ruines de quelques Aqueducs & canaux de fontaines tirant vers S. Iean d'Angely: mais ſur tout un Arc fort ancien ſur le pont de Charante & tout devant les murs, auquel ſont gravées ces paroles écrites en groſſes lettres.

CÆSARI NEP. D. IVLII PONTIFICI AVGVRI.

Et au revers quelques autres lettres que les ans qui emportent tout ont à demy effacées, & deſquelles à peine peut-on tirer aucune intelligẽce.

C. IVLIVS C. ICTVNEV.... RVFVS...
IS NEPOS. F.... IOV. SACERDOS ROMANÆ... LVENTEM PRÆFECTV.. P. RO.

Il y avoit meſme autrefois un fort & ancien Chaſteau, que Charles Comte d'Alençon, frere du Roy Philippe de Valois fit abbatre, pource qu'il connoiſſoit que les Anglois avoient les yeux ſur luy, leſquels en contr'échange prinrent lors en Xaintonge quelques places ſur les François & gâterent le plât païs.

Ie laiſſe les courſes & degaſts qui ont autrefois fait les Saxons, & autres peuples barbares, les ruines où l'ont enveloppée depuis les Anglois, & ce qui s'y eſt encore paſſé pendant les premiers troubles, afin de dire que Themis répond-là, & revele ſes équitables oracles au milieu d'un Preſidial à toutes les villes de ce païs, comme Blaye, Bourg, ſaint Iean d'Angely, Pont, Marans, Soubiſe, Barbeſieux, & autres tant Chaſtellenies, que groſſes Bourgades en grand nombre: deſquelles il faut maintenant dire quelque choſe.

De la ville de Blaye sur Gironde.

CHAPITRE VI.

Blaye. LA ville de Blaye sur Gironde est l'une des plus anciennes villes de la Xaintonge, & comme je croy le *Promontorium Santonum* de Ptolomée. Quoy que s'en soit elle est renommée dés le temps d'Ausonne, qui vivoit il y a plus de douze cens ans. Car voicy comme il en parle, comme il l'appelle *Blaviam militarem*, pour montrer que lors elle estoit garnie de fortes garnisons.

Te quoque ne pigeat consponsi fœderis, & jam,
Citus veni remo, aut rota.
Aequoris vnda si qua multiplicita recursu
Garumna pontum provocat.
Aut iter arctarum qua glarea trita viarum
Fert militarem ad Blaviam,

En cette ville mourut Charibert ou Aribert Roy de Paris, & fils aîné de Clothaire I. & y est enterré en l'Eglise S. Romain, de laquelle toutefois il y en a qui attribuent, je ne sçay comment la fondation à Charles le Grand.

Le Chasteau est separé de la ville & tient-on que Roland nepveu dudit Charlemagne en estoit Seigneur, & qu'il y est aussi enterré. Quoy que s'en soit, les Blayiens y montrent encore de ses armes & memoires, & maintiennent qu'il y prit naissance, voire qu'il presida sur eux, comme leur Comte,

De la Ville de Bourg ſur mer.

CHAPITRE VII.

BOurg, eſt un des anciens mots Gaulois, que les Romains ne nous ont peu faire perdre, ny changer en leur Latin : Ie ne ſçay toutefois, s'il eſt plus Gaulois, que Germain : Car on en uſe auſſi bien de-là le Rhin, que deçà : mais les Bourguignons ont eſté appellez de-là ; ce dit Paul Oroſe : & les Bourgeois en ſont nommez entre nous, ceux qui ſont de meſme Bourg, ou de meſme ville. Or il ſe prend en deux ſortes : premierement c'eſt un nom commun, ou comme diſent les Grammairiens, appellatif qui ſignifie tout lieu, où il y a nombre de maiſons & d'habitans, & Egliſe de Paroiſſe, comme en une ville, & qui ſeroit ville s'il eſtoit ceinturé de murailles. Secondement Bourg, eſt un nom propre, c'eſt à dire, qu'il ſe trouve pluſieurs lieux qui n'ont aucun autre nom, que Bourg, ſoient bourgs, ou villes, comme au deſſous de Cognac, ville de Xaintonge, ſur la meſme riviere de Charante, qui paſſe à Cognac, il y a une Paroiſſe, & un bien petit bourg, qui n'eſt rien qu'un village : lequel n'a autre nom, que Bourg à 12. ou 13. lieuë de-là, ſur la riviere de Dordonne, y a une ville, qui n'a auſſi autre nom que Bourg : de maniere qu'au païs Barbeſiens, & par toute la Xaintonge, quand on parle de ces deux lieux icy, ou de l'un d'iceux, on dit pour faire connoître, duquel on entend parler, Bourg Charante, ou Bourg ſur mer : appellant mer, la riviere de Dordonne, à cauſe qu'elle eſt fort l'arge devãt Bourg, va, vient, & porte grands

Bourg que c'eſt.

navires, comme une mer. De l'antiquité de laquelle ville de Bourg ſur Dordonne, voyons ſi nous en pourrions dire quelque choſe, comme nous avons déja fait d'une autre ville de la Xaintonge.

Bourg ſur mer.

Bourg doncques, que nous appellons Bourg ſur mer, eſt une Ville du domaine du Duc de Guyenne, à preſent de celuy du Roy de France: pour ce qu'il eſt maintenant Duc & Roy de la Guyenne, aſſiſe au Dioceſe de Bourdeaux, à l'orée de la riviere de Dordonne, du coſté qui regarde le Septentrion & l'Orient, ſur un rocher lequel en la partie la plus haute, qui eſt celle où eſt poſée la maiſon du Seigneur de Lanſac, & l'Abbaye prochaine a pour le moins ſoixante pieds de haut. Elle eſt fort petite ville, & qui ne peut avoir plus de vingt-trois journaux de ſole. Ie n'entends toutefois comprendre en ce nombre de journaux, ce qui eſt par le deſſous de la ville jouxte icelle: preſque autant grand qu'elle, enclos de muraille, comme elle, non toutefois de ſi bonne muraille, que les bourgeois appellent la Retraite. Qui a eſté, à mon avis, par cy-devant, & meſmement du temps des guerres des Anglois, un havre: dedans lequel on retiroit petits & grands vaiſſeaux de guerre, & autres, & les gens auſſi, pour eſtre là en ſeureté.

La Dordonne, appellée *Duranius* par Auſonne de Bourdeaux, & Sidoine d'Auvergne, mais Dornonia & Dordonia par ceux qui ont écrit depuis des affaires des François en la Guyenne: laquelle riviere paſſe auſſi devant la ville de Bourg, elle ſort des monts appellez Commeins & Cebeins, en nos anciens Geographes, que les Xaintongeois appellent la pluſpart les monts d'Auvergne, paſſe pardevant Bergerac, Libourne, & pluſieurs autres villes, bourgs, & villages,

ſe vient joindre à la Garonne au deſſous de Bourg une lieuë, & à cinq lieuës de Bourdeaux: qui eſt aſſis ſur le bord de la Garonne, & s'en vont ainſi enſemble à la grande mer ces deux belles rivieres ſous le nom, non de Garonne, ny de Dordonne, mais de celle de Gironde. La Dordonne eſt beaucoup plus large devant Bourg, que la Garonne devant Bourdeaux. Car la Garonne n'a devant Bourdeaux qu'environ trois cens cinquante toiſes de largeur: mais la Dordonne devant Bourg, n'en à moins de ſept cens cinquante, qui ſont trois huitiémes parties de lieuë, ou un quart de lieuë, & demy quart: ou encore autrement, demi lieuë, moins demy quart: ſi l'on fait la lieuë, comme en Xaintonge, de mille tours de rouë de charette: & telle rouë de douze pieds de rondeur: qui ſont deux mille toiſes de chemin.

Le païs qui eſt entre la Dordonne & la Garonne, quand elles commencent d'eſtre déja prés l'une de l'autre, s'appelle Entre-deux Mers, comme ſi ces deux rivieres, qui n'ont-là rien ſalé, mais ſont fort larges, portant grands vaiſſeaux, vont & viennent comme la mer, eſtoient plûtoſt mer, que rivieres: mais devant Bourg, & quelque peu au deſſous, il s'appelle autrement Ambez: & la pointe qui ſe fait au lieu où elles s'aſſemblent, ſe nomment le Bec d'Ambes, Bec dangereux, & duquel tous les paſſans ne ſe peuvent pas toûjours garder, quand le vent eſt grand, & qu'il vient du coſté d'où deſcendent les rivieres. Ce païs d'Ambez eſt fort fertile & pacageux: & pour y paiſtre, s'y paſſe force bœufs, chevaux & autre beſtail en baſteau, là où il s'eſt trouvé aucunefois des chevaux, qui, quelque largeur qu'aye la riviere en cét endroit s'enhardiſſoient d'y paſſer à na-

Pays d'entre-deux mers.

Ambez.

Bec d'Ambez.

ge comme pour épargner la peine des hommes, & ſauver leur naule.

On ne ſe peut gueres connoître en la ville de Bourg, choſe qui témoigne antiquité; mais aux Gogues, qui eſt un lieu dans les vignes de deſſous Bourg, où le Seigneur de Lanſac cueille de fort bon vin, y a quelques reſtes de vieille muraille: qui ne reſſemble pas mal de matiere & façon à celles du vieil Bourdeaux, & du Palais Gallienne. Ie ne ſçay que cela peut avoir eſté autrefois, mais on a là reconnu un pan de muraille antique de 56. toiſes de longueur. Il y a bien quelque mention de Bourg dont nos Hiſtoriens, qui ont écrit ce qui s'eſt fait en la Guyenne contre les Anglois, & meſmement du temps du Roy de France Charles VII. qu'ils rapportent avoir octroyé privilege aux habitans de cette ville, qu'ils ne peuſſent eſtre ſeparez de la Couronne de France, en Septembre 1451 mais cela n'eſt point antique pour une ville. De tous les plus vieux Auteurs n'y en a aucun, qui aye dit mot de Bourg, que Sidonius Apollinaris, qui fut Eveſque d'Auvergne au temps que les Gots tenoient la Guyenne environ l'an de Ieſus-Chriſt, quatre cent cinquante, il l'appelle *Burgus* en ſon Latin: & en fait un Poëme de deux cens trente-cinq vers. Il avoit grande amitié avec le Seigneur de Bourg qui lors eſtoit, lequel il appelle Pontius Leontius. A raiſon de cette amitié luy voulut écrire quelque choſe, où il prit plaiſir: & pour ce mit en vers Latins les loüanges de Bourg, dont il ſe peut aviſer pour l'heure. Mais il fit cela eſtant à Narbonne en Languedoc, & ainſi que je croy, ſans jamais avoir eſté à Bourg, ains ſeulement pour en avoir oüy parler à des gens, qui l'avoient mal informé de l'aſſiette du lieu. Car

il ſemble qu'il veüille planter Bourg ſur ſon roc en Ambez, entre les deux rivieres.

Hoc inter fluvios uni mage proximus undæ eſt,
Aethera mons rumpens, &c.

Au reſte, voicy ce qu'il en dit. Premierement, que le fondateur, & celuy qui fit le premier ceinturer de murs ce roc, s'appelloit Pontius Paulinus. Lequel Paulinus, ſi ce n'eſt celuy qui a écrit des lettres Latines à Auſonne de Bourdeaux, & Auſonne à luy, c'eſt pour le moins quelqu'un de cette race là des Paulins de Bourdeaux, dont nous avons parlé en la recherche de l'antiquité de Bourdeaux. Et croy davantage, que ce *Pontius Paulinus* eſtoit ou pere, ou ayeul du ſuſdit *Pontius Leontius*, auquel Sidoine écrit ce poëme. Il ne s'eſt jamais peu voir à Bourg aucune pierre de muraille, qui repreſentaſt cét âge-là. Le temps qui mange tout, & meſme ſes propres enfans, comme on lit entre les fables de ces ſages anciens Gregeois, peut avoir mangé ces premieres murailles-là : mais les guerres & ennemis les peuvent auſſi avoir abbatuës. Car ſi les Sarrazins, Normands & Danois, ont autrefois traité la ville de Bourdeaux de ſi cruelle façon que nous avons montré, ne peuvent-ils pas auſſi avoir demantelé Bourg ? Ce que nous avons dit des Gogues, pourroit eſtre du temps de ce Paulin icy : mais pour les murs qui ſont aujourd'huy de la ville de Bourg, il ne pourroit y avoir plus de trois ou quatre cens ans, qu'ils ont eſté bâtis.

Dit aprés Sidoine, que ce Seigneur Ponce Paulin avoit en ſa ville une fort belle maiſon, de belles galeries & greniers, un Temple des bains bien ornez de beau marbre, & autre,

choſes dequoy vous ne trouverez memoire, ny reliques aucunes pour le jourd'huy en la ville de Bourg.

C'eſt tout ce que je puis pour cette heure diſcourir de l'antiquité de la ville de Bourg ſur mer : laquelle eſt de ce tenuë à ce bon & reverend Pere, d'Auvergne, & pour raiſon de luy à tout ſon païs, car par luy elle prouvera, qu'aujourd'huy, que nous comptons mille ſix cens quarante-ſept, il y a pour le moins unze cens ſoixante & dix ans qu'elle eſt ville : qui n'eſt pas petite Antiquité, la Rochelle, Libourne, & pluſieurs autres villes ſes voiſines, beaucoup plus grandes & riches qu'elle, ne ſçauroient trouver, qui dépoſaſt pour elles de ſi long-temps.

Du Chaſteau & Port de Marans.

CHAPITRE VIII.

Marans. LA place de Marans n'eſt qu'un gros bourg deffendu d'un fort Chaſteau, par le milieu duquel paſſe un coulant d'eau de mer, qui l'enrichit du nom de port ; Chaſteau toutefois dont les murailles & baſtions ne ſont à l'épreuve du Canon : à cauſe que ceux qui l'ont baſty faiſoient leur principal rempart & deffence des marais qui le ceignent de tous côtez, ſur tout en hyver.

Ie laiſſe à deviner à ceux qui s'empeſchent, & qui employent leur ſoin à la recherche des Etymologies, ſi ce lieu eſt ainſi nommé de la marine, comme vrayement il eſt tout maritime, pour dire que durant le regne d'Henry troiſiéme, & la Iarnie eſtant gouver-

neur de Marans, le bourg & chaſteau fut aſſiegé, & qu'aprés quelque batterie, la reſolution des deffendans fit condeſcendre le Mareſchal de Biron à accorder qu'il retireroit ſon armée, & luy feroit paſſer la Charente, ſans attaquer Thonne-Charente tenuë par ceux de la Religion, & que Marans demeureroit libre pour le trafic: deux ans aprés, Laverdun s'empara de Marans, Iſle, bourg & chaſteau, y laiſſant des Cluſeaux pour Gouverneur, lequel y ayant ſejourné deux mois fut aſſailly par le Roy de Navarre, à la mercy duquel il ſe rendit, & fut envoyé priſonnier à la Rochelle. Depuis Marans demeura en paix.

De la ville de Ponts.

CHAPITRE IX.

A Quatre lieuës de Xaintes eſt la ville de Ponts, bâtie ſur une coline, dont elle couvre le ſommet, & les pentes en façon d'arcade. Au lieu où cette coline eſt la plus haute vous remarquez le chaſteau fort de murailles, & foſſoyé avecque avantage. Au pied de ce chaſteau une partie de la ville preſque ſans deffence que de la riviere de Seugne, qui d'un coſté va baignant le bord de ſes murailles, d'un autre traverſe les prairies, & d'un autre encore diviſe leſdites prairies d'avecque les terres fromentieres: puis ralliant ſes eaux paſſe par la baſſe ville nommée les Haires, où elle fait pluſieurs ponts, deſquels quelques-uns ont voulu tirer l'origine du nom de Ponts. Et eſt cette baſſe ville limitée de bocages du coſté de la montagne, du coſté de la platte

Ponts.

campagne fortifiée de doubles murailles & de foſſez tres-profonds : & au dedans embellie de pluſieurs Egliſes, Convents & lieux de pieté & devotion, tels que les Iacobins, Cordeliers, Moines de ſaint Benoiſt, freres de ſaint Iean de Ieruſalem, deux Prieurez, trois Paroiſſes & trois Hoſpitaux, deux pour les étrangers, & un pour les malades & pauvres de la ville : du revenu duquel l'on entretient auſſi les eſcholes. Car quant à la partie qu'on appelle de ſaint Viuien, elle eſt preſque deſerte, parce que les Iuifs y habitant jadis, & y ayans pendu un Religieux croiſé, ils en furent tous chaſſez, & leurs maiſons razées.

Ceux qui ont recherché la fondation & antiquité de cette ville, bien qu'ils n'ayent trouvé ſon nom dans les vieux Autheurs, ſi n'ont-ils laiſſé d'aſſeurer qu'elle eſtoit dés le temps des Romains, voire qu'un certain *Ælius* Pontius nepveu de Pompée le grand, en avoit jetté les premiers fondemens & luy avoit impoſé ſon nom : aſſeurez ſur l'appuy de quelques medailles trouvées en foüillant ſous un pilier tombé qui ſervoit de ſoûtien au Chaſteau du coſté de la place & ruë des Iuifs, & qui portoient ſur leurs faces ces mots gravez, ſçavoir l'une.

Divus Caius Iulius Cæſar Imperator.

& une autre ceux-cy.

Aelius Pontius, Nepos Pomp. Mag. Tumul.

A quoy ils ajoûtent encore quelques autres témoignages tirez des vieilles chartes & memoires du Threſor de cette ville, pour prouver que les ſeigneurs de Pons ſont iſſus de la ſouche de ce Romain : comme cettuy-cy.

Armandus Vlnerius Pontius, & Anabalda vxor dij volent.

Et cét autre.

Albinus Coßeius Pontius Filius Anab. Vlneri D. A. Pont. & Helbeida vxor, hic jacent.

Quoy qu'il en ſoit, la maiſon de Pons eſt ancienne, & a preſque toûjours duré en poſſeſſion de la ville de Pons. Et comme la plus part des armoiries non ſeulement des villes, mais auſſi des Provinces & Royaumes entiers eſt priſe de l'équivoque des noms, auſſi ont ces Seigneurs de Pons de toute ancienneté eu pour leleur, un Pont d'or en champ de gueule.

De la ville de Saint Iean d'Angely.

CHAPITRE X.

QVant à la ville de ſaint Iean d'Angely elle eſt moderne, quoy qu'il y en ait bien peu dans la France, mais l'une des plus grandes & mieux baſties de toute la Xaintonge. Elle eſt aſſiſe entre les rivieres de Seure & Charante au profond d'un valon, ceinte de fortes murailles, deffenduë de foſſez retranchez avec avantage, & fortifiée d'une Abbaye dont la riviere de Boutonne va baignant les murs. Saint Iean d'Angely.

Cette Abbaye a eſté le premier plan de la ville, fondée-là par le Roy Pepin environ l'an 768. & au propre lieu d'un ſien Palais appellé Angery, pour y mettre les precieuſes reliques du chef de ſaint Iean Baptiſte qu'il avoit euës de quelques Religieux retournans de la terre ſainte, & en vertu deſquel-

les il avoit gagné une ſignalée bataille contre Gaïfer Roy de Guyenne.

Ce n'eſt pas ce ſeul de nos Rois qui a employé & conſacré à Dieu ſa propre maiſon & demeure. C'a eſté plaiſir à beaucoup d'autres, & devant & aprés luy de ſe voir délogez, & de voir le ſouverain maiſtre de tous les Rois eſtre logé en leurs ſales, en leurs cabinets & en leurs chambres. Car il ſe lit du grand Clovis, que de ſon Palais il érigea l'Abbaye ſainte Geneviéve à Paris: & de Capet, qu'en reconnoiſſance que Dieu avoit transferé la Couronne de France en ſa maiſon, il donna ſa maiſon pour y édifier l'Egliſe ſaint Barthelemy, qui eſt proche du Palais; de Robert ſon fils, que ſe ſouvenant du meſme benefice, donna la ſienne pour y faire l'Egliſe ſaint Nicolas: & d'Henry premier ſon fils qui donna encore la ſienne pour édifier le Prieuré de S. Martin des Champs.

Le peuple attiré depuis par l'odeur de la ſainte vie des Religieux que Pepin avoit logez en cette Abbaye, fit bâtir-là autour des maiſons en grand nombre pour y habiter, leſquelles enfin par progrez de temps ſe ſont accreuës en bonne & grande ville que des noms de ſaint Iean & d'Angery l'on a nommée ſaint Iean d'Angely, par la mutation d'une ſeule lettre, & qui l'an 1569. fut la borne des victoires du Duc d'Anjou, bien qu'aprés s'eſtre deffenduë courageuſement elle ſe rendit finalement par compoſition. Car ſi luy & les ſiens ne ſe fuſſent amuſez là, ains euſſent pourſuivy les Princes & l'Admiral, la guerre euſt ceſſé ſelon le jugement humain, veu l'étonnement qui s'eſtoit mélé parmy ceux de la Religion, & les difficultez qui ſe preſenterent.

De la ville de Barbeſieux.

CHAPITRE XI.

LA ville de Barbeſieux, que les Latins modernes appellent *Barbeſillum*, eſt à quatre ou cinq lieuës de la ville de Ponts, & ſur les confins & limites de l'Angoulmois. Elle a le ſol aſſez fecond, quoy qu'éloignée de rivieres ; & porte le titre de ville pour avoir autrefois eſté cloſe de foſſez & de murailles, deſquelles en reſtent encore à l'œil quelques marques & veſtiges. Barbeſieux.

Cette ville eſt décorée de deux paroiſſes, l'une dite de ſaint Mathias (qui eſt auſſi Prieuré de l'Ordre de Cluny) l'autre nommée de ſaint Iſmas, & hors les murs d'un Convent de Cordeliers. Remarquable encore par la naiſſance d'Elie Vinet aſſez connu par ſes doctes écrits.

Elle eſt auſſi embellie & fortifiée d'un château, que les Anglois avoient ruiné pendant les guerres de Guyenne, mais qui depuis a eſté relevé par l'ayeule de ce grand Antoine de la Roche-foucault Seigneur de Barbeſieux, Chevalier de l'ordre, & Lieutenant general au Gouvernement de Paris & Iſle de France, depuis Lieutenant general extraordinaire tant par mer que par terre, ſous le regne de François premier, lequel mourut l'an 1537.

DV PAYS DE PERIGORD.

De la ville ; Comté & Eveſché de Perigueux.

CHAPITRE XII.

LE païs de Perigord eſt l'un des plus anciens & renommez de la Guyenne, & mis en ligne de compte par Ceſar au livre ſeptiéme de ſes Commentaires, entre les autres païs que les principaux Seigneurs des Gaules cottiſerent chacun à cinq mille hommes en leur commune ligue contre les Romains, & ſous le nom de *Petrocorij* qu'il partage en commun avec ſes habitans. La terre y eſt aſpre & pierreuſe, & preſque par tout relevées en hautes terres & montagnes chargées de plantes & d'arbres fruictiers de diverſes ſortes ; ſur tout de Chaſtaigners : mais ſous un Ciel ſi ſerain & temperé, que rarement la peſte, ou autres maladies contagieuſes en dépeuplent les villes, leſquelles y ſont en tres-grand nombre, & continuellement toutes remplies & comblées d'hommes. La capitale du païs eſt Perigueux, ou Perigueurs Eveſché, aſſiſe en platte campagne, mais que les colines & coſtaux couverts de vignobles limitent de tous coſtez, & départie en deux villes, diſtantes l'une de l'autre de plus de cent pas, dont la vieille, où habite l'Eveſque, eſt par les Perigourdins appellée

Cité, l'autre ville ſimplement. Ainſi eſt Limoges diviſée en deux, mais plus prés de beaucoup la ville de la Cité qu'à Perigueux.

Ceux qui ont recherché ce qui pouvoit éclaircir la grandeur & le luſtre ancien de cette ville, comme le Seigneur de la Boirie, nous ont laiſſé par écrit qu'elle eſtoit l'une des premieres de la Gaule en antiquité : que la poſterité de Noé dont ſe peupla tout le monde, y venant en avoit jetté les premiers fondemens, & qu'elle luy avoit impoſé le nom de Iaphet l'un des fils de ce ſecond parent & anceſtre de la race des hommes. Nom qu'ils aſſeurent avoir trouvé en pluſieurs titres antiques.

Quant à moy comme je n'oſe ni bonnement contrevenir à cette opinion, ni ſemblablement y conſentir librement : Auſſi ſçay-je que du temps des Romains elle ne faiſoit plus de gloire de ce titre, ains ſe vantoit ſeulement de celuy de Veſſune que luy donne le Geographe Ptolomée. Titre encore aujourd'huy retenu par une tour qui paroiſt à cinquante toiſes delà de forme ronde, aſſez entiere, & faite toute de pierre quarrée. C'eſt une merveille que de cette tour qu'on appelle la tour Viſonne. Elle eſt ſimplement épaiſſe d'une toiſe, mais eſlevée en l'air plus de cent pieds, enduite au dedans d'un tres-fort cyment fait de chaux & de thuyle, & druëment armée par dehors de gros cloux & crochets de fer, ſans apparence au reſte d'aucune porte ni feneſtre, & qui balance les jugemens humains de grandes doutes au ſujet de ſon premier uſage. On prend toutefois creance de deux chemins voûtez & ſouterrains qui conduiſent à elle, que ce pouvoit eſtre quelque Temple de la Deeſſe Venus, prés de laquelle ſe voyent auſſi les ruines d'un

Amphitheatre fort magnifique qu'on appelle Rophies ou *Caſtra Rolphij*, fait en ovale, & de pareille Architecture ; au dedans duquel reſtent meſme encore quelques marques & veſtiges de cages où l'on renfermoit les beſtes pour les combats.

Cette ancienne Cité de Iaphet ou Veſſune eſtoit ſpacieuſe & de grande eſtenduë, voire decorée par les Romains de pluſieurs beaux & riches édifices, mais ayant eſté ruinée par tant de peuples qui ont depuis couru & pillé toute la Guyenne, on a rebaſty celle qui porte à preſent le nom du peuple, & qui en ſes murailles a encore pluſieurs marques des reliques glorieuſes de quelque ſomptueux & magnifique Palais telles que ſont pieces de gros pilliers, colonnes, architraves, chapiteaux, ſoubaſſement, fragmens de ſtatuës, pierres gravées d'Epitaphes, & autres antiquitez & inſcriptions tant Grecques que Latines.

S. Front contemporain de ſaint Martial la convertit par ſes predications, y dédia une Egliſe à l'honneur de ſaint Eſtienne, qui eſt aujourd'huy la Cathedrale, voûtée à deux faces & remarquables par une haute Pyramide eſlevée en façon de clocher ſur une haute Tour quarrée, & en fut le premier Eveſque. Voire aprés ſa mort il y fut honoré d'une Egliſe Abbatiale enrichie de tres-ſuperbes parades, ſurhauſſée de grandes & graves prérogatives, & annexée depuis à l'Eveſché.

Elle eſt encore embellie de pluſieurs autres Egliſes, comme de ſaint Silvain Diſciple de ſaint Front, hors les murs des Convents des Iacobins, Cordeliers & Auguſtins, d'une Religion de filles de l'Ordre ſainte Claire, & d'un Hoſtel-Dieu joignant la riviere de l'Iſle, ſur

laquelle regne un fort beau pont, pour paſſer aux faux-bourgs.

Elle a auſſi eu autrefois des Comtes ſortis de Vulgrin Comte d'Angouleſme, & du nom deſquels ſe vante encore la porte de Taillefer.

Mais ſes plus beaux ornemens, ſont la Seneſchauſſée, le Preſidial & la maiſon de ville: deſquels toutefois je paſſeray ici la recommandation pour dire briefvement que la Seneſchauſſée eſt belle & ancienne, le Preſidial orné de Lieutenans General, Civil & Criminel, de Conſeillers, Gens du Roy & autres Officiers dont les appellations reſſortiſſent au Parlement de Bourdeaux; & finalement la maiſon de ville & corps d'icelle remarquable par l'ordre & la police d'un Maire & ſix Conſuls annuels, qui ont la charge & la reſerve de l'œconomie publique, & jouiſſent de grandes prééminences.

De la memoire de nos peres on y a auſſi veu une Cour de Generaux pour les Aides avec un Preſident, & quelque nombre de Conſeillers, érigée par Henry Deuxiéme, mais elle a depuis eſté transferée en la ville de Bourdeaux, & puis ont eſté leſdits Generaux annexez au corps de la Cour de Parlement dudit Bourdeaux.

De quelques autres villes & places plus remarquables de Perigueux.

CHAPITRE XIII.

IL y a pluſieurs autres villes & places de grande marque & recommandation en ce païs

de Perigord, Sarlat Eveſché & Siege Royal,
Sarlat. Bergerac pareillement Siege Royal, tous deux
Berge. du reſſort de la Seneſchauſſée de Perigueux.
rac. Marſac, bourgade remarquable par la mer-
Marſac. veille d'une fontaine, qui a ſon flux & reflux
tout ainſi que le bras de mer qui paſſe devant
Bourdeaux, Linde petite ville ſur la Dordon-
Linde. ne deffenduë d'une tour quarrée, haute de dix
pieds ou environ, de laquelle ſort une au-
tre fontaine, qui fait moudre deux beaux
moulins au retour qu'elle fait prés de la ſource:
Miramont autre ville, prés de laquelle ſe voit
Mira- une caverne ougroteſque appellée Cluſe au, qui
mont. a d'eſtenduë plus de cinq ou ſix lieuës par ſous
terre, & de laquelle on fait ces contes mer-
veilleux qu'il y a des ſales & chambres toutes
pavées d'un pavé de pierres trop menuës &
mouchetées de couleurs differentes, des au-
tels, peintures, veſtiges de pluſieurs ſortes de
beſtes, fontaines & ruiſſeaux, & entr'autres
un de plus de ſix-vingts pieds de large. Mer-
veilles qui ont fait croire à pluſieurs que c'é-
toit en ce lieu que les anciens Payens ſacri-
fioient à leur Venus ou à leurs Dieux infer-
naux : Fortifiez en leur creance d'un autre
antre trouvé dans la Cominge, auquel ſe re-
marquoit encore un idole de cette Deeſſe,
avec quelques autres figures de Priapées aſſez
diſſoluës.

Chaſtil- Il y a encore la place de Chaſtillon, ſigna-
lon. lée l'an mil quatre cens cinquante-deux, d'une
bataille en laquelle Iean Talbot & ſon fils fu-
Muſſidã. rent tuez & les Anglois défaits, Muſſidan ou
Mſe, fut tué le Comte de Briſſac l'an mil cinq cens
cinquante-neuf. L'Iſle ainſi dite d'une riviere
de meſme nom, laquelle paſſe auſſi à Peri-

gueux. Riberac, maiſon ancienne, enrichie du glorieux titre de Vicomte, Nontron Baronnie, ſur le fleuve de Bandiat ſujette autrefois à la Vicomté de Limoges, ainſi qu'on peut voir par les alliances & armoiries de Bretagne & de Limoges qui ſont en l'Egliſe Parrochiale ſaint Eſtienne, aſſiſe dans la forteresſe imprenable du Chaſteau de ladite ville. Nontron. Branthome villette fort gracieuſe, & ſituée en ſol aſſez fecond ſur la riviere de Dronne, où vous remarquez une des belles Abbayes de la Guyenne au pied d'un Roc tout couvert d'un boçage, & duquel torrent ſortent une infinité de fontaines. Cadoüin, lieu de ſinguliere devotion & renommée par toute la France, voire en pluſieurs endroits de la Chreſtienté, pour les precieuſes Reliques d'un des Suaires de noſtre Sauveur. Finalement Limeil ſituée deſſus un roc, au pied duquel paſſe la riviere de Dordonne, & pluſieurs autres Baronnies & groſſes bourgades, que je paſſe ſous ſilence, afin de finir ce chapitre. Branthome. Limeil.

DV PAIS ET VICOMTE' DE LIMOVSIN.

DE LA VILLE, SIEGE Presidial & Evesché de Limoges.

CHAPITRE XIV.

LE païs de Limousin, l'un des plus spacieux de toute la Guyenne, divisé en haut & bas & signalé de deux beaux Eveschez, voire composé de plusieurs belles & grandes villes, sur lesquelles toutes preside le Seneschal de la contrée, est aussi du ressort du Parlement de Bourdeaux. La Capitale du haut est Limoges, ville tres-antique, & nombrée jadis entre les quatre Citez rouges de la Gaule, comme il se peut voir par deux vers alleguez au chapitre de la Cité du Mans. Limouix Prince Gaulois, de la vieille race des Gomerties, est vulgairement tenu pour le premeer Autheur de son origine, & de son nom, voire de celuy de tout le territoire. Elle est assise une partie en vallon, & partie sur la croupe d'une petite coline, beaucoup plus longue que large, assez bien close de murailles, & fortifiée de profonds fossez. Au lieu où elle est la plus haute vous y remarquerez une fontaine qui surgissant à gros

boüillons court & arrouſe toutes les ruës.

Et certainement faut bien que ç'ait eſté autrefois quelque choſe de grand, beaucoup plus grand qu'il n'eſt pas aujourd'huy; puiſque Ceſar conquerant les Gaules la trouva forte, grande & bien remplie de peuple il y a plus de ſeize cens ans. Au livre ſeptiéme de ſes Commentaires, le Limouſin eſt cottiſé à dix mille hommes auſſi bien que le Beauvoiſin, que nous avons déja dit avoir eſté l'un des plus puiſſans peuples des Gaules, & au livre huitiéme il dit que Canius ayant eſté averty par lettres & meſſagers de Duratius (qui s'eſtoit toûjours retenu au party des Romains) comme grand nombre d'ennemis s'eſtoient aſſemblez en armes au bas Poictou, s'achemina vers la ville de Limoges, pour raiſon que grande partie de ce quartier-là s'eſtoit revoltée: Et comme il fut prés de là il connut encore plus particulierement par le rapport des priſonniers, qu'une groſſe trouppe de gens, ſous la conduite de Dumnaque chef des Angevins, avoit enclos Duratius, & aſſiegé Limoges. Et peu aprés il ajoûte comme ledit Dumnaque leva le ſiege & fut pourſuivy & défait par Fabius avec douze mille de ſes gens.

Auſſi elle a eſté pour ſa grandeur érigée en Eveſché, ſaint Martial la convertit par ſes predications, & y jetta les premiers fondemens de l'Egliſe Cathedrale qu'il dédia au glorieux martyr ſaint Eſtienne, que l'on tient avoir eſté ſon parent. Car voicy comme en parle Iean Bouchet en ſes Annales d'Aquitaine, où méme il ſemble qu'il en ait fait un Royaume & qu'il luy dõne des Princes & Seigneurs particu-

liers : ſi mieux on n'aime les prendre pour Gouverneurs ſous l'autorité de l'Empire. *S. Martial*, dit cét Autheur, *de prime face n'oſa aller preſcher à Limoges, qui lors eſtoit ville de grande renommée, parce que le Roy Eſtienne homme Payen y faiſoit reſidence, & alla premierement en la Cité de Tulles & és environs. Et certain temps aprés averty que ledit Eſtienne eſtoit allé en l'expedition des Romains, contre les Bretons, qui s'eſtoient derechef rebellez, ſelon aucuns hiſtoriens, & ſelon les autres contre les Germains, ſe tranſporta à Limoges où il preſcha, & à ſa predication la jeune pucelle Valerie, qui eſtoit d'âge nubile, fut convertie à la foy de Noſtre-Seigneur, & délibera de n'épouſer le Roy Eſtienne qu'il ne fut baptiſé.* Il raconte en ſuite comme ce Prince eſtant retourné de ſon voyage, fit trancher la teſte à cette pucelle nouvellement Chreſtienne, hors la Cité de Limoges, où il advint un memorable miracle. *Car aprés que le bourreau eût couppé & abbatu la teſte de la vierge, le corps par volonté divine ſe proſterna, prit ſa teſte contre ſes bras, & l'apporta en la Cité aux pieds de ſaint Martial.* Il conte auſſi que *la pierre où le corps de cette ſainte avoit mis ſa teſte fut viſiblement convertie en marbre*: que celuy qui l'avoit décolée, la nuit prochaine, ainſi qu'elle luy avoit predit, mourut ſoudainement. Et qu'enfin, *de toutes ces choſes averty le Roy Eſtienne, s'humilia envers ſaint Martial, & aprés que Dieu à ſa requeſte eut reſſuſcité celuy qui avoit décolé ſainte Valerie, ſe fit baptiſer & aucuns de ſa maiſon, à raiſon dequoy ſaint Martial eut plus groſſe auterité de preſcher la ſainte Evangile par tout le païs d'Aquitaine.*

Ce ſaint & glorieux Prelat aprés avoir planté

té la foy Catholique en cette contrée, & fait pluſieurs grands miracles par l'eſpace de 28. ans, comme témoigne le Chronique Antoine, *alla de ce monde en l'autre* (ce ſont les paroles de l'Annaliſte) *par la fureur d'une fiévre qui le tint longuement. Son corps repoſe en ſon Egliſe de Limoges qui eſt une Abbaye, & non en l'Egliſe Cathedrale qui fut dédiée par luy au nom de ſaint Eſtienne premier martyr. Et ſes deux Diſciples ſont inhumez, ſcavoir eſt ſaint Aſtroclinian devant ſaint Martial & ſaint Alpinian en l'Egliſe du Prieuré de Reufec le Chaſteau, qui eſt au Dioceſe de Bourges, & partie du temporel en la Duché de Berry & partie en Poictou, dépendant de l'Abbaye de ſaint Martial de Limoges. Il eſt contenu en ladite Chronique Antoine, que le Roy Eſtienne fut à Rome ſe faire abſoudre par ſaint Pierre, & que depuis fit penitence. Son corps eſt inhumé prés de celuy de ſaint Martial. Et dit-on audit lieu de Limoges, qu'il y a toujours un Cierge ardent, ou autre lumiere devant ſa ſepulture & que ſi, & quand on ceſſe d'y en mettre, qu'on entend un merveilleux bruit en ladite Egliſe.*

Limoges diverſes fois ruinée.

Cette ville depuis a ſouffert de grandes ruines en divers ſiecles : les Gots l'ont pillée & ſaccagée, comme témoigne Sidonius Apollinaris : aprés les Gots, les François l'ont maltraittée à leur arrivée és Gaules : Et depuis encore deux de leurs Rois, Charles Martel & Pepin allant contre le Roy de Guyenne, l'ont moleſtée : Finalement les Anglois l'ayant priſe, comme depuis elle euſt ſecoüé le joug de leur puiſſance pour ſe rendre au Roy Charles V. ils la détruiſirent & ruinerent auſſi l'an 1369. Qui eſt cauſe qu'il ne faut s'émerveiller ſi elle retient aujourd'huy ſi peu de ſon pre-

mier lüſtre.

Ille n'eſt toutefois ſi petite, qu'elle n'ait toûjours eſté reputée la plus riche & plus ſpacieuſe Vicomté de toute la France, voire l'une des plus policées. Car outre la Seneſchauſſée & le ſiege Preſidial que le Roy Henry II. y a eſtably, comme aux meilleures villes du Royaume, encore y eſt le Bureau des Finances de tout le païs, la Iuriſdiction ordinaire du Vicomte, les Magiſtrats & Officiers de l'hoſtel de ville, & la Iuſtice des Conſuls pour le fait du commerce & de la marchandiſe.

Mais encore la peut-on rendre plus recommandable par les grands & ſçavans perſonnages qu'elle a produits. Iean Dorat, grand Poëte, & duquel les écrits ſont vrayement dorez, eſtoit natif de Limoges: Et à Limoges vit premierement la lumiere du Soleil cét inſigne Orateur, Marc Antoine de Muret, qui depuis fut bien aiſe qu'eſtant né d'une ville fameuſe en France, on le fit bourgeois de la plus noble ville qui fut & qui ſera oncques en Italie.

S. Yrier la Perche. Il y a pluſieurs autres villes, bonnes & marchandes au haut Limouſin, comme ſaint Yrier la Perche, ſur les limites d'Angoulmois: ainſi dite du nom de ce ſaint natif de Limoges: lequel dreſſa premierement un hermitage, pour y vivre en ſolitude avec quelques Moines, mais aprés ſa mort il y laiſſa une ſi bonne odeur de ſa ſainte vie, que de tous coſtez il s'aſſembla un grand nombre de peuple pour y habiter: Et eſt aujourd'huy ville cloſe, decorée d'une Egliſe Collegiale, & d'un Siege Royal qui reſortit au Preſidial de Limoges. La ville de ſaint Iunian y eſt auſſi, ainſi nommée d'un S. Hermite duquel Gregoire de Tours fait mention. Et

S. Iunian

y a ſemblablement une Egliſe Collegiale. Puis la ville de S. Leonard remarquable par une belle & riche Abbaye de meſme nom. Salongnac, la Souterraine, Benevent, aujourd'huy petites places, mais où il y a grandes marques & veſtiges de bien plus grande choſe: Et celle de Pierre Buſiere qui n'eſt plus qu'un gros bourg, commandé de hautes colines chargées de vignobles, qui épandent leur odeur juſques dans les portes de Limoges. Bourg outre lequel eſt encore Segur, anciennement ſeul ſiege arreſté du païs de Limouſin, & ſimple Chaſteau pour le preſent, puis Chalus où l'on tient qu'un Seigneur d'iceluy trouva ſous terre l'an 1199. les Images d'un Empereur, de ſa femme & de ſes enfans aſſis à une table, le tout de fin or, & que le Roy d'Angleterre averty de ce, les voulant avoir contre ſon gré le fit aſſieger au Chaſteau où il fut tué d'un coup de fleſche. Place encore remarquable aujourd'huy par cette grande Foire tant renommée en toute la Guyenne, qui s'y tient le jour de la S. George au mois d'Avril: Et enfin les veſtiges, ſi aucuns le reconnoiſſent, de la ville de Bré, que les Anglois raſerent & envelopperent au profond d'une éternelle ruine.

En ce païs eſt auſſi l'Abbaye de Grandmont, principale de tout l'Ordre inſtitué l'an 1076. par un Gentil-homme d'Auvergne nommé Eſtienne: lequel quittant le monde ſe retira en cette ſolitude montagneuſe, prés le lieu qu'on appelle Murat, où il ſe donna tout à Dieu, pour s'adonner plus librement à l'exercice de ſes heureuſes eſperances, & la meditation de ſes eſperées felicitez. Abbaye de Grandmont.

Finalement les maiſons illuſtres de ce territoire ſont celles-cy Pierre Buſiere, ja métionnée

cy-devant, Chaſteau-neuf, les Cars, à preſent Comté, Vauguin, Magnac iſſuë de celle de Neuville, & quelques autres de moindre marque.

De la ville & Eveſché de Tulles.

CHAPITRE XV.

LE bas Limouſin n'a que trois villes Royales, deſquelles il puiſſe particulierement ſe glorifier, Tulles, Vzerche & Brive ſurnommée la Gaillarde, toutes trois en debat pour la prééminence & autorité, bien que dés long-temps Brive ait eſté préferée aux aſſemblées publiques du pais, à la faveur de la Seneſchauſſée qui l'a toûjours renduë de condition plus relevée que celle des deux autres.

Tulles pour le plus éminent & magnifique avantage de ſa gloire, ſe vante de ſon Siege Epiſcopal, qui toutefois n'y a eſté eſtably que depuis que le Pape Iean XXII. fut eſlevé au Souverain dégré de l'Egliſe : Car ce n'eſtoit auparavant qu'une Abbaye, dont ce grand Pape rehauſſa le luſtre par une dignité ſi haute & ſi remarquable.

Tull. Ie ne fais pourtant aucune difficulté de croire que cette ville ne ſoit fort antique, & qu'elle n'ait autrefois eſté grande. S. Martial y alla jetter les ſemences de la Religion Chreſtienne, ſi toſt qu'il fut venu en Guyenne, & fit meſme pluſieurs miracles au Chaſteau, comme témoigne l'Hiſtoire de ſa vie compoſée par Aurelian l'un de ſes Diſciples. Hiſtoire qui remarque auſſi la grandeur de la place par la diverſité des ruës : à chacune deſquelles elle met des Temples : mais Temples & habita-

tions d'idoles que ce pieux & devot ſerviteur de Dieu fit choir ſur leurs ruines.

L'Annaliſte d'Aquitaine en parle encore en cette ſorte. *S. Martial & ſes deux Diſciples firent tant par leurs journées qu'ils arriverent en la ſeconde Aquitaine. Et allerent premierement preſcher la foy Catholique à Tulles en Limouſin, où S. Martial fit pluſieurs grands miracles.*

Cette ville eſt aſſiſe en lieu raboteux, & limitée de diverſes collines : mais abondante en beaucoup de commoditez, comme vins & huiles de noix : & qui tient le premier rang entre ſes égales pour les richeſſes & pour le commerce. Les Egliſes y ſont belles & bien baſties : & ſur toutes la Cathedrale, recommandée pour l'aiguille pyramidale de ſon clocher entre les plus belles de la France, aiguille dont la pointe induſtrieuſement levée en l'air ne ſouffre pas meſme que celle de ſaint Michel de Bourdeaux, de ſaint Gervais de Lectoure, marchent du pair avec elle.

Outre l'Eveſché, y a auſſi maintenant Bailliage & Siege Royal de Iuſtice, éclipſé de ceux de Brive & d'Vzerche, meſme Eſlection & recepte des tailles & deniers du païs.

De la ville d'Vzerche.

CHAPITRE XVI.

LA ſeconde ville du bas Limouſin eſt Vzerche, belle, gracieuſe & temperée : ville aſſiſe ſur le torrent de Vezere, & preſque imprenable, ſelon le jugement des hommes. Ses deffenſes ſont les eaux de tous coſtez, & n'y a que deux avenuës, mais ſi fortes, qu'on dit communément, *Qui a maiſon à Vzerche a Chaſteau en Limouſin.*

On tient que Pepin combattant Vaifer ou Gaifre dans l'Aquitaine, fit baſtir ce fort entre ces eaux impetueuſes, & le fortifia de dix-huit Tours, l'une deſquelles fut appellée *la Tour de Leocaire*, pour ce qu'il fit en icelle couper la teſte à Leocaire Maire de ſon Palais : & s'en trouve meſme qui maintiennent que ce Roy l'annoblit d'un glorieux titre d'Eveſché; mais je n'en ay jamais rien leu dans mes livres, qui m'en puiſſe donner certaine aſſeurance.

Elle a auſſi cét honneur parmy beaucoup d'autres : que nonobſtant l'autorité de l'Anglois en Guyenne, elle a toûjours eſté fidelle a la Couronne de France, & luy a toûjours rendu les vœux d'une humble obeïſſance.

Meſme elle eſt recommandable par une riche Abbaye de l'Ordre de ſaint Benoiſt, dont pluſieurs belles Reliques ſurhauſſent la ſplendeur & l'excellence, comme la Nape ſur laquelle noſtre Sauveur fit la Cene avec ſes Apoſtres, & le corps des glorieux ſaint Leon & Coronat, où les privez d'eſprit & ſans uſage de raiſon voyagent ordinairement les mains chargées de vœux & de ſupplications, leſquelles Reliques ont eſté perduës pendant les dernieres guerres des Huguenots.

Hors l'enclos de ſes murailles ſe voyoient encore n'agueres les vieux reſtes d'un Chaſteau ſurnommé la Blanche, où l'on dit que ſaint Martial habitoit preſchant en ce païs, & prés duquel y a encore une fontaine & Chappelle dédiée à ſon nom : puis le Prieuré de la Vinadiere dépendant de ſaint Iean de Hieruſalem : & à deux lieuës delà la Chartreuſe de Glandiere.

De la ville de Brive, dite la Gaillarde.

CHAPITRE XVII.

LA troiſiéme & derniere ville Royale de ce territoire eſt Brive ſurnommée la Gaillarde; ville ſituée en platte & feconde campagne, & qui a la veuë belle, & limitée de bois, vignes, prez & terres fourmentieres : bref de tout ce que l'homme ſçauroit deſirer pour les commoditez de la vie.

Qu'elle ſoit ancienne n'en faut faire aucun doûte. Gregoire de Tours l'appelle Brive Curetie, & dit que ſaint Martin Diſciple du grand Archeveſque de Tours y repoſe. Et un peu aprés il ajoûte que l'Egliſe dediée à ſon nom ayant eſté bruſlée par les ennemis, ſaint Ferreol Eveſque de Limoges la fit rebaſtir. Gondouaud auſſi qui ſe diſoit fils naturel de noſtre Clotaire premier du nom, & auquel les cheveux furent rognez par forme de deſaveu retournant d'Italie en France, *fut* dit, l'hiſtoire, *par pluſieurs ſeditieux eſleu Roy à Brive la Gaillarde en Limouſin, ſur un grand pavois ou bouclier, & porté par le camp ſelon la maniere lors vſitée de recevoir & couronner les Rois des Francois.*

La plus belle marque de ſplendeur pour le preſent, eſt la Seneſchauſſée qui la rend plus riche & remplie de peuple. Seneſchauſſée qui reſſortiſſoit jadis au païs de Perigueux, mais duquel le Roy Charles VI. la retrancha pour la joindre au Limouſiin.

Outre ces villes il y en a quelques autres moindres en ce païs, comme Treignac, Douzenac, Allaſſac, Beaulieu, Meiſſac, Vſſer,

ſaint Angel, & Beaumont autrefois demantelées & raſées par les Anglois.

Les maiſons plus illuſtres ſont Ventadour, Combort, Turenne, Pompadour Roffignac, Maumont, ſaint Ial, Grimel & autres.

DES PAYS ET COMTEZ D'AGENOIS ET CONDOMOIS.

De la ville, Siege Preſidial & Eveſché d'Agen.

CHAPITRE XVIII.

VEnons maintenant à la ſpacieuſe & belle contrée d'Agenois, qui s'eſtendoit jadis juſques ſur le Condomois & le territoire d'Albret, & que l'on peut veritablement dire l'œil & le cœur de la Guyenne, comme la Guyenne eſt chez Auſone & Salvian, le cœur & l'œil de la France.

Cette contrée eſt arrouſée de trois belles & grandes rivieres, bien poiſſonnées, navigables & aſſez prochaines de la mer, dans laquelle elles s'engoulfrent: ſçavoir, Garonne, Lot & Dordonne: dont la premiere prend ſa ſource des Monts Pyrenées: les deux autres des montagnes de Givaudan & d'Auvergne, par le moyen du trafic & commerce

tout y aborde de Bourdeaux, Thoulouſe, Quercy, Rouërgue, Perigord & Gaſcongne. Belles campagnes à bled, bordées de rivieres & ruiſſeaux, les coſteaux reveſtus de vignobles, les vallons de belles prairies, pourveuës de belles fontaines & grandes ſources d'eaux: de terres labourables graſſes & fertiles, de vergers & jardinages: & les pentes des colines chargées de boccages. Par conſequent abondante en bleds, vins, grains, fruits, foins, lieges, bétail, miel, cire, lins, chanvres, laines, & mille autres ſingularitez, qui apportent là un monde de commoditez & d'utilitez merveilleuſes.

Mais nos bons Autheurs modernes ne ſont pas bien d'accord ſur le nom ancien de ce païs & de ſes habitans: Les uns eſtiment que ce ſont vrayement les *Nitiobriges* de Ceſar, que j'ay dit en quelque endroit eſtre pris par Vigenes pour ceux d'alentour de Niſmes, & de Montpellier. Les autres aſſeurent que ce ſont les *Garites* mentionnez par le meſme Ceſar. Mais parmy ce different & divetſité d'opinions je trouve qu'il y a plus de raiſon & d'apparence, que ce ſoient les *Nitiobriges*, quand pour toute preuve il n'y auroit que l'authorité & deſcription de Pline qui les loge entre le Perigord, Quercy, Rouërgue, le païs Thoulouſain & le fleuve du Tarn, aujourd'huy vrayes limites de l'Agenois *Narbonnenſi Provinciæ contermini Ruthæni, Cadurci, Notiobriges, Tarneque amne diſcreti à Tholoſanis, Petricorij.* Et comme a dit Monſieur Savaron *Nitiobriges Cæſari ſunt contermini Cadurcis & Ruthenis.* Que s'il reſte encore quelque difficulté je veux que Ptolomée, lequel eut parfaite connoiſſance

Age-nois.

Agen.

de ce peuple & de ce païs, l'éclaircisse : *Nitiobrigum* : dit-il, *urbs & caput Aginum*. C'est Agen, capitale & Metropolitaine Cité de l'Agenois, que nos vieux Historiens appellent tantost Aginois, tantost Aginus, & Aginuns, & tantost Agenet, selon la diversité du langage de ceux qui parloient & écrivoient pour lors. Agen chef, le cœur & l'œil de sa Province, & l'un des plus beaux & agreables sejours qu'il est possible, située en un beau, grand, & plaisant rencontre de païsage, assise au bord de cette grande riviere de Garonne, en un païs (comme je viens de dire) fort fertil & abondant : par ainsi riche, populeuse, frequente & marchande, & telle qu'il n'y en a point en la Guyenne aprés Bourdeaux, qui la puissent égaler en grandeur, en apparence, en pompe, ny en commoditez.

Ie laisseray la recherche des fondateurs de cette ville & de l'origine de son nom : pour estre chose plus curieuse que necessaire. Et bien que quelques-uns l'empruntе d'un Agenor fils de Bel ou d'Antenor, les autres d'un Agenos petit fils d'Ajax Telamon, & d'autres encore d'Agenidas l'un des Ephores de Lacedemone durant la guerre Peloponesienne : si est-ce que ce sera toûjours beaucoup plus d'honneur aux Agenois de se confesser issus des anciens Gaulois, que de foüiller dans les ruines de Troye, pour en tirer leur extraction, ou la ramener de la Grece.

Aussi la ville d'Agen est elle fort ancienne ; & tres-celebre, & renommée dés la premiere remarque & memoire des Gaules. Et porte marque de fort grande antiquité, bien qu'elle ne fut pas si grande au temps passé qu'elle est à present, & qu'elle semble avoir

eſté augmentée par pluſieurs fois : comme il y a bien de l'apparence par les portes & anciens murs qu'on y void par la ville, dans aucunes deſquelles portes & anciennes murailles ont eſte abbatuës : qui montrent que l'ancienne cloſture n'eſtoit point ſi grande, ou bien eſtoit diverſe, ou qu'il y avoit ville, Cité & Faux-bourgs.

Par ſucceſſion de temps cette ville s'eſt accruë en telle grandeur qu'on la void à preſent: & eſt vray-ſemblable qu'elle ſeroit encore beaucoup plus grande, n'eſtoit qu'elle a eſté ruinée, détruite, gaſtée, raſée & peut eſtre plus d'une fois. Et ſe doit-on à juſte cauſe ébahir dequoy elle eſt encore ſi grande & fournie qu'on la void à cette heure. Voire ne ſe pourroit point trouver peut eſtre ſemblable ville en tout le païs & Duché de Guyenne, ſi on s'en veut rapporter à ce que Iules de l'Eſcale-grand Scrutateur de l'antiquité en a laiſſé par écrit en ſa preface contre Eraſme, *Agynnum* dit-il, *eſt oppidum Aquitaniæ princeps*. C'eſt pourquoy peu de temps aprés s'eſtre renduë avecque le reſte des Gaules, ſous la fatale fortune & domination de Ceſar, elle fut choiſie pour chef ſpirituel de tout le païs, meſme du temps des premiers Apoſtres, quoy que ce ſoit Martial, qui y fonda la premiere Egliſe au nom de ſaint Eſtienne, depuis elle a toûjours eſté floriſſante, & pourveuë de vertueux Eveſques & autres ſaints perſonnages, qui ont conſtamment ſouffert pour la Foy & Religion Chreſtienne, ſous la perſecution tyrannique des Empereurs Idolatres: Notamment ſaint Caprais qu'on tient avoir eſté ſon premier Eveſque, & ſainte Foy Vierge, au nom & à l'honneur deſquels ſe

Agen Eveſché.

voyent encore aujourd'huy deux belles Egliſes fondées en cette ville, enrichies entre autres choſes de la teſte entiere & venerable de ſaint Capraiſe, & d'une bonne partie de celle de ſainte Foy, & pluſieurs autres reliques, comme des bien-heureux ſaints Prime & Primicien freres, qui furent martyriſez quant & eux, & dont les corps deſtituez de teſtes, ſe voyent pour le jourd'huy dans leurs monumens, en l'Egliſe dudit ſaint Capraiſe. Comme ſe void auſſi une autre fort Chreſtienne & remarquable antiquité de l'Hoſpital du meſme ſaint, ſçavoir eſt un lieu ſouterrain creux & profond, *Sepulchrum, ubi ſanctiſſimorum martyrum reponebantur corpora*, que le vulgaire appelle encore pour le jourd'huy le Martyre, & la raiſon duquel eſt tirée de ce qu'en ce temps-là le ſiege Romain & le Pretoire pour les Magiſtrats & Gouverneurs de l'Empire de Rome eſtoit établi en cette cité, & partant les perſecutions plus grandes & horribles en icelle.

Ainſi l'ancien Legendaire manuſcrit ſur le martyre de ſaint Caprais & ſainte Foy avenu ſous Datien dit que *Cont. Dacenaum urbem deveniſſe Agennenſium quæ inter opimatiſſima Aquitaniæ oppida caput extollebat, &c.*

Mont & Hermitage de S. Caprais.

Et eſt à noter que ce ſaint Caprais habitoit lors en un devot Hermitage qu'il avoit choiſi ſur une haute coline du coſté des marais qui ſont derriere l'Egliſe ſainte Foy : Coline toute couverte de boccages, appellée jadis le Mont Pompeian, & au pied de laquelle eſt encore la Ville d'Agen, ainſi que la décrit fort bien & veritablement le manuſcrit ſus elle & allegué. *Interea beatus Capraſius ut cæteri*

Christicolæ, peragratis circumquaque scopulorum diversoriis tandem clivum montis, cui antiquitus, ut famaest, Pompeiaco nomen imposuit, latenter conscendit. Hiatum spelunca sub ipsa rupis fronte invenit quæ desuper pendentibus scopulis, opacum prabbat receptaculum ingressis. Ad cuius montis radicem (voicy une fort belle & veritable description de cette ville) *civitas mirifico circundata peribolo sita est, quam Arunciscnes Agenum vocitantes, fulgentibus ædificiis decorare summopere decertarunt: quamea tempestate pusillus Christianorum grex inhabitans, gentilium adeo rabie premebatur, ut illatis sæpenumero calamitatibus attriti ab urbe secedentes, per abrupta eremi, ac fragosas convallium cautes delitescendo, vagarentur, cultu atque habitu agrestes, quod maxime contigisse fertur sub sævissimi Tyranni adventu.* veritable description de la ville d'Agen.

La naïveté, & le poids du sens & des paroles de ce discours Latin, fort à propos pour le sujet, pour la representation & figure de cette ville, & de l'estat des premiers Chrestiens de cette contrée, m'a invité à le rapporter en cét endroit en son entier.

Et ne veux pourtant encore oublier qu'en ce lieu saint & devot se voit une belle fontaine que l'on tient estre sortie & rejallie miraculeusement du rocher frappé de la main de ce Saint Caprais, qui comme un autre Moyse. *Convertit petram in stagna aquarum, & rupem in fontes aquarum. Percussit petram, aqua exivit.* Miracle dont voicy une description bien naïve & élegante, & qui merite bien d'estre inserée en ce lieu pour sa recommandation. *Loculus ille est in altissimo montis cacumine situs: cuius in superiori dorso gratissima planicies ostenditur atque objecta insese fronte pendentibus sco-*

autres Egliſes en la Guyenne du meſme nom du premier Martyr ſaint Eſtienne. L'autre Egliſe Collegiale & autrefois Abbaye : Baſilique ſi ancienne & renommée, qu'il y a plus de mil ans qu'elle ſervit d'aſile & de refuge à la femme du Duc Regnoüard, ou Regnovauld, du temps des enfans de Clovis premier Roy tres-Chreſtien. Et peut-eſtre c'eſt celuy dont le lieu qu'on appelle vulgairement Regnaud, avec ſes anciennes ruines, levées de terre & foſſez, porte le nom.

Ces deux Temples ſuperbes & devots montrent à l'œil leur Antiquité ; eſtant certain (comme pluſieurs ont remarqué) que ſi riches & magnifiques édifices ne peuvent eſtre bâtis que du temps que la foy & religion Chreſtienne eſtoient plus zelées & ardentes en devotion qu'elles n'ont eſté depuis. Ce qui avint du temps de Clovis premier Roy tres-Chreſtien, il y a environ vnze cens trente, ou quarante ans.

Ces deux Egliſes principales, ſont bien pourveuës & aſſorties de Chaſſes de ſaints & ſaintes, & de Reliquaires enchaſſez en Or, en Argent & autres ornemens ſomptueux, & vaſes precieux en bon nombre Simon Eveſque d'Agen, apporta beaucoup de ſaints Reliquaires, & les dédia à l'Egliſe ſaint Eſtienne, qui luy avoient eſté donnez par Gervais, Abbé de ſaint Savin fondé par Charles le Grand ſur le bord du fleuve en Poictou. Outre leſquels Reliquaires, Rhegino Eveſque d'Agen fit de grands dons & preſens à ladite Egliſe. Vn autre Eveſque nommé Bernard reſtaura cette Egliſe, & la remit en ſon premier eſtat, & la maiſon Epiſcopale auſſi, qui avoient eſté détruites & démolies, & luy confera

ſieurs beaux droits ſpirituels, & corporels,
maud Vicomte de Broullée, à ſon exemple,
mitation, luy fit de grands dons & largeſ-
, meſme luy donna le paſſage de la Foi. Il
i eu des Orgues d'excellent ouvrage, des
oches d'admirable grandeur, des Sepulchres
hes & antiques, meſmes de quelques anciens
cs d'Aquitaine & Comtes d'Agenois dans le
oiſtre S. Caprais.

es ouvrages de ces deux Egliſes ſont au ſur-
is fort anciens & auguſtes, les deux Cha-
res y établis, fort honorables, & bien reglez,
appointez, & où il y a des perſonnes d'exem-
& de doctrine.

e paſſe les autres Paroiſſes ſaint Hilaire, &
nte Foy, & les quatre Convents des Freres
ndians: Où il y a de bons Religieux, qui font
ucoup de fruit par leur Predication, ſçavoir
onne vie. Ces Convents au reſte eſtant de
ucture fort belle & ancienne, au regard du
nps que ces Ordres ont eſté inſtituez & fon-
z. Les deux Monaſteres & maiſons devotes
s Dames Religieuſes, exemptes non ſeule-
nt de tout reproche, mais auſſi de tout om-
ge & ſoupçon. Ces trois beaux & devots
atoires, & congregations des Penitens, avec
rs ſacs & foüets, ſaint Antoine, ſaint Hle-
ne, & ſainte Quitterie, & le College ſaint
cques maintenant le Seminaire des Preſtres,
Curez: & le devot Monaſtere moderne des
ſteres & moribonds Peres Capucins, miroirs
devotion Chreſtienne, quoy que quelques
prits de ce temps libertins & ſoupçonneux les
ent voulu taxer d'une bigotte hypocriſie, &
perſtitieuſe devotion, en leurs cellules, où ils
vivent que de l'ame ſeule, & de l'eſprit, par-
cipans de la nature des Anges, n'ayant preſ-

ſaint Angel, & Beaumont autrefois demantelées & raſées par les Anglois.

Les maiſons plus illuſtres ſont Ventadour, Combort, Turenne, Pompadour Roffignac, Maumont, ſaint Ial, Grimel & autres.

DES PAYS ET COMTEZ D'AGENOIS ET CONDOMOIS.

De la ville, Siege Preſidial & Eveſché d'Agen.

CHAPITRE XVIII.

VEnons maintenant à la ſpacieuſe & belle contrée d'Agenois, qui s'eſtendoit jadis juſques ſur le Condomois & le territoire d'Albret, & que l'on peut veritablement dire l'œil & le cœur de la Guyenne, comme la Guyenne eſt chez Auſone & Salvian, le cœur & l'œil de la France.

Cette contrée eſt arrouſée de trois belles & grandes rivieres, bien poiſſonnées, navigables & aſſez prochaines de la mer, dans laquelle elles s'engoulfrent: ſçavoir, Garonne, Lot & Dordonne: dont la premiere prend ſa ſource des Monts Pyrenées: les deux autres des montagnes de Givaudan & d'Auvergne, par le moyen du trafic & commerce

tout y aborde de Bourdeaux, Thoulouſe, Quercy, Rouërgue, Perigord & Gaſcongne. Belles campagnes à bled, bordées de rivieres & ruiſſeaux, les coſteaux reveſtus de vignobles, les vallons de belles prairies, pourveuës de belles fontaines & grandes ſources d'eaux: de terres labourables graſſes & fertiles, de vergers & jardinages: & les pentes des colines chargées de boccages. Par conſequent abondante en bleds, vins, grains, fruits, foins, lieges, bétail, miel, cire, lins, chanvres, laines, & mille autres ſingularitez, qui apportent là un monde de commoditez & d'utilitez merveilleuſes.

Agenois.

Mais nos bons Autheurs modernes ne ſont pas bien d'accord ſur le nom ancien de ce païs & de ſes habitans: Les uns eſtiment que ce ſont vrayement les *Nitiobriges* de Ceſar, que j'ay dit en quelque endroit eſtre pris par Vigenes pour ceux d'alentour de Niſmes, & de Montpellier. Les autres aſſeurent que ce ſont les *Garites* mentionnez par le meſme Ceſar. Mais parmy ce different & diverſité d'opinions je trouve qu'il y a plus de raiſon & d'apparence, que ce ſoient les *Nitiobriges*, quand pour toute preuve il n'y auroit que l'authorité & deſcription de Pline qui les loge entre le Perigord, Quercy, Rouërgue, le païs Thoulouſain & le fleuve du Tarn, aujourd'huy vrayes limites de l'Agenois *Narbonnenſi Provinciæ contermini Ruthæni, Cadurci, Notiobriges, Tarneque amne diſcreti à Tholoſanis, Petricorij.* Et comme a dit Monſieur Savaron *Nitiobriges Cæſari ſunt contermini Cadurcis & Ruthenis.* Que s'il reſte encore quelque difficulté je veux que Ptolomée, lequel eut parfaite connoiſſance

Agenois.

de ce peuple & de ce païs, l'éclaircisse : *Nitiobrigum* : dit-il, *urbs & caput Aginum*. C'est Agen, capitale & Metropolitaine Cité de l'Agenois, que nos vieux Historiens appellent tantost Aginois, tantost Aginus, & Aginuns, & tantost Agenet, selon la diversité du langage de ceux qui parloient & écrivoient pour lors. Agen chef, le cœur & l'œil de sa Province, & l'un des plus beaux & agreables sejours qu'il est possible, située en un beau, grand, & plaisant rencontre de païsage, assise au bord de cette grande riviere de Garonne, en un païs (comme je viens de dire) fort fertil & abondant : par ainsi riche, populeuse, frequente & marchande, & telle qu'il n'y en a point en la Guyenne aprés Bourdeaux, qui la puissent égaler en grandeur, en apparence, en pompe, ny en commoditez.

Ie laisseray la recherche des fondateurs de cette ville & de l'origine de son nom : pour estre chose plus curieuse que necessaire. Et bien que quelques-uns l'emprunte d'un Agenor fils de Bel ou d'Antenor, les autres d'un Agenos petit fils d'Ajax Telamon, & d'autres encore d'Agenidas l'un des Ephores de Lacedemone durant la guerre Peloponesienne : si est-ce que ce sera toûjours beaucoup plus d'honneur aux Agenois de se confesser issus des anciens Gaulois, que de foüiller dans les ruines de Troye, pour en tirer leur extraction, ou la ramener de la Grece.

Aussi la ville d'Agen est elle fort ancienne ; & tres-celebre, & renommée dés la premiere remarque & memoire des Gaules. Et porte marque de fort grande antiquité, bien qu'elle ne fut pas si grande au temps passé qu'elle est à present, & qu'elle semble avoir

eſté augmentée par pluſieurs fois : comme il y a bien de l'apparence par les portes & anciens murs qu'on y void par la ville, dans aucunes deſquelles portes & anciennes murailles ont eſte abbatuës : qui montrent que l'ancienne cloſture n'eſtoit point ſi grande, ou bien eſtoit diverſe, ou qu'il y avoit ville, Cité & Faux-bourgs.

Par ſucceſſion de temps cette ville s'eſt accruë en telle grandeur qu'on la void à preſent: & eſt vray-ſemblable qu'elle ſeroit encore beaucoup plus grande, n'eſtoit qu'elle a eſté ruinée, détruite, gaſtée, raſée & peut eſtre plus d'une fois. Et ſe doit-on à juſte cauſe ébahir dequoy elle eſt encore ſi grande & fournie qu'on la void à cette heure. Voire ne ſe pourroit point trouver peut eſtre ſemblable ville en tout le païs & Duché de Guyenne, ſi on s'en veut rapporter à ce que Iules de l'Eſcale-grand Scrutateur de l'antiquité en a laiſſé par écrit en ſa preface contre Eraſme, *Agynnum* dit-il, *eſt oppidum Aquitaniæ princeps*. C'eſt pourquoy peu de temps aprés s'eſtre renduë avecque le reſte des Gaules, ſous la fatale fortune & domination de Ceſar, elle fut choiſie pour chef ſpirituel de tout le païs, meſme du temps des premiers Apoſtres, quoy que ce ſoit Martial, qui y fonda la premiere Egliſe au nom de ſaint Eſtienne, depuis elle a toûjours eſté floriſſante, & pourveuë de vertueux Eveſques & autres ſaints perſonnages, qui ont conſtamment ſouffert pour la Foy & Religion Chreſtienne, ſous la perſecution tyrannique des Empereurs Idolatres: Notamment ſaint Caprais qu'on tient avoir eſté ſon premier Eveſque, & ſainte Foy Vierge, au nom & à l'honneur deſquels ſe

Agen Eveſché.

voyent encore aujourd'huy deux belles Egliſes fondées en cette ville, enrichies entre autres choſes de la teſte entiere & venerable de ſaint Capraiſe, & d'une bonne partie de celle de ſainte Foy, & pluſieurs autres reliques, comme des bien-heureux ſaints Prime & Primicien freres, qui furent martyriſez quant & eux, & dont les corps deſtituez de teſtes, ſe voyent pour le jourd'huy dans leurs monumens, en l'Egliſe dudit ſaint Capraiſe. Comme ſe void auſſi une autre fort Chreſtienne & remarquable antiquité de l'Hoſpital du meſme ſaint, ſçavoir eſt un lieu ſouterrain creux & profond, *Sepulchrum, vbi ſanctiſſimorum martyrum reponebantur corpora*, que le vulgaire appelle encore pour le jourd'huy le Martyre, & la raiſon duquel eſt tirée de ce qu'en ce temps-là le ſiege Romain & le Pretoire pour les Magiſtrats & Gouverneurs de l'Empire de Rome eſtoit établi en cette cité, & partant les perſecutions plus grandes & horribles en icelle.

Ainſi l'ancien Legendaire manuſcrit ſur le martyre de ſaint Caprais & ſainte Foy avenu ſous Datien dit que *Cont. Dacenaum vrbem deveniſſe Agennenſium quæ inter opimatiſſima Aquitaniæ oppida caput extollebat, &c.*

Mont & Hermitage de S. Caprais.

Et eſt à noter que ce ſaint Caprais habitoit lors en un devot Hermitage qu'il avoit choiſi ſur une haute coline du coſté des marais qui ſont derriere l'Egliſe ſainte Foy : Coline toute couverte de boccages, appellée jadis le Mont Pompeian, & au pied de laquelle eſt encore la Ville d'Agen, ainſi que la décrit fort bien & veritablement le manuſcrit ſus Belle & allegué. *Interea beatus Capraſius ut cæteri*

Christicolæ, peragratis circumquaque scopulorum diversoriis tandem clivum montis, cui antiquitus, ut famæ est, Pompeiaco nomen imposuit, latenter conscendit. Hiatum speluncæ sub ipsa rupis fronte invenit quæ desuper pendentibus scopulis, opacum præbebat receptaculum ingressis. Ad cuius montis radicem (voicy une fort belle & veritable descriptiõ de cette ville) *civitas mirifico circundata peribolo sita est, quam Arunciſenes Agenum vocitantes, fulgentibus ædificiis decorare summopere decertarunt: quam ea tempestate pusillus Christianorum grex inhabitans, gentilium adeo rabie premebatur, ut illatis sæpenumero calamitatibus attriti, ab urbe secedentes, per abrupta eremi, ac fragosas convallium cautes delitescendo, vagarentur, cultu atque habitu agrestes, quod maxime contigisse fertur sub sævissimi Tyranni adventu.*

veritable description de la ville d'Agen.

La naïveté, & le poids du sens & des paroles de ce discours Latin, fort à propos pour le sujet, pour la representation & figure de cette ville, & de l'estat des premiers Chrestiens de cette contrée, m'a invité à le rapporter en cét endroit en son entier.

Et ne veux pourtant encore oublier qu'en ce lieu saint & devot se voit une belle fontaine que l'on tient estre sortie & rejallie miraculeusement du rocher frappé de la main de ce Saint Caprais, qui comme un autre Moyse. *Convertit petram in stagna aquarum, & rupem in fontes aquarum. Percussit petram, aqua exivit.* Miracle dont voicy une description bien naïve & élegante, & qui merite bien d'estre inserée en ce lieu pour sa recommandation. *Loculus ille est in altissimo montis cacumine situs: cuius in superiori dorso gratissima planicies ostenditur atque objecta insese fronte pendentibus sco-*

pulis, cum frondosis arbustis opaca instar horti subiti præbet amœnitatem intrantibus, qui locus nec hoc solo decoratur beneficio, ab ipsius rupis angusto hiatu purissimus fons levi cum murmure emittitur, quem pretiosus martyr Caprasius percussa silice dextra à Domino impetravit: Cuius nuda quam gustu delectabilis, quàmque debilibus membris tactu salubris, ex frequentissimo vos experium habemus: salva fide cunctis denotante posteris.

A la charge & au martyre de saint Caprais succeda saint Vincent surnommé d'Agenois à la difference de celuy d'Espagne, & par consequent ce fut le second Evesque d'Agen, lequel s'estant retiré en la mesme cellule, il répandit son sang, & finit sa vie, pour rendre un autre fidele témoignage de la religion des Chrestiens : Et les parties de son corps démembrées & déchirées furent recüeillies avec ses ossemens, & mises dans ce Sepulchre de pierre, qui reste & se void encore sur les lieux joignant cette belle fontaine dite aujourd'huy pour cela de saint Vincent, dont la bonté & salubrité continuë encore & ne s'en trouve point de plus saine & agreable au boire, en quelque part que ce soit. Mesme seroit une œuvre loüable & recommandable & fort aisée de la conduire dans la ville. Mais l'indevotion a fait cesser les œuvres merveilleuses que Dieu faisoit autrefois là, par le moyen de ses eaux.

Ie ne m'amuse point à particulariser icy le divers estat & succez de cette ville, selon la diversité des temps & occurrences des affaires publiques, sous les premiers Rois Gaulois & depuis les Empereurs tant idolatres que Chrestiens, ses sieges, prises & reprises sous

les Gots, Viſigots & Oſtrogots, qui en chaſſerent les Romains & l'occuperent ſur eux, ſous les Huns qui la pillerent par deux diverſes fois, ſous les Vandales, Alains, Sueves & Bourguignons, ſous les Sarrazins, Mores, Normands, & Danois qui s'en ſaiſirent & la ravagerent aprés, joüants d'verſement au boutehors : ſous les Rois & Ducs d'Aquitaine & de Gaſcongne, ſous les Rois d'Angleterre, puis ſous les Comtes de Thoulouſe qui en furent quelque temps en poſſeſſion, & derechef ſous les Anglois qui s'en ſaiſirent, la quitterent, & s'en reſaiſirent par pluſieurs & diverſes fois: comme fit auſſi le Comte d'Armagnac: juſques à la finale reünion de ce païs & de cette ville à la Couronne de France, ſous la troiſiéme & derniere lignée de nos Rois.

Ie ne m'arreſte point auſſi à déduire lequel de nos Rois a premierement erigé l'Agenois en Comté, ny qui en ont eſté les Comtes & Comteſſes juſques à la Reyne Marguerite qui en emprunte encore avant ſa mort l'une de ſes inſignes qualitez, ſeulement pourſuivray je en peu de mots les principaux ornemens qui ſervent maintenant de luſtre & d'antiquité à cette ville & à ce païs.

Et premierement pour reprendre ce que j'ay déja dit cy-deſſus des Egliſes, le roulement des ſaiſons devoratrices de toutes choſes de-çà bas, y a laiſſé juſqu'aujourd'huy entiers & accomplis ces beaux Temples & Baſiliques de ſaint Eſtienne & ſaint Caprais, appellez Baſiliques du titre de Royales, comme dediées à Dieu, qui eſt le Roy des Rois: L'une Egliſe Cathedrale, ſiege d'Eveſché que ſaint Martial fonda & conſacra comme nous avons diſcouru cy-devant, avec pluſieurs

autres Egliſes en la Guyenne du meſme nom du premier Martyr ſaint Eſtienne. L'autre Egliſe Collegiale & autrefois Abbaye : Baſilique ſi ancienne & renommée, qu'il y a plus de mil ans qu'elle ſervit d'aſile & de refuge à la femme du Duc Regnoüard, ou Regnovauld, du temps des enfans de Clovis premier Roy tres-Chreſtien. Et peut-eſtre c'eſt celuy dont le lieu qu'on appelle vulgairement Regnaud, avec ſes anciennes ruines, levées de terre & foſſez, porte le nom.

Ces deux Temples ſuperbes & devots montrent à l'œil leur Antiquité ; eſtant certain (comme pluſieurs ont remarqué) que ſi riches & magnifiques édifices ne peuvent eſtre bâtis que du temps que la foy & religion Chreſtienne eſtoient plus zelées & ardentes en devotion qu'elles n'ont eſté depuis. Ce qui avint du temps de Clovis premier Roy tres-Chreſtien, il y a environ vnze cens trente, ou quarante ans.

Ces deux Egliſes principales, ſont bien pourveuës & aſſorties de Chaſſes de ſaints & ſaintes, & de Reliquaires enchaſſez en Or, en Argent & autres ornemens ſomptueux, & vaſes precieux en bon nombre Simon Eveſque d'Agen, apporta beaucoup de ſaints Reliquaires, & les dédia à l'Egliſe ſaint Eſtienne, qui luy avoient eſté donnez par Gervais, Abbé de ſaint Savin fondé par Charles le Grand ſur le bord du fleuve en Poictou. Outre leſquels Reliquaires, Rhegino Eveſque d'Agen fit de grands dons & preſens à ladite Egliſe. Vn autre Eveſque nommé Bernard reſtaura cette Egliſe, & la remit en ſon premier eſtat, & la maiſon Epiſcopale auſſi, qui avoient eſté détruites & démolies, & luy confera

pluſieurs beaux droits ſpirituels, & corporels, Hunaud Vicomte de Broullée, à ſon exemple, & imitation, luy fit de grands dons & largeſſes, meſme luy donna le paſſage de la Foi. Il y a eu des Orgues d'excellent ouvrage, des Cloches d'admirable grandeur, des Sepulchres riches & antiques, meſmes de quelques anciens Ducs d'Aquitaine & Comtes d'Agenois dans le Cloiſtre S. Caprais.

Les ouvrages de ces deux Egliſes ſont au ſurplus fort anciens & auguſtes, les deux Chapitres y établis, fort honorables, & bien reglez, & appointez, & où il y a des perſonnes d'exemple & de doctrine.

Ie paſſe les autres Paroiſſes ſaint Hilaire, & ſainte Foy, & les quatre Convents des Freres Mendians: Où il y a de bons Religieux, qui font beaucoup de fruit par leur Predication, ſçavoir & bonne vie. Ces Convents au reſte eſtant de ſtructure fort belle & ancienne, au regard du temps que ces Ordres ont eſté inſtituez & fondez. Les deux Monaſteres & maiſons devotes des Dames Religieuſes, exemptes non ſeulement de tout reproche, mais auſſi de tout ombrage & ſoupçon. Ces trois beaux & devots Oratoires, & congregations des Penitens, avec leurs ſacs & foüets, ſaint Antoine, ſaint Hierôme, & ſainte Quitterie, & le College ſaint Iacques maintenant le Seminaire des Preſtres, & Curez: & le devot Monaſtere moderne des auſteres & moribonds Peres Capucins, miroirs de devotion Chreſtienne, quoy que quelques eſprits de ce temps libertins & ſoupçonneux les ayent voulu taxer d'une bigotte hypocriſie, & ſuperſtitieuſe devotion, en leurs cellules, où ils ne vivent que de l'ame ſeule, & de l'eſprit, participans de la nature des Anges, n'ayant preſ-

que beſoin de matiere, & qui ne peuvent vivre que cloüez & attachez au Crucifix. Et l'Hôpital ſaint Caprais avec ſa Chapelle, bien bâty, regy & policé, pour recevoir les pauvres paſſans, heberger les pelerins, & nourrir les miſerables, vrayes marques d'Hoſpitalité charitable, auquel cy devant les Hoſpitaux ſaint Antoine & ſaint Iacques ont eſté joints, & transferez, afin que je ne laiſſe en arriere le College, & maiſon devote des Peres Ieſuites, non moins doctes que religieux, Eſcole & Seminaire de pieté. C'eſt l'un des ornemens de cette ville, & des plus neceſſaires remedes ſpirituels, pour guerir les maladies d'eſprit, & les frenaiſies des opinions erronées, pour la gueriſon des dévoyez. N'eſt-ce pas l'un des plus ſouverains preſervatifs pour la jeuneſſe, contre les corruptions tant ſpirituelles que temporelles de cét âge empoiſonné de crimes, de vices & d'erreurs, vray ſeminaire de la pluſpart des bons Religieux, Eccleſiaſtiques, & des conſcientieux & droicturiers Officiers & Magiſtrats, & de pluſieurs pertinens Advocats, dont le bareau ſe trouve-là maintenant ſuffiſamment fourny. Deux fois le jour on y void le marché des bonnes lettres, que les Muſes y tiennent, étalant publiquement leurs cheres denrées, & étoffes de doctrine & ſçavoir, & leurs marchandiſes de l'eſprit. Iaçoit que ce ne ſoit point l'Academie d'Athenes, le Bruchion d'Alexandrie, où le Panathée de Rome: Neantmoins il ſe peut comparer aux meilleurs Colleges des meilleures villes du Royaume. Rend cette Cité plus remarquable de beaucoup, & plus fleuriſſante & frequente. Ce College fut fondé & doté il y a quelques années par la Reyne Marguerite, Ducheſſe de Valois,

Comteſſe d'Agenois, & Condomois, &c.

Entre les autres ornemens plus remarquables le ſiege Preſidial tient des premiers rangs, départy, & diviſé à Agen & Condom par lettres patentes du Roy, & Arreſt de ſon Conſeil Privé ſur icelles l'an 1558.

Aprés eſt la belle & ancienne Seneſchauſſée, l'une des meilleures & plus priſées de toutes celles de la grande Guyenne, comme faiſant le pair avec celle de Poitiers, & en laquelle il y avoit nombre de Conſeillers, avant que le Roy y établiſt ce ſiege Preſidial.

Enſuite vient la Maiſon de Ville, & corps d'icelle, l'ordre & Police des Conſuls, qui ont la charge & l'œconomie publique, & jouïſſent aucunement de la Iuſtice ordinaire avec le Iuge Royal: ſeuls ayans le pouvoir & autorité de pourvoir aux Offices de Notaires Royaux, & Tabellions de ladite ville.

Y eſt encore la Cour de l'Egliſe, qui eſt l'Officialité, avec ſes droits & prerogatives.

Comme auſſi a-t-elle eu l'honneur des ſeances des grands jours du Parlement de Bourdeaux, & des Chambres Souveraines. C'a eſté l'agreable ſejour des Princes, Princeſſes & Lieutenans de Roy en ces païs & Duché de Guyenne, comme eſtant le centre, le cœur & milieu du Gouvernement d'icelle, & l'endroit le plus commode & avantageux pour la paix, & pour la guerre: ainſi qu'a tres-bien remarqué & décrit en ſes Commentaires ce grand Capitaine Gaſcon, le feu Seigneur de Mont-Luc-Mareſchal de France, & Lieutenant pour le Roy en la Duché de Guyenne.

De la memoire des vivans on y a veu l'établiſſement du Bureau des Finances, & l'aſſiette de la recepte generale des Tailles de Guyenne.

de ce peuple & de ce païs, l'éclaircisse : *Nitiobrigum* : dit-il, *urbs & caput Aginum*. C'est Agen, capitale & Metropolitaine Cité de l'Agenois, que nos vieux Historiens appellent tantost Aginois, tantost Aginus, & Aginuns, & tantost Agenet, selon la diversité du langage de ceux qui parloient & écrivoient pour lors. Agen chef, le cœur & l'œil de sa Province, & l'un des plus beaux & agreables sejours qu'il est possible, située en un beau, grand, & plaisant rencontre de païsage, assise au bord de cette grande riviere de Garonne, en un païs (comme je viens de dire) fort fertil & abondant : par ainsi riche, populeuse, frequente & marchande, & telle qu'il n'y en a point en la Guyenne aprés Bourdeaux, qui la puissent égaler en grandeur, en apparence, en pompe, ny en commoditez.

Ie laisseray la recherche des fondateurs de cette ville & de l'origine de son nom : pour estre chose plus curieuse que necessaire. Et bien que quelques-uns l'emprunte d'un Agenor fils de Bel ou d'Antenor, les autres d'un Agenos petit fils d'Ajax Telamon, & d'autres encore d'Agenidas l'un des Ephores de Lacedemone durant la guerre Peloponesienne : si est-ce que ce sera toûjours beaucoup plus d'honneur aux Agenois de se confesser issus des anciens Gaulois, que de foüiller dans les ruines de Troye, pour en tirer leur extraction, ou la ramener de la Grece.

Aussi la ville d'Agen est elle fort ancienne ; & tres-celebre, & renommée dés la premiere remarque & memoire des Gaules. Et porte marque de fort grande antiquité, bien qu'elle ne fut pas si grande au temps passé qu'elle est à present, & qu'elle semble avoir

eſté augmentée par pluſieurs fois : comme il y a bien de l'apparence par les portes & anciens murs qu'on y void par la ville, dans aucunes deſquelles portes & anciennes murailles ont eſte abbatuës : qui montrent que l'ancienne cloſture n'eſtoit point ſi grande, ou bien eſtoit diverſe, ou qu'il y avoit ville, Cité & Faux-bourgs.

Par ſucceſſion de temps cette ville s'eſt accruë en telle grandeur qu'on la void à preſent: & eſt vray-ſemblable qu'elle ſeroit encore beaucoup plus grande, n'eſtoit qu'elle a eſté ruinée, détruite, gaſtée, raſée & peut eſtre plus d'une fois. Et ſe doit-on à juſte cauſe ébahir dequoy elle eſt encore ſi grande & fournie qu'on la void à cette heure. Voire ne ſe pourroit point trouver peut eſtre ſemblable ville en tout le païs & Duché de Guyenne, ſi on s'en veut rapporter à ce que Iules de l'Eſcale-grand Scrutateur de l'antiquité en a laiſſé par écrit en ſa preface contre Eraſme, *Agynnum* dit-il, *eſt oppidum Aquitaniæ princeps*. C'eſt pourquoy peu de temps aprés s'eſtre renduë avecque le reſte des Gaules, ſous la fatale fortune & domination de Ceſar, elle fut choiſie pour chef ſpirituel de tout le païs, meſme du temps des premiers Apoſtres, quoy que ce ſoit Martial, qui y fonda la premiere Egliſe au nom de ſaint Eſtienne, depuis elle a toûjours eſté floriſſante, & pourveuë de vertueux Eveſques & autres ſaints perſonnages, qui ont conſtamment ſouffert pour la Foy & Religion Chreſtienne, ſous la perſecution tyrannique des Empereurs Idolatres: Notamment ſaint Caprais qu'on tient avoir eſté ſon premier Eveſque, & ſainte Foy Vierge, au nom & à l'honneur deſquels ſe

Agen Eveſché.

voyent encore aujourd'huy deux belles Egliſes fondées en cette ville, enrichies entre autres choſes de la teſte entiere & venerable de ſaint Capraiſe, & d'une bonne partie de celle de ſainte Foy, & pluſieurs autres reliques, comme des bien-heureux ſaints Prime & Primicien freres, qui furent martyriſez quant & eux, & dont les corps deſtituez de teſtes, ſe voyent pour le jourd'huy dans leurs monumens, en l'Egliſe dudit ſaint Capraiſe. Comme ſe void auſſi une autre fort Chreſtienne & remarquable antiquité de l'Hoſpital du meſme ſaint, ſçavoir eſt un lieu ſouterrain creux & profond, *Sepulchrum, ubi ſanctiſſimorum martyrum reponebantur corpora*, que le vulgaire appelle encore pour le jourd'huy le Martyre, & la raiſon duquel eſt tirée de ce qu'en ce temps-là le ſiege Romain & le Pretoire pour les Magiſtrats & Gouverneurs de l'Empire de Rome eſtoit établi en cette cité, & partant les perſecutions plus grandes & horribles en icelle.

Ainſi l'ancien Legendaire manuſcrit ſur le martyre de ſaint Caprais & ſainte Foy avenu ſous Datien dit que *Cont. Dacenaum urbem deveniſſe Agennenſium quæ inter opimatiſſima Aquitaniæ oppida caput extollebat, &c.*

Mont & Hermitage de S. Caprais.

Et eſt à noter que ce ſaint Caprais habitoit lors en un devot Hermitage qu'il avoit choiſi ſur une haute coline du coſté des marais qui ſont derriere l'Egliſe ſainte Foy : Coline toute couverte de boccages, appellée jadis le Mont Pompeian, & au pied de laquelle eſt encore la Ville d'Agen, ainſi que la décrit fort bien & veritablement le manuſcrit ſus

Belle & allegué. *Interea beatus Capraſius ut cæteri*

Christicolæ, peragratis circumquaque scopulorum diversorijs tandem clivum montis, cui antiquitus, ut fama est, Pompeiaco nomen imposuit, latenter conscendit. Hiatum spelunca sub ipsa rupis fronte invenit quæ desuper pendentibus scopulis, opacum præbebat receptaculum ingressis. Ad cuius montis radicem (voicy une fort belle & veritable description de cette ville) *civitas mirifico circundata peribolo sita est, quam Aruncisenes Agenum vocitantes, fulgentibus ædificiis decorare summopere decertarunt: quam ea tempestate pusillus Christianorum grex inhabitans, gentilium adeo rabie premebatur, ut illatis sæpenumero calamitatibus attriti ab urbe secedentes, per abrupta eremi, ac fragosas convallium cautes delitescendo, vagarentur, cultu atque habitu agrestes, quod maxime contigisse fertur sub sævissimi Tyranni adventu.* veritable description de la ville d'Agen.

La naïveté, & le poids du sens & des paroles de ce discours Latin, fort à propos pour le sujet, pour la representation & figure de cette ville, & de l'estat des premiers Chrestiens de cette contrée, m'a invité à le rapporter en cét endroit en son entier.

Et ne veux pourtant encore oublier qu'en ce lieu saint & devot se voit une belle fontaine que l'on tient estre sortie & rejallie miraculeusement du rocher frappé de la main de ce Saint Caprais, qui comme un autre Moyse. *Convertit petram in stagna aquarum, & rupem in fontes aquarum. Percussit petram, aqua exivit.* Miracle dont voicy une description bien naïve & élegante, & qui merite bien d'estre inserée en ce lieu pour sa recommandation. *Loculus ille est in altissimo montis cacumine situs: cuius in superiori dorso gratissima planicies ostenditur atque objecta in sese fronte pendentibus sco-*

pulis, cum frondosis arbustis opaca instar horti subiti præbet amœnitatem intrantibus, qui locus nec hoc silo decoratur beneficio, ab ipsius rupis angusto hiatu purissimus fons levi cum murmure emittitur, quem pretiosus martyr Caprasius percussa silice dextra à Domino impetravit: Cuius unda quam gustu delectabilis, quàmque debilibus membris tactu salubris, ex frequentissimo usu experium habemus: salva fide cunctis denotante posteris.

A la charge & au martyre de saint Caprais succeda saint Vincent surnommé d'Agenois à la difference de celuy d'Espagne, & par consequent ce fut le second Evesque d'Agen, lequel s'estant retiré en la mesme cellule, il répandit son sang, & finit sa vie, pour rendre un autre fidele témoignage de la religion des Chrestiens : Et les parties de son corps démembrées & déchirées furent recüeillies avec ses ossemens, & mises dans ce Sepulchre de pierre, qui reste & se void encore sur les lieux joignant cette belle fontaine dite aujourd'huy pour cela de saint Vincent, dont la bonté & salubrité continuë encore & ne s'en trouve point de plus saine & agreable au boire, en quelque part que ce soit. Mesme seroit une œuvre loüable & recommandable & fort aisée de la conduire dans la ville. Mais l'indevotion a fait cesser les œuvres merveilleuses que Dieu faisoit autrefois là, par le moyen de ses eaux.

Ie ne m'amuse point à particulariser icy le divers estat & succez de cette ville, selon la diversité des temps & occurrences des affaires publiques, sous les premiers Rois Gaulois & depuis les Empereurs tant idolatres que Chrestiens, ses sieges, prises & reprises sous

les Gots, Viſigots & Oſtrogots, qui en chaſſerent les Romains & l'occuperent ſur eux, ſous les Huns qui la pillerent par deux diverſes fois, ſous les Vandales, Alains, Sueves & Bourguignons, ſous les Sarrazins, Mores, Normands, & Danois qui s'en ſaiſirent & la ravagerent aprés, joüants d'verſement au boutehors : ſous les Rois & Ducs d'Aquitaine & de Gaſcongne, ſous les Rois d'Angleterre, puis ſous les Comtes de Thoulouſe qui en furent quelque temps en poſſeſſion, & derechef ſous les Anglois qui s'en ſaiſirent, la quitterent, & s'en reſaiſirent par pluſieurs & diverſes fois: comme fit auſſi le Comte d'Armagnac: juſques à la finale reünion de ce païs & de cette ville à la Couronne de France, ſous la troiſiéme & derniere lignée de nos Rois.

Ie ne m'arreſte point auſſi à déduire lequel de nos Rois a premierement erigé l'Agenois en Comté, ny qui en ont eſté les Comtes & Comteſſes juſques à la Reyne Marguerite qui en emprunte encore avant ſa mort l'une de ſes inſignes qualitez, ſeulement pourſuivray je en peu de mots les principaux ornemens qui ſervent maintenant de luſtre & d'antiquité à cette ville & à ce païs.

Et premierement pour reprendre ce que j'ay déja dit cy-deſſus des Egliſes, le roulement des ſaiſons devoratrices de toutes choſes de-ça bas, y a laiſſé juſqu'aujourd'huy entiers & accomplis ces beaux Temples & Baſiliques de ſaint Eſtienne & ſaint Caprais, appellez Baſiliques du titre de Royales, comme dediées à Dieu, qui eſt le Roy des Rois: L'une Egliſe Cathedrale, ſiege d'Eveſché que ſaint Martial fonda & conſacra comme nous avons diſcouru cy-devant, avec pluſieurs

autres Egliſes en la Guyenne du meſme nom du premier Martyr ſaint Eſtienne. L'autre Egliſe Collegiale & autrefois Abbaye : Baſilique ſi ancienne & renommée, qu'il y a plus de mil ans qu'elle ſervit d'aſile & de refuge à la femme du Duc Regnoüard, ou Regnovauld, du temps des enfans de Clovis premier Roy tres-Chreſtien. Et peut-eſtre c'eſt celuy dont le lieu qu'on appelle vulgairement Regnaud, avec ſes anciennes ruines, levées de terre & foſſez, porte le nom.

Ces deux Temples ſuperbes & devots montrent à l'œil leur Antiquité ; eſtant certain (comme pluſieurs ont remarqué) que ſi riches & magnifiques édifices ne peuvent eſtre bâtis que du temps que la foy & religion Chreſtienne eſtoient plus zelées & ardentes en devotion qu'elles n'ont eſté depuis. Ce qui avint du temps de Clovis premier Roy tres-Chreſtien, il y a environ vnze cens trente, ou quarante ans.

Ces deux Egliſes principales, ſont bien pourveuës & aſſorties de Chaſſes de ſaints & ſaintes, & de Reliquaires enchaſſez en Or, en Argent & autres ornemens ſomptueux, & vaſes precieux en bon nombre Simon Eveſque d'Agen, apporta beaucoup de ſaints Reliquaires, & les dédia à l'Egliſe ſaint Eſtienne, qui luy avoient eſté donnez par Gervais, Abbé de ſaint Savin fondé par Charles le Grand ſur le bord du fleuve en Poictou. Outre leſquels Reliquaires, Rhegino Eveſque d'Agen fit de grands dons & preſens à ladite Egliſe. Vn autre Eveſque nommé Bernard reſtaura cette Egliſe, & la remit en ſon premier eſtat, & la maiſon Epiſcopale auſſi, qui avoient eſté détruites & démolies, & luy confera

pluſieurs beaux droits ſpirituels, & corporels, Hunaud Vicomte de Broullée, à ſon exemple, & imitation, luy fit de grands dons & largeſſes, meſme luy donna le paſſage de la Foi. Il y a eu des Orgues d'excellent ouvrage, des Cloches d'admirable grandeur, des Sepulchres riches & antiques, meſmes de quelques anciens Ducs d'Aquitaine & Comtes d'Agenois dans le Cloiſtre S. Caprais.

Les ouvrages de ces deux Egliſes ſont au ſurplus fort anciens & auguſtes, les deux Chapitres y établis, fort honorables, & bien reglez, & appointez, & où il y a des perſonnes d'exemple & de doctrine.

Ie paſſe les autres Paroiſſes ſaint Hilaire, & ſainte Foy, & les quatre Convents des Freres-Mendians: Où il y a de bons Religieux, qui font beaucoup de fruit par leur Predication, ſçavoir & bonne vie. Ces Convents au reſte eſtant de ſtructure fort belle & ancienne, au regard du temps que ces Ordres ont eſté inſtituez & fondez. Les deux Monaſteres & maiſons devotes des Dames Religieuſes, exemptes non ſeulement de tout reproche, mais auſſi de tout ombrage & ſoupçon. Ces trois beaux & devots Oratoires, & congregations des Penitens, avec leurs ſacs & foüets, ſaint Antoine, ſaint Hierôme, & ſainte Quitterie, & le Collège ſaint Iacques maintenant le Seminaire des Preſtres, & Curez: & le devot Monaſtere moderne des auſteres & moribonds Peres Capucins, miroirs de devotion Chreſtienne, quoy que quelques eſprits de ce temps libertins & ſoupçonneux les ayent voulu taxer d'une bigotte hypocriſie, & ſuperſtitieuſe devotion, en leurs cellules, où ils ne vivent que de l'ame ſeule, & de l'eſprit, participans de la nature des Anges, n'ayant preſ-

que beſoin de matiere, & qui ne peuvent vivre que cloüez & attachez au Crucifix. Et l'Hôpital ſaint Caprais avec ſa Chapelle, bien bâty, regy & policé, pour recevoir les pauvres paſſans, heberger les pelerins, & nourrir les miſerables, vrayes marques d'Hoſpitalité charitable, auquel cy devant les Hoſpitaux ſaint Antoine & ſaint Iacques ont eſté joints, & transferez, afin que je ne laiſſe en arriere le College, & maiſon devote des Peres Ieſuites, non moins doctes que Religieux, Eſcole & Seminaire de pieté. C'eſt l'un des ornemens de cette ville, & des plus neceſſaires remedes ſpirituels, pour guerir les maladies d'eſprit, & les frenaiſies des opinions erronées, pour la gueriſon des dévoyez. N'eſt-ce pas l'un des plus ſouverains preſervatifs pour la jeuneſſe, contre les corruptions tant ſpirituelles que temporelles de cét âge empoiſonné de crimes, de vices & d'erreurs, vray ſeminaire de la pluſpart des bons Religieux, Eccleſiaſtiques, & des conſcientieux & droicturiers Officiers & Magiſtrats, & de pluſieurs pertinens Advocats, dont le barreau ſe trouve-là maintenant ſuffiſamment fourny. Deux fois le jour on y void le marché des bonnes lettres, que les Muſes y tiennent, étalant publiquement leurs cheres denrées, & étoffes de doctrine & ſçavoir, & leurs marchandiſes de l'eſprit. Iaçoit que ce ne ſoit point l'Academie d'Athenes, le Bruchion d'Alexandrie, où le Panathée de Rome. Neantmoins il ſe peut comparer aux meilleurs Colleges des meilleures villes du Royaume. Rend cette Cité plus remarquable de beaucoup, & plus fleuriſſante & frequente. Ce College fut fondé & doté il y a quelques années par la Reyne Marguerite, Ducheſſe de Valois,

Comteſſe d'Agenois, & Condomois, &c.

Entre les autres ornemens plus remarquables le ſiege Preſidial tient des premiers rangs, départy, & diviſé à Agen & Condom par lettres patentes du Roy, & Arreſt de ſon Conſeil Privé ſur icelles l'an 1558.

Aprés eſt la belle & ancienne Seneſchauſſée, l'une des meilleures & plus priſées de toutes celles de la grande Guyenne, comme faiſant le pair avec celle de Poitiers, & en laquelle il y avoit nombre de Conſeillers, avant que le Roy y établiſt ce ſiege Preſidial.

Enſuite vient la Maiſon de Ville, & corps d'icelle, l'ordre & Police des Conſuls, qui ont la charge & l'œconomie publique, & jouïſſent aucunement de la Iuſtice ordinaire avec le Iuge Royal: ſeuls ayans le pouvoir & autorité de pourvoir aux Offices de Notaires Royaux, & Tabellions de ladite ville.

Y eſt encore la Cour de l'Egliſe, qui eſt l'Officialité, avec ſes droits & prerogatives.

Comme auſſi a-t-elle eu l'honneur des ſeances des grands jours du Parlement de Bourdeaux, & des Chambres Souveraines. C'a eſté l'agreable ſejour des Princes, Princeſſes & Lieutenans de Roy en ces païs & Duché de Guyenne, comme eſtant le centre, le cœur & milieu du Gouvernement d'icelle, & l'endroit le plus commode & avantageux pour la paix, & pour la guerre: ainſi qu'a tres-bien remarqué & décrit en ſes Commentaires ce grand Capitaine Gaſcon, le feu Seigneur de Mont-Luc-Mareſchal de France, & Lieutenant pour le Roy en la Duché de Guyenne.

De la memoire des vivans on y a veu l'établiſſement du Bureau des Finances, & l'aſſiette de la recepte generale des Tailles de Guyenne.

Ce que depuis a eſté départy aux villes de Bourdeaux & Limoges, qui les decore, enrichit, & annoblit beaucoup.

Les reſtes des Antiquitez qui ſont hors de cette ville d'Agen du coſté de la porte neuve & ces murs, ces piles & monceaux de ruines épars dans les foſſez & vignes d'une eſtoffe, & ciment autant dur & ferme que l'acier, avec les voûtes, conduits, & caveaux: & ces pavez de carreaux de marbres & petites pierres rapportées de diverſes couleurs & façons à la Moſaïque, qui ſe retrouvent ſous terre: avec pluſieurs medailles, & eſpeces d'or, d'argent, de cuivre, & de bronze, foüillant la terre, faiſant des foſſez, ou des reparations pour les fortifications, ou autrement, marquent non ſeulement l'Antiquité d'icelle, par ces remarques d'arenes, de bains antiques, & d'œuvre vrayement Romain: mais auſſi rapportent & denotent ſon ancienne grandeur & celebrité: On y trouve des fondemens de tours, & Chaſteaux ſi forts & bien cimentez, qu'il eſt mal-aiſé que les marteaux, ny autres outils, & inſtrumens de ruine y puiſſent mordre.

Le temps qui ruine tout, a ruiné & devoré les marques, & la memoire du Chaſteau de cette ville, tant renommé & mentionné par les hiſtoires des Anglois, & de plus loin par Turpin Archeveſque de Rheims Chroniqueur de Charles le Grand, qui chaſſa & défit ce grand Roy des Sarrazins qui s'eſtoit emparé de la Cité & Chaſteau d'Agen, au temps que Braca-luc Prince Sarrazin poſſedoit les lieux montagnars, & les plaines & campagnes limitrophes de la Guyenne au pied des monts Pyrenées: Le temps, dis-je, la aboly, & devoré pluſieurs grands & excellens édifices, riches & antiques,

meſmes ces maſures anciennes & deſtruites qui retiennent pour le jourd'huy le nom, & titre de la vieille monnoye, marque certaine & infaillible de ſouveraineté, & qui montre aſſez que là eſtoit anciennement la Fabrique, maiſtriſe & ouvrage de la monnoye.

Ce beau & antique bâtiment de Montravel, ſitué hors la vieille enceinte de cette ville ſur le bord du foſſé d'icelle, tenant du temps de quelque guerre des Anglois contraire party à celuy de la ville, eſt pour le jourd'huy le Palais Royal, où le ſiege Preſidial eſt, & s'y exerce la Iuſtice.

Le Chaſteau de la Sagne eſtoit auſſi hors les murs ſur le bord d'un ruiſſeau, où les marques & vieilles maſures en reſtent encore.

Et ſe trouve meſme par écrit dans quelques anciennes reconnoiſſances, *in Palatio exteriori*, ce qui doit faire preſumer que de ce coſté ou vers la porte Neuve, il y avoit quelque Palais, ouvrage des anciens Gaulois, ou des Romains.

La halle, & les places publiques & communes ſont en cette ville en aſſez bon nombre pour y tenir les foires & marchez. Pluſieurs beaux & utiles moulins à bled, & pour les foulons & teinturiers, leſquels apportent beaucoup de commoditez, dont le commun uſage & neceſſité ne ſe peuvent paſſer. En cette ville, dis-je, que la riviere de Garonne abordoit anciennement, & lavoit le pied de la muraille, meſme du coſté des Iacobins, où l'on void encore dans les murs les chaînes & anneaux de fer où l'on attachoit les bateaux: dont elle s'eſt depuis retirée & fort éloignée, & gagné païs bien avant du coſté de Gaſcogne.

Ie ne puis paſſer ſous ſilence cette particulie-

re grace & benediction que Dieu a octroyé à cette Cité, par la nouvelle & frequente devotion, que tout le païs circonvoisin a depuis peu d'années à la sainte & devote Chappelle de nostre-Dame de Bon-encontre prés de cette ville, qui s'accroist & s'augmente tous les jours. L'affluence du peuple ardent de devotion y accourant de toutes parts, des environs & des contrées éloignées, imite & suit de bien prés la celebrité des vœux, devotions, pelerinages & voyages qui se font à Nostre-Dame de Lorette & de Mont Sarra : Ou pour parler de plus prés, sans bouger du lieu : cette devotion & affluence de peuple y accourant de tous endroits, est un vray renouvellement de ce qui se souloit faire anciennement au saint lieu & hermitage devot de saint Caprais, cellule & habitation heureuse de saint Vincent d'Agenois.

Nostre-Dame de Bon encontre.

Outre ce comble de tant d'honneur, encore avec le titre de Seneschaussée, d'Evesché & Comté, elle comprend sous sa jurisdiction plusieurs autres Comtez, Vicomtez, grandes maisons de Seigneurs, belles villes, Chastellenies, Baronnies, Seigneuries particulieres, bonnes Abbayes, Prieurez, Commanderies, Archi-Prestrez, Doyennez, Places, Chasteaux, Bourgs & Bourgades tres-belles. Mais parlons seulement des villes plus remarquables.

De quelques autres villes remarquables de l'Agenois, & du Palais Royal de Caſſenueil.

CHAPITRE XIX.

Caſſenueil.

IL y a pluſieurs autres villes & places, aſſez belles & remarquables en ce païs d'Agenois, Villeneufve, où l'an mil quatre cent ſoixante ſe remuerent les Cours d'Agen pour la mortalité qui fut ſi grande, qu'il y mourut plus de quinze cens perſonnes en moins de neuf ou dix mois. Hauſte Fuſtaye, Clairac, Tonins, Marmande, Caſtel-Moron, le Maſt, Villefranche, Saincte Foy, toutes villes cloſes. Puis le lieu & place de Caſſenueil où Charlemagne avoit un Palais, & où allant aux Eſpagnes il laiſſa la Reyne Hildegarde ſa femme, tres-noble & vertueuſe Dame, laquelle y fit ſes couches, & accoucha heureuſement de Louïs le Debonnaire l'an ſept cens ſeptante ſept. *In villa regia*, dit l'Hiſtoire, *cuius vocabulum Caſinoglius* ou *Caſinogus*, Voire luy-meſme y établit le ſiege de ſon Royaume d'Aquitaine, y ſejourna, & y fit ſes Pâques.

Ie ne veux oublier en paſſant que les autres écrivent que ce fut l'an 778. que la Reyne accoucha en un Chaſteau en l'Aquitaine, és marches de Poitou. Sur lequel different, il eſt bien certain que pour le jourd'huy ſur le grand chemin de la poſte de Poitiers, il ſe trouve un village qui s'appelle Caſſenueil, qu'on pourroit conjecturer eſtre celuy-là. Mais il ne ſe trouve aucune marque, ny apparence de Palais ou de Chaſteau Royal, ny d'aucune antiquité, comme

en celuy-cy d'Agenois, & si est encore celuy de Poitou au delà, & bien loin de la Dordonne, & beaucoup plus de la Garonne, & fort éloigné aussi des Abbayes de Clerac & d'Eysses, desquelles Charles le Grand fonda l'une & restaura l'autre de Cassenueil en de hors. Ioint que pour donner dans la Gascogne & passer en Espagne, celuy-cy est beaucoup plus commode.

De la ville de Mont Pesat d'Agenois.

CHAPITRE XX.

Mont-pesat d'Agenois.

EN l'Agenois est encore la ville de Montpesat, seule cause & motif de la guerre qui se renouvella entre le Roy Charles le Bel & l'Anglois l'an mil trois cent vingt-deux, dont voicy l'occasion. En ce temps le Seigneur de Montpesat en Gascogne voulut faire fermer & fortifier un sien Chasteau, qui estoit assis és limites & separations des païs & terres des Rois de France & d'Angleterre, & pource qu'il estoit question dudit limite entre les officiers de ces deux Rois, les Officiers du Roy de France empeschèrent que le Seigneur de Mont-pesat ne fit cette fortification. Sur ce different fut donnée Sentence par laquelle la place fut appliquée au profit du Roy de France, qui la garnit de gens pour la garder & deffendre. Mais le Seigneur de Montpesat de ce courroucé se retira à Bourdeaux devers le Seneschal d'Angleterre, qui vint à son aide, & avec plusieurs gens de guerre assaillirent la place & la prirent par force, & l'abbatirent, & jetterent par terre, & tuerent tous ceux qui avoient esté mis dedans, pour la garder au nom du Roy de France.

Ce

Ce qu'eſtant venu à la connoiſſance de ſa Majeſté, elle envoya promptement une grande armée en Gaſcogne, laquelle aprés la priſe d'Agen, tira droit à Montpeſat, le prit, le fit abbatre & raſer : dont tantoſt aprés le Seigneur mourut de dueil. Mais depuis elle a eſté rebâtie, & batuë auſſi, voire priſe & repriſe diverſes autres fois, tant par l'Anglois que par les propres Seigneurs d'icelle.

De la ville & Eveſché de Condom, & du pays, & Comté de Condomois.

CHAPITRE XXI.

LE païs & Comté de Condomois outre la Garonne a encore autrefois eſté de l'Eveſché & Seneſchauſſée d'Agen, & partant des appartenances des anciens *Nitiobriges* : Mais Condom qui eſt le chef d'icelle ayant eu depuis des Eveſques particuliers, auſſi luy ont eſté départis des Preſidiaux par lettres patentes du Roy, & Arreſt de ſon Conſeil Privé ſur icelles, l'an mil cinq cens cinquante-huit. Cõdom.

Cette ville de Condom eſt grande, mais non ſi agreable, ny ſi remplie des choſes requiſes, & neceſſaires à la vie, & aiſance humaine, voire ny ſi peuplée, ny ſi comblée d'hommes, que celle d'Agen. Ce qui luy a fait donner l'atteinte de deſerte & inhabitée par le ſieur de l'Eſcale en ces vers, auſquels il déchiffre pourtant auſſi Agen, comme vuide, ſoit de biens, ſoit de Citoyens.

Et hoc negat ſerena Nitiobrigum
Negare ſepta. Vaſconumque Curias
Aginum inane, Condomumque inhoſpitum.

Elle eſt ſituée ſur la riviere de Baiſe, qui a ſa ſource des montagnes, leſquelles ſeparent l'Armagnac de Bigorre & limitée de tous coſtez de hauts tertres & colines chargées de vignobles.

Ses plus beaux ornemens ſont les Egliſes, la Cathedrale bâtie en l'honneur de ſaint Pierre Prince des Apoſtres, & qui n'eſtoit jadis que ſimple Abbaye de l'Ordre S. Benoiſt, S. Iacques, S. Hilaire, les Convents des Cordeliers, Iacobins & Carmes, une Religion de Dames de l'Ordre ſainte Claire, & une autre hors la ville de l'Ordre S. Dominique.

Et quant aux villes de la juriſdiction de ſon Preſidial, y ſont Valence non loin du fleuve de Baiſe, Layrac ſur Garonne, la Ramiou entre Condom & Lectoure, remarquable par une Egliſe Collegiale de Chanoines de la fondation des Rois d'Angleterre : Nerac ville riche des appartenances de la maiſon d'Albret, Montreal, & quelques autres.

Y ſont auſſi pluſieurs Seigneuries illuſtres, comme Fiefmarcon, Gondrin, Force & Mont-Luc, aujourd'huy aſſez ſignalée, tant par les Commentaires que par les hauts faits d'armes de ce grand Capitaine Gaſcon, le Seigneur de Mont-Luc Mareſchal de France & Lieutenant pour le Roy en la Duché de Guyenne. La Reine Marguerite defunte, quand elle uſoit de ſes plus hauts titres, & de ſes plus inſignes qualitez, s'appelloit entr'autres Comteſſe de Condomois.

De la Ville & Eveſché de Bazas, & du Pays de Bazadois.

CHAPITRE XXII.

Pays de Bazadois.

AV ſortir du Condomois vous entrez és landes & païs de Bazadois vers Caſtel-geloux, & Mont de Marſant, le tout encore du reſſort de Bourdeaux.

Bazas.

La Capitale eſt Bazas ſituée en une place ſablonneuſe, & l'un des plus anciens Eveſchez de toute la Gaſcogne.

Elle a le ſol fecond en bleds du coſté du Septentrion, & les vins, fruits & beſtail en tres-facile fecondité.

Ses plus beaux ornemens ſont la Seneſchauſſée, & l'Eveſché dont l'Egliſe Cathedrale eſt dediée à ſaint Iean Baptiſte, auquel jour on y faiſoit autrefois une honorable feſte en joûtes, courſes de Taureaux, & autres ébattemens.

Les autres villes de ce territoire ſont Mont-Marſant, Caſtelgeloux, Aire Eveſché, le Maſt d'Aire. Et au païs d'entre deux Mers, ſainte Barſeille la Reole aſſiſe ſur la Garonne & remarquable tant par un fort ancien Prieuré fondé au nom de S. Benoiſt, dont on tient que la regle luy a donné le nom de *Regula* entre les Latins, que par la forteresſe d'un Chaſteau tres-renommé dés les guerres des Anglois en Guyende. A deux lieuës de la Reole eſt Monſegut ſur le fleuve du Drot, puis ſaint Ferme, Caſtel-Moron, que les autres mettent en l'Agenois, Geronde, & plus haut Sauveterre ſans comp-

ter les villages & bourgades qui ſe rencontrent en grand nombre juſqu'à la riviere de Dordonne.

De la Ville & Eveſché d'Acqs.

CHAPITRE XXIII.

AVant que les Gaſcons deſcendus des Pyrenées euſſent gagné pied en la part de l'Aquitaine, qui ſe nomme encore aujourd'huy de leur nom, ils planterent premierement leurs pavillons, & établirent leur premiere demeure vers la Biſcaye, où ſe voyent encore deux villes fort antiques, ſçavoir eſt Acqs & Bayonne. Et quant à Acqs, elle eſt conſtruite en quarré, fortifiée, flanquée, & retranchée de foſſez avec autant d'avantage qu'aucune autre de la France. Le Geographe Ptolomée ſemble l'appeller *Doſcios*, d'un nom qu'elle partageoit lors en commun avec ſes habitans: ſi mieux on n'ayme dire que ſon nom eſtoit *l'Aqua Auguſta* (que les autres attribuent à Bayonne) à cauſe des bains d'eaux chaudes que l'on y void encore pour le preſent. Et de fait une vieille inſcription trouvée jadis en la grande Egliſe de cette Cité la nomme *Vrbem Aquenſem*, comme ſi l'on diſoit la ville des eaux en ces deux vers.

Vrbis magnifica Patus Proconſul Aquenſis,
Moribus & ſenſu mox vrus obit, tener annis,

Cette Egliſe eſt la Cathedrale, fondée au nom de Noſtre-Dame, & peut-eſtre conſtruite par ſaint Vincent de Xaintes, premier Eveſque d'Acqs, lequel y ſouffrit auſſi martyre, au lieu qu'on dit encore aujourd'huy Poy de Xain-

tes, ſignalé d'un Convent de Religieuſes de l'Ordre de ſainte Claire : il y a meſme une Egliſe hors la ville, où ſes Reliques ſont honorées, avec beaucoup de reſpect & de reverence.

On a auſſi jadis appellé cette ville la Cité des nobles, pource qu'avant la reduction de Guyenne, elle eſtoit gouvernée par douze Seigneurs & Gentils-hommes du païs, leſquels y avoient tous chacun une Tour enrichie des qualitez de leur famille. Charles VII. l'unit à la Couronne ; en Septembre l'an 1451. & donna abolition à ſes habitans pour avoir tenu le party de l'Anglois.

Aujourd'huy elle eſt Siege de Seneſchal, auquel reſſortiſſent les Lanes, le Bayonnois, & la haute Gaſcogne. Remarquable encore par une fontaine d'eau ſalée qui coule hors ſes murailles, & prés le Chaſteau de ſaint Pantaleon.

Prés de-là, auſſi paſſe la riviere d'Adur ſur laquelle vous remarquez un beau pont, & au milieu une Tour enrichie du nom d'Amours, où tous les ans à la ſaint Iean ſe font des joûtes & feſtes honorables pour donner du paſſe-temps au peuple.

A un quart de lieuë, une entrée ou groteſque dans laquelle ſont trois tombeaux, pleins d'eau quand la Lune eſt pleine, & vuide quand elle eſt baſſe, & comme on dit vulgairement au decours : choſe aſſez rare & remarquable : s'il ne s'en voyoit un pareil & haut élevé dedans la ville de Bourdeaux.

De la Ville & Eveſché de Bayonne.

CHAPITRE XXIV.

APres Aeqs, s'offre l'ancienne Cité de Bayonne, de laquelle quelques-uns interpretent *l'Aqua Auguſta* de Ptolomée, comme je viens de dire au precedent Chapitre.

Cette ville eſt aſſiſe ſur le bord de l'Ocean Occidental, & en l'emboucheure que font les rivieres d'Adur, & du Gave, dedans les ondes de la mer. Elle eſt la capitale des Biſcains & Cantabres ſujets au Diadéme de nos Rois, juſqu'au fleuve d'Iron, qui eſt outre S. Iean de Luz, & lequel fait la ſeparation des terres de France d'avec celles du Roy d'Eſpagne. Charles VII. l'unit à la Couronne, & au domaine Royal en Septembre 1451. & donna abolition à ſes habitans pour avoir tenu le party de l'Anglois. Depuis les effets de ſon obeïſſance ont toûjours eſté les veritables cachets qui ont ſeellé ſa fidelité envers le Royaume.

Son patron & protecteur eſt S. Leon, lequel ayant dreſſé une petite logette ſur une petite coline non loin de la porte qui eſt vers le Midy, fut aprés introduit en la ville par les habitans de Bayonne qu'il convertit, & depuis martyriſé par les Pyrates prés la riviere de Nive, où l'on l'honora d'une Egliſe, que finalement l'on abatit l'an mil cinq cent cinquante-ſept, pour le bruit des guerres civiles de France, & fut la chaſſe où repoſoit ſon corps portée dans l'Egliſe Noſtre-Dame de Bayonne.

Ie laiſſe l'entreveuë de noſtre Roy Charles IX. & de la Reine d'Eſpagne ſa ſœur en cet-

te ville, pour dire que ſes plus beaux ornemens ſont l'Eveſché ſujet au Metropolitain d'Auch, le Gouvernement de la ville, & la police, qui ne permet qu'aux Rois & Princes du ſang d'entrer avec armes au dedans de ſes murailles.

Suit le païs & ſouveraineté de Bearn, de laquelle encore qu'elle ait une Iuſtice particuliere qui luy prononce ſes Arreſts, ſi veux-je mettre icy quelque choſe pour honorer la valeur & la reputation de ſes Princes.

DV PAYS ET SOVVERAINETE' DE BEARN.

Et des villes principales y compriſes.

CHAPITRE XXV.

CEux qui ont de plus loin recherché tout ce qui pouvoit éclairer l'antiquité de ce païs ſouverain ont interpreté les *Bigerriones* de Ceſar, que quelques autres prennent pour Bigorre en ſa faveur. Et peut-eſtre celuy-là ne s'éloigneroit trop de la verité qui les prendroit pour l'un & l'autre, comme de fait ils ſont voiſins du coſté du Midy ſous un meſme Ciel, voire l'aſſeurance & certitude s'en peut prendre de peu de lettres qu'il faut ou oſter ou changer pour en faire les Biernois, qui ſont ceux de Bearn. Au-

tres les prennent pour les *Preciani* du meſme Ceſar. Quoy qu'il en ſoit, je trouve dans le grand Gregoire de Tours que non ſeulement ce païs, & ce peuple portoit ce titre dés le Chriſtianiſme de nos Rois, mais auſſi qu'il reconnoiſſoit leur ſceptre, & que meſme il fut aſſigné pour dot & partage à Gailſuinde ſœur de la Reine Brunichilde. Voicy ſes paroles: *Et quant aux Citez de Bourdeaux, Limoges, Cahors, Bearn,* (il le nomme Beuarm) *& Bigorre, que Madame Gailſuinde ſœur de la Reine Brunichilde eut tant pour dot que pour don matrimonial, lors qu'elle vint en France, & que l'on ſcait avoir eſté acquiſes par Brunichilde en faveur des Rois ſes ſucceſſeurs: par le jugement du tres-illuſtre Gontran il a eſté accordé que la Cité de Cahors avec ſes fins, limites, & tout ſon peuple demeurera dés à preſent en la puiſſance & poſſeſſion de Brunichilde, mais que les autres cederont au profit de Gontran durant ſa vie, ſauf leur retour apres ſa mort à ladite Dame, ſes hoirs & ayant cauſe.* Paroles qui découvrent aſſez le bel eſprit de l'Annaliſte de Foix, qui tire l'excellence & la premiere origine des Biarnois, de je ne ſçay quels Alemands de Berne qu'il dit avoir ſecouru Charles Martel contre les Sarrazins, & qu'aprés leur défaite il les envoya là habiter.

Ce païs de Bearn eſt compoſé de pluſieurs belles & grandes villes, tant ſur les colines que dans les valons. Sur les colines ſont la ville Epiſcopale d'Oleron que le ſecond Concile de Maſcon appelle *Elenorum*. Serrances autre ville autrefois ſignalée d'une belle Abbaye de l'Ordre de Premonſtré. Aux Valons l'Eſcar auſſi Epiſcopale, & premier ſiege des Princes: Pau la Capitale de tout le païs & beaucoup plus gratieuſe en ſejour, où le Roy

Henry d'Albret fit commencer un Palais qui n'a guere de pareils en toute la Chreſtienté ; Remarquable encore & par la Cour ſouveraine qu'il y établit pour la diſtribution de la Iuſtice & par la naiſſance de noſtre Ceſar François la merveille des Rois en nos jours.

Aprés ſont encore les villes d'Orthés, anciennement demeure des Comtes de Foix, & Seigneurs de Bearn. Morlas où l'on battoit la monnoye. Nay conſumée par le feu du Ciel l'an mil cinq cens quarante & cinq : Pontac, Codereh, & Navarreins fondée par Henry premier du nom Roy de Navarre, & ſouverain Seigneur de Bearn, pour luy ſervir de frontiere. I'ajoûteray, pour fin de ce Chapitre & de ce livre, que les Huguenots ayant pendant les guerres chaſſé la Religion Catholique loin de toutes les terres de ce païs & ſouveraineté de Bearn, l'exercice d'icelle y a eſté enfin rétably par noſtre Roy l'an 1599. à l'inſtante pourſuite des Eveſques, & le retour meſme des Ieſuites permis & accordé depuis à l'Eveſque d'Oleron.

Par les remontrances que le Conſeil ordinaire, & Cour ſouveraine de Bearn, ſeant à Pau avoient faites au Roy par les députez en la ville de Blois le deuxiéme Septembre mil cinq cens nonante & neuf, ſur l'Edit de ſa Majeſté portant rétabliſſement de l'exercice de la Religion Catholique en ce ſien païs ſouverain, ils luy avoient entr'autres choſes repreſenté ſur le ſeptiéme article dudit Edit, *Qu'il eſtoit expedient pour le bien de ſon ſervice & repos de ſes ſujets, que les Religieux de la compagnie de Ieſus, appellez communément Ieſuites, ne fuſſent admis à faire exercice de ladite Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine*

en ſondit païs ſouverain. Et avoient requis ſa Majeſté en tant que beſoin ſeroit de leur en interdire l'accez & l'entrée, lequel point & affaire elle leur renvoya par l'Apoſtile & reſponſe miſe ſur l'article de leur remontrance. De ſorte que par leur arreſt, vingt-ſeptiéme Octobre de la meſme année, ils déclarerent que les Ieſuites ne pourroient eſtre receus dans ledit païs pour faire aucun exercice de ladite Religion Catholique, ny établir reſidence où demeure quelconque en iceluy: Ayant le Roy mandé aux Eveſques & tous autres ſujets d'y tenir la main. Ce qui a eſté gardé & obſervé inviolablement juſques à l'année derniere mil ſix cens huit, que ſa Majeſté a aviſé & jugé eſtre neceſſaire. *Que leſdits Religieux & Ieſuites fuſſent admis & receus en ſondit païs comme les autres Eccleſiaſtiques, & Religieuſes des autres Ordres*, eſtant meſme ſon intention d'y envoyer en bref certains Peres d'entr'eux, deſquels ils avoient fait élection, à l'inſtante priere & ſupplication que les Eveſques dudit païs luy en ont faite. Et à ces cauſes a dit & declaré par l'Edit du dix-neufiéme Fevrier qu'il vouloit, & entendoit & luy plaiſoit, que nonobſtant, & ſans avoir aucun égard tant à ſon renvoy qu'à leur arreſt, ſon vouloir & intention eſtoit, que leſdits bons Religieux de la compagnie de Ieſus, appellez Ieſuites, fuſſent d'oreſnavant admis & receus indifferemment, à faire exercice de ladite Religion Catholique Apoſtolique & Romaine, & leurs fonctions Eccleſiaſtiques dans ſondit païs Souverain, tout ainſi & de la meſme maniere que font les Religieux des autres Ordres, en obſervant & ſe ſoûmettant aux formes & regle-

mens preſcrits par les Edits & Ordonnances de ſa Majeſté, & à la diſcipline Eccleſiaſtique que tous les autres Religieux & ſeculiers ſont tenus d'obſerver & garder.

Depuis le Roy Loüis treiziéme a joüny ce païs avec la baſſe Navarre, à la Royale Couronne de France.

Fin du troiſiéme Livre.

LES ANTIQVITEZ ET RECHERCHES des Villes, & Citez plus celebres, qui répondent au Parlement de Grenoble.

LIVRE QVATRIESME.

Quand & par qui fut établi le Parlement de Grenoble, & quelle eſt l'étenduë de ſon reſſort.

CHAPITRE PREMIER.

LA Iuſtice eſtant celle qui a touſjours conſervé nos Rois ſur le Trône Royal de leurs anceſtres, ſur lequel leurs vaillances ſans pair, autant que ſans imitation les ont portez tous triomphans, & tous victorieux : Eſtant celle

qui ménage la ſeureté de leurs Royaumes, la tranquillité de leurs Provinces, & le repos de leurs villes, & quant & quant la ſeureté, tranquillité & repos de leurs peuples, il ne faut s'étonner ſi nous voyons aujourd'huy que ces Rois n'ont laiſſé aucuns coins ny quartier de cette grande & premiere monarchie de la Chreſtienté qui les fait plus juſtes Rois & plus juſtement Rois que les autres, qu'ils n'ayent éclairez de quelque rayon de ce divin Soleil, de cét inſtrument parfait de la divinité, de cette ſouveraine tutrice des mortels & pour le bien deſquels ils n'ayent quelque part dreſſé quelques ſouveraines Compagnies de Iuges.

Philippe le Bel voulant abreger la peine & les fatigues de ſes ſujets à la ſuite des Princes pour obtenir juſtice, établit le Parlement ſedentaire dans Paris pour prononcer ſes oracles à toute la France. Charles ſeptiéme en créa depuis deux autres à Thoulouſe & dans Bourdeaux pour le ſoulagement du Languedoc & de la Guyenne : Et Loüis vnziéme ſon fils ne pouvant ſouffrir la Province du Dauphiné que Humbert de la Tour Prince Dauphin, avoit donné à la Couronne de France, à cette condition que le premier fils du Roy, l'heritier preſomptif du Royaume en ſeroit Seigneur ſouverain dés ſa naiſſance, & en emprunteroit ſes plus hauts titres & plus inſignes qualitez, qui juſques à luy s'eſtoit regie & gouvernée par une ſeule Chambre de Conſeil, que les Dauphins de Viennois avoient inſtituée dans Grenoble, capitale de tout le païs, fût de condition moins relevée que celle de ces deux autres Provinces, échangea ce Conſeil, & honora pareillement cette ville

Parlement par qui établi dans Grenoble.

de Grenoble d'un corps souverain de Iustice, & de la justice d'un Parlement garny de pareils Officiers que les autres pour donner les arrests en dernier ressort à tout le Dauphiné, duquel aussi suivant l'ordre de l'antiquité plûtost que la suite des contrées, je desseigne maintenant d'illustrer les villes & Citez plus celebres en ce quatriéme Livre.

DV PAYS ET PROVINCE DE DAVPHINE'.

De la ville & Eveſché de Grenoble.

CHAPITRE II.

PErsonne ne fait difficulté que les Allobroges de Cesar ne soient ceux que nous appellons aujourd'huy Savoisins & Dauphinois. Ce grand Historien comprend toûjours confusément la Savoye & le Dauphiné sous ce seul mot d'Allobroges, qu'il témoigne toûjours en plusieurs lieux, & particulierement au premier livre de ses Commentaires, estre confederez & amis du peuple Romain.

Quant aux Dauphinois qui ont leur demeure & possessions de là le Rhosne, ils ont jadis fait une partie du Royaume de Bourgogne, puis celuy d'Orleans avecque la Bourgogne mesme, & derechef celuy de Bourgogne

à part, dont Arles eſtoit la capitale. Mais aprés la ſuppreſſion dudit Royaume de Bourgogne, & ceſſion de l'adminiſtration d'iceluy à l'Empereur Conrad II. par le Roy Rodolphe premier de ce nom, & dernier de ſa couronne, finalement durant les deſordres qui avindrent environ l'année 1051. & durant le regne de Philippe premier un Guigue dit le vieil, ſurnommé le Gras, Comte de Griſivaudan, de petit devint ſi grand en la confuſion du temps, qu'ayant gagné les principales villes de ce païs & enfin Grenoble ville capitale, il ſe rendit maître abſolu de toute la Province: laquelle il nomma Dauphiné en faveur de ſon fils, qui ayant épouſé la fille du Comte d'Albon & Viennois, nommé Dauphin, voulut porter ce meſme nom, duquel il ſe ſentoit honoré par une tant illuſtre alliance. D'un autre coſté Humbert Comte occupa la Savoye. Et ainſi l'Empire s'évanoüit de ces Provinces és mains de Seigneurs particuliers: laiſſant au païs de Dauphiné encore quelque trace de ſon nom ancien ſans aucun effet: pource qu'on l'appelle Empire en ce langage commun.

Dauphiné pourquoy & par qui ainſi nommé.

Ce païs de Dauphiné, a depuis ce temps eſté gouverné par ſes Princes, juſques au regne de Philippe de Valois, qu'il fut incorporé à la Couronne de France environ l'an 1348. Et l'occaſion en fut telle. Humbert ou Imbert, Dauphin de Viennois, ayant perdu ſon fils aîné en la bataille de Crecy, & ſon puiſné jeune de deux à trois ans par un étrange accident (on dit que luy-meſme le laiſſa choir de ſes bras comme il ſe joüoit avec luy à la feneſtre, en luy penſant faire peur) & de ſurcroiſt ayant journellement ſur ſes bras le Duc de Savoye Amé VI. ſon irreconciliable en-

Dauphiné reincorporé à la Couronne.

nemy, & n'eſtant aſſez fort pour luy reſiſter, ny ne pouvant faire choix à ſon gré de parent, auquel il voulût remettre ſon Eſtat : las du monde, & recreu d'eſprit, ſe reſolut de ſe jetter entre les bras du Roy de France, pour oppoſer une bonne teſte à ſon ennemy, & mettre ce bel heritage entre mains capables de luy en faire perdre l'envie. De fait ayant averty le Roy Philippe de ſon intention, & par luy eſté favorablement recüeilly, il luy donna & à ſes ſucceſſeurs rois de France tout le païs de Dauphiné, à la charge que le premier fils de la maiſon de France porteroit le nom de Dauphin de Viennois, que les armes du païs de Dauphiné ſeroient écartelées avecques les armes de France : que la Nobleſſe ſeroit receuë, & tout le païs de meſme avec leurs privileges : & que le Dauphiné ne pourroit eſtre uny au Royaume de France que l'Empire n'y fuſt pareillement uny : Amé Duc de Savoye, autrement intime amy de Philippes y envoya ſes Ambaſſadeurs, pour ſe prévaloir de ce changement : mais le gaſteau ne cuiſoit pas pour luy. Tout ce qui ſe peut faire en Cour en ſa faveur, fut de s'accommoder des terres embarraſſées dans ſes Eſtats voiſins, par divers échanges, pour mieux viure en paix à l'avenir : Ainſi le Dauphiné revint à ſon principe, & depuis nos Rois voulans qu'un païs ſi voiſin de l'Italie & de l'Empire ne fuſt en autre main qu'en la leur, l'ont joint & lié inſeparablement à la Couronne. Et quant à la Savoye elle s'eſt maintenuë ſous l'obeïſſance de ſes Princes ſouverains juſques aujourd'huy.

Pour le regard du nom de Dauphin, attribué au premier fils de France, la pratique de l'ordonnance teſtamentaire du Prince Imbert

commença à Charles Cinquiéme, fils de Iean Duc de Normandie, du vivant de ſon pere Philippes, ſeulement & non à Iean.

Cette Province, l'une des nobles & belles Provinces de ce Royaume, & diviſée en haute & baſſe eſt enrichie de pluſieurs belles & grandes villes. En la haute ſont Embrun Archiepiſcopale, Valence, Die, Gap & ſaint Paul trois Chaſteaux, ſieges d'Eveſques. En la baſſe, Vienne jadis le chef & la Metropolitaine de tous les Dauphins, Grenoble aujourd'huy la Capitale, Romans, Creſt, Briançon, Montel Aymer ſur le Rhoſne, ville marchande, & où l'on voit des veſtiges d'aſſez grande ancienneté, ſaint Antoine de Viennois, ſaint Valier la Coſte, le Moneſtier, Chaſteau Dauphin, reſtitué au Roy avec la Tour du Pont ſur le traitté de paix fait avec le Duc de Savoye, & quelques autres de moindre marque.

Entrant donc en la recherche des antiquitez & ſingularitez, qui font encore paroiſtre parmy nous le luſtre & la grandeur des plus remarquables de toutes ces villes, je commenceray ſelon ma couſtume, à la principale qui eſt Grenoble.

Cette Cité tient l'un des premiers rangs en antiquité, comme en dignité, entre toutes les Citez plus celebres de la Gaule Narbonnoiſe. Ptolomée la nomme Accuſion, & dit qu'elle fut jadis habitée par une peuplade & colonie qui ſe fit-là de ceux de Cavaillon en Provence. Nom qui luy dura juſques au temps de Diocletian & Maximian, auquel elle prit celuy de Cularone, je ne ſçai pour quelle raiſon; Maximian envoyé par Diocletian en Gaule, pour y reſtituer la tranquillité, que

quelques troubles en avoient chaſſée, la fortifia & en fit comme une forte citadelle pour la deffenſe des Romains : Il l'enrichit entr'autres ornemens de deux portes de belles pierres quarrées, & ſi artiſtement rangées en œuvre, que les années qui emportent tout, n'ont encore ſçeu effacer les traits de leur premiere ſplendeur. Celle qui regarde le Midy, fut nommée *Romana Iovia* pour gratifier Diocletian, lequel oſoit preſomptueuſement s'égaler à Iupiter ; & y fut gravé cét écrit, qui s'y voit encore.

D D. N N. Imp. Caſ. Caius Aurel. Valerius Diocletianus P P. inuictus Auguſtus, & Imp. Cæſar M. Aurel. Valerius Maximianus, pius, felix, inuictus, Aug. muris Cularonenſibus cum interioribus ædificijs, providentia ſua inſtitutis, atque perfectis portam Romanam Ioviam vocari, inſſerunt.

L'autre qui a ſon iſſuë vers Vienne, & ſon regard vers le Septentrion fut appellée *Herculea* en l'honneur de Maximian qui ſe diſoit marcher du pair avec Hercule, & recommandée auſſi par cette inſcription.

D D. N N. Imp. Cæſ. Caius Aurel. Valerius Diocletianus P P. inuictus Aug. & Imp. Cæſar Marc. Aurel. Valerius Maximianus pius, felix inuictus Aug. muris Cularonenſibus cum interioribus ædificijs providentia ſua inſtitutis atque perfectis, portam Vienneníem, Herculeam vocari inſſerunt.

Finalement l'Empereur Gratian, Prince Catholique, & fort aimé des Gaulois, l'embellit encore & decora d'autres nouveaux édi-

fices, aggrandit l'étenduë de ſes murailles, & luy impoſa le nom de *Gratianopolis*, duquel par progrez de temps s'eſt formé entre nous celuy de Grenoble par quelque changement de lettres.

Cette ville eſt aſſiſe en une plaine, laquelle s'eſloignant petit à petit du pied de la montagne de Chelmont où croiſſent de bons vins, s'eſtend tout doucement vers l'Orient, en un ſol ſi fecond qu'en l'abondance de toute ſorte de vivres neceſſaires à la vie humaine, rien ne luy defaut. Elle à la veuë belle, & limitée de toutes ſortes de plaiſirs & d'amitiez. D'un coſté du fleuve Iſere, ſur lequel regne un Pont de tres belle ſtructure: d'un autre du Drac, torrent impetueux au de là duquel ſe voit une fontaine remarquable par une ſecrette proprieté qui luy fait jetter ſans ceſſe flammes & boüillons, & qui embraſe de ſes feux tout ce que l'on en approche & d'un autre encore de diverſes colines chargées de Vignobles par endroits; & par endroits remplies de precipices & cavernes, entre leſquelles un appellé Bruno, natif de Cologne, & Chanoine de Rheims eſleut pour demeure un lieu fort ſolitaire auquel il jetta les premiers fondemens de l'Ordre & regle des Chartreux environ l'an 1054. & du temps qu'Hugue, homme de ſainte vie, eſtoit Eveſque de Grenoble.

Le Roy François Deuxiéme avoit entrepris d'agrandir encore cette ville, à l'exemple de Gratian: & déja en avoit-il fait creuſer les fondemens; mais la mort, qui n'épargne les grands non plus que les petits, l'ayant fait fondre dans ſes coffres, luy fit laiſſer ſon entrepriſe imparfaite.

Les Proteſtans en ſaiſirent depuis les por-

tes l'an mil cinq cens ſoixante-deux, le premier de May, entrerent aux Cordeliers, renverſerent Autels & Images, & planterent l'exercice de leur Religion : & pour la ſeureté de la ville introduiſirent une compagnie de gens de pied, envoyez par des Adrets, qui pour contre-quarrer Maugiron, Lieutenant general en Dauphiné pour le Roy, vint en ſuite à Grenoble avec troupes de gens de cheval & de pied. Leur premiere guerre fut aux images & Reliques ; puis eſcampez, s'emparerent des Chaſteaux de la Buſſiere & Mirebel, & bruſlerent la grande Chartreuſe, à trois lieuës de Grenoble,

Ie ne dis rien des ſieges qui furent mis depuis devant cette ville, pour venir au point du ſujet particulier, & des principaux ornemens d'icelle.

Entr'eux l'Eveſché tient des premiers rangs ſous le Metropolitain de Vienne, & bien que je n'aye rien trouvé de ſa premiere inſtitution, ſi eſt-ce qu'il eſt croyable qu'elle eſt tres-ancienne, puiſque Sidonius Apollinaris qui vivoit environ l'an 480. écrit à un Placidius Eveſque de Grenoble. I'ajoûteray pour luſtre de ſa grandeur, qu'un Eveſque auſſi de Grenoble s'eſtant ſeparé de ſon Ordre, c'eſt à dire de l'Ordre de l'Egliſe & du Clergé & de celuy du peuple, qui deſiroient ſe donner au Pape, pour ſuivre les intentions de la Nobleſſe, qui ſeule vouloit eſtre Françoiſe, & demandoit d'eſtre ſous la domination de France, requit ce Privilege à ſes ſucceſſeurs, de preſider aux Eſtats de la Province.

Outre ce titre d'honneur, elle a un Parlement duquel nous avons parlé au commencement de ce livre, avec les Preſidens, Conſeil-

lers & autres Officiers ordinaires. Elle a une Chambre des Comptes pour oüyr les comptes de ſon païs. Elle a une Chancellerie pour les expeditions ordinaires. Elle a une Chambre de l'Edit, compoſée de Preſidens & Conſeillers my-partis comme les autres des autres Parlemens, non ſeulement pour connoiſtre des cauſes de ceux de la Religion Pretenduë Reformée du Dauphiné, mais auſſi de ceux du reſſort du Parlement de Provence, ſans qu'ils ayent beſoin de prendre lettres d'évocation ny autres proviſions qu'en la Chancellerie de Dauphiné. Meſme ceux de ladite Religion du Parlement de Bourgogne ont le choix & opinion de plaider en la Chambre ordonnée au Parlement de Paris, ou en cette-cy du Dauphiné. Et ne ſont auſſi tenus de prendre lettres d'évocations ni autres proviſions, qu'eſdites Chancelleries de Paris ou Dauphiné ſelon l'option qu'ils font.

Elle a une maiſon de ville avec quatre Conſuls qui ont la reſerve & le gouvernement de l'œconomie publique: quelques tours, comme celle du pont, celle de l'Iſle, de Rabot, de Thalemont, de Saſſenaige, une Baſtille ſur les vignes des coſtez, & finalement pluſieurs belles & riches Egliſes, telle que Noſtre-Dame ſiege de l'Eveſché, ſaint André recommandable par une tour piramidale fort haute, ſaint Laurens, la Magdelaine, les Cordeliers, les Iacobins, ſaint Clerc, & autres que j'obmets pour finir ce Chapitre.

De la ville de Romans.

CHAPITRE III.

SVr l'Iſere ſe voit encore la ville de Romans qui eſt l'une des plus belles du païs, & qui tient l'un des premiers rangs entre les plus riches. Quelques-uns ont opinion que les Romains en ayent jetté les premiers fondemens; quoy que c'en ſoit, que ſes fondateurs luy ayent impoſé le nom de Rome, qui eſt la plus notable ville d'Italie. D'autres tirent ſon origine d'un ancien Roy des Gaules : appellé Romus, duquel nous avons parlé cy-deſſus. Nos premiers troubles l'ont dépoüillée du plus beau luſtre de ſes anciens ornemens ; & ruiné preſque toutes ſes Egliſes, comme ſaint Bernard, ſervie par des Chanoines qui ne relevent que du Saint Siege, ſaint Nicolas, ſaint Roman, ſainte Foy, les Cordeliers, Noſtre-Dame ſur le Pont, ſaint Rus & l'Hoſpital des malades & pauvres de la ville.

Ie ne mets en ligne de compte le College, la tour de l'horloge, les places & les portes qui peuvent encore rendre quelque témoignage de ſa premiere ſplendeur.

DE LA VILLE ET ARCHEVESCHE' DE VIENNE, ET DV PAYS DE VIENNOIS.

CHAPITRE IV.

LE païs & Principauté de Viennois le long du Rhosne, est proprement du bas Dauphiné, pour cela surnommé de Viennois. La Capitale est Vienne sur la riviere du Rhosne, & l'un des anciens & souverains sieges de la Gaule.

On tient communément qu'un Venerius Africain de nation & fugitif de son païs, en entreprit la premiere assiette, il y a plus de deux mil ans, l'ayant achevée en deux ans luy imposa le nom de *Bienne*, que nous lisons maintenant Vienne *quia biennio constructa fuerit*. Si cela est vray ou non, j'en laisse le jugement à ceux qui sont mieux versez en l'antiquité que non pas moy.

Mais quoy que c'en soit, si ne peut-on douter qu'elle ne soit de fondation fort ancienne; puisque les Senonois passans en Italie environ l'an 366. de la fondation de Rome y bâtirent deux Temples, l'un en l'honneur de Mars, & l'autre à la victoire Depuis les Romains

ayans conquis le Dauphiné, la surnommerent *Senatoria*, pour marque de la grandeur & souveraineté de leur Senat, & y ont mesme addressé une Coline & peuplade de leurs gens de guerre.

Tiberius Gracchus passant en Gaule l'an 576. de la fondation de Rome, & les deux bouts du pont de deux Chasteaux pour la deffense & seureté du passage, Iules Cesar y fit faire des greniers & magazins pour ses provisions de guerre: & dit luy-mesme au septiéme de ses Commentaires qu'il s'y en alla en toute diligence, & y rencontra une Cavallerie toute fraische qu'il y avoit déja envoyée plusieurs jours auparavant. Tibere y fit construire cette haute tour où l'on tient communément que Pilate rendit la vie, à celuy qui la luy avoit prestée, comme aussi se voyent encore de grandes pyramides dans les vignes où estoit son logis. Galba l'honora de grandes faveurs en dépit de Neron, & pour regracier l'affection de ses Citoyens à son party, contre les Lionnois qui tenoient pour ce monstre de l'Empire, Vitellius y seant au tribunal de Iustice, un cocq luy vola sur les espaules & depuis sur sa teste, qui fut cause qu'on luy prognostica, que quelquefois il tomberoit en danger & pouvoir d'un Gaulois; ce qui avint: car celuy qui le défit le premier fut un Antoine natif de Thoulouse, qui en son jeune âge avoit eu le surnom de bec de cocq, *Cui Tholosæ nato*, dit Suetone, *cognomen in pueritia Becco fuerat, id valet Gallinacei nostrum*. Bref Pomponius Mela dit que dés le temps de tous ces Empereurs il y a plus de 1500. ans, il y avoit une Vniversité, de laquelle il prise la grandeur sur toutes les autres de la Gaule.

Mais

Mais laiſſons-là les obſcuritez du Paganiſme pour chercher à cette celebre ville une ſplendeur plus eſclatante dans la lumiere de la Religion Chreſtienne.

Adon, lequel vivoit du temps des ſucceſſeurs de noſtre grand Charles, dit qu'un nommé Creſcent envoyé là par ſaint Paul la convertit par ſes predications, & en fut le premier Eveſque. Depuis elle a eſté montée à un plus haut degré, ſçavoir eſt à la dignité d'Archeveſché, ſous laquelle ont eſté ſoumis les Eveſchez de Geneve (aujourd'huy retraitte des Calviniſtes) Grenoble, dont nous avons parlé cy-deſſus, Maurienne, Die & Valence, qui n'ont plus aujourd'huy qu'un Paſteur & Viviers.

L'Egliſe Cathedrale eſt ſituée ſur une butte, à laquelle on monte par 32. degrez.

Ie ne feray point icy mention des anciens Princes & Seigneurs Souverains de cette ville, ni ne diſcoureray point particulierement comme elle a eſté premierement érigée en Comté, puis en Duché. Comme auſſi paſſeray-je ſuccinctement la recommandation de ſon Preſidial.

Outre ce comble de tant d'honneurs, auſquels on peut ajoûter l'Amphitheatre qu'on voit encore preſque tout entier au dedans de ſes murailles, elle comprend en la platte campagne de ſon païs, pluſieurs autres petites villes, grandes maiſons de Seigneurs, Chaſtellenies, Seigneuries particulieres, bons Bourgs, Chaſteaux & Bourgades tres-belles.

DV PAYS ET DVCHE' DE VALENTINOIS.

De la ville, Eveſché & Vniverſité de Valence.

CHAPITRE V.

LE païs de Valentinois érigé jadis en Comté, & depuis en dignité Ducale (quoyque les Eveſques s'en diſent encore Comtes) eſt l'un des membres du haut Dauphiné. La Capitale eſt Valence que l'on tient communément avoir eſté fondée par Romus fils d'Allobrox Roy des Gaules. Strabon toutefois ſemble la nommer Durion : Et ſi c'eſt ſon premier nom il eſt croyable qu'elle le quitta bien toſt aprés que les Romains y eurent envoyé une peuplade & colonie de leurs ſoldats pour y habiter, qui fut du temps des ſucceſſeurs d'Auguſte. Auſſi Ptolomée l'appelle *Valence Colonie*, d'un mot qui ſignifie meſme choſe que Rome, c'eſt à dire force & valeur, & duquel il ſemble que les Romains l'ayent voulu glorieuſement enrichir, tant pour marquer ſon ancienne ſplendeur approchante de ce chef de l'Vnivers, que pour conſerver encore en iceluy quelques veſtiges de ce Romus, que les Gaulois mainte-

noient en avoir jetté les premiers fondemens.

Il y a pluſieurs villes qui portent le nom de Valence, une en Eſpagne, chef d'un petit Royaume ; une en Gaſcogne prés de Condom & cette-cy en Dauphiné, bien plus vieille que ne penſant pas, mais ſans y penſer, ceux qui en ſont Valens & Valentinian premiers fondateurs. Car outre les aſſeurances qu'on en peut prendre au contraire, de ce que je viens de déduire ; encore apprend-on de l'hiſtoire Eccleſiaſtique de Valence, que ſaint Irenée ſecond Paſteur de Lion envoya Felix Preſtre en icelle accompagné de Fortunat & Achillée ſes Diacres ; qu'il la convertit en la Religion Chreſtienne, qu'il en fut le premier Eveſque, & qu'il ſouffrit le martyre, ſous Aurelian, & y fut enterré au lieu où depuis a eſté conſtruite l'Egliſe qui porte le nom de ſaint Felix.

Cette ville eſt aſſiſe le long du Rhoſne, en un terroir aſſez fecond & fertil, & a pour ſes limites, à l'Orient les Egliſes de ſaint Felix & de la Magdelaine ruinées pendant les troubles, & quelques jardinages, arrouſez des anciennes fontaines du Charan faites en voûte, & de tel artifice, qu'un homme y peut aller tout droit : fontaines dont l'on eſtime que les caveaux & conduits furent faits par Iules Ceſar, & de l'une deſquelles on ne peut trouver le bout ni la ſource : une autre dite le Contant qui baigne les prez voiſins de la ville, & remarquable par les marques & veſtiges d'un fort beau & tres-ancien édifice. Au Ponent la riviere du Rhoſne, qui la rend plus riche & marchande, ſur tout en l'apport du ſel dont elle a le grenier & magazin dans ſes murailles : Vne

Leuë au de là de l'embouchement de l'Iſere dans le Rhoſne, au lieu appellé Confoulant où le grand Fabius ſignala ſa vertu par cette grande défaite de Gaulois, tant chantée dans les Hiſtoires Romaines. Au Septentrion l'Egliſe ſaint Vincent, & au Midy l'Abbaye ſaint Rufs, l'un des plus beaux & ſuperbes bâtimens de tout le Dauphiné, avant qu'elle euſt auſſi eſté ruinée par ceux de la Religion Pretenduë, ſur tout le Cloiſtre dont les pilliers eſtoient compoſez de marbres de pluſieurs couleurs differentes, & artiſtement élabourez & embellis de diverſes figures tirées du vieil & nouveau Teſtament & de l'Apocalipſe. Au dedans des murs les fontaines & moulins n'y manquent point ni les places publiques neceſſaires à l'aiſance d'une ſi celebre ville, deffenduë de deux fortes murailles, remparée de diuerſes tours bien flanquées & ſeparées d'une égale diſtance, bref embellie & decorée de pluſieurs Egliſes, comme de ſaint Apollinaire jadis Eveſque de Valence, à l'entrée de laquelle du coſté de l'Hoſtel Epiſcopal, vous remarquez cette inſcription fort antique,

T. Pompeio Hilari Luerino
T. Pompeius Baſſus
Et patri ſibi

de ſaint Iean de la Ronde, qui s'appelloit jadis Pantheon, de S. Martin, S. Iacques des Cordeliers & Iacobins, au Cloiſtre deſquels on voit encore le pourtrait d'un Geant appellé Buard, haut de quinze coudées, & des monſtrueux reſtes de ſes oſſemens.

Hors de la ville, & du coſté du Septentrion eſt le Bourg, auſſi jadis enrichy de divers Temples, comme de S. Pierre fondé par Char-

lemagne, où se voit un trou par lequel, ainsi qu'on dit, l'on traverse sous le Rhosne jusqu'au dehors de la ville, de la Magdelaine, de saint Vincent, de saint Victor, du mont de Calvaire & de saint Felix, où l'on remarquoit encore avant les troubles un tombeau d'un Chevalier Romain & de sa femme, assez remarquable d'ailleurs par cét Epitaphe gravé en pierres.

M. D
MEMORIÆ ÆTER. PETRONI CASTIVET,
Missi honesta
Missione ex leg. Princ.
Min. ex optione Procon.
Ducenar.
En Vitalina Florat. Coniugibus.
Vivi sibi ponend. curaver.
Et sibassia dedicaverunt.

De ce mesme costé a autrefois esté trouvé dans des vignes un autre sepulchre de pierre, couvert aussi de pierre, sur lequel estoient gravez ces mots.

A l'ouverture d'iceluy parut une femme qui avoit une bague d'or en chacune oreille, & à chaque bague une pierre precieuse enchassée, sçavoir est une Turquoise en l'une, & une Esmeraude en l'autre: à ses pieds une coupe de cristal, & à sa teste une lampe de verre; Mais aussi-tost que ce corps sentit l'air, il fut dissout en poudre.

Sur le portail de la porte Sauniere s'estend cette ancienne inscription.

D. M.
Vindauſcia E.
Petroniæ.
I I V S. Æliam S.
Coniugi Sanct.
Simæ.

que l'on penſe eſtre une piece de quelque tombeau, employé à ce baſtiment. Et toutes ces glorieuſes Reliques de l'antiquité ſont autant de témoignages tres-forts qui ſignalent encore la vieille magnificence, & qui fortifient l'ancienne ſomptuoſité de cette ville.

Mais pour revenir au point du ſujet particulier d'icelle, & toucher en peu de mots ſes principaux ornemens, outre la gloire qu'elle fait des titres de Duché & d'Eveſché, encore a-telle entre les premiers rangs un ſiege Preſidial pour la diſtribution de la Iuſtice, une maiſon de ville, avec quatre Conſuls pour l'ordre & police publique, & une Vniverſité de Loix tres-celebre, en laquelle Iacques Cujas, l'honneur & le bon-heur de la Iuriſprudence, a leu de ſon temps avec François Ranalde autre Iuriſconſulte tres-docte & de grand renom.

Le Roy François Premier avoit commencé des fortifications en cette ville, tout ainſi qu'à Grenoble: mais on n'en voit pour toute marque que les deſſeins, leſquels encore rendront la memoire de cette entrepriſe recommandable à longues années.

Des villes de Die, Gap & Briançon

CHAPITRE VI.

EN ce haut païs de Dauphiné ſont les villes & Eveſchez de Die & de Gap vers la riviere de Drome, celuy-là des appartenances de l'Archeveſché de Vienne, & cettuy-cy de celuy d'Aix en Provence : toutes deux villes de grande ancienneté. Die & Gap Eveſchez. Briançõ.

En cette meſme contrée eſt la ville de Briançon ſur la montagne, laquelle donne nom à tout un petit païs particulier, que Ceſar appelle *Brannonij*, nous autres Briançonnois. Ville remarquable par une roche ou coline percée par le milieu, par laquelle on tient vulgairement que Ceſar entra dans les Gaules aprés avoir paſſé le Mont-Gaudard.

Et on remarque encore ces mots gravez en groſſes lettres écrites à l'entrée de ladite roche entaillée en porte.

D. CÆSARI AVGVSTO DEDICATA: SALVTATE EAM.

De la ville & Archeveſché d'Embrun.

CHAPITRE VII.

LA Cité d'Embrun eſt la Metropolitaine du haut Dauphiné ; dont les Suffragans ſont les Eveſchez de Digne, Senez, Glandeſve, Nice, Vence, & Grace, tous hors de cette contrée. C'eſt la derniere ville du Royaume

pour entrer en Provence & la plus haute de toute la France, ainsi que Narbône la plus basse.

Ceux qui auront leu les Commentaires de Cesar de la guerre des Gaules, ne feront aucune difficulté de la croire l'une des premieres en Antiquité, de toute cette Province, comme en grandeur, puisqu'il en faisoit quelque cas il y a plus de seize cens ans. Car outre qu'il ne fait guere mention que des plus remarquables villes des Gaules, encore met il le peuple d'Embrum qu'il appelle *Ambruariti*, au rang des Autunois, & leurs alliez, ceux de Suze du Val de Morienne, & de Briançonnois, qu'il dit tous ensemble cottisez à 35. mil hommes en la ligue commune des Gaulois contre les Romains pendant le siege d'Alexie.

Les Latins modernes toutefois l'appellent *Ebredunum*, & à leur exemple quelques François Embrum par un E, qui est vn nom qu'ils tiennent luy avoir esté imposé, les uns d'un Idole appellé *Ebris*, que l'on adoroit durant le Paganisme & de *Dunum*, qui signifie montagne en vieux langage Gaulois, & les autres du bris de cette roche ou montagne relevée en forme de terrasse dans le milieu d'un valon reuestu d'une longue prairie que la Durance arrose, & sur le sommet de laquelle elle est située, avec une veuë belle & limitée de tous costez de diverses montagnettes, chargées en quelques endroits de bleds, vignes & arbres de rare bonté, en d'autres couvertes d'agaric, tormentine & autres simples tres-exquis, & en d'autres encore temperées d'un air si doux & serain que la manne & rosée mielleuse du Ciel y est quelquefois recueillie, avec une delicieuse abondance.

Ceux d'Embrum furent premieremẽt dressez

au plan de la Religion Chreſtienne par ſaint Nazare envoyé-là de l'authorité de Linus ſucceſſeur de S. Pierre environ l'an 69. mais ayant eſté revoqué à Rome où il ſouffrit le martyre, le Chriſtianiſme en fut auſſi éclipſé juſques environ l'an trois cens quarante que le Pape Iule premier du nom y envoya ſaint Marcellin natif d'Afrique, ſur la fin de l'Empire de Conſtantin le grand, lequel en fut le premier Archeveſque.

L'Egliſe Cathedrale eſt dediée à la Vierge ſacrée Marie, mere de noſtre Sauveur, ſervie par pluſieurs Chanoines & Chappelains, riche de grandes ſomptuoſitez, & ſur tout d'un tableau tout d'argent, relevé de pluſieurs perſonnages, qui ſert d'ornement au devant de l'Autel; bref embellie & decorée depuis trente-cinq ans, d'un dome de figure ronde, & de magnifique architecture, à la faveur des moyens que Balzar Gerente Archeveſque d'Ambrun, luy avoit laiſſez à cet effet par ſon ordonnance de derniere volonté.

Prés de cette Egliſe eſt la maiſon Archiepiſcopale, magnifique, aſſiſe au plus haut de la ville, & defenduë d'une forte tour appellée Brune, haute & épaiſſe à merveille, & prés de laquelle ſe remarque un puits tout taillé dans le roc & plus profond beaucoup qu'elle n'eſt haute.

Il y a davantage ſept Parroiſſes, ſçavoir eſt ſaint Marcellin, ſaint Pierre, ſaint Donat, ſaint Hilaire, ſaint Vincent, ſainte Cecile, & un Convent de Cordeliers fondé jadis par les premiers Princes Dauphins.

Et outre ces ſaints & ſacrez ornemens, encore eſt-elle remarquable par le nombre de ſes portes qui ſont cinq, en l'une deſquelles ſe

void un pont de belle & ancienne ſtructure : & par ſes ſieges de Iuſtice, entre leſquels le Preſidial tient le premier rang. Cette Ville comme elle eſtoit jadis Imperiale, auſſi dépendoit ſa juriſdiction de l'Empire. Depuis les Empereurs vſurpans les terres de France données par Charles le Chauve à Boſon ſon beau frere, ſur les ſucceſſeurs dudit Boſon, la donnerent en titre de Principauté Souveraine aux Archeveſques, & les inveſtirent de tous leurs droits & prérogatives en icelles. Mais enfin eſtant revenuë en la puiſſance de nos Rois, ils y ont auſſi établi des Magiſtrats & Officiers pour la diſtribution de la Iuſtice : laquelle y eſt maintenant renduë en trois ſieges ordinaires, deſquels le premier qui eſt la Cour du Bailliage, & le Preſidial reſſortiſſable au Parlement de Grenoble, ſe tient en une haute Tour appelée le Palais, & remarquable encore par une grande place capable de plus de trois ou quatre mil hommes tous rangez en bataille : Le ſecond au milieu de la Ville, commun pour le Roy, & pour l'Archeveſque : & le troiſiéme la Cour d'Egliſe, qui eſt l'Officialité avec ſes droits.

Voilà donc les Villes plus ſignalées & remarquables de la Province de Dauphiné, que la Provence ſemble ſeconder en l'ordre & antiquité de ſon Parlement.

Fin du quatriéme Livre.

LES ANTIQVITEZ ET RECHERCHES des Villes & Citez plus celebres, qui répondent au Parlement d'Aix.

LIVRE CINQVIESME.

Quand & par qui fut établi le Parlement d'Aix, & quelle eſt l'étenduë de ſon reſſort.

CHAPITRE PREMIER.

COmme nos Rois ont creé un Parlement dans Grenoble pour reveler les oracles de leur juſtice à tout le Dauphiné: Auſſi en ont-ils inſtitué un autre à Aix, pour prononcer les Arreſts à toute la Provence, qui eſt une autre Province des plus

nobles de leur Royaume. Quelques-uns, comme le ſieur du Haillan, font celuy de Dijon pour la Bourgogne, plus ancien, que celuy d'Aix, & diſent qu'il fut creé par Louïs vnziéme avec celuy de Grenoble; là où le Roy Louïs douziéme fit ſedétaire celuy d'Aix pour la Provence l'an mil cinq cent un. Mais pource que Paſquier homme d'ailleurs tres-docte en l'antiquité, maintient en ſes recherches de la France que Loüis douziéme inſtitua tant celuy d'Aix pour la Provence, que celuy de Dijon pour la Bourgogne, ou quoy que c'en ſoit les fit ſedentaires: je feray preceder icy celuy d'Aix en Provence, en faveur de l'ordre ſeulement, & en ſuite de la ſituation des Provinces.

DV PAIS ET COMTE' DE PROVENCE.

De la ville & Archeveſché d'Aix.

CHAPITRE II.

LA Provence eſt l'une des plus belles & riches Provinces de la France, tant pour la fertilité du païs que pour la commodité des ports les plus opportuns de toute la Mer Mediterranée. Elle s'étendoit jadis juſques à la ri-

viere du Var prés de Savonne, & faiſoit une partie de la Gaule Narbonnoiſe, avecque le Languedoc: dite Provence du Latin *Provincia*, pource que ce fut la premiere contrée des Gaules, que les Romains reduiſirent en forme de Province à eux ſujette & tributaire, comme ils ſouloient faire des Royaumes & païs par eux ſubjuguez, car ſelon Feſtus, elle eſt dite *Provincia*, de *pro*, & *vicit* comme ſi on vouloit dire *déja auparavant ſubjuguée que de l'incorporer à l'Empire Romain.*

Auſſi ne ſçay-je par quel deſtin (ce ſont les propres termes de Paſquier au livre troiſiéme de ſes recherches, chapitre dix-ſept que je ne change point pour le reſpect de leur élegance) ce païs de Provence ſemble avoir preſque toûjours eu ſa fortune liée avec celle d'Italie: C'eſt (comme je viens de dire) la premiere de la Gaule qui fut conquiſe par les Romains long-temps auparavant qu'ils euſſent deſſeigné de s'impatroniſer de tout le païs: Et laquelle leur eſtoit ſi agreable qu'entre toutes les autres Provinces à eux ſujettes, cette-cy fut d'un mot ſpecial appellée Province ſans ſuitte de parole (façon de parler frequente dans Ceſar) comme la reconnoiſſant par cela l'une des belles Provinces qu'ils euſſent. Et depuis bien qu'elle ſe fuſt ſeparée de la domination d'Italie par l'invaſion que les Viſigots & Bourguignons en firent: Toutefois Theodoric Roy des Oſtrogots ayant vſurpé l'Italie, il reünit derechef avecque l'Italie, ce meſme païs de Provence, eſtant fait tuteur d'Atalaric Viſegot ſon arriere-fils. Clovis ſe rendit auſſi les Bourguignons tributaires qui tenoient une partie de la Provence; finalement ſes quatre fils abolirent du

tout leur Royaume, dont Arles eſtoit la capitale. L'autre partie, qui ſous ombre de la curatelle ſuſdite eſtoit demeurée és mains des Oſtrogots ſucceſſeurs de Theodoric au païs d'Italie, fut encore remiſe en leurs mains lors que l'Empereur Iuſtinian par l'entremiſe de Beliſſaire livra la guerre à Theodat, puis à Vitige leur Roy, & par accord des freres remiſe à Gontran Roy d'Orleans & de Bourgogne. Elle avoit eſté gagnée & perduë par Clovis, & peu aprés la mort de Clovis, Thierry Oſtrogoth, qui l'avoit gagnée la perdit par l'inclination des Provençaux, qui revindrent d'eux meſmes à l'obeïſſance ancienne de la Couronne Françoiſe, & l'Empereur Iuſtinian (autres diſent que ce fut Iuſtin deuxiéme ſucceſſeur de Iuſtinian) l'aimant mieux au François qu'à l'Oſtrogoth, luy laiſſa ce qu'il ne luy pouvoit oſter. Mais pareillement derechef au partage des trois enfans de Louïs le Debonnaire à Lothaire ſon fils aîné, écheut l'Italie avec la Provence. Et quoyque depuis ſelon les mutations des regnes elle fuſt erigée en Royaume par Charles le Chauve, & donnée à Boſon ſon beaufrere : ſi eſt-ce qu'encore avint-il que Louïs fils de Boſon ſe fit Roy d'Italie, & aprés luy Hugues l'un de ſes ſucceſſeurs. En ſa poſterité prit fin le Royaume d'Arles ſous Henry premier, environ l'an mil trente-ſept, & les Empereurs Allemands s'en attribuërent les droits & titres juſques à l'Empereur Charles IV. qui l'aliena, l'an mil ſoixante-un, & fut lors reparty en diverſes Principautez, entre leſquelles la Provence tomba entre les mains des ſucceſſeurs de Berenger.

En cas ſemblable encore ont eſté les Eſtats de Naples, Sicile & de Provence unis ſous meſmes Seigneurs. Mais pour le faire court & pour dire ce qui fait plus à noſtre propos, aprés avoir eſté longuement tenuë par des Seigneurs particuliers iſſus des Rois d'Italie, ou de Majorque, en titre de Comté, finalement leur lignée finit en ce Raymond qui fut pere de Marguerite femme du Roy S. Louïs, & de Beatrix femme de Charles Comte d'Anjou frere dudit Roy, laquelle apportant à ſon mary la Comté de Provence, elle a demeuré en leur race juſques à ce que Loüis premier Duc d'Anjou l'eut par la donation de la premiere Ieanne Reine de Naples, iſſuë du ſang du ſuſdit Charles & de ladite Marguerite. Et René Duc d'Anjou petit fils du ſuſdit Loüis, la donna au Roy Loüis neufiéme. Autres tiennent que ce fut Charles Comte du Mayne ſon nepveu. Quoy qu'il en ſoit, elle eſt demeurée depuis unie juſques à preſent à la Couronne de France.

Or eſt cette Province compoſée de pluſieurs villes belles, grandes & tres-antiques, entre leſquelles Aix tient l'un des premiers rangs, ſinon en antiquité, du moins en dignité: Puis ſont Marſeille, Avignon, terre du Pape, Orange Principauté, Ciſteron, Taraſcon, Cavaillon, Arles, Frejus, & autres deſquels il faut icy mettre quelques remarques.

Et pour commencer à Aix, comme au ſiege du Parlement, Caius Sextius, l'an 632. de la fondation de Rome, faiſant la guerre en Provence qu'il ſoûmit à l'empire, en jetta les premiers fondemens & y fit conſtruire de beaux bains d'eaux chaudes, pour leſquels il

Aix en Provence.

luy impoſa le nom *d'Aquæ Sextiæ*, que nous avons depuis par un ſeul mot appellé Aix: & croy le meſme Sextius Autheur & fondateur des bains & de la ville d'Aix en Savoye. L'antique ſtructure deſdits bains, & l'arc triomphal qui s'y void encore & dans lequel ceux qui l'ont veu, écrivent avoir remarqué pluſieurs caracteres, mais qui ne ſe peuvent r'allier, pour former quelques enſeignemens à la poſterité, leur nom d'Aiſt conforme à celuy d'Aix, avec la longueur du temps que Sextius commanda en ce païs m'en font ſoupçonner quelque choſe.

Cette ville a eſté convertie à la Religion Chreſtienne par ſaint Maximin, lequel y vint avec ſaint Lazare & ſes ſœurs, & en fut ſaré le premier Eveſque l'an quarante neuf, aprés la naiſſance de noſtre Sauveur. Auquel ſucceda Cerdonius ou Celidonius, que l'on eſtime eſtre cét aveugle né dont eſt fait mention en l'Evangile. Depuis elle a eſté montée au degré ſuperieur d'Archeveſché, & prepoſée ſur les Eveſchez de Riez, Apt, Gap, Ciſteron & Freius.

On voit encore au dedans de ſes murailles pluſieurs marques & veſtiges d'ancienneté, comme tombeaux, inſcriptions, colonnes, & autres ſemblables reliques qui ne ſont pas reſtées entieres juſques à nous.

Mais ſes plus beaux ornemens pour le jourd'huy ſont les Egliſes, belles, riches & en grand nombre. La grande & principale dediée à ſaint Sauveur, celle de Noſtre-Dame de Conſolation, S. Laurens, S. Sebaſtien, la Magdelaine, noſtre-Dame d'Embrun, noſtre-Dame de l'Annonciade, noſtre-Dame de Belveſer, ſainte Catherine : les Convents des

Iacobins, Cordeliers, Auguſtins & Carmes: celuy des Minimes ſurnommez Bons-hommes, les Monaſteres des Religieuſes de ſainte Claire & de ſaint Barthelemy, la Commanderie, ſaint Iean de l'Ordre de Malthe, les Hôpitaux de ſaint Iacques, & du ſaint Eſprit, & quelques Chapelles. Aprés eſt le Palais & Trône glorieux où le Parlement donne les Arreſts de la Iuſtice, & où comme au centre & à la fontaine de la Provence, on vient puiſer de toute la circonference d'icelle.

Il y a auſſi une Chancellerie, & une Chambre des Comptes, pour ouyr les comptes du païs.

Ce que je veux ajoûter de nouveau, c'eſt que la Reine Regente arrivée à Marſeille pour venir trouver le feu Roy ſon époux, l'une des plus remarquables actions qui parut en ſon ſejour fut la reverence que luy fit le Parlement de Provence en la grande ſale du Palais. Monſieur du Vair premier Preſident d'Aix, porta la parole au nom de toute la Cour, & fit un diſcours lequel fut tres-agreable à la Reine, qui en ſon intention, comme en ſa réponſe, témoigna le gouſt qu'elle y avoit pris. Les Princes & Princeſſes le louërent, les gens doctes l'admirerent. On le peut voir tout entier au livre troiſiéme de l'Hiſtoire de la paix écrit par P. Mathieu, d'où auſſi ſont extraites ces paroles. Il en fit encore un autre à Aix quand la Reyne y arriva, auquel & en tous ſes autres écrits il a monſtré qu'il eſt vrayement l'Aigle de l'éloquence de France: & s'il eſt vray que le gouvernement du monde appartienne, comme dit Ariſtote, à l'éloquence & à la prudence, il n'a pas eu faute de merite pour commander en la Iuſtice de Provence.

De la ſainte Baume, du ſaint Pilon, & de la ville de S. Maximin.

CHAPITRE III.

Sainte Baume.

S. Maximin.

ENtre Aix & Marſeille eſt le lieu deſert de la terreſtre grotte, qu'on nomme ſainte Baume, où la Magdelaine arrivée en Provence ſe retira pour jouïr plus à ſon aiſe des ſecrets contentemens d'une ſainte ſolitude. Et non loin de la ville de S. Maximin, où eſt le corps de cette bien-heureuſe repentie, pour lequel voir & reverer, pluſieurs perſonnes de toute qualité s'y acheminent, & de tous coſtez on voit arriver des pelerins, meus à la devotion & pieté: les uns pour impetrer quelque grace de cette bien-heureuſe ſainte, les autres pour rendre graces à Dieu d'en avoir obtenu quelque particuliere par ſon interceſſion.

Et quand on n'auroit autre témoin que le ſaint Evangile des perfections cachées dans l'ame de cette heureuſe pechereſſe, ſi ne faut-il pas mettre en arriere le lieu ſolitaire, où Dieu la nourrit (comme porte ſa Legende) l'eſpace de 33. ans, qui demonſtre combien grand devoit eſtre l'amour & affection qu'elle portoit à ſon cher époux Ieſus-Chriſt, puis qu'elle ſurmontoit toutes les difficultez & meſaiſes, qui luy pouvoient arriver en un lieu ſi ſolitaire, & dénuée de tout ſecours humain, nourrie ſeulement, comme pieuſement on croit, par le miniſtere des Anges, ainſi qu'un ſaint Paul premier Hermite, parmy les deſerts, où elle faiſoit ſi dure penitence.

Mais pour dire en peu de paroles ce qu'on peut remarquer de plus ſingulier, tant à ſaint Maximin, qu'au lieu nommé la ſainte Baume & le ſaint Pilon: je mettray icy la deſcription qu'en a dreſſée un devot Religieux, qui a autres-fois fait le voyage à la ſuſdite ſainte Baume en Provence.

Il faut ſçavoir que proche de S. Maximin environ trois lieuës, eſt le lieu de Baume où cette ſainte Dame fit ſa penitence, lieu autant ſolitaire & deſert qu'il s'en puiſſe trouver, pour eſtre ſitué en un bois tres-touffu, & dans une montagne où il faut monter une grande lieuë pour y parvenir. Ce lieu eſt aſſez ſpacieux, comme ſi la montagne eſtoit crevaſſée par le milieu, ſans autre artifice humain.

Sur ce Baume ont eſté faits pluſieurs vers en langage Provençal, entre leſquels ceux-cy traduits en François par Paſchal Robin Seigneur du Faux, & qui conviënt les Pelerins & voyageurs à ce lieu de ſinguliere devotion, me ſemblent les plus beaux & plus à propos.

Pelerin bien-heureux ne plains point ton voyage,
Ny d'eſtre de trop loin venu à l'Hermitage
Que tu vois encavé dans cét Oſte-vent creux:
Conſidere & contemple en lieu tant ombrageux
Comme une femme freſle & craintive & peureuſe,
Seulette demeuroit en telle roche ombreuſe:
Sujette en ce temps-là plus qu'ores au grand froid,
Eſtant lors découverte au vent en tout endroit.
Iamais pour grand Eſté qu'il fit, ny chaleur forte
Les rayons du Soleil n'en toucherent la porte:
Car le Rocher creusé comme un coin de maiſon
Tourne ſon front moiteux au vent froid & griſé
Qui luy fait dégouter l'eau comme fils de glace
Gelé de tous coſtez, ſinon en une place

Où Magdelaine alors que le iour ſe fermoit
Comme humaine, la nuit doucement s'endormoit
Puis le iour retourné les Anges la portoient
Bien plus haut que le roc, apres la remettoient
En ſon premier eſtat en grand contentement
Et de leurs mains prenoit ſon celeſte aliment:
Iamais pour mauvais temps qu'il fit, ny pour froidure
Elle n'uſoit d'autre habit que de ſa chevelure,
Qui comme un manteau d'or, tant blonde & belle eſtoit
La couvrant dés le chef iuſqu'aux pieds luy pendoit,
Mais l'ardeur de l'amour qu'à ſon vray Dieu elle porte,
Pour mal aiſe qu'elle ait point ne la déconforte
Ains ſe fit un chevet d'un chevet tout moiſy
Des plus âpres frimats, qu'elle a pour lit choiſi.
La mouſſe luy ſervoit ſur la terre de pleume
Bien qu'en ces ieunes ans ce ne fut ſa couſtume,
Puis le lierre étendoit ſes fueilles à l'entour,
Luy ſervant de courtine en l'ombrageux ſeiour
Argenté par drſſus de cinq cent mille traces,
Que nature ſans art fait ouvrir aux limaces, &c.

Elle éleut donc ce lieu pour eſtre témoin des ſanglots, ſoûpirs & larmes qui ruiſſeloient de ſes yeux, comme de deux claires fontaines, ſe ſouvenant de ſa vie paſſée. Dedans lequel lieu ſont quatre ou cinq autels où l'on celebre la ſainte Meſſe, outre leſquels on y void un autre lieu plus retiré & obſcur, où cette ſainte Penitente faiſoit ſa demeure, qui peut avoir une toiſe & demie de long, & proche delà y ruiſſele miraculeuſement une tres-bonne & claire fontaine, qui eſt tres-ſalubre pour pluſieurs maladies, à ceux qui en boivent.

Dé là on voit une autre petite Chapelle, ſur

le coupeau de la montagne, nommée le S. Pilou, où les Anges la montoient & descendoient le jour chantant dignement loüanges & benedictions à Dieu.

Comme l'on commence à monter cette montagne assez fâcheuse, n'estoit l'artifice duquel on a usé à rendre le chemin plus facile & aisé, on trouve sept ou huit petits Oratoires enrichis de belles peintures & representations en bosse, où l'on voit élabourée toute la vie de cette bien-heureuse Repentie.

Au premier Oratoire vous la voyez lors qu'elle estoit encore au monde, revestuë de ses habits pompeux, avec ses chaînes d'Or, assise neantmoins devant nostre Seigneur qui prêche aux troupes.

Dans l'autre Oratoire vous la voyez toute changée en ses façons d'habits, déchevelée contre terre baisant les pieds de nostre Redempteur. Et ainsi selon l'ordre de sa vie & sainte conversion, tantost écoutant la parole de son bien aymé, ores préchant la Resurrection de Iesus-Christ aux Apostres, qui estoient encores incredules en ce point. A un autre vous la voyez representée dans une barque ou navire, venir vers nostre France, en la compagnie de plusieurs autres: Et au dernier vous la remarquez couchée de son long avec un Crucifix en sa main, considerant l'amour que nostre Dieu a porté au genre des hommes.

On trouve apres un Convent de freres Précheurs, dits Iacobins, qui sont sous l'Obeïssance du Prieur qui est à saint Maximin, Convent Royal qui a esté bâty & renté par plusieurs Rois, & qui a beaucoup de privilege, tant és choses spirituelles à eux concedées par plusieurs Papes, qu'és temporelles par les tres-Chrestiens Rois de France.

S. Maximin & les reliques qui s'y voyent.

Quant à ce qu'on peut voir dans l'Egliſe ſaint Maximin, ainſi nommée, à cauſe que ſaint Maximin y fut mis en terre, il faut ſçavoir qu'apres que cette bien-heureuſe Penitente eut demeuré dans ſa ſainte Baume l'eſpace de trente-trois ans, comme nous avons dit, Dieu la voulant couronner de tant de travaux, & longue penitence qu'elle avoit faite parmy ces deſerts hideux & auſteres, comme inſpirée elle deſcendit de ce lieu, & lors ſaint Maximin, auſſi par divine inſpiration ou revelation, ſçachant qu'en peu de jours elle devoit paſſer de ce monde en l'autre, la communia, & luy donna le precieux corps de Ieſus Chriſt. Elle donc eſtant decedée fut honorablement enſevelie & aſſiſtée des Anges, puis miſe dedans un Sepulchre de marbre blanc qui fut fait, comme l'on tient, de la propre main de ſaint Maximin, lequel on a garny de barreaux à l'entour pour eſtre preſervé des pelerins qui frequentent ce ſaint lieu.

Les ſaintes Reliques furent tranſportées de ce lieu pour quelque temps à cauſe des guerres & incurſions des ennemis. Mais depuis remiſes par Charles Roy de Sicile & Comte de Provence, lors qu'il fut delivré de priſon pour s'eſtre recommandé aux prieres de ſainte Marie Magdelaine, & enchaſſée honorablement en l'Egliſe & Monaſtere qu'il fit bâtir au lieu de la Caverne où elle avoit vécu durant ſa penitence, où ſont de preſent des freres Prêcheurs, qu'il y mit & renta comme nous avons dit cy-devant.

Ce ſaint Reliquaire conſiſte en la figure d'une femme, depuis la poitrine en haut que deux Anges tiennent & portent d'un coſté & d'autre le tout de fin or, avec une Couronne de meſme

au dessus, toute enrichie de precieux Diamans, rubis & reluisantes pierreries. Dans cét étuy ou custode est le sacré & vray Chef de la sainte Penitente, lequel encore qu'il soit décharné, & qu'on n'y voye que l'os tout sec, si est-il si venerable & auguste, qu'il donne tres-grande admiration à ceux qui le voyent par devotion, y remarquant une face naturelle, un large front tout le crane estant découvert, fors un peu de chair au costé gauche, où l'on tient que la toucha nostre Seigneur lors qu'elle le reconnut aprés sa saincte Resurrection: le voulant embrasser, à laquelle il dit *Noli me tangere, &c.*

Ce reliquaire s'ouvre par le haut, pour y faire toucher les Chapelets & autres choses par devotion.

On voit encore en la susdite Eglise de S. Maximin une partie des cheveux de cette sainte, dans un vase de cristal enchassé d'or, desquels elle essuya les pieds de Iesus-Christ en la maison de Simon le Lepreux, comme nous rémoigne le S. Evangile, qui furent trouvez longtemps aprés sa mort dans son Sepulchre, le reste d'iceux estant consommé, & Dieu ayant preservé ceux-cy par miracle évident.

Plus y est aussi le bras dextre de la sainte: Ensemble le corps de l'Aveugle né, nommé Celidoine, que Iesus-Christ guerit en luy mettant de la bouë sur les yeux; & lequel apres avoir esté chassé de la Synagogue pour avoir confessé Iesus-Christ, par luy receu en sa grace, fut un de ceux qui s'embarquerent en la compagnie de sainte Marie Magdelaine, sainte Marthe & le Lazare leur frere pour venir en France, descendant à Marseille, où tous ensemble commencerent à prêcher un Iesus-Christ crucifié.

Outre plus il y a encore une phiole, dans laquelle eſt de la ſainte terre, que ſainte Marie Magdeleine, amaſſa au deſſous de la ſainte Croix le Vendredy ſaint, que noſtre Sauveur ſouffrit mort & paſſion, toute arrouſée de ſon precieux ſang. Choſe admirable, c'eſt que cette ſainte Phiole, tous les ans le Vendredy Saint eſtant miſe ſur un Autel à la veuë d'un grand nombre de perſonnes, qui s'y trouvent ce jour-là pour la reverer, on voit qu'elle boult, comme ſi elle eſtoit ſur le feu : où vous remarquez alors plus clairement le precieux Sang de Ieſus-Chriſt qui eſt peſle-meſle avec cette terre, lequel ſe voit tout appertement, & par un miracle de tres-grande admiration, où noſtre Seigneur fait paroître l'effet de ſes merveilles.

On voit encore en ce lieu quelques autres ſaintes Reliques de devotion : mais ce ſont icy les principales : ce qui ſoit dit à l'honneur de Dieu, à l'augmentation de la ſainte Foy, & à l'honneur de cette bien-heureuſe Penitente.

DV PAYS ANCIEN DES MARSEILLOIS.

De la Ville & Eveſché de Marſeille.

CHAPITRE IV.

LA ville de Marſeille eſt l'une des plus antiques & plus importantes places de la Provence, voire l'une des plus fortes clefs de tout le Royaume de France. Les Phoceens entr'autres peuplades & colonies qui ſe firent des Grecs en diverſes contrées de la terre, ou pour mieux dire les Grecs de la Phocide allechez des amenitez & commoditez du lieu y en jetterent les premiers fondemens, il y a plus de deux mil deux cent tant d'années, dés le temps de Tarquin Priſque V. Roy des Romains, vers l'an 150. de la fondation de Rome, qui vient preſque à ſe rencontrer à l'an de la creation du monde 3186. Et de cela plus fidelle aſſeurance, n'en ſçaurois je produire que celle que nous en a laiſſé Iuſtin l'hiſtorien ſur la fin de ſon quarante troiſiéme livre. Voicy ſes propres termes, auſquels il fait auſſi mention de l'alliance & confederation que ce peuple contracta deſlors avec Tarquin Roy des Romains. *Temporibus Tarquinij Regis ex Aſia Phocen-*

sitim iuventus ostio Tiberis invecta, amicitiam cum Romanis iunxit, inde in ultimos Galliæ sinus navibus profecta Massiliam inter Ligures, & feras gentes Gallorum condidit, magnasque res, sive dum lacessunt à quibus fuerant ultro lacessiti gesserunt. Namque Phocenses ex ignavitate ac macie terræ coacti studiosius mare quàm terras exercuerunt, piscando, mercando, plerumque etiam latrocinio maris (quod illis temporibus gloria habebatur) vitam tolerabant. Itaque in ultimam Oceani oram procedere ausi, in sinum Gallicum ostio Rhodani amnis devenere. Cujus loci amœnitate capti, reversi domum, referentes quæ viderant, plures solicitavere. Duces classi Furius & Perannus fuere. Itaque ad regem Segoriorum, Senanum nomine in cujus finibus urbem condere gestiebant, amicitiam petentes conveniunt. Forte eo die Rex occupatus in apparatu nuptiarum Gyptis filiæ erat: quam more gentis electo inter epulas genero nuptum tradere illi parabat. Itaque cum ad nuptias invitati omnes processissent, rogantur & Græci hospites ad convivium. Introducta deinde virgo cum juberetur à patre aquam porrigere ei, quem virum eligeret, tunc omissis omnibus, ad Græcos conversa aquam Peranno porrigit: qui factus ex hospite gener, locum condendæ urbis à socero accepit. Condita igitur Massilia est prope ostia Rhodani amnis, in remoto sinu veluti in angulo maris.

Voila ce qu'en dit cet ancien Historiographe, qui toutesfois ne donne aucune raison pourquoy le nom de Marseille luy fut imposé. Ce qu'un Poëte de ce temps voulant rechercher de plus loin, nous témoigne à la façon des Poëtes, c'est à dire par une mercerie & denrée fabuleuse, qu'autresfois Francus

que preſque tous nos Hiſtoriens font premier parent & anceſtre de la race des François, avoit là fait conſtruire un mur à l'honneur de Mars, & que la ville qui y a depuis eſté fondée (les noms des fondateurs il les trahit par ſon ſilence) en a tiré l'origine & l'excellence de ſon étimologie. Hierée Preſtre d'Herbipole le prophetiſe à Franeus par cét Oracle en ſon livre de la Franciade.

En faveur de ce jour nous bâtirons un mur
Contre le pied marin de l'importun murmur,
Du ſein Mediterrain : ce ſera une ville
Aux Meridionaux & commode & fertile,
Tout y abordera, ce lieu ſera dit Mars
Pour marque de ce iour à nos Francois ſoldats.
Là depuis on a fait une Ville imparelle.
Qu'on a depuis nommé la Cité de Marſeille,
Comme diſant, De Mars celle ville a le nom.

Mais quoy qu'il en ſoit, ſi eſt-ce que cette ville a eſté puiſſante dés ſon berceau, & comme la merveille des villes aux jours meſmes de ſon enfance. *Poſt hæc illis*, ajoûte Iuſtin parlant de ceux de Marſeille, leſquels avoient projetté la ruine totale de cette nouvelle colonie ſous la conduite du Roy des Segoriens fils & ſucceſſeur de Senanus qui leur avoit baillé la place pour bâtir, *Poſt hæc illis, inquam, magna cum Liguribus, magna cum Gallis fuere bella: quæ res & urbis gloriam auxit & virtutem Græcorum, multiplicata victoria, celebrem inter finitimos reddidit.* Il dit enſuite que *Cartaginenſiumque exercitus, cum bellum captis piſcatorum navibus ortum eſſet, ſæpe fuderunt, pacemque victis dederunt, cum Hiſpanis amicitiam iunxerunt, cum Romanis prope ab initio conditæ urbis fœdus ſumma fide cuſtodierunt, auxiliiſque in omni-*

bus bellis ſocios induſtriè iuverunt : quæ res illis & virium fiduciam auxit, & pacem ab hoſtibus præſtitit. Et pour prouve de cette alliance & affection Marſiloiſe avec les Romains, il finit les honorables éloges qu'il donne à cette nation par le ſecours d'or & d'argent qu'elle leur envoya lors que leur ville fut priſe, & le Capitole aſsiegé par les Gaulois. *Parta pace, & ſecuritate fundata, revertentes à Delphis Maſsilienſium legati, quo miſsi munera Apollini tulerant, audierunt urbem Romam à Gallis captam incenſamque. Quam rem nunciatam domi publico funere Maſsilienſes proſecuti ſunt, aurumque & argentum publicum, & privatum contulerunt ad explendum pondus gallis, à quibus redemptam pacem cognoverant.* En recompenſe dequoy auſſi non ſeulement furent-ils gratifiez par le Senat de toutes immunitez & prerogatives de grandeur, que les Romains s'eſtoient faites communes avec leurs confederez, mais auſſi honorez du droit de pouvoir aſſiſter aux ſpectacles parmy l'ordre des Senateurs. *Ob quod meritum & immunitas illis decreta, & locus ſpectaculorum in Senatu datus & fœdus æquo iure percuſſum.* Si mieux on n'ayme dire ce *locus ſpectaculorum in Senatu*, ſe doive prendre pour licence, & permiſſion d'entrer au Senat.

Sur tout cela je ne trouve aucun doute : ſi bien que je fais quelque difficulté de croire ce que ce meſme Hiſtorien, (je m'en ſers d'autant plus librement que je n'en trouve aucun autre qui en ait écrit d'avantage) ce que dis-je, il aſſeure un peu auparavant, ſçavoir eſt que ceux de Marſeille enſeignerent aux Gaulois à fermer les villes de murailles ;

veu qu'il eſt croyable, & ſe peut recueillir de beaucoup d'endroits de cét œuvre que nous avons encore en France pluſieurs villes beaucoup plus anciennes, ny que la ville de Marſeille, ny meſme que celle de Rome, voire des premieres en Antiquité de tout le monde. Il y a plus d'apparence en ce qu'il dit-là meſme que les Gaulois ont eſté polis & civiliſez par cette nation Gregeoiſe: Voicy ſes paroles. *Ab his igitur Galli & uſu vitæ cultioris depoſita, & manſuefacta barbarie, & agrorum cultus, & urbes mœnibus cingere didicerunt. Tunc & legibus, non armis vivere, tunc & vitem putare, tunc olivam ſerere conſueverunt; Adeoque magnus & hominibus, & rebus impoſitus eſt nitor ut non Græcia in Galliam migraſſe, ſed Gallia in Græciam tranſlata videretur.* Il y a, dis-je, plus d'apparence, pource qu'à Marſeille ils établirent avecque leur demeure une Vniverſité; ſur laquelle depuis les Gaulois tirerent le modele de beaucoup d'autres, comme de celle de Narbonne & de Lyon, dont Strabon vante la grandeur de Vienne, dont parle Mela, de Bourges, d'Autun & d'Arles. Et ne faut ajoûter foy à ceux qui diſent que les Gaulois n'ont jamais eſté polis aux Arts liberaux, que depuis que les Romains y vinrent: car avant les Romains les lettres y floriſſoient en pluſieurs endroits, témoin Ceſar meſme qui priſe ſur toutes Vniverſitez, celle de Marſeille, où meſme les Romains envoyerent leurs enfans, où l'on parloit Grec, & où alloient les Gaulois, tant de-çà que delà les monts à l'Eſcole. Cauſe auſſi pourquoy Pline nomme Marſeille, *Athenopolis Maſſilienſium*, c'eſt à dire Marſeille ville de Minerve, à cauſe des grandes études, & du ſçavoir qui y floriſſoit, & pour les lettres tant Grecque que

Vniverſité de Marſeille.

Latines qui y eſtoient enſeignées. Voire comme Minerve eſtoit entr'eux la patrone, & Deeſſe tutelaire des ſciences, auſſi luy avoient-Ils dés la fondation de leur ville dedié un Temple, afin par avanture que ce qu'eſtoit Athene p la Grece, où l'on honoroit Minerve, & où les lettres eſtoient en valeur: cela meſme fut leur ville de Marſeille à toute la Gaule. Et de ce temple fait mention le ſuſdit Iuſtin lors qu'il conte l'étrange épouvante que donna cette Deeſſe à Caramandus, (lequel formoit quelque entrepriſe ſur Marſeille) pendant ſon repos, & par laquelle il fut porté à la paix avecque les Marſeilliens. *Cum igitur Maſſilia, fama rerum geſtarum, & abundantia opum, & virtutum gloria floreret, repente finitimi populi ad nomen Maſſilienſium delendum, veluti ad communne extinguendum incendiũ concurrerunt. Dux conſenſu omnium Caramandus Regulus eligitur, qui cum magno exercitu lectiſſimorum virorum urbem hoſtium obſideret, per quietem ſpecie torvæ mulieris quæ ſe Deam dicebat, exterritus ultro pacem cum Maſſilienſibus fecit: petitoque ut intraret urbem, & Deos eorum adorare liceret, cum in arcem Minervæ veniſſet, conſpecto in porticibus ſimulacro Deæ, quam per quietem viderat, repente exclamat, illam eſſe quæ ſe nocte exterruiſſet, illam quæ recedere ab obſidione juſſiſſet, Gratulatuſque Maſſilienſibus quod animadverteret eos ad curam Deorum immortalium pertinere; torque aureo donata Dea in perpetuum amicitiam cum Maſſilienſibus junxit*: Mais tant cette Deeſſe que les autres Dieux furent privez de leurs honneurs accoûtumez dé la naiſſance de l'Egliſe, & voicy comment.

Aprés la mort & paſsion de noſtre Seigneur,

l'Aveugle nommé Celidoine, & duquel nous avons parlé cy-deſſus au Chapitre de la ville d'Aix & de ſainte Baume, s'eſtant embarqué en la compagnie de ſainte Marie Magdelaine, ſainte Marthe & le Lazare leur frere pour venir en France dite encore Gaule pour lors, ils deſcendirent à Marſeille, là tous enſemble commencerent à prêcher un Ieſus Crucifié. Mais particulierement ſaint Lazare la choiſit-il pour ſa demeure, en convertit le peuple à la Religion Chreſtienne par ſes ſaintes & pieuſes predications, & en fût le premier Eveſque: Voire ſont encore les pretieuſes Reliques de ſon corps, & ſes Ornemens Sacerdotaux gardez avec beaucoup de reſpect, & de reverence en l'Egliſe Cathedrale, dediée au nom de la glorieuſe Vierge Marie, mere de noſtre Sauveur.

Vne des plus belles marques d'antiquité que nous liſons de cette ville de Marſeille, c'eſt qu'on y gardoit anciennement une épée toute roüillée qu'on appelloit l'eſpée de Iuſtice, pour ſignifier, comme je croy, que les vieilles loix & façons ne devoient aucunement eſtre changées ny alterées. Elles furent changées toutefois, mais en de meilleures, & tout le peuple dreſſé petit à petit au plan de la Iuſtice des Chreſtiens, en laquelle il s'eſt maintenu juſqu'à ce temps auquel encore noſtre Roy l'a enrichy d'une Chambre, qui porte le glorieux titre de Iuſtice.

Pour dire quelque choſe de nos troubles derniers, l'an 1596. que Louïs d'Aix & Charles de Caſau cõmandoient dans Marſeille avec beaucoup d'authorité, hommes vehemens, & de faction Eſpagnole, ils marchanderent avec le Roy Philippe pour luy vendre cette tant ini-

portante ville porte de toute la Provence, & clef de l'une des principales entrées de ce Royaume; à laquelle l'Empereur Charles a souvent heurté sans la pouvoir faire ouvrir; & l'eussent peut-estre livrée si le Duc de Guise lequel avoit desia par l'assistance du Seigneur de Lesdiguieres, ramené Cisteron & Riez en l'obeïssance de cette Couronne; & Martegue avec la Tour du Bouc située à l'emboucheure de la mer, les Villes & Citadelles de Grasse à l'aide du Comte de Garces, & du Seigneur de Croce; si dis-je, il n'eust encore trouvé lors une civile oportunité pour faire paroître à sa Majesté qu'il avoit du tout quitté l'alliance, & la correspondance qu'il avoit avec l'Espagnol, par le brave recouvrement qu'il fit de cette ville de Marseille.

L'an mil six cent cinq encore un Gentil-homme Provençal appellé Mirargues, ayant proposé depuis quelques années au Roy d'avoir deux Galeres equipées pour tenir en seureté le port de Marseille, siege ordinaire du General des Galeres de sa Majesté, & les environs, avoit ourdy une semblable trame avec les ministres d'Espagne, sçavoir est de livrer cette ville de Marseille au Roy Philippe, mais la conjuration descouverte, il fut luy-mesme livré à la Iustice, qui luy fit porter la peine de son crime, condamné le dix-neufiéme de Decembre, & mesme jour decapité en Greve à Paris, son corps mis en quatre quartiers, & iceux pendus aux avenuës des quatre principales portes de la ville: sa teste portée à Marseille, & mise sur une lance au dessus de la principale porte de la ville: Ses biens confisquez au Roy, sauf à deduire les sommes de douze mil livres applicables aux pauvres, douze mil aux

Inventaire de France.

reparations du Palais, douze mil à la refection des ports & havres de Marſeille.

Ie ne ſçaurois mieux finir ce Chapitre que par l'entrée Royale qu'avoit fait la Reine cinq ans auparavant en cette ville. Sortant de la Galere, dont l'équipage eſt fort bien décrit en l'hiſtoire de la paix de P. Mathieu, elle entra au Theatre dreſſé ſur deux bateaux, auquel aboutiſſoit un pont qui regnoit juſques à ſon Palais. Le Conneſtable la receut. Le Chancelier luy rendit le commandement qu'il avoit du Roy, quatre Conſuls de Marſeille, avec les robbes rouges de leur charge luy preſenterent, avec les clefs de la ville, un poſle de drap d'argent, ſous lequel elle fut conduite au Palais.

Des villes & Eveſchez de Frejus & de Tholon.

CHAPITRE V.

LEs Marſeillois, que nous venons de dire avoir tiré leur premiere origine des Grecs de la Phocide, s'eſtans rendus puiſſans, tant en authorité comme en nombre d'hommes, firent deux diverſes peuplades & colonies en divers endroits de la Provence. Ainſi le témoigne Iuſtin au livre quarante troiſiéme, où il parle de la fondation de Marſeille: *Sed Ligures*, dit-il, *incrementis orbis invidentes Græcos aſſiduis bellis fatigabant: Qui pericula propulſando in tantum enituerunt, ut victis boſtibus in Capertinis agris multas colonias conſtituerint.*

Entre autres ils en bâtirent une qu'ils appellerent Platée, où se void un beau havre, & qui depuis fut nommée *Forum Iulium*, (que nous disons en François Frejus, par la compagnie des citoyens Romains de la huitiéme Legion) laquelle y fut addressée. Là se voyent encore des témoignages & vestiges de grande ancienneté en plusieurs inscriptions de pierres & tombeaux. Et ce qui éclaire davantage son lustre, c'est qu'elle est maintenant Episcopale.

Frejus

Tholon est une autre ville aussi honorée d'un Evesché ; ville assez celebre, & reconnuë chez les Latins modernes par le nom de *Trôentium*, ou *Thuurontium*, duquel ils la qualifient : & remarquable encore par un fort beau port de mer, qui la décore, enrichit & annoblit beaucoup.

Tholon.

Des villes d'Antibe & de Nice.

CHAPITRE VI.

LA ville d'Antibe dite *Antipolis*, des Latins, est une autre colonie des Marseilliens ou Grecs de la Phocide, comme pareillement celle de Nice, Palais & Citadelle des anciens Ducs de Savoye. Et de toutes deux voicy comme parle Strabon, lequel écrivoit environ le temps d'Auguste successeur de Iules Cesar. *Il faut ajoûter*, dit-il, *que comme Antibe soit assise en la Province Narbonnoise, & Nice en la jurisdiction d'Italie : si est-ce que Nice demeura aux Marseilliens, & fut de leur gouvernement, ressort & prefecture : là où Antibe au contrai-*

si aprés long debat fut miſe entre les Citez Italiques, & tirée de la puiſſance & autorité de ceux de Marſeille.

Antibe eſt ſituée ſur le bord de la mer, & flanquée d'une force ſi avantageuſe que les Romains en ont autrefois fait l'un de leurs plus importans rempars. Voire elle eſtoit le ſiege ordinaire d'un de leurs Preteurs, & y avoit un Theatre conſtruit par leurs dépenſes & liberalitez, auquel on repreſentoit diverſes ſortes de jeux, & paſſe-temps, ainſi qu'à Rome. Ce que je dis appuyé de l'aſſeurance que m'en donne une ancienne pierre trouvée autrefois là avec cette inſcription.

Pueri Septentrionis annorum xij. qui Antipoli in Theatro biduo ſaltavit, & placuit,

On y a trouvé auſſi ſous terre une table de cuivre preſentée au Roy François premier eſtant à Nice, ſur laquelle eſtoient gravées ces paroles.

Viator, intus
Tabula eſt ænea,
Quæ te cuncta perdocet.

Mais ce qui tenoit jadis l'un des premiers rangs entre ces beaux ornemens c'eſtoit l'Eveſché, duquel toutefois elle a eſté dépoüillée pour avoir indignement traitté l'un de ſes Eveſques, & la ville de Graſſe enrichie d'icelluy.

A l'oppoſite de cette ville eſt l'Iſle ſaint Honorat, appellée jadis Leron ou Lirins, de laquelle fait mention le Geographe Strabon, y

Iſle ſaint Honorat.

nommant le village de Leron, auquel il dit qu'étoit la Chappelle ou oratoire de celuy qui luy imposa son nom, & lequel est encore remarquable entre nous par cette Abbaye que Sidonius louë comme une pepiniere d'hommes doctes, de laquelle il estoit Moine environ l'an 450. ce Vincent surnommé *Lirinensis*, duquel nous avons les écrits, comme aussi en a esté Abbé un Faustus qui fut depuis éleu Evesque de Riez.

Quant à la ville de Nice, encore qu'elle ne soit aujourd'huy sujette aux Rois de France, si est-elle des anciennes appartenances de la Provence & fondée comme j'ay dit par ceux de Marseille (qui tenoient toute cette coste) en l'emboucheure qui fait la riviere de Var en la mer Ligustique appellée aussi riviere de Genes, pour marque peut-estre de quelqu'une de leurs victoires, contre les Liguriens ou Saluviens. Car Nic ou *Nicé* en Grec signifie victoire.

Les Bourguignons la conquirent sur les Romains, & en firent une piece de leur Royaume, dont Arles estoit la capitale. Ie laisse la suite de l'histoire, pour dire en peu de mots qu'elle est encore aujourd'huy remarquable par quelques restes d'Arenes ou Amphiteatre, & qu'elle a esté honorée de l'entreveuë & assemblée des trois plus grands Princes du monde, l'an 1538. au mois de May, sçavoir est de Paul III. du nom souverain Evesque de l'Eglise, de Charles cinquiéme Empereur, & de François premier Roy de France: Assemblée par laquelle furent accordées treves pour dix ans entre le Roy & l'Empereur, par le moyen du Pape.

De la ville & Eveſché de Siſteron.

CHAPITRE VII.

REtournons vers la frontiere de Provence & de Dauphiné. La ville de Siſteron qui leur ſert de clef, eſt aſſiſe ſur la riviere de Durance, & remarquable par le titre d'Eveſché, duquel elle eſt honorée.

Cette ville a fait de grandes pertes & ſoûtenu de grands aſſauts durant les premiers troubles, entre toutes celles de la Provence. Sommerive fils aîné du Comte de Tande, Gouverneur en chef de la Provence pour le Roy, ayant fait montre de cinquante enſeignes d'infanterie & de quelques Cornettes de Cavalerie le dixiéme jour de Iuillet 1562. gagna les avenuës d'icelle, laquelle il aſſiegea incontinent. Là eſtoient la plus part des familles Proteſtantes refugiées des autres places de Provence, enſemble unze compagnies de pietons ſour la charge du ſieur de Beaujeu neveu du ſuſdit Comte de Tande. L'unziéme jour Sommerive fit donner trois aſſauts l'un aprés l'autre, qui durerent depuis les trois heures aprés midy, juſques à la nuit cloſe : mais il fut viuement repouſſé. Le lendemain ſe firent quelques eſcarmouches. Et ſur la fin du mois s'eſtant allé camper & retrancher à trois lieuës de la ville, le Comte de Tande ſon pere, armé contre luy, fit enfin lever ſon camp, dont il mit une partie dans Siſteron.

Le vingt-ſeptiéme jour d'Aouſt, Sommerive avec cent deux enſeignes d'infanterie & cavalerie les raſſiegea de trois coſtez. Les aſſiegez enclos de toutes parts, fors d'un coſté tout découvert qui ſe rend à des hautes montagnes toutes deſertes, & dont le chemin eſt ſi étroit que deux hommes de cheval n'y ſçauroient paſſer de front, il leur fit une rude batterie le quatorziéme jour de Septembre, & y eut breſche ſur les dix heures du matin d'environ cent quarante pas, ſans qu'il y euſt flanc ny baſtion pour la deffendre. En outre deux moyennes qui battoient du coſté des Cordeliers, découvroient & frappoient au pied les aſſiegez quand ils vouloient venir à la breſche. Pour faire court, & dire beaucoup en peu de mots, aprés l'aſſaut repris cinq fois & pluſieurs autres batteries, finalement les aſſiegez luy quitterent la place fort deſolée.

De la ville & Principauté d'Aurange.

CHAPITRE VIII.

MArlian voulant recommander la ville & Principauté d'Aurange en Antiquité, interprete les *Aremici*, ou *Arecomici*, que nous avons ailleurs pris pour ceux d'Armagnac, en ſa faveur. Vigenaire les tourne au commencement du livre ſeptiéme pour Armagnac, *il met bonne garniſon en Roüergue*, dit-il, *l'un des membres de la Province en Avignon, Armagnac & Thoulouſe.* Et ſur le milieu du

meſme livre pour Aurange, *pour aller pillen* dit-il, *la contrée d'Avignon & d'Aurange*, laquelle eſt bien loin d'Armagnac : ce qu'il fait déclare t'il pource qu'Aurange eſt proche d'Avignon beaucoup plus qu'Armagnac.

En cette diverſité d'opinions voire au jugement d'un meſme Autheur, ſi j'eſtois creu, je lirois au premier paſſage *Aremici* pour ceux d'Armagnac, & au dernier *Aromici* ou *Aurecomici*, pour ceux d'Aurange, que quelques-uns écrivent Orange par un O, en noſtre langage François.

Mais quoy qu'il en ſoit, ſi eſt-il certain que cette ville eſtoit quelque grande choſe dés le temps des Romains. Car outre qu'elle fut érigée en Eveſché dés les premiers ſiecles de l'Egliſe, encore entre les diverſes Colonies & compagnies de Citoyens tant de guerre que d'autre eſtat qui furent envoyées en diverſes villes de cette Province celle des gens d'armes de la ſeconde legion fut-elle addreſſée en la ville d'Aurange. Et pour marques éternelles & glorieuſes de cette peuplade & nouvelle habitation, s'y voyent encore les reſtes de pluſieurs beaux & grands ouvrages publics richement conſtruits d'une magnificence & ſomptuoſité toute Romaine. Mais entr'autres vous y remarquez les precieuſes ruines d'un Theatre le plus beau du monde, une muraille de pierre quarrée, d'une architecture la plus merveilleuſe qu'on puiſſe guere s'imaginer, & à la porte de la ville qui tire vers Lyon un arc triomphal enrichy de batailles d'hommes à cheval fort artiſtement repreſentées, & environné d'un mur qui le met à labry de l'air & du temps.

Quelques-uns rangent cette Principauté

dans le bas Dauphiné, les autres en la Provence. Elle eſtoit anciennement tenuë du Comte de Provence. Le Roy René de Sicile en rendoit l'hommage, reſſort & ſouveraineté à Louïs de Chalon Prince d'Aurange, le fils duquel Guillaume de Chalon auſſi Prince d'Aurange, le vendit au Roy Louïs vnziéme qui ſoûmit ladite Principauté au Dauphiné, l'an mil quatre cens ſeptante cinq.

Ce fut en ce meſme temps que ſa Majeſté mit en liberté ledit Prince d'Aurange de la maiſon & armes de Chalon, priſonnier de guerre, dont elle modera la rançon de trente à dix mille écus payez au Gentil-homme qui le tenoit, moyennant laquelle il devint homme lige au Roy, & luy fit hommage de ladite Principauté. Ce faiſant le Roy luy donna pouvoir de ſe titrer, *Par la Grace de Dieu Prince d'Aurange*, (qui eſt une tres-haute & auguſte marque de grandeur, unique en partage aux ſeuls Rois de France) & de faire monnoye d'or & d'argent d'auſſi bon alloy que celle du Dauphiné : de donner toutes graces, remiſſions & pardons, reſervé l'hereſie & de leze Majeſté, & d'y établir un Parlement pour la diſtribution de la juſtice en ſes terres.

L'an mil cinq cens ſoixante-deux, Sommerive duquel j'ay parlé au chapitre precedent & Suze marcherent contre cette ville tenuë par quelques Proteſtans, & d'abord rencontrerent aſſez d'occaſion de la ruiner. Parpareille Preſident au Parlement d'Aurange avoit eſté pris à Bourg ſur le Rhoſne, comme il revenoit de faire emplette d'armes à Lyon. Pour recouvrer les troupes d'Auranges & de leurs voiſins alliez accoururent à Bourg. Som-

merive & Suze groſſis de pluſieurs compagnies du Dauphiné & d'Avignon, aſſiegent Aurange vuide de gens de guerre, la battent, font breſche, la forcent, & pour comble de deſolation ſaccagent & bruſlent la ville, le Chaſteau, le Palais, l'Eveſché : & ſix ſemaines aprés Parpareille à l'inſtigation du Vice-Legat d'Avignon laiſſa ſa teſte ſur un échaffaut,

Ie diray pour fin de ce Chapitre que Philippes Prince d'Aurange a eſté ces années paſſées reintegré en cette Principauté, & ſon autorité que la licence des derniers troubles en avoit dechaſſée, reſtablie en icelle. Blancons, Gentil-homme Dauphinois occupoit le Chaſteau par ſucceſſion dupuis la mort de ſon pere. Les Egliſes qui portent titre de reformées en France eſtans pour leurs affaires aſſemblées à Chaſtelleraud l'an 1605. Maurice Comte de Naſſau prit ſujet de leur en écrire en faveur de Philippes ſon frere, & prier leur Synode de luy preſter toute faveur pour le reintegrer en l'heritage de ſes ayeuls, & prendre pour aſſeurance la foy qu'il leur donnoit par ſes lettres, qu'il ne ſeroit rien innové ni diminué en leur Egliſe d'Aurange, ni fait aucun prejudice au ſervice du Roy, qui vouloit & entendoit dés pluſieurs années que le Prince d'Aurange fuſt rétably en la pleine poſſeſſion & jouïſſance de ſa Principauté. Ainſi le Prince autoriſé de l'exprés mandement de ſa Majeſté, joint au témoignage que le Comte Maurice leur donna, touchant l'intention de ſon aiſné, recouvra ce qu'il pourchaſſoit dés long-temps, & depuis a épouſé Eleonor de Bourbon ſœur de Monſeigneur Henry de Bourbon Prince de Condé, premier Prince du ſang, & premier Pair de France, belle & ſage Princeſſe.

DE LA CONTRÉE D'AVIGNON ET TERRE PAPALE.

De la ville & Archevesché d'Avignon.

CHAPITRE IX.

IAy dit au chapitre precedent que la contrée d'Avignon estoit voisine d'Aurange: metons là à sa suitte, & commençons par cette ancienne ville, qui en est le chef, & a eu autrefois l'honneur d'estre le siege des Papes.

Elle est située sur le rivage du Rhosne, & s'estendent ses bâtimens aux deux costez de cette grosse riviere. Ville belle, grande & riche principalement en draps, soyes & papiers: & fondée jadis au recit de quelques-uns, par sort & sur le vol de certain nombre d'Espreviers (comme Rome sur le nombre des Vautours.) Occasion pourquoy s'observe mesme encore en cette ville, que ceux qui y portent de tels oyseaux, sont francs & quittes de tout port, peage & passage. Prés de la passe la Durance, qui fait separation de Provence & Dauphiné.

Il y a plusieurs rares singularitez, & plusieurs raretez singulieres qui rendent cette ville recommandable dans les Provinces extrémes de la terre, comme le beau Pont qui regne là sur le Rhosne, le Palais des anciens Comtes & l'Archeuesché.

Saint Rufs fils de Simon le Cyrenéen & Disciple de saint Paul, la convertit à la Religion Chrestienne, & en fut le premier Pasteur. Religion qui a esté sans alteration en elle depuis la predication de ce saint personnage, jusques au regne de Philippes Auguste, que l'heresie Albigeoise mit une non petite tache en sa gloire, & pour laquelle effacer. Louïs VIII. son fils ayant assemblé son armée à Bourges, marcha jusques à Avignon. Et les habitans de la ville, qui estoient interdits par le Pape, luy ayans refusé les portes, il s'en indigna si fort qu'il mit le siege devant l'an 1226. Siege qui dura longuement, & auquel plusieurs braves hommes furent tuez, entre lesquels fut Guy Comte de saint Paul. La peste se mit dans le camp du Roy, mais pour cela ne voulut-il lever le siege, ains jura de ne partir jamais de devant qu'il ne l'eust prise. Ceux de dedans effrayez de la menace & indignité du Roy, *luy envoyerent messagers & ostages*, dit Nicolle Gilles, *& jurerent qu'ils feroient la volonté de l'Eglise à l'ordonnance de sa Majesté, & du Legat; & ainsi le Roy & ses gens entrerent dedans ladite Cité, & fit le Roy raser les murs & combler les fossez: puis fit le Roy abbatre trois cens maisons fortes des plus grands & puissans de laditeville. Et ce fait le Roy & ledit Legat firent illec plusieurs belles ordonnances & fit le Roy sacrer Eveſque de ladite Cité un moine de Clugny nommé Maistre Pierre de Corbie,*

Comté de Veniſſi. Vn peu devant cette priſe, ſçavoir l'an mil deux cens douze on dit que le Comté de Veniſſi avoit eſté confiſqué au ſaint Siege ſur le Comte de Thoulouſe appellé Raimond, auquel elle appartenoit, pource qu'il eſtoit partiſan de cette hereſie.

Auignon donné aux Papes. Depuis Ieanne Reyne de Naples & Comteſſe de Provence bailla la ville meſme d'Avignon à perpetuité aux ſouverains Peres de l'Egliſe, leſquels y vindrent tenir leur ſiege & la Cour de Rome environ l'an mil trois cens ſept & y demeurerent l'eſpace de ſeptante années, ſçavoir eſt depuis Clement Cinquiéme juſques à Gregoire Vnziéme Limouſin, qui fut le Septiéme Pape d'Avignon, & qui remit ledit Siege à Rome l'an 1375.

Il y en a d'autres qui diſent, que ce tranſport du Siege Pontifical de Rome en la ville d'Auignon, fut l'an 1305. iuſques à l'an mil trois cens ſeptante-neuf, ſous Vrbain VI.

Quoy que c'en ſoit, il eſt certain, qu'Auignon ayant eſté donné aux Papes, auec autres Villes adjacentes, qu'on appelle le Comtat, par vn certain inſtinct, & pour entretenir cette ancienne liaiſon, par laquelle il ſembleroit que par quelque deſtin le païs de Prouence eut touſiours eu ſa fortune vnie auec celle d'Italie, auſſi bien au ſpirituel qu'au temporel, comme a tres-bien remarqué Monſieur Paſquier, duquel i'employe icy les propres termes; parce que dés le temps de Saint Gregoire, l'Egliſe Romaine auoit quelques biens & heritages à elle appartenans, dont l'Eueſque de Vienne en auoit occupé vne partie, duquel bien Saint Gregoire parle aſſez ſouvent en ſes Epiſtres, l'appellant *Patri-*

moniolum, & le recommande à ceux auſquels il avoit quelque part en France : meſme y envoya Vincent Soudiacre pour le gouuerner. Ioint que les premiers Eueſques des Gaules, qui embraſſerent la grandeur & authorité du Saint Siege ſont ceux de Prouence, (quand je dis Prouence, j'entends auſſi le Dauphiné, qui n'eſtoient en ce temps là ſeparez) & les Lettres les plus frequentes que vous verrez eſtre addreſſées par Saint Gregoire à nos Eueſques, ſont principalement à ceux de Prouence : Pour entretenir, dis-ie, cette liaiſon ancienne, le Pape Clement cinquieſme, ſuiuant le nouueau Conſeil de Philippes le Bel ſe retira en la ville d'Avignon, ou par meſme moyen il attira tout l'attirail de Rome, & y couronna Robert Comte de Provence fils de Charles le boiteux, Roy de la Poüille, en laquelle il avoit pareil droit que ſon pere.

Ce Clement natif de Baſadois en Gaſcogne de la maiſon des Vicomtes de Tarras, Seigneur d'Vſeſte où il eſt né & y a fait bâtir un beau Chaſteau, nommé Villandraut, comme marque le ſieur du Haillan, témoin irreprochable pour eſtre du païs, ce Clement dis-je fut le premier des ſept Papes François qui ont tenu le ſiege Pontifical en Avignon l'un aprés l'autre, juſques à Vrbain Sixiéme, ſous lequel les Italiens reprindrent le ſiege avec beaucoup de peine.

Aprés Clement V. Gaſcon, les autres ſix furent Iean XIII. de Cahors en Quercy, Benoiſt XII. Tholoſain, Clement VI. Innocent VI. Vrbain V. Gregoire XI. tous quatre Limouſins de main en main.

Encore ſe voit aujourd'huy dans Avignon un beau & grand Palais, qui ſervoit de demeure

à ces Papes. Au bas d'iceluy eſt une belle & grande Chappelle, au deſſus pluſieurs belles chambres; la premiere remarquable tant par grandeur que par les armes du ſouverain Pere de l'Egliſe, gravées ſur le frontiſpice, deux autres tapiſſées de cuir doré, une quatriéme de verd; & pluſieurs autres enrichies à point de Hongrie, & de pannes de ſoye de grande valeur, comme auſſi les galleries.

Ce Palais eſt bien fermé de portes de fer, & garny de gardes, entretenuës en tout temps. A coſté duquel ſe remarque un autre vieil Palais, remarquable encore par une cloche que l'on dit eſtre d'argent, & qui ne ſonne jamais que quand on a nouvelle de mort ou de l'eſlection d'un Pape.

Devant ce Palais Pontifical eſt une fort grande place vuide & à coſté d'icelle un rocher, ſur la pointe duquel eſt un autre logis fort richement baſty, lequel en dépend: Et y ſont pluſieurs degrez entaillez pour monter à l'Egliſe Archiepiſcopale fort ſomptueuſe & magnifique, mais petite, & qui n'a que vingt Chanoines & quatorze Chappellains pour y faire le ſervice: Elle eſt dediée à la ſacrée Vierge mere de Noſtre-Seigneur, embellie au dehors d'un agreable & gracieux promenoir; & riche au dedans de toutes les pieces d'une divine & celeſte habitation.

Au devant du principal Autel une lampe toute d'argent, & aux deux coſtez deux Chappelles enrichies de deux baſſins d'argent, & de quelques ſepultures de Papes; voire celle du coſté droit de cinq chapeaux, qui ſont comme cinq marques d'honneur, qui ont autrefois diſtinguez des autres les teſtes qu'iles ont portez.

Vn autre rare & insigne ornement pour Avignon, & lequel seul en comprend plusieurs, c'est que le nombre de sept y est particulierement remarquable, par sept singularitez toutes de haute & auguste marque, sçauoir est par sept Palais, sept portes, Parroisses sept Hospitaux, sept Monasteres de Dames, sept Colleges & sept Convents, entre lesquels celuy des Cordeliers est encore recommandable par le sepulture de la Laure amie de Petraque.

Quant au pont de cette ville, il regne sur le Rhosne, en façon d'une S. par l'estenduë de vingt-trois Arches, dont la troisiéme est embellie d'une Chappelle des appartenances d'Avignon, & qui la distingue de toutes les autres, qui sont Royales, & les tributs qui s'y levent pour le passage, purement domaniaux & de la Couronne de nos Rois.

Aprés avoir diligemment recherché qui pouvoit avoir construit ce pont, sur une riviere tant impetueuse, j'en ay enfin trouvé le bâtiment d'admirable entreprise & la force de laquelle il fut édifié, du tout miraculeuse.

Fut donnée une bulle par le Pape Innocent Quatriéme au Concile general celebré à Lion, le deuxiéme an de son Pontificat, sans aucune date, & par quelques Chroniques se trouve que fut l'an 1242. date toutefois qui est fausse pour ce qu'il n'arriva à Lion que l'an 1144. par cette Bulle ledit Innocent Pape signifie à tous Archevesques, Evesques, Abbez, Prieurs, Doyens & autres Recteurs de la Sainte Mere Eglise & à tous fideles Chrestiens, que de son temps a esté fait, cõme il a entendu par le témoignage de plus de mille hõmes affermans avoir veu & sçeu qu'un enfant nõmé Benoist par inscription di-

avoit fait un œuvre & charge insupportable à humaine force qui estoit au lieu d'Almilai, de l'âge de douze ans ou environ : lequel en gardant seul les brebis de sa mere oüit une voix qui luy dit, *Dieu te gard.* Et oüy ladite voix fut tout troublé, parce qu'il ne vit personne : & en pleurant dit, *Qui est le Seigneur qui parle à moy ?* à quoy ladite voix répondit : *N'aye peur, croy que je suis puissant pour faire & accomplir par toy ce que je te diray. Va, & fai un pont dessus le Rhosne, & tient pour certain que ce qui sera de besoin, Dieu le parfera.* Cela oüy, il y crût, & laissant ses brebis s'omit en chemin, sans sçavoir où il alloit. Il eut à la rencontre une personne en forme de pelerin, lequel le salua, & luy dit : *Ie scay où tu vas, je te meneray au lieu où il te convient aller.* Et de fait depuis Sexte jusques à None, qui sont trois heures, dudit lieu d'Almillat se trouva à Avignon distant de trois journées. Et eux arrivez ledit pelerin luy dit. *Voicy le lieu où tu es envoyé pour faire un pont ;* Et luy montra la place & maniere de le faire, & aprés le baisa, luy donna sa benediction, & s'évanoüit de ses yeux. L'enfant troublé pour l'absence de son conducteur aprés longue pensée entre dans la ville d'Avignon jusques à la place du marché, auquel estoit un menestrier chantant devant grande multitude de peuple, monta sur un banc de boucher, & commença de crier à haute voix, *Taisez-vous.* Dequoy chacun émerveillé se teut. Et lors il dit : *Ie suis envoyé pour faire un pont sur le Rhosne,* Auquel répondirent les assistans. *Où as-tu laissé l'Ante-Christ, duquel tu est le Messager ? Il a esté impossible à Iulius Cesar, & Octavian Auguste Empereurs, & de faire ce que tu entreprens.*

Et

Et aprés pluſieurs commandemens tondirent ledit enfant, & le chaſſerent hors la ville. Mais trois ſemaines aprés admoneſté d'un Ange s'en retourna en ladite Cité, & en ſon chemin trouva un bourgeois, devant ſa porte, parlant à pluſieurs gens qui luy preſtoient l'oreille, lequel leur dit, *Voicy le garçon qui diſoit vouloir faire un pont*. A quoy ledit enfant fit réponce: *Dequoy vous eſmerveillez-vous? Ie ſuis meſſager de Dieu, je vous prie pour l'amour de Ieſus-Chriſt, donnez-moy quelque choſe pour l'amour du Pont*. Lors ledit bourgeois luy dit. *Feras-tu pont de pierre?* & luy ayant répondu, *Ouy: Ie te donne donc*, repartit-il en ſe mocquant, *la pierre qui eſt devant ma maiſon en la place deſſous un Orme*, pour ce que ladite pierre eſtoit de merveilleuſe grandeur, ſçavoir de treize pieds de long, & de ſept de large. Lors l'enfant mettant ſa confiance en Noſtre-Seigneur, flechit les genoux en terre, fit le ſigne de la Croix ſur la pierre, & pria Noſtre-Seigneur, en diſant *Domine adjuva me*. Puis l'oraiſon faite mit la main à la pierre, laquelle ſe leva de terre, & au branſle qu'il luy donnoit la pouſſa juſques ſur le rivage du Rhoſne. Et à ce miracle & pluſieurs autres fut commencé ledit pont, & en la plus part accomply. Et fonda ledit enfant un Hoſpital au pied du pont: aprés la premiere inſtitution duquel il alla à Rome, & obtint du ſuſdit ſaint Pere pluſieurs indulgences à l'utilité des biens-faicteurs dudit pont & Hoſpital. Puis à ſon retour de Rome, ayant entendu que pluſieurs paſſans par Lion periſſoient par faute de pont, pour la ferocité du Rhoſne, du conſentement de l'Archeveſque & de tout le peuple, il commença d'y édifier auſſi un pont & Hoſpital ſemblable en

la plus grande partie à celuy d'Avignon, avant qu'il rendit la vie à celuy qui la luy avoit prestée.

Voicy donc la premiere origine de ce pont admirable d'Avignon, & de celuy de Lion, dont j'ay déja parlé ailleurs. Il y en a encore un autre presque de pareille estoffe & structure au Saint Esprit, ville & chasteau d'assez belle marque sur la mesme riviere, qui separe la Provence du Languedoc, & de laquelle j'ay aussi dit quelque chose en son lieu; mais on tient qu'il a esté construit par les Romains & signalé de vingt-deux arches, entre chacune desquelles se remarque une petite porte artistement bâtie dans le milieu de chacun pilier pour donner plus libre passage à l'eau, laquelle y afflue en abondance incomparable.

Mais outre ce comble de tant de rares & insignes remarques qui servent d'ornemens & de splendeur à cette ville Papale, elle comprend encore sous le titre de Comtat plusieurs autres villes & bourgades tres-belles, qui ont presque toutes esté enveloppées en de grandes ruines pendant les premiers troubles. L'an mil cinq cens soixante-deux des Adrets ayans pris Bourg sur le Rhosne, & le pont Saint Esprit qui luy apporterent les clefs, alla forcer Boulene, ville frontiere du Comtat, & delà s'appreſtoit pour assieger Avignon, si les nouvelles qui luy vindrent que Maugiron son comperiteur estoit entré par fineſſe & intelligence dans Grenoble, ne luy eussent fait rebrousser chemin. Mais requis depuis par ceux de Sisteron gardé par Mouvans, de venir à leur secours contre Sommerive qui marchoit en campagne pour les assieger, ainsi que j'ay dit cy-dessus en son lieu, il leur enyoya Mom-

brun avec cinq cens pietons & l'artillerie de Suze par le coſté du Gapanſois : & luy s'achemina vers le Comtat, qu'il avoit déja tout mis en alarme, força une villette nommée ſaint Laurens des arbres, puis le fort lieu de Roquemaure, le vingt-ſixiéme d'Aouſt, & trois jours aprés reprit le Chaſteau du pont de Sorgues, où les Soldats Italiens laiſſez par Fabrice furent bruſlez avec la place. Le lendemain il ſurprit Fabrice meſme, qui luy avoit dreſſé une embuſcade, tua grand nombre de ſes pietons, & luy donna la chaſſe juſques aux portes d'Avignon. Bref, pourſuivant ſon chemin vers la Durance, ſur l'avis qu'on luy donna de l'armée des Provençaux auprés de Cavaillon, le premier jour de Septembre gaya la Durance, les chargea, en tua la plus part, & mit le reſte à vaux de route.

Des villes & Eveſchez de Cavillon, Taraſcon, Carpentras & autres qui ſont ſous l'Archeveſché d'Avignon.

CHAPITRE X.

TOut le païs & territoire Papal au reſte eſt arrouſé de trois belles & grandes rivieres, ſçavoir eſt le Rhoſne, la Durance & la Sorgue, ſur chacune deſquelles ſont ſituées quelques villes Epiſcopales qui dépendent de l'Archeveſché d'Avignon.

Sur la Durance eſt Cavaillon, terre du Pape, tres-antique & nommée des Latins *Cabellio*, les premiers habitans de laquelle jetterent les premiers fondemens de Grenoble.

Sur la Sorgue eſt Capentras, autre ville Epiſcopale ſujette comme l'autre aux Archeveſques d'Avignon.

Finalement sur l'emboucheure de la Durance dans le Rhosne est Tarascon, deça cette grosse & impetueuse riviere, comme au delà la ville de Beaucaire qui pour ce a donné lieu au proverbe : *Qu'entre Beaucaire & Tarascon ne repaist brebis ni oison* : non plus qu'entre Tain & Tournon, qui sont sur les rivages opposites dudit Rhosne, vers le païs de Valentinois.

De la ville & Archevesché d'Arles, autrefois capitale du grand Royaume de Bourgogne.

CHAPITRE XI.

COmme ce n'est pas mon intention de ne mettre ici que les antiquitez & recherches des villes qui ont autrefois esté de la Couronne & Iustice de France, aussi ne veux-je oublier cette grande & celebre ville Imperiale d'Arles, jadis mesme Capitale d'un Royaume qui estoit de l'Empire ; tant pource que les Païs sujets à iceluy sont venus au Diademe des Lys (retenans toutefois l'usage & observation du droit des Romains) que pource qu'elle mesme est aujourd'huy reünie à la Couronne.

Cette ville est située prés d'une petite montagne, voisine au couchant de l'emboucheure du Rhosne dans la mer, au Midy de champs fort fertiles, au costé d'où le Soleil rapporte le jour d'un grand & gros marais.

Elle est sœur d'origine à Marseille, & les mémes Grecs de la Phocide qui ont jetté les premiers fondemens de l'une, ont assis la premiere pierre de l'autre.

Saint Trophime l'a dreſſée à la Religion & Iuſtice Chreſtienne, & en a eſté le premier Eveſque. Et depuis eſtant rehauſſée de la dignité d'Archeveſché, les Eveſchez de Marſeille, Aurange, Tholon & ſaint Paul luy ont eſté ſouſmis.

Trois anciens Conciles ont auſſi eſclairé ſon luſtre, l'un du temps de l'Empereur Conſtantin & du Pape Silveſtre, l'autre ſous ce meſme Pape en l'an 326. & le 3. l'an 461.

Mais pour dire en peu de paroles ce qui eſt du divers eſtat & ſuccez de cette ville, les Empereurs Romains l'ont poſſedée depuis la conqueſte des Gaules par Ceſar, juſques au temps que les Bourguignons y ayans jadis ſaiſi un tres-grand quartier en titre de Royaume, ils en firent leur capitale ville, & le ſiege ordinaire de leurs Rois, les Arenes & Amphitheatres, deſquels s'y voyent encore de glorieux reſtes, ſont les témoins irreprochables non ſeulement de la grandeur de ces maiſtres de l'Vnivers, mais auſſi des dépenſes & liberalitez auſquelles les faveurs & delices de ce quartier les invitoient. En la diſſipation de leur Empire, les Bourguignons s'emparerent d'un grand païs, à ſçavoir des deux Bourgognes, Duché & Comté, de la Savoye, du Lionnois, Foreſts, Beaujolois, Dauphiné, Provence, & firent Arles la Metropolitaine de leur Royaume, lequel fut depuis uny avec celuy d'Orleans ſous l'autorité de Clodomire fils de Clovis.

Long-temps aprés, Charles le Chauve donna la Provence & par conſequent la ville d'Arles en titre de Royaume à Boſon, en la poſterité duquel il prit fin, & le Royaume d'Arles ramené à la Iuriſdiction Imperiale par Conrad, lequel s'en attribua le premier

les droits & les titres ; mais encore depuis allienè par l'Empereur Charles IV. & toute la Provence tombée entre les mains de Berenger Duc de Frioul.

Il ſe trouve pourtant en nos Hiſtoires un Comte d'Arles environ l'an neuf cens vingt-ſept, & durant le regne de Raoul premierement Roy de Bourgogne, puis de toute la France ; mais vray eſt qu'il pretendoit droit audit Royaume de Bourgogne, & qu'il eut une grande contention pour iceluy contre ledit Raoul.

Les Eſtats d'Italie qui n'endurent pas volontiers un Prince eſtrange proſperer & devenir trop fort chez eux, pour l'amour qu'ils portent à leur liberté, & la crainte qu'ils ont de la tyrannie, ayans ſuſpectes les forces de ce Monarque François extrait du ſang de Charlemagne, luy ſuſciterent un ennemy de ſa nation, qu'ils ſçavoient luy eſtre grandement aduerſaire pour raiſon de la contention, qui eſtoit entr'eux deux pour le Royaume de Bourgogne. Ce fut Hugue Comte d'Arles, comme recite le ſieur du Haillan, lequel ſe diſant Roy de Bourgogne, alleguoit qu'il eſtoit poſſeſſeur de ladite ville d'Arles capitale du Royaume & ordinaire demeure & ſiege des Rois. Sur cette querelle Raoul & Hugue eurent guerre l'un contre l'autre, & Hugue Comte d'Arles entra en Italie avec grande eſperance de ſe faire Roy & Empereur.

Quoy conſideré par Raoul, lequel auoit déja d'ailleurs aſſez experimenté la legereté & inconſtance des ſujets de l'Italie, & voyoit auſſi qu'il n'eſtoit pas au gré des Eſtats, aviſa ſagement d'aller au devant de la pratique de ſes ennemis, & envoya ſes Ambaſſa-

deurs vers Hugue d'Arles, avec offre de luy ceder tout ce qu'il pretendoit en Italie moyennant qu'Hugue luy cedaſt la querelle du Royaume de Bourgogne. A quoy Hugue s'accorda tres-volontiers, ſe voyant avoir telle faveur de toute l'Italie qu'il en devint Empereur à bon marché, puiſque Raoul & luy eſtoient d'accord. Par ce moyen demeura Hugue paiſible en Italie un temps, & Raoul s'en revint en Bourgogne jouïſſant auſſi de la Comté d'Arles, à luy donnée en contr'eſchange de ſon droit d'Italie.

De la ville & Comté de S. Gilles.

CHAPITRE XII.

SOrtant de la ville d'Arles, l'on y voit cette foſſe ou canal du Rhoſne, que l'on apppelle Camargue en François, & en Latin *Campus Marij*, pour ce que Marius y eſtoit campé lors qu'il faiſoit la guerre en Provence, le long duquel eſt ſituée la ville de ſaint Gilles, que quelques-uns mettent en Languedoc.

Cette ville eſt ancienne, & partagée en titre de Comté de la Maiſon de Thouloufe. Car bien que quelquefois les Comtes de Thoulouſe ayent eſté Comtes de ſaint Gilles, & les Comtes de ſaint Gilles Comtes de Thoulouſe, ſi eſt-ce que ſont eſté Comtez differentes.

Vne marque de grande ancienneté eſt celle qu'on voit encore aujourd'huy, un bois appellé le bois de d'Iſtagel prés cette petite ville,

entre celle d'Arles & de Niſmes, ſçavoir eſt une Chaiſe de pierre que ceux du païs diſent eſtre le lieu où les Druy des Preſtres des anciens Gaulois qui avoient leurs demeures dans les bois & foreſts, inſtruiſoient le peuple és choſes ſacrées.

Mieux ne la ſçaurois-je auſſi remarquer entre les accidens modernes de nos troubles, que par cette inſigne journée ou bataille dite encore la journée ſaint Gilles, qui fut donnée devant ſes murailles environ l'an mil cinq cens ſoixante-deux, au grand deſavantage de Suze & Sommerive, & à la perte entiere de deux mille hommes défaits là par les Capitaines Grilles & Boüillarges.

De la ville d'Aigues-mortes.

CHAPITRE XIII.

DE ſaint Gilles on vient à Aigues-mortes, ville maritime de tres-grande importance, que ceux de la Religion Pretenduë Reformée ſurprirent l'an 1547. le douziéme jour de Ianvier. Elle eſt ſituée ſur l'embouchеure du fleuve de Vidourle dans la mer & proche de ce canal du Rhoſne qui a ſon regard vers l'occident. Remarquable encore par le voiſinage d'une Tour appellée Carbonniere, aſſiſe comme on dit és palus d'Aigues-mortes, & gagnée auſſi par ceux de la Religion l'an mil cinq cens ſoixante-deux le neufiéme jour d'Octobre, leſquels y amenerent les barques avec leſquelles fut enlevé le ſel de Pequais, dont ils firent depuis de grands deniers pour les frais de leur guerre.

Cette ville fut premierement là bâtie, &

peuplée de Citoyens Romains par Marius, lors qu'il faiſoit la guerre en Provence, & appellée de ſon nom *Foſſæ Marianæ*, pource qu'il y avoit fait foſſoyer & retrancher ſon camp, & pour la commodité des vivres rendu ce canal d'ailleurs tout plein de limon & de bouë, capable de porter bateaux. Nous l'avons depuis nommée Aigues mortes, à cauſe que les eaux ou Aigues en langage Provençal ſont comme mortes & endormies.

Et voilà quant aux villes principales de la Provence, deſquelles bien qu'elles ne reconnoiſſent toutes le Parlement d'Aix & qu'elles ne ſoient toutes de la Couronne de France, ſi n'ay-je voulu trahir icy le luſtre ny l'ancienneté par mon ſilence.

Fin du cinquiéme Livre.

LES ANTIQVITEZ ET RECHERCHES des villes, & Citez plus celebres, qui répondent au Parlement de Dijon.

LIVRE SIXIESME.

Quand & par qui fut étably le Parlement de Dijon, & quelle eſt l'étenduë de ſon reſſort.

CHAPITRE PREMIER.

LEs païs de Dauphiné & de Provence ayans eſté annoblis de deux Cours ſouveraines, pour leur diſtribuer la Iuſtice chacun en ſon reſſort ; ce fut à nos Rois d'aviſer que la Duché de Bourgogne, demeurée auſſi à la Couronne de France, ne fut par une pire condition privée d'une ſi ſinguliere & ſureminente marque de grandeur. C'eſt pour[illegible]oy Loüis

vnziéme ainſi que dit du Haillan, ayant inſtitué le Parlement de Grenoble en Dauphiné, en inſtitua auſſi un à Dijon en Bourgogne: Et ſelon l'opinion de Monſieur Paſquier, Louïs vnziéme échangea bien le Conſeil qui eſtoit tenu dans Grenoble pour le Dauphiné, & l'érigea en Parlement: Mais ce fut Louïs XII. qui en créa un autre dans Dijon pour la Bourgogne.

Quoy qu'il en ſoit je feray ſuivre icy celuy de Bourgogne à la queuë de celuy de Provence: en faveur ſeulement de l'ordre & repriſe des Eſtats & dépendances de cét ancien Royaume. Et pour mieux éclairer la methode de laquelle je procederay en la deſcription de ſon reſſort, il ne ſera hors de propos d'en repreſenter icy en peu de mots les generales appartenances, leſquelles ſont diviſées en cinq Bailliages.

Celuy de Dijon eſt le premier, ayant outre ſon ſiege principal quatre autres ſieges, faiſant Bailliages ſeparez, ſçavoir eſt Beaune, Nuits, Auxonne & Loſne.

Le ſecond celuy d'Authun, lequel en a trois, Mont Cenis, Bourbon Lancy & Semur en Brionnois avec ſon annexé d'Ancy.

Celuy de Chalon tient le troiſiéme rang: aprés lequel eſt celuy de l'Auxois, duquel le ſiegé principal eſt à Semur, lequel en a auſſi deux autres, Avalon & Arnay le Duc; & finalement celuy de la Montagne. A toutes leſquelles dépendances j'ajouteray la Breſſe, & autres païs & Seigneuries partie conquiſes ces années paſſées par le Roy ſur le Duc de Savoye, & partie receuës en échange du Marquiſat de Saluces.

DV PAYS ET DVCHE' DE BOVRGOGNE.

De la ville & ancienne Comté de Dijon.

CHAPITRE II.

EN la disposition de l'Empire Romain, lequel avoit non seulement saisi toutes les Gaules, comme l'œil de l'Europe, & joüy d'icelles assez long-temps par ses Gouverneurs & Lieutenans generaux, mais aussi épandu cette mesme autorité & puissance quasi par tout le monde : En la dissipation dis-je de cét Empire composé de pieces rapportées, les Bourguignons, peuple confinant à la Germanie, s'emparerent du païs qu'ils ont apellé de leur nom Bourgogne, & dresserent un Royaume qui comprenoit l'une & l'autre Bourgogne, les Estats de Lyonnois, Dauphiné, Savoye, Provence. Royaume dont la premiere fortune leur fut de courte durée, & ne se continua qu'en la suite de trois ou quatre Rois pour le plus, aprés lesquels il fut rendu tributaire à la Couronne de France, & fait l'une des plus importantes pieces de la Monarchie d'Orleans, tant au partage des enfans

de Clovis, que de ceux de Clotaire.

Depuis aux diverſitez de partages qui avinſent ſous les enfans de Charlemagne Boſon mary d'Hermingarde fille de Loüis, fils de Loüis le Debonnaire, eut pour le ſien le Royaume de Bourgogne & l'Italie. De luy ſortirent deux enfans Rodolphe & Loüis. Loüis défait par Beranger Duc de Frioul, qui s'inveſtit aiſément de ce qui eſtoit en Italie & de la Provence comme voiſine & de facile accez. Rodolphe eut le reſte de la Bourgogne, la Comté, Savoye, le Dauphiné & la Duché de Bourgogne demeura à la Couronne de France.

Celuy qui a le premier eſté enrichy du nom & titre de Duc de Bourgogne, fut un Richard environ l'an 890. qui laiſſa trois fils, à ſçavoir Raoul, Duc de Bourgogne, & depuis Roy de France, par la ceſſion que luy en fit Charles le Simple: Hugue dit le Noir, qui fut auſſi Duc de Bourgogne, & eut pour ſucceſſeur Gilbert pere de Ledgarde mariée à Othon fils de Hugue le grand Comte de Paris & frere de Hugue Capet, & le troiſiéme Boſon que l'on tient avoir eſté Comte de la haute Bourgogne.

Othon venant à mourir ſans hoirs, Henry ſon autre frere s'empara de cette Duché, comme aprés la mort d'Henry Robert Roy de France, fils de Hugue Capet la mit pareillement en ſa poſſeſſion: & aprés Robert elle demeura en appanage à Robert de France ſon fils, Robert de France petit fils de Hugue Capet en joüit, & la laiſſa hereditaire aux ſiens ſucceſſivement juſques au temps du Roy Iean, l'an 1360. auquel elle fut reincorporée à la Couronne de France, par le deceds du Duc Philippe jeune homme âgé de quinze ans, fils

de ce Iean qui mourut en la bataille de Poictiers. Il avoit eſté fiancé à l'heritiere de Flandres, mais la Duché & la fille furent pour un autre Philippe frere de Charles Dauphin enfant du Roy Iean, auquel le pere ordonna cette nouvelle ſucceſſion en l'an 1364. en recompenſe du fidele ſervice qu'il luy avoit fait au jour de ſa priſe, & continué en ſa priſon.

Philippe ſurnommé le Hardy, eut Iean Duc de Bourgogne, lequel fut tué à Montereau faut-Yonne, en vangeance de la mort de Loüis Duc d'Orleans qu'il avoit proditoirement fait maſſacrer à Paris. Il laiſſa ſon fils Philippe ſurnommé le Bon, ſucceſſeur à la Duché, & le fils de cettuy cy fut Charles, dernier de cette lignée, Prince temeraire, & qui donna beaucoup d'affaires au Roy Loüis vnziéme, lequel finalement aprés le deceds dudit Charles s'empara de la plus grande partie de la Duché de Bourgogne, comme à luy appartenante par le droit de reverſion des appanages, & l'annexa, incorpora & reünit la Couronne, comme elle avoit eſté auparavant par le Roy Iean.

Viſitons donc maintenant les villes principales de cette grande & ancienne Duché devenuë Françoiſe & commençons par la Capitale & ſiege du Parlement, qui eſt Dijon.

La vieille Chronique de Bourgogne, laquelle Monſieur de Villeneufue premier Preſident à Dijon diſoit avoir leuë lors qu'il eſtoit priſonnier des Suiſſes, fait mention d'une ville de grand renom, que certains vieux Romans François logent au territoire ou Dioceſe de Langres, appellée Bourg d'Ongne, ou des Dieux, (car c'eſt la meſme choſe en langage Celtique) les habitans de laquelle

en prirent le nom de Bourgongnons long-temps avant la conqueſte des Gaules par les Empereurs Romains : Et avenant qu'ils furent mal reconnus de ceux d'Authun, de la Seigneurie deſquels ils dépendoient, pour leur avoir par leur ſecours acquis une glorieuſe victoire contre les Senonois qui s'imaginoient déja des trophées de leurs dépoüilles, brûlans eux-meſmes leur Bourg Ongne & tous les villages & hameaux du terroir Bourgongnon, ils trouſſerent bagages, paſſerent le Rhin, & entrerent par viue force en Germanie, où ils ſont demeurez juſques vers la diſſipation de l'Empire.

Mais avant leur retour, & pendant que les Romains eſtoient encore Seigneurs des Gaulois, Aurelian entr'autres ayant derechef fait ruiner ce Bourg Ongne, qui avoit eſté rebâty depuis, & entendant qu'en Latin il eſtoit dit *Burgus Deorum* l'imagination forte qu'il prit d'avoir offencé les Dieux tutelaires du lieu, occaſionna en luy (fort melancholique & reſveur) un ſonge plein d'effroy & d'étonnement. Il le vint examiner à ſon réveil, & s'en trouva tant empeſché, que deſlors il voüa de rebâtir aux meſmes Dieux un Chaſteau des ruines de leur Bourg, & en iceluy un Temple duquel la poſterité auroit à jamais memoire. Sa mere avoit eſté Preſtreſſe du Soleil & avoit, dit Vopiſcus, connoiſſance de ce qui devoit avenir : à cette cauſe il n'eſt hors de propos de croire que luy ſon fils, en avoit quelque reſſentiment.

Aprés avoir donc longuement ſongé ſur l'accompliſſement de ſon vœu, & employé tous les devins, Mathematiciens & Sorciers qu'il pût recouvrer, il choiſit le lieu où il Pierre de S. Julien en ſes An-

tiquitez de Bourgogne

fonda ſon Chaſteau, & attenduës quelques favorables conjonctions au Ciel, & poſitions ſignifiantes durée & proſperité, il dreſſa ſon nouvel édifice pourpenſé en un lieu ſec, & air bien ſubtil, ayant la commodité de la riviere d'Ouſche, qui le flanque & du Torrent de Suſon, qui paſſe au travers pour purger & emmener avec ſoy les ordures qui autrement infecteroient & empuantiroient les maiſons, je dis en la pente de cette grande montagne, couverte des meilleurs vignobles de France, qui coſtoyant les villes de Beaune, Tournus & Maſcon, ſe continuë juſques vers Marſeille. L'ayant achevé, & employé auſſi tres-ſoigneuſement toutes les ceremonies & ſacrifices, que ſa Religion luy conſeilloit neceſſaires, pour ſe reconcilier avec les Dieux qu'il eſtimoit offenſez, par le dégaſt & démolition du ſuſdit Bourg d'Ongne, ſitué entre les illuſtres maiſons de Luz & de Trichaſteau, diſtantes de Dijon environ quatre lieuës Françoiſes, qui rend encore aujourd'huy ſuffiſant témoignage de ſoy-meſme, & releve à plein ſon antiquité, par les remarques exquiſes & ſingulieres qu'encores journellement on en trouve és champs du Val d'Ongne; il voulut qu'il fuſt nommé *Divio* en l'honneur d'iceux Dieux dits en Latin *Dij & Divi*, auſquels auſſi il fit bâtir un ſuperbe & magnifique temple, il voulut, dis-je, afin que comme il eſtoit conſtruit des materiaux du Bourg Ongne, il en retint auſſi l'appellation: & de *Divio* nous avons depuis fait noſtre Dijon François.

Que ce ſoit cét Empereur qui en ait jetté les premiers fondemens, non ſeulement les Autheurs de marque, & plus prochains de ce

temps-là le maintiennent, mais auſſi plus amplement le racontent le grand Gregoire de Tours, & apres luy Aymon le Moine, & en mettent la deſcription en cette ſorte qu'il m'a ſemblé bon de rendre icy en François. *Ie penſe que ie ferois choſe agreable*, diſent-ils, *ſi ie rapportois icy la ſituation du lieu de Dijon. C'eſt donc un Chaſteau fort de murailles poſé au milieu d'une plaine aſſez allegre, la terre eſt fort fertile & de bon rapport: de ſorte que les champs labourez une ſeule fois, on y peut ſemer, & la terre ne laiſſera de rapporter en abondance. Il y a devers Midy la riviere d'Oſche, copieuſe en poiſſons. Du coſté de la Bize vient une autre petite riviere (c'eſt Suſon) qui entrant par une porte, & paſſant ſous le pont ſort par une autre porte, environnant la forteresſe d'une eaue belle & claire, & à ſon ſortir de la porte rencontre des moulins qu'elle fait moudre d'admirable viteſſe. Dijon a quatre portes tournées aux quatre parties du monde, & tout l'édifice eſt orné de trente trois tours. Quant au mur, il eſt par embas de pierre de taille, & relevé de pierres mureuſes & a trente pieds de hauteur & quinze d'épaiſſeur. Le lieu eſtant tel, je ne puis penſer pourquoy il n'a pas eſté qualifié ville, &c.*

Voila quel eſtoit en ſon commencement Dijon, que toutesfois le ſieur de Chaſſeneu Commentateur des Couſtumes de Bourgogne ſemble aſſeurer beaucoup plus ancien, & le prendre pour le Bourg d'Ongne meſme qui avoit donné nom aux Bourgongnons. Car voicy comme il en parle au Proeme deſdites Coûtumes, ſur le mot Duc, nombres 7. & 8. *De l'origine des Bourgongnons parle Gnaguin en ſes Chroniques, livre premier en l'Hiſtoire du Roy Clovis, mais quoy qu'il en ſoit: ie ne croy pas*

que les Bourgongnons fussent lors ainsi appellez, ains qu'on les nommoit Heduens desquels la dénomination & Seigneurie s'étendoit quasi sur toute la Gaule Celtique, & furent dits Bourgongnons du Bourg de Dijon, pource que les Heduens ayans esté une fois vaincus & défaits par les Gaulois Senonois certaine troupe du Bourg de Dijon, lequel estoit alors en l'obeyssance des Heduens s'éleva, vainquit & surmonta les Senonois. Et lors le commun bruit fut que les Senonois avoient esté rompus & défaits par certains du Bourg de Dijon desquels les Bourgongnons prirent depuis leur nom. Mais je prens aisément creance, que ce bon President n'ayant jamais ouy parler du Bourg des Dieux, qui est nostre Bourg Ongne, duquel la Chronique venë en Suisse faisoit mention, & sçachant que *Divio*, qui est Dijon a son nom *à divis*, c'est à dire des Dieux, a esté deceu par la ressemblance & conformité de ces deux noms, que Dijon estoit ce Bourg des Dieux, duquel sortit cette troupe de Bourgongnons qui defit les Senonois. En quoy il seroit excusable, d'autant que ces mots *Dij* & *Divi*, sont synonimes signifians Dieux, & qu'il a esté fort facile de s'abuser en la similitude qu'ont les dictions, *Burgondiones*, & par contraction *Burgundiones*, & *Burgundionenses*, n'estoit que toutes histoires repugnant à ce que l'on puisse asseurer; que le victorieux secours du Bourg des Dieux, soit pris pour hommes & habitans de Dijon, duquel il n'a esté nouvelle que plusieurs siecles aprés, & au mesme temps que Saint Benigne pouſſé du S. Esprit y vint, pour en convertir la nouvelle peuplade à la religion Chrestienne. Car ainsi le témoigne sa Legende, & en termes de telle subsistance. *Le bien-heureux Prestre*

& glorieux martyr Benin, plein du S. Esprit vint au lieu nommé Divion, auquel lors du commandement de l'Empereur Aurelien on édifioit un Chasteau. Là il bâtit un Oratoire au nom de saint Iean, qui est aujourd'huy assez belle & grande Eglise, pour y exercer les premieres fonctions du Christianisme, & comme l'Empereur Aurelian venant visiter son nouveau bâtiment eut découvert, aprés un sejour de vingt & un an (qu'aucuns interpretent pour la residence qu'il fit en toute la Bourgogne) qu'il baptisoit, le fit prendre par son Prevost Terentius, qui le mal traita de toutes les façons qu'il se peut aviser: & ne sçeut neantmoins ébranler sa constance, en laquelle testifiant Iesus-Christ, vray fils de Dieu, & Redempteur du genre humain: il rendit à Dieu l'ame qu'il avoit comme en dépost.

Voyons maintenant comme ce Chasteau est devenu la principale ville de Bourgogne.

Avant la conqueste des Gaules par les Romains, Authun, que Cesar semble appeller *Bibracte*, tenoit le premier rang entre toutes les villes de la Seigneurie des Heduens. En la dissipation de l'Empire Romain, les Bourgongnons asseurent Arles pour le siege de leur Royaume. Et au démembrement de ce Royaume, qui advint sous la lignée de nostre Charlemagne, Authun vint à estre la capitale de toute la Bourgogne. Châlons sur la Saone en a esté aussi depuis le chef. Mais finalement quand l'ancienne race des Ducs de Bourgogne eut pris fin, les enfans de nostre Hugue Capet succedans, la plus part d'entr'eux éleurent Dijon pour leur plus ordinaire demeure: & s'ils s'en absentoient par fois, c'estoit pour laisser le temps à Rouvres & Argilly. A ce

cauſes la ville de Dijon creut non ſeulement en ſi grand nombre de maiſons, que le Bourg y fut compris, mais en beauté d'édifices & ſomptuoſité de bâtimens, tant profanes que ſacrez: De façon que d'un ſimple Chaſteau (car ainſi l'appellent les anciens Autheurs) elle eſt parvenuë à telle grandeur que nous la voyons à preſent. A quoy a beaucoup aidé que tous les Seigneurs de Bourgogne s'y accommoderent de logis, ſi que croiſſant la Cour des Ducs, l'envie d'y bâtir des maiſons creut pareillement.

Davantage advenant la mort de Charles Duc de Bourgogne tué devant Nancy l'an mil quatre cent ſeptante ſix, ſelon le calcul ancien, ou comme à preſent mil quatre cent ſeptante-ſept. Le Roy Louïs XI. pratiqua les Bourguignons leſquels aſſemblez en Eſtats, dreſſerent des articles & conditions, ſuivant leſquelles ils offroient d'entrer en l'obeïſſance du Roy, ces articles bien veus par le Roy, & diligemment examinez par ſon Conſeil, furent accordez: & ſur ce paſſez traittez & tranſactions, avec obligations reciproques. Entre leſdits articles l'un des principaux fut que le Roy, & ſes ſucceſſeurs Rois Ducs de Bourgogne, ſeroient tenus rendre droit aux Bourguignons, & leur faire juſtice dedans le païs: tellement qu'il y auroit en Bourgogne un Parlement & Cour Souveraine pour la juſtice: une Chambre des Comptes pour le fait des fiefs & comptes du Domaine, & une recepte generale pour y rendre les deniers, tant de l'ordinaire que de l'extraordinaire. Ce Parlement, Chambre des Comptes, & recepte generale eſtans établis à Dijon, l'ont rendu ſi frequenté & ſuivy, que le voyant enrichy de l'argent que chacun y portoit, infinies perſonnes ont eſté invitées de s'y retirer, & la ville par ce moyen

élevée à ce point, & devenuë ſi grande que non ſeulement il a eſté force aux autres de luy ceder le premier rang, mais auſſi ſon amplitude eſt telle à preſent, que ſi Gregoire de Tours la voyoit maintenant il auroit plus d'occaſion de s'ébahir pourquoy elle n'a eſté érigée en Eveſché pour avoir le titre de Cité, qu'il n'avoit de ſon temps de ce qu'elle n'eſtoit pas comptée entre les villes, veu qu'elle eſt devenuë capitale de Bourgogne, ſiege du Souverain Parlement, lieu deſigné pour la tenuë des Eſtats generaux des Bourguignons qui y ont la Chambre de leurs Eleus, & encore une Chambre des Comptes du Roy, avec tant d'excellence que mon eſprit n'eſt pas capable de les comprendre toutes, ny ma plume ſuffiſante pour les écrire.

Ainſi Dijon bien que place aſſez ancienne eſt nouvelle en ſa grandeur, & primauté: d'autant que ce n'eſt que depuis que les Ducs s'y ſont arreſtez, & y ont choiſi leur demeure & reſidence ordinaire. Ce ſont-eux qui pour la decorer de leurs liberalitez & munificences y ont fondé la plus part des Egliſes, leſquelles y ſont en grand nombre. Le Duc Hugue III. du nom, ayant l'an 1165. fait un voyage en Hieruſalem y fonda ſelon du Tillet la ſainte Chapelle à ſon retour, ſur le modelle de celle de Paris: ſelon Belle foreſt ce fut le bon Duc Philippe, lequel y mit auſſi la ſainte Hoſtie que le Pape Eugene luy envoya, l'an 1430. Mais je croy qu'il ſe trompe.

Saint Gregoire Eveſque de Langres ayant trouvé le corps de S. Benigne Martyr & premier Apoſtre des Dijonnois, y avoit aſſis la premiere pierre de l'Abbaye, qui porte encore aujourd'huy ſon nom; Les Ducs de Bourgogne

l'ont depuis enrichie, luy ont laiſſé de leurs moyens, & quelques-uns meſme d'entr'eux y ont éleu leur ſepulture, meſme s'y ſont fait élever Epitaphes & tombeaux magnifiques, comme un Othe Guillaume, dans le Cloiſtre, où il ſe qualifie non ſeulement Comte de la ville, ainſi que de fait il l'eſtoit, & que je le feray voir cy-apres plus amplement, mais auſſi Duc de toute la Bourgogne. S'y void auſſi, dit Belle foreſt, le ſepulchre d'un Roy de Pologne ſorty de la race des Iagelons, lequel en fut Moine, & bien que diſpenſé par le Pape pour eſtre fait Roy de ſon païs, y voulut neantmoins eſtre enterré apres ſa mort, ainſi que témoigne cette inſcription gravée ſur ſa ſepulture.

Hic iacet vir illuſtris & devotus Dominus Boladiſlaus quondam Dux Albus Poloniæ, Monachus hujus Monaſterij per plures annos exiſtens: poſtmodum diſpenſatus per Papam pro ſucceſſione Regni Poloniæ. Obiit in civitate Argentea, hic eligens ſepeliri. Anno Domini M. C C C. L X X X I. Anima eius requieſcat in pace.

Les autres Egliſes ſont ſaint Eſtienne, Abbaye, noſtre Dame, ſaint Michel, ſaint Pierre, ſaint Nicolas, ſaint Medard, ſaint Iean, ſaint Philbert, les Carmes & Cordeliers, & Iacobins fondez par Hugues IV. & ſa mere Alix de Vergery, l'an 1230. la Magdelaine, la Chapelle au riche, & le Val des choux.

Il y a auſſi des Hôpitaux beaux & riches, comme ceux de ſaint Benigne, de la Chapelle aux riches, de ſaint Iacques, & de noſtre Dame: mais entre tous, & ſur tous eſt magnifique celuy du S. Eſprit, fondé par le Duc Eudes, à ſon retour de la terre ſainte.

Hors la ville ſont encore pluſieurs autres lieux

de devotion & de pieté, comme le Prieuré de l'Arcy, saint Iacques des Vignes, saint Martin, la Maladerie, la belle Croix, & le Monastere des Chartreux, de fondation Ducale, & l'ancien sepulchre de quelques Ducs de Bourgogne, qui s'y remarquent encore artistement & richement representez en marbre sur leurs tombeaux. S'y void aussi la teste de ce Iean Duc de Bourgogne, qui fut tué sur le Pont de Montereau Faut-Yonne, ainsi que j'ay dit en son lieu.

Mais outre ce grand nombre de pieux & saints édifices, qui la décorent & embellissent, encore est-elle éclairée de l'ancienne splendeur de plusieurs autres bâtimens remarquables, comme de la maison du Roy, construite par les Ducs, & signalée d'une tour fort haute, & de superbe structure: D'un Palais où Messieurs du Parlement rendent la Iustice, Chambre des Comptes, qui est aussi le logis des Estats, Bailliages, Chancellerie & Hostel de Ville, où Mesieurs les Maire & Eschevins ménagent l'ordre de la Police & œconomie publique: des Princes & Seigneurs qui habitoient là quelquefois, du temps des Ducs de Bourgogne, comme d'Orange, de Vergy, Ruffé, Couches, Saux, Suz, Brion, de Tavanes, Mareschal de France & natif de Dijon mesme, de Veutoux, de Senecy, du Marquis de Rotelin, du Seigneur de Pleuvot: Finalement des maisons des Ordres & Religions de Cisteaux, & Clervaux avec quelques autres.

I'avois oublié de dire, qu'encore cette ville a eu des Comtes particuliers du temps même des Ducs de ladite Bourgogne, lors que Henry frere de Hugue Capet, & oncle du Roy Robert en estoit Duc, Orice Guillaume qui fut

enterré au Cloiſtre de l'Abbaye ſaint Benigne, comme j'ay déja dit, eſtoit Comte de Dijon. Et ledit Henry mourant ſans enfans, l'an mil un, l'avoit meſme adopté pour ſon ſucceſſeur en la Duché, de laquelle auſſi porta-t-il le titre tant qu'il vécut: Mais les Eſtats de Bourgogne mal contens; pour ce que ledit Comte eſtoit plus religieux, & paiſible que belliqueux & politique, & qu'il n'eſtoit pas homme capable de contrequarrer les efforts de ceux qui voudroient envahir leur païs, ſe rebellerent, & diviſez entr'eux appellerent les uns Landry Comte de Nevers leur voiſin, pour eſtre leur Duc & Prince, & les autres Robert Roy de France propre neveu du feu Duc Henry, lequel entra en la Bourgogne avec bonne & forte armée, la prit toute, & la donna l'an 1003. à l'un de ſes fils appellé Robert comme luy, la race duquel dura en douze Ducs, juſqu'à Philippe premier du nom, & dernier d'icelle qui trépaſſa à Rouvres, prés Dijon, l'an 1361. par ſa mort revint ladite Duché, & par conſequent la ville de Dijon à Iean Roy de France: lequel l'ayant derechef donnée à un ſien fils auſſi nommé Philippe, elle demeura encore ſous l'autorité Ducale juſques au regne de Louïs XI. qu'avenant le deceds de Charles dernier Duc d'icelle, le Seigneur de Craon Lieutenant general pour le Roy en Bourgogne, eut commandement de ſe jetter dedans, & ayant envoyé devant Iean de Châlons Prince d'Orange lequel y pouvoit beaucoup comme eſtant poſſeſſeur de grande quantité de terres tant en la Duché que Comté, pour pratiquer la Ville de Dijon, il y travailla ſi dextrement que Dijon & pluſieurs autres villes de la Duché & Comté receurent gayement les mords de la domination Françoiſe, à laquelle

quelle depuis elles ſont demeurées fidelles, ſur toutes celle de Dijon que le ſuſdit Loüis vnziéme fit deſlors fortifier du Chaſteau lequel y eſt à preſent, où le Parlement meſme a pendant les premiers troubles, & lors que preſque toutes les places de la France eſtoient abiſmées dans la confuſion des Proteſtans, en vertu des lettres obtenuës le premier de Mars M. D. L. XII. interdit l'exercice de leur Religion: Le ſieur de Tavanes Lieutenant pour le Roy Charles IX. en l'abſence du Duc d'Aumale les deſarma, empriſonna les principaux, contraignit les uns de ſortir à force de menaces, & chaſſa violemment les autres, & pour comble le Maire & les Echevins paſſans outre, mirent dehors femmes, & enfans.

Et comme les Dijonnois ont toûjours demeuré tres-fidelles ſujets de la Couronne de France depuis leur reünion; auſſi nos Rois leur ont-ils départy de grandes & graves prerogatives: outre celles qu'ils avoient de leurs Ducs, comme de tenir fiefs ſans payer finance, & de relever tous étrangers des droits d'Aubaine qu'ils ſont tenus payer quand ils établiſſent leur demeure en d'autres villes de ce Royaume. Voire ils les ont noblement & glorieuſement enrichis de pluſieurs autres preéminences de tres-haute & tres-auguſte marque, comme d'une Cour ſouveraine, de laquelle j'ay déja parlé cy-deſſus, d'une Chambre des Comptes, d'une Chancellerie, Bailliage, Gruerie, Monnoye, Mairie & Eſchevinage.

Le Bailly de Dijon à ſous ſoy quatre autres ſieges que j'ay nommez au premier chapitre de ce livre & deſquels il faudra traiter en ſuite, tous honorez de Lieutenans generaux, &

les appellations desquels reſſortiſſent immediatement au Parlement.

Le Maire ou Majeur, appellé auſſi Vicomte par une prerogative de grandeur peu commune, a la reſerve & le gouvernement public, non ſeulement de la Ville, mais auſſi de tout le tiers Eſtat de Bourgogne, accompagné de vingt & un Eſchevins, jadis appellez Senateurs, & d'autant plus belle en ſa dignité, que c'eſt à ſa Requeſte, que nos Rois faiſans leurs premieres entrées dans Dijon jurent en l'Egliſe ſaint Benigne de confirmer & garder les privileges de ladite ville inviolables: & qu'auſſi de ſa part il luy preſte le ſerment de fidelité pour tout le païs, & en ſigne d'obeïſſance lie une bande de taferats blanc à la bride de ſon cheval, & le conduit ainſi juſques à la ſainte Chappelle.

I'auray finy ce chapitre ſi j'ajoûte encore à tout cela, que prés de cette ville ſe voyent deux coſtaux, ou montagnettes, toutes deux tres-remarquables, l'une par la fortereſſe merveilleuſe de Talan, & l'autre par le Chaſteau & village de Fontaine, qui nous a produit ce grand Docteur S. Bernard la merveille de la France en ſes jours, & le chef ſouverain de l'ordre de Clervaux.

Des villes & Bailliages de Beaune, Nuits, Auxonne & Loſne.

CHAPITRE III.

LA ville de Beaune, riche des beautez & plaiſirs de ſon païſage, auſſi bien que de la commodité & fecondité de ſes bons vins,

a eſté priſe par quelques-uns pour cette ancienne Bibracte, capitale des Heduens, de laquelle Ceſar fait tant de mention: mais je croy ſelon meſme que le témoignent les vieux Autheurs qu'elle eſt ſœur d'origine à la ville de Dijon, & que l'Empereur Aurelian y trouvant la faveur & les délices de la nature aux eaux douces, viues, perpetuelles, en jetta auſſi les premiers fondemens. Vous y voyez encore deux fontaines, l'une deſquelles coule dedans la ville avec un canal ſi enflé que ſi c'étoit quelque groſſe riviere: & l'autre entrant és foſſez les emplit, enceint tout l'enclos des murailles, & fait moudre pluſieurs moulins pour le ſervice de la place.

Par apparence auſſi voit-on que ce lieu a ſervy de retraite aux garniſons Romaines, d'autant que les vieux édifices d'iceluy ſe reſſentent fort de l'antiquité & ſe rapportent aux materiaux de ceux de Dijon, ſi bien maçonnez, joints & cimentez, qu'il eſt preſque impoſſible de les démolir.

Meſme en ce chaſteau que le Roy Loüis XII. y fit bâtir, & qui eſt ſi bien flanqué, armé, & fourny de tout point & artifice de fortification, qu'on le tient pour imprenable, on a trouvé en creuſant és environs pour gagner place, de groſſes pieces de pierres blanches, taillées & reveſtuës de moulures, non ſans ſigne évident qu'en cette ville il y avoit des édifices plus beaux & plus richement baſtis, ſelon que l'aiſance de ſon aſſiette convioit la grandeur Romaine à la deſpenſe, qu'il n'y a pas maintenant.

Elle eſt neantmoins forte, & d'artifice admirable, remparée de quatre gros & effroyables boulevars qui deffendent le chaſteau, bien

flanquée & foſſoyée de murailles en tout ſon enceinte.

Ses décorations ſont un beau & ſomptueux Hoſpital, & qui a plûtoſt face d'un Palais que d'une retraitte de pauvres, lequel y a eſté fondé par Rolin Chevalier du Duc Philippe le Bon de Bourgogne : Vn Monaſtere de Chartreux qu'Eude Duc de Bourgogne y a fait bâtir l'an 1332. puis les Egliſes de noſtre-Dame, de ſaint Pierre, ſaint Eſtienne, ſaint Martin, la Magdelaine, & les Convents de ſaint François & ſaint Dominique.

Il y a auſſi un Palais, pource que ce fut-là que fut premierement établi le Parlement de Bourgogne, qui depuis a eſté tranſferé à Dijon. Et y eſt meſme demeurée la Chancellerie, comme pareillement le ſiege d'un Bailliage reſſortiſſant à la Cour Souveraine.

C'eſt au terroir de cette ville, qu'eſt poſée cette ſainte ſolitude de Ciſteaux, chef de 1800. Monaſteres d'hommes, & de preſque autant de maiſons de Vierges voilées pour le ſervice de Dieu.

Bref c'eſt cette ville, laquelle non tant abuſé de l'opinion de certains étrangers, qui traittent étrangement les affaires deſquelles ils n'ont que groſſiere connoiſſance, & qui par un ſçavoir temeraire, & Pedanteſque ont oſé dire qu'elle eſtoit cette ancienne *Bibracte* de Ceſar, que comme ſe ſentant dépendance & ſiege ſubalterne du Bailliage de Dijon, & à ce moyen, eſtimant que l'acceſſoir devoit ſuivre la nature de ſon principal, a voulu depuis cinquante ans diſputer avec Autun de la préſeance aux Eſtats de Bourgogne.

Les autres ſieges & Bailliages ſubalternes de Dijon, ſont Nuits, de la fondation des

Nuits.

anciens Nuitons, qui vindrent de la Germanie avecque les Bourgognons, sur la dissipation de l'Empire Romain : Auxonne Vicomté, laquelle semble avoir herité du nom de la grande & ancienne Alexie, qui n'estoit guere loin delà. Et finalement Losne sur la Saone, où le Roy Theodotic autrement dit Thierry fonda & dota une Abbaye en l'honneur de la Vierge Marie, que depuis Hugue Comte de Châlons (du gré & consentement de l'Evesque d'Auxerre) donna à l'Eglise de Châlons. Ce que Robert Roy de France loüa, confirma & approuva, sous condition que l'Eglise nostre Dame de Losne seroit second siege Episcopal de Chalon, pour la celebration des Ordres & autres charges concernantes le service divin. Par la mesme confirmation contenant privilege, qui est de l'an 1032. il a affecté ledit lieu, & veut qu'il soit propre à l'Eglise de Châlons, & pour ce regard l'exempte de toutes exactions, subsides & charges seculieres envers les Rois, & tous autres Potentats, afin que les empeschemens seculiers ne fassent cesser en ladite Eglise la loüange & benediction de Dieu qu'il desire y estre continuées.

Auxonne.

Losne.

DE LA VILLE BAILLIAGE ET EVESCHE' D'AVTVN.

CHAPITRE IV.

QVand Iules Ceſar vrayement grand en la ſcience de connoître les peuples comme aux expeditions militaires, parle de pluſieurs grandes nations du monde, il ſemble qu'il ait paſſé comme par des deſerts remplis d'hommes farouches : mais quand il parle des Heduens, qui ſont maintenant ceux d'Authun, comme des plus vaillans & plus puiſſans des Gaules. Par tout il dit qu'ils avoient le plus grand credit & pouvoir, qu'ils eſtoient d'une tres-grande autorité, & avoient grand nombre d'alliez & vaſſaux : bref qu'ils tenoient le premier rang, pour eſtre leur puiſſance plus grande, & le nombre des hommes qu'ils pouvoient mettre en campagne, plus copieux.

Leur ville capitale il la nomme *Bibracte*, d'un nom particulier, comme ailleurs il met *Lutetia* pour la principale ville des Pariſiens, *Avaricum* de Berry, car il dit au premier livre. *Quod à Bibracte oppido Heduorum longè maximo, ac copioſiſſimo*, c'eſt à dire, la meilleure & plus riche ville de la Seigneurie des Heduens. Et au 7. *Litavicum Bibracte ab Hedui receptum, quod eſt oppidum apud eos maximæ*

authoritatis, c'est à dire, ville de grande authorité parmy eux. Parquoy *Hedui* n'estoit jadis que le païs & peuple, il n'y a point en cela de difficulté.

Mais la dispute n'est petite, & les mieux censez en l'histoire des païs à present compris sous le nom de Bourgogne ne sont assez d'accord, si cette grande ville tant bien marquée d'antiquitez, & laquelle nous nommons *Autum*, est cette mesme *Bibracte*, que Cesar tient de beaucoup plus ample & plus populeuse qu'aucune autre de tout le Canton des Heduens. Vn faux bruit authorisé par l'indiscretion du vulgaire a contraint plusieurs hommes de se laisser tromper par une certaine conformité de mots, qu'elle estoit en la montagne de Beuvray. Et neantmoins s'il falloit faire veuë du lieu, on ne trouveroit en ces rochers place en laquelle il fust possible d'imaginer une si grande & spatieuse ville pouvoir estre posée. D'autres, comme Vigenaire, l'ont prise pour la ville de Beaune, ainsi que j'ay déja dit au chapitre precedent.

Au contraire Pierre de saint Iulien, de la maison de Balleure, & Doyen de Chalons, qui a la meilleure part en cette description de la Bourgogne, a fort bien remarqué *qu'Augustodunum* (que les Celtes desquels le langage estoit bref, prononcerent premierement Augusdun : puis comme les lettres d, & r, passent souvent l'une pour l'autre, Augtum, & finalement Autun) tant de marques de sa grandeur & tant de témoignages de son antiquité, que ce seroit ignorer sciemment, de penser qu'aprés la domination de Iule Cesar elle ait esté jettée comme en un moule, & soit seulement venuë en évidence du temps

d'Auguſte ſon ſucceſſeur. Auſſi Ammian Marcellin, qui n'eſt pas un des moindres Autheurs parlant en ſon quinziéme livre des villes des Gaules, ne s'arreſte à l'antiquité d'aucune, ſinon à celle d'Autun, quand il dit. *Et manium Auguſtoduni magnitudo vetuſta*, c'eſt à dire, la grandeur ancienne des murailles d'Autun: ce qui ne luy euſt échappé, ſi Autun n'euſt eſté grande d'ancienneté, & ſi elle n'euſt eu ſes commencemens que du temps des Ceſars.

Pour plus invinciblement fortifier cette opinion j'employeray icy deux argumens, qui ne peuvent eſtre impugnez que par des gens, qui ſe veulent opiniaſtrer contre la verité meſme. Quant au premier, les pierres en parlent, & voicy comme il eſt tiré par le ſuſdit Pierre de ſaint Iulien, de la veuë du lieu. Perſonne ne nie (& je le montreray encore en ſon ordre) que Châlons ne fuſt un magazin de grains pour la nourriture des ſoldats que Ceſar avoit d'ordinaire au païs des Heduens: tant pour tenir ce premier & plus puiſſant Canton des Gaules en ſujettion, que pour en faire ſon profit, à la ſubverſion de la liberté de tous les autres. Auſſi eſt-ce choſe certaine que pour obvier à ce que la multitude & frequentation des voitures & charrois, rompant les chemins tardoit bien ſouvent la venuë des munitions: dont il pouvoit arriver du deſordre entre les ſoldats, dont le ventre eſt plus impatient que le courage: Ceſar fit faire des levées, & paver le grand chemin depuis Châlons juſques à *Bibracte* où il hyvernoit. Or il ſe reconnoiſt par les fragmens & briſeures de telles levées & pavez, que quand le tout eſtoit entier il tendoit droit à Autun.

Pour ſecond argument, les hommes bien verſez en l'Hiſtoire, ſçavent aſſez que ſi la ville où eſt de preſent *Auguſtodunum* (de quel nom qu'elle fuſt auparavant appellée) n'euſt eſté ville capitale en ſa Province (ſelon que de fait elle eſtoit reconnuë pour telle du temps de Tybere heritier & ſucceſſeur d'Auguſte; & une vraye demeure des Muſes & ſciences, témoin Tacitus en ces mots, *Auguſtodunum caput gentis*) il n'euſt eſté loiſible aux Huſtuens de faire requeſte à Auguſte, que ſon nom, [tenu pour d'autant plus ſaint & ſacré que les autres noms, qui avoient eſté baillés à cét Empereur, pour ce qu'il eſtoit d'un naturel plus excellent que les autres hommes,] que le nom dis-je d'Auguſte luy euſt eſté donné, & moins l'euſſent-ils oſé uſurper d'autorité privée, c'eſt d'avantage choſe confeſſée par toutes hiſtoires, que quand une ville eſtoit nommé *Auguſta*, tel nom ſignifioit autant que chef & principale de ſa Province. De ce font preuve, *Cæſar Auguſta*, en Arragon, que par corruption de langage on nomme Sarragoſſe, *Auguſta Taurinorum*, Turin en Piedmont: *Auguſta Treuirorum*, ville de la Gaule Belgique: *Auguſta Rauracorum*, Baſle: *Auguſta Vindelicorum*, Auſprug. Auquel rang doit eſtre miſe *Auguſta Hoduorum*, autrement dite *Auguſtodunum*, ville d'Auguſte, par un mot compoſé de deux dictions, l'une Latine qui eſt *Auguſtus*, l'autre Celtique qui eſt *Dun*, ſignifiant ville & le plus ſouvent montagne.

Faut auſſi noter que les Heduens en ſupprimant l'ancienne appellation de *Bibracte*, leur ville capitale, prirent ou plûtoſt impetrerent le nouveau nom d'Auguſte, pour ſe mon-

trer d'autant plus affectionnez & fideles aux Romains ; que déja long-temps auparavant: & comme dit Cesar mesme, par ordonnance du Senat, ils avoient esté appellez leurs freres & amis & honorez les premiers de toutes les Gaules, du droit de Bourgeoisie Romaine, à cause pourquoy le Poëte Lucain les appelle.

Heduos fratres cælo capita alta ferentes.

Et Tacite dit davantage que Tybere successeur d'Auguste obtint pour eux du mesme Senat, les droits & prérogatives d'estre faits Senateurs de Rome. *Orationem principis*, dit-il, *sequuto Senatus consulto primi Hedui Senatorum in urbe ius adepti sunt & quia soli Gallorum nomen fraternitatis cum populo Romano vsurpant.*

Mais Eumenius, Orateur Autunois, en son Panegyrique qu'il prononça à Constantius le grand, Pere de Constantin de la Maison des Flaves semble nous asseurer que cette *Augustodunum*, ou Autun a encore depuis changé de plusieurs autres noms, selon paravanture, que les Empereurs ou leurs Lieutenans y faisoient faire quelques reparations, & particulierement qu'elle a esté enrichie du titre de *Flavia*, *Bibracte quidem*, dit-il, *hæc usque dicta est, Iulia, Polia, Florentia, sed Flavia est civitas Heduorum.* Toutefois jamais hõme n'en ayant parlé que luy, & ceux qui l'ont voulu prẽdre de luy, je croy que cela est prononcé par flatterie, & dit sans qu'il en soit rien : ou s'il s'en est fait quelque chose, cela n'a non plus duré que quand Rome fut nommé Commodiane. Aussi Marcellinus, qui vivoit lors que Iulian l'Apostat Lieutenant General de Constantius fils du susdit Constantin, y arriva & qui estoit son soldat, n'en fait aucune mention :

& neantmoins il eſt croyable qu'en tombant en propos il n'euſt pas diſſimulé choſe ſi nouvellement miſe en uſage, & faiſant tant à l'honneur des Flaves, de la race deſquels eſtoit ſon Empereur: au contraire il aſſeure comme témoin oculaire au commencement de ſon livre 16. que les murs d'Autun eſtoient à la verité de fort grand circuit, mais inutiles pour la deffente de la ville, pource qu'ils eſtoient comme pourris de vieilleſſe. Et quant à moy, je croirois plûtoſt avec les habitans de Flauigny, que *Flavia Heduorum* eſt leur ville, & qu'eux ſont *Flaviniſes*.

Depuis encore & ſur la diſſipation de l'Empire les Bourguignons & François ayans par une revange, ſur ce que les Romains avoient fait ériger en Gaule à leur honneur & pour marque de leur domination, abbattu, briſé & ruiné, ſes trophées, arcs triomphaux, Louves nourrices de jumeaux, Minotaures avec leurs eſcharpes ſemées de quatre lettres, & les monſtres d'Aigles à deux teſtes, qui avoient ſi long-temps tenu ſous le pied les beautez & ſingularitez Gauloiſes: Les Authunois mirent auſſi toute peine à abolir & faire perdre la memoire non ſeulement du nom *Auguſtodunum*, mais auſſi de tout autre ſi aucun ils avoient des Romains. Et pour ce qu'ils eſtoient appellez Hedui, ils voulurent que leur capitale fuſt dite *Hedua*. Ce qui fut ſoigneuſement obſervé juſqu'à ce que contre l'Edit public confirmé par ſerment ſolennel, non ſeulement par les François & Bourguignons, mais generalement par tous les Gaulois, les Loix Romaines furent avec le langage Latin ſi affectionnement rapportées deça les monts, qu'eſcoles meſme furent dreſſées pour les mettre en pratique.

Ainſi cette ville a non ſeulement retenu le nom d'Autun juſques aujourd'huy, mais auſſi conſervé pluſieurs marques de la ſplendeur & ancienneté Romaine tant dedans que dehors ſes murailles. Il y avoit dedans ou prés d'icelles un mont nommé *Mont Iouis*, duquel les ſieurs de Mont-jeu tirent leur domination. Aucuns tiennent que c'eſtoit le Chaſteau de Ryneaul, au plus haut d'Autun, lequel appartenoit autrefois aux ſuſdits ſieurs de Mont-jeu; & qui ſemble ainſi appellé par ce qu'il eſt ſur la rive & au haut d'Autun: Autres eſtiment que ce fut la montagne où eſt maintenant l'hermitage ſaint Claude.

Cette portion d'Autun qui de preſent eſt fermée à part & qui ſe nomme ſi eſtrangement Marchaut par ceux du lieu, qu'ils ſemblent prononcer Mareſchaut, eſtoit jadis dit Mars champ, & en Latin *Campus Martius*. Depuis ce mot de chãp a donné occaſion aux hommes de deux cens ans en ça de penſer que *Campus Martius* eſtoit le champ S. Ladre: d'autant que Marchaut eſt embelly de baſtimens, & qu'il ne reſte plus apparence de champ dedans l'enclos du vieil Autun, que ledit grand champ, devant le Convent S. François.

Ce qu'on appelle la Genetoye ſe devroit dire Ianitecte, *à Iani tecto*. Et qui ſe voudra ſervir de l'autorité du Panegyriſte Emenius, trouuera meſme qu'il y auoit autrefois un Capitole en cette ville, pource qu'il y loge des Eſcoles qu'il appelle Menianés, du nom peut-eſtre de leur fondateur, ou de la proximité des murailles, entre le Temple d'Apollon & le Capitole.

Mais il eſt temps que je tourne la pointe de ma plume vers l'Eſtat de Dieu, qui eſt l'E-

gliſe, On tient que ſaint Benigne & ſes Compagnons ſaint Andochius & Thyrſus envoyez par ſaint Polycarpe, non celuy qui fut auditeur de ſaint Iean l'Apoſtre: comme quelques-uns en le penſant ſe ſont trompez, mais par un autre Polycarpe poſterieur de temps, vindrent à Autun, auſſi bien qu'à Dijon, où aprés qu'ils eurent planté la foy Chreſtienne, nouveaux Temples furent baſtis à l'honneur de Dieu, & ceux meſmes des faux Dieux des Payens dediez par progrez du temps & conſacrez pour l'exercice de la vraye Religion. La premiere & plus ancienne Egliſe fut celle de S. Nazare, qu'on tient pour Cathedrale : ce que pluſieurs pourroient trouver eſtrange, veu que la ſeance ordinaire de l'Eveſque d'Autun eſt en l'Egliſe ſaint Lazare, que le vulgaire dit ſaint Ladre & que les Chanoines, deſquels le Senat eſt le Chapitre de l'Eveſque, ſont communément appellez Chanoines des Ladres, S. Nazare fut baptiſé par ſaint Lin Pape, & vint és Gaules, où il enſeigna Celſius jeune adoleſcent, en la foy Chreſtienne, puis le baptiſa. Et pourroit eſtre que les Autunois ayans eu par luy la premiere connoiſſance qui leur a eſté donnée de Ieſus-Chriſt ont voulu uſer envers luy de telle reconnoiſſance, que de dedier ſous ſon nom leur premiere Egliſe. Et quant à ſaint Lazare il eſt tenu pour frere des Maries, Marthe & Magdelaine, & ſe montre en l'Egliſe de ſon nom une riche Chaſſe en laquelle on dit qu'il y a de ſes reliques.

Quoy qu'il en ſoit, il eſt bien vray que l'Eveſché d'Autun eſt l'un des Eveſchez de France de plus grande eſtenduë, & le premier qui a eſté honoré de cette charge fut ſaint Amator, en la ſuite & ordre hierarchique, duquel repre-

ſeanté par Democharès, ſe trouvent unze autres Eveſques canoniſez.

Auprés l'Egliſe S. Ladre eſt une autre Egliſe Collegiale, dite de Noſtre-Dame, fondée par Meſſire Nicolas Raulin Chevalier, Seigneur d'Autun, d'Emery, de Beauchamp, Savoiſey, Monetoy, Charcul, &c. Chancelier de Bourgogne ſous le bon Duc Philippes, Pere de Charles dernier hoir maſle de ladite rácc. C'eſt ce meſme Chancelier qui a fondé l'Hoſpital de Beaune, auſſi beau, poly & commode qu'autre Hoſpital qui ſoit en France.

Il y a auſſi deux Monaſteres de Religieux, le plus ancien ſous l'invocation de S. Symphorien, que Gregoire de Tours dit avoir eſté fondé par Eufronius Preſtre, & depuis Eveſque d'Autun: c'eſt maintenant un Prieuré de l'Ordre S. Auguſtin, qui eſt éléctif, & fait chef de par ſoy: Là ſont les corps de S. Symphorien, de Fauſtus ſon pere, Auguſta ſa mere, mis au nombre des Martyrs. L'autre eſt l'Abbaye de S. Martin de l'Ordre de S. Benoiſt, auquel git la Reine Brunechilde, qu'aucuns appellent Brunehaut, fondatrice d'iceluy, ſelon Aimon le Moine au chapitre premier de ſon quatriéme livre,

Pareillement il y a deux Monaſteres de Moniales, S. Androche & S. Iean le grand. Celles de S. Androche tiennent Charlemagne pour leur fondateur, mais elles ſe pourroient bien tromper. Car ſi bien Charlemagne a fait de grands biens aux Egliſes de Bourgogne, ſi ne ſe trouve-t-il pas ſeulement un titre de luy faiſant au profit de quelqu'une d'icelles; ſi ce n'eſt par avanture une donation de la ville de Crevan faite à S. Eſtienne d'Auxerre: mais encore eſt-elle fort ſuccinctement couchée, &

l'autre Monaſtere des Moniales de ſaint Iean le grand pourroit eſtre celuy des ſervantes à Dieu que ſaint Gregoire dit avoir eſté baſty à Autun pas la ſuſdite Brunechilde : combien que les armes de ceux de Châlons peuvent teſtifier, que quelqu'un de leur nom en auroit eſté reſtaurateur.

Depuis il y a quelques autres Egliſes, comme S. Iean de la Crotte ſous S. Lazare, S. Quentin, S. Branchet, S. Pierre, S. Iean l'Evangeliſte, S. André, S. Blaiſe, S. Claude ſur un mont, S. Roch Prieuré, puis le Convent des Cordeliers, l'Hoſpital & le S. Eſprit, l'Hoſtel-Dieu dans la baſſe ville.

Quant à la Iuſtice, il y avoit jadis un Magiſtrat à Autun, nommé Vierg, qui en avoit l'adminiſtration tant en Civil que Criminel: depuis les Baillifs furent mis en la place de ceux qui plus anciennement exerçoient l'office de Comtes: & comme Autun avoit eſté Comté, ainſi à l'erection des Baillifs, elle devint Bailliage. Ces Baillifs furent creez Capitaines pour les bans & arrierebans, Iuges pour pacifier les differends des ſujets, & Receveurs des deniers du Prince, pour les rendre en ſon épargne. Mais depuis que la licence de plaider fut introduite en France, on ordonna des Lieutenans aux Baillifs ſans plus permettre qu'eux ny le ſiege y peuſſent deputer de leur propre autorité, comme auparavant ils avoient couſtume de faire : ces Lieutenans ont la principale adminiſtration de la Iuſtice : & auſſi a eſté le Baillif déchargé de la recepte des deniers, laquelle fut érigée en Office particulier.

Ie ne parleray point icy des ruines qu'a ſouffertes cette ville, tant par Attila Roy des Huns, que par les enfans de Clovis, leſquels y

assiegerent Gondemar Roy de Bourgogne, & le prirent par force. Ie ne diray point comme de ces ruines elle demeura depuis en si grande desolation que les autres villes occuperent le rang qui luy appartenoit, & que la Bourgogne estant escheuë en partage au Roy Gontran, il la laissa, & choisit Châlons sur Saone pour sa residence ordinaire, & en fit son siege Royal: occupation qui dura jusques sur la fin du regne de Louïs le Begue, que Richard fils de Theodoric, soy-disant Roy de Bourgogne, aussi bien que Boson, elle revint à en estre la principale ville.

Bien ajoûterai-je ceey, qu'elle est si ancienne que plusieurs ont estimé qu'elle avoit esté fondée par Samothés fils de Japhet, fils de Noé, qu'elle est posée au pied des monts, qui aussi bien que ceux de Savoye, sont nommez Cenis, que la riviere passant au dessous est Arroux, laquelle visitant Thoulon va se rendre en Loire sous le Chasteau de la motte saint Iean : bref que contemplant le plan & les restes d'icelles on ne peut nier que de tout temps ce n'ait esté quelque chose de grand, & comme quelques-uns ont écrit de Rome, que

Hedua quanta fuit ipsa ruina docet.

Des villes & Bailliages particuliers de Mont Cenis, Bourbon Lancy, & Semur en Brionnois.

CHAPITRE V.

SOus le bailliage d'Autun sont plusieurs Bailliages, ou plûtost sieges particuliers, à sçavoir Mont-Cenis ; Bourbon-Lancy, & Se-

mur en Brionnois avec ſon alternatif d'Anzy. Ces ſieges ont chacun leurs Lieutenâts de Baillif, qui ſe diſent reſpectivement Lieutenans generaux, d'autant que les appellations reſſortiſſent ſans moyen à la ſouveraine Cour de Parlement de Dijon, auſſi bien que celles du Lieutenant general du ſiege d'Autun.

Mont-Cenis.

De Mont-Cenis on n'en eſt point en difficulté: & quant à Semur en Brionnois & Anzy, les deux ne ſont qu'un: de façon que chaque ſemaine la Cour ſe tient deux fois audit Bailliage ſubalterne, l'un des jours on plaide à Semur & l'autre jour à Anzy.

S. mur en Brionnois.

Anzy.

Mais de Bourbon-Lancy la difficulté n'a eſté moindre entre les contendans, qu'au fait du nom: car comme ce mot Lancy a eſté par d'aucuns interpreté l'ancien, & par d'autres l'Anceaume: auſſi les Officiers dudit ſiege de Bourbon Laney, ſe ſont depuis cinquante ans en ça ingerez de prendre qualitez, tendantes à renverſer l'inſtitution ancienne de leur établiſſement: daurant que le Lieutenant general s'y diſant Baillif, & celuy qui avoit eſté pourveu en titre de Lieutenant general, n'exerçant que l'Office de Lieutenant particulier, delà ſe ſont enſuivis procez, deſquels je laiſſe le ſuccez pour dire que ſur les extremes confins de la Duché de Bourgogne, proche d'une lieuë Françoiſe de la riviere du Loyre (moitoyante entre le Bourbonnois & ladite Duché de Bourgogne) en un païs relevé de fertiles montagnes de tous coſtez, à la reſerve de celuy qui regarde le Bourbonnois: vers ladite riviere voiſine de foreſts & bois taillis, & dont le penchant du coſté de Midy & de Septentrion, eſt couvert de vignes de terre rouge, la plus douce & traittable qui ſe puiſſe

Bourbõ Lancy.

ouvrer pour la poterie, ſur une croupe de Montagne eſt aſſiſe cette petite Ville, baſtie par dedans à la moderne, enceinte de murailles antiques, & de difficile accés pour l'éminence de ſon aſſiette, nommée Bourbon-Lancy, ou Bourbon-Nancy de quelques-uns, non, par aucuns Rois des Romains, ainſi qu'il y en a qui opinent, non plus que *ab anſeribus*: des oyes fatales aux Gaulois repouſſez du Capitole à l'éclattant bruit de leurs ſentinelles. Mais bien Bourbon-Lancy, ou l'ancien, ou ce que pluſieurs tiennent par un mot derivé d'Anceaume, comme j'ay déja dit.

Cette ville de Bourbon Lancy eſt preſumée de pluſieurs n'avoir eſté que la baſſe-court d'un ancien Chaſteau qui ſe preſente du coſté du Levant, non ſeulement par la hauteur & épaiſſeur de ſes murailles, reveſtuës de glaſſis & inacceſſibles à cauſe de la profondeur, & largeur d'un foſſé creuſé dans le roc du coſté de la ville. Mais encore imprenable ſous la fidelité, prudence & valeur du ſieur d'Amanzé prouvée par mille braves exploits de guerre. Au pied de la montagne, où eſt aſſis le Chaſteau, le Bourg ſaint Ligier eſt ſitué: non affecté és lieux où coulent les eaux medecinales tant chaudes que froides. Et ce Bourg eſt aſſez logeable & commode pour les baigneurs, qui recherchent les Bains de cette Ville, que meſme Henry troiſiéme Roy de France & de Polongne, conſeillé d'vſer des bains, prefera à Chaudes Aigues, Bourbonne, Lombiers, Balerne, Enos, Vichy & Neris, en fit rechercher particulierement les ſingularitez, & remettre aucunement ſus l'ancienne commodité accablée & confonduë dans leurs ruines, comme le dé-

crit fort bien Monſieur Aubery dans ſes bains de Bourbon. Au coſté du Chaſteau vers le Septentrion eſt le Bourg ſaint Lazare. Et plus bas au meſme niveau du coſté de Loyre Bourg ſaint Martin, (jadis une tres-belle ville) aux environs duquel ſe trouvent tous les jours en fouyant dans les vignes, des medailles & des ruines de vieilles murailles, des grandes briques la plus part figurées, des marbres antiques en table, colonnes, corniches, entablemens, friſes & architraves, entr'autres des chapeaux de colonne d'ordre Corinthien, enrichis de fuëillages, & pluſieurs autres fragmens, comme teſtes, bras & jambes de ſtatuës de marbres, que les plus curieux y recüeillent pour échantillons de l'antiquité.

Du païs de l'Auxois; & de l'ancienne Cité d'Alexie.

CHAPITRE VI.

ENtre pluſieurs Païs & Bailliages, ſur leſquels s'étend non ſeulement la Iuſtice temporelle de la Cour ſouveraine de Bourgogne, mais auſſi la ſpirituelle de l'Eveſché d'Autun, le païs & Bailliage de l'Auxois eſt un, & fut nommé Auxois, non de la hauteſſe & ſommité des montagnes qui relevent par endroits: mais par corruption ou abreviation de langage, au lieu de dire Alexois, de la grande Ville d'Alexie, ou Aleſie, laquelle comme dit Diodore Sicilien, au quatriéme livre chapitre unze, fut fondée anciennement par le grand Hercule pour eſtre Metro-

politaine de toute la Gaule, apres y avoir aboly leur inhumaine coûtume, de mettre à mort les étrangers survenans : & la nomma ainsi en Grec, comme qui diroit conjuctive ou copulative à cause de l'assemblage & association de tant de nations differentes qui s'y rangerent. Elle fut toûjours depuis viuante en sa liberté, & selon ses loix & statuës à part, & sans reconnoistre personne que soy-mesme, jusques au temps de Cesar qui la met au livre septiéme de ses Commentaires au païs des Mandubiens, que Monsieur Chassenеu appelle *Alexiēnses*, sur les confins de la Duché & Comté de Bourgogne, & sur un haut sommet de montagne, au pied de laquelle il y avoit deux rivieres qui la flanquoient de part & d'autre; & au devant de la Ville une plaine de trois mille pas de long : par tout ailleurs environnée d'autres collines de pareille hauteur à peu de distance l'une de l'autre, en un mot imprenable autrement que par famine, ou longueur de siege.

Ce fut ce Cesar qui l'ayant assiegée nonobstant deux grandes puissances qu'il avoit en teste, l'une de quatre vingts mille hommes de guerre estans dans la Ville, & l'autre de prés de trois cens mille Gaulois qui vindrent de dehors sur ses bras, la prit enfin, & la traitta de sorte avec tout le reste, que ce n'est plus maintenant qu'un pauvre petit Bourg ou village auprés de Flavigny, au païs de l'Auxois, appellé encore Alise du nom d'*Alesia*, que Diodore de Sicile luy donne, bien que quelcuns tiennent qu'il n'est en la place mesme d'icelle, ains quelle estoit un peu plus avant en la montagne, au lieu que les hommes du païs nomment à present Mont-Auxois.

Quoy que c'en ſoit, l'un & l'autre, comme auſſi la ville d'Auxonne, non loin pareillement de là, ont herité du nom de cette grande ville, capitale jadis des Mandubiens, qui eſtoient proprement hommes venus des environs de la riviere du Doux, dite vulgairement *Dubins*, ou *Dubis*, & par Ceſar *Alduabis*, ou ſelon d'autres *Alduaſdubis*. Et y a une Egliſe en ce Village d'Aliſe dediée à ſainte Regne, autrefois là martiriſée, dedans laquelle ſe void une fontaine provenante du mont-Auxois, qui guerit miraculeuſement pluſieurs ſortes de maladies.

De la ville & Bailliage de Semur.

CHAPITRE VII.

OR depuis *qu'Alexia* ſelon Ceſar, & *Aleſia*, ſelon Diodore, fut décheuë de la liberté que perpetuellement elle avoit gardée, quand Ceſar l'enveloppa dans une eternelle ruine, à ſon defaut Semur commença de devenir capitale des Mandubiens, qui ayans perdu la Ville pour raiſon de laquelle ils eſtoient appellez Alexois, ne furent plus nommez que d'Auxois, ſoit par Syncope comme Maſcon de *Matiſcon*, ſoit par corruption de langage procedant du deſir d'abreger, ſelon qu'il en a pris aux Lotharingiens, qu'on n'appelle plus que Lorains, où à la Sauve-voye, qu'on ne dit plus que Savoye. D'autres diſent que le renom d'Alexie eſteint par le mal-heur où Ceſar la fit tomber, les hommes du païs n'ayans plus devotion de conſerver leur ancien nom de Mandu-

biens, choiſirent un autre mot conforme au naturel du païs & le nommerent *Alſetum*; comme s'ils euſſent voulu dire *Altetum*, c'eſt à dire païs haut & montagneux : de façon que de preſent on ne ſe ſoucie plus de referer le mot Auxois à *Alexia*, , ains à la hauteur de la Region. Quoy que c'en ſoit, il eſt certain que Semur eſt à preſent ville capitale de l'Auxois, & que là eſt le principal ſiege du Baillif.

Ie parlerois icy de la raiſon de ſon nom, mais pour éviter prolixité, je prie les plus curieux avoir recours au ſieur de Chaſſeneu, en ſon Poëme du Coûtumier de Bourgogne, nombres 27. & 28. où il en parle amplement. Cependant j'entreray en la recherche de ce qui peut davantage éclairer ſon luſtre.

La ville de Semur donc eſt ſituée au milieu, & comme au cœur de l'Auxois, limitée par tout de montagnes, fors que du coſté que le Soleil y rapporte le jour, & compoſée en ſon enceinte de trois cloſtures diverſes de murailles (qui montrent aſſez qu'elle a eſté bâtie à trois diverſes repriſes,) mais ſi bien jointes enſemble, qu'au jugement de l'œil elles n'en ſemblent qu'une. La premiere qui porte le nom de Bourg, eſt la plus grande, la plus peuplée, & remarquable par une magnifique Egliſe dediée à l'honneur de la Vierge ſacrée Marie, mere de noſtre Seigneur, la fondation de laquelle quelques-uns attribuent à Gerard de Rouſſillon, & les autres à Robert de France Duc de Bourgogne. C'eſt un Prieuré de l'Ordre de ſaint Benoiſt, qui ſert meſmes de Paroiſſe aux habitans de la ville, ſi artiſtement bâtie que les murs bien que tres-hauts ne ſont que de la largeur d'une ſeule pierre, exceptez les pilliers qui ſouſtiennent les voutes de l'édifice. Il

y a auſſi un Convent de l'Ordre des Carmes.

La ſeconde partie eſt le Donjon, place tres-forte aſsiſe ſur un roc, dont la petite riviere d'Armanſon baigne les bords, flanquée de pluſieurs groſſes tours, & deffendu ë de murailles non ſeulement épaiſſes & hautes, mais encore remparées de terre par le dedans, juſques aux veuës & creneaux. En ce fort qui peut contenir quelques 120. pas de long, & 80. de large, eſt une Chapelle dediée à ſainte Marguerite, ſervie par des Religieux de ſaint Iean de Rhodes, qui ont leurs revenus aſsignez ſur les ſalines de Salins en la Franche Comté de Bourgogne. Il y a auſſi deux places, l'une en forme d'un fort appellée Monſtille, & en Latin *mons Illi*, & l'autre dite Valeſings. *Velleris ſignum.*

Finalement la troiſiéme partie eſt le Chaſteau, ronden ſa forme, & toutesfois de tres-difficile accez pour les precipices qu'y cauſent les rochers. Ses deffenſes ſont des Tours conſtruites de quinze en quinze pas : ſes decorations, pluſieurs maiſons richement bâties, avec un Prieuré de Religieux dedié à ſaint Maurice; bref ſes commoditez & aiſances environ quarante puits d'eau vive, dont les plus creux n'excedent la profondeur de trente pieds : qui eſt une choſe aſſez rare en la ſommité d'un roc.

Apres la mort du dernier Duc de Bourgogne, ceste ville fut aſſiegée & priſe par Charles d'Amboiſe Lieutenant pour le Roy Louïs XI. en la Bourgogne, & aſsüjettie à la Couronne de France.

Et quant à la juſtice, elle y eſt aujourd'huy adminiſtrée par le Baillif Royal, & l'ordre & police de la Ville gouvernée par un Maire, ſix Eſchevins & un Procureur public, qui ſont toutes dignitez annuelles & tres-honorables.

Des villes & Bailliages d'Avalon, & Arnay le Duc, & de quelques autres villes du pays de l'Auxois.

CHAPITRE VIII.

LE bailliage de l'Auxois, duquel le siege principal est à Semur, a deux autres sieges, Avalon, & Arnay le Duc : Avalon est une ville defenduë d'un tres fort Chasteau, devant lequel le Roy Robert ayant mis le siege en personne l'an 1006. y demeura par l'espace de trois mois sans le pouvoir forcer, ny amener à raison, estant ledit Chasteau tres forte place. Et disent quelques-uns qu'ainsi que le Roy estoit en son pavillon chantant une Hymne à Dieu en grande devotion, la plus grande partie des murs tomberent par terre. Ainsi prit-il la ville & le Chasteau d'Avalon & toute la Bourgogne.

Les autres villes de ce bailliage sont Flavigny, que quelques-uns estiment avoir esté fondée par quelqu'un des Flavies Empereurs, comme j'ay dit cy-dessus, Noyers, Saulieu, Monlibard, Viteaux, Ravieres, Mont saint-Iean, Mouſtier saint Iean, qui est un Chasteau de superbe architecture & tels que sont aussi Missery, Teosy l'Evesque, de Montigny sur Armançon, Thoilon, Saumaise le Duc, Borbilly, Espoisse, Raigny, & autres que j'obmets, pource que le discours en seroit trop long.

De la ville, Comté, Bailliage & Evêché de Chalons ſur Saone.

CHAPITRE IX.

LE païs Chalonnois eſt proche de l'Auxois, & a pour principale ville Chalons, que par un erreur inveteré, pluſieurs écrivent par aa. ſans connoiſtre & obſerver la difference qui eſt entre Chaalons, ville en la Champagne Françoiſe, & Chalons en Bourgogne. Chalon.

Cette Cité eſt tres-ancienne, & l'Eveſque de laquelle tient le troiſiéme rang entre les Suffragans de l'Archeveſque de Lyon. Ceſar l'appelle *Cabillonum*, ou ſelon que liſent quelques-uns, *Cavillonum*, d'où auſſi ſemble luy eſtre demeuré ſon nom François par changement, & corruption de quelques lettres. Et n'y a pas faute d'hommes qui la nomment *Cabillona*, dont Ammian Marcellin fait un accuſatif, & donne le nom de *Cabilones* à ſes habitans. Raphaël Volaterran dit avoir trouvé dans quelques vieux Conciles qu'elle fut anciennement dite *Noviodunum*, mais il pourroit bien ſe tromper, & n'y a point d'Auteurs qui l'ayent écrit que luy. Car bien que prés de Chalons ſe voye un village nommé en langage du païs *Neuf-velle*, que nous autres François dirons *Neuf-Ville*, & encore un autre appellé *Velle-neufve*, qui pourroient avoir quelque conformité de ſignification avec *Noviodunum*, ſi eſt-ce qu'il n'y a aucune occaſion de penſer qu'en l'un ou l'autre de ces villages ait jamais eſté le ſiege Epiſcopal du Chalonnois: Et à ces cau-

ſes tel nom me ſemble plus proprement deu à Nevers, qu'on eſtime *Noviodunum ad Ligerim*, comme plus particulierement je l'ay monſtré en ſon lieu.

Le plus ancien témoignage au reſte que nous ayons de l'antiquité de Chalons eſt celuy de Ceſar : qui neantmoins n'en dit autre choſe, ſinon qu'il établit Q. Tullius Ciceron, & P. Sulpitius à Chalons & Maſcon au païs des Heduens ſur la riviere Arar, pour donner ordre aux proviſions de bleds, & que luy reſolut de paſſer l'hyver à Autun qu'il nomme *Bibracte*. Mais cette autorité eſt ſuffiſante pour faire connoiſtre que Chalons eſt des plus anciennes villes du Canton des Heduens, à preſent compris ſous l'appellation de Bourgogne, & qu'elle eſtoit deſlors quelque grande choſe.

Elle eſt ſuivant cette deſcription de Ceſar, aſſiſe ſur la Saone, & en païs ſi fertile que là fut établi le magaſin de bleds pour l'armée Romaine. Et ce que depuis Ammian Marcellin en a dit fait preuve de ſa ſpacieuſe amplitude, d'autant qu'elle fut auſſi lors choiſie pour y aſſembler l'armée de l'Empereur Conſtantius : laquelle mutinée pour ce que les munitions ne leur avoient eſté appreſtées, comme leur eſtat ordinaire le portoit, fut fort mal-aiſée à appaiſer.

Ainſi demeura Chalons juſques au temps d'Attila, l'une des plus inſignes villes à preſent compriſes ſous le nom de la Duché de Bourgogne. Ce Roy des Huns paſſant par la Bourgogne la ruina avec Maſcon pendant que Gondioch Roy de Bourgogne eſtoit en campagne avec ſes forces pour ſe joindre à l'armée qu'Ætius, aydé de Merouée Roy des François, & de Theodoric

Roy des Viſigots, aſſembloit pour faire barriere aux conqueſtes de cét ennemy commun & l'empeſcher de paſſer outre. Mais relevée à la longue de cette infortune, elle fut encore attaquée, emportée d'aſſaut, & pillée par Chramnus ou Gramus fils de noſtre Clothaire premier: Et pour cela toutesfois ne reſta guere longtemps dépouïllée de ſon ancienne ſplendeur. Car au partage que firent bien-toſt apres les enfans dudit Clotaire, de tout le Royaume de France, la Bourgogne eſtant écheuë à Gontran Roy d'Orleans, il l'éleut pour ſa Cité Royale, & ville de ſon plus ordinaire ſejour. Apres la mort duquel, le nom de Chalons ne ſe trouve guere nommé dans les Hiſtoriens juſques au temps du Roy Charlemagne, qu'un Concile y fut tenu: ſinon que quelques uns ſe fondent ſur l'opinion qui tient que Thierry Roy de Bourgogne ayant vaincu par deux fois ſon frere Thierry Roy d'Auſtraſie, l'envoya priſonnier à Chalons, où il fut mis à mort par les pratiques de Brunechilde. Louïs le Debonnaire fils de Charlemagne l'érigea en Comté, qu'il donna à Vuarin, l'un des plus affectionnez ſerviteurs de ſa Couronne, & qui la munit de toutes choſes neceſſaires pour tenir bon contre Lothaire frere, mais grand ennemy de ſon Maiſtre, qu'il prevoyoit la devoir aſſieger, comme de fait il fit, & apres l'aſſaut renouvellé par cinq fois, la prit enfin par compoſition.

Ie laiſſe icy le reſte des affaires de Chalons juſques à nos derniers Rois, & meſme comme aprés la mort du Roy Louïs douziéme, elle a eſté diverſement tracaſſée par treize ou quatorze fortificateurs tous differens en deſſeins, pource que le diſcours en ſeroit trop long.

Tant y a que ny la rage d'Attilla, ny le deſeſpoir de Crannus ou Granus, ny le dépit de Lothaire, n'ont peu entierement abolir les marques, & enſeignes par leſquelles on peut connoître que Chalons eſt cette memorable Orbandale jadis tant chantée par nos anciens Romans, & vieux Hiſtoriens François. Les trois cercles de brique dorée, deſquels tout Chalons eſtoit bandé & ceint, le montrent encore és lieux, où les vieilles & premieres murailles (que le vulgaire dit d'ouvrage Sarrazin) ont quelque choſe d'entier, ſpecialement devers la porte des Carmes, & devers la portion aioûtée au vieil Chalons, que l'on ſouloit appeller la Maſconniere, pource qu'elle eſtoit jadis ſujette au Bailliage & Iuriſdiction de Maſcon, & que par corruption de langage on dit aujourd'huy la Maſſonniere. A quoy conſent auſſi que pour cauſe, & en memoire de ces trois cercles qui ceignoient Chalons, lors qu'elle eſtoit nommée Orbandale, ladite ville de Chalons a encore trois cercles d'or en ſes armoiries.

Mais voyons quand, & par qui la Foy & Religion Chreſtienne ont eſté plantées, & provignées en ce territoire Chalonnois; & par conſequent quels ont eſté les fondateurs des premieres Egliſes de Chalons, puis nous repreſenterons en ſuitte, l'ordre que l'on y a gardé juſques à preſent, en l'adminiſtration de la Iuſtice & police civile.

Sous l'Empereur Antonius Verus, qui commença de regner l'an 161. ſaint Marcel accompaghé de ſaint Valerin ou Valerian, vint à Chalons où ils inſtruiſirent une infinité d'hommes en la loy Evangelique, & apres un grand advancement d'icelle y ſouffrit enfin martyre par la ſentence de Priſcus chef de la Iuſtice Cha.

lonnoiſe pour les Romains : martyre qui fut cauſe que ſi quelques centaines d'hommes luy avoient adheré quand il vivoit ; pluſieurs milliers ſe firent Chreſtiens apres ſa mort, & qu'il eſt par le vulgaire tenu l'Apoſtre, le premier Eveſque & fondateur de la foy Chreſtienne en ce païs.

Pour l'exercice de la Religion furent dreſſées au commencement des Cellules, petites Chapelles ou Oratoires deſquelles ont de temps en tẽps été faites les Egliſes principales de Chalons.

La premiere & plus ancienne fut dediée en l'honneur de Dieu ſous l'invocation de ſaint Eſtienne, laquelle fut depuis érigée en Cathedrale & Childebert Roy de France retournant de ſon voyage des Eſpagnes, la favoriſa de certaines reliques de ſaint Vincent, la memoire deſquelles, & les grands miracles que Dieu y faiſoit pour honnorer ſon ſaint Martyr, furent cauſe que l'invocation de ſaint Eſtienne intermiſe, on ne parla plus là que de Dieu, & de ſaint Vincent.

Ie diray icy en paſſant que la Comté de Chalons relevoit anciennement des Eveſques, & qu'ainſi l'ont reconnu & avoué tous les anciens Comtes, & preſque juſques au temps que par l'acqueſt qu'en fit Hugues IV. les Ducs de Bourgogne & aprés eux les Rois de France ſont devenus Comtes de Chalons.

La ſeconde Egliſe fut celle de ſaint Pierre fondée au lieu que les premiers Chreſtiens Chalonnois avoient choiſi pour le cimetiere. Là fut premierement bâtie une Chapelle en laquelle chacun alloit faire prieres particulieres pour les trépaſſez, ſuiuant l'ancienne inſtitution de l'Egliſe Catholique, & laquelle petit à petit fut agrandie, puis enfin érigée en un tres-de-

vot Monaſtere, duquel Flavius Eveſque de Chalons, mis au nombre des Saints, eſt tenu & reputé fondateur. Mais au grand regret des Catholiques, la fureur Proteſtante y a tant laiſſé de marques de ſon indignation, pendant nos premiers troubles, qu'elle fut convertie en une Citadelle: il y avoit autrefois des Moines, mais à preſent des ſoldats.

Les autres Egliſes ſont pour le preſent S. Iean Paroiſſiale, le Temple Commanderie de Malthe, le nouveau S. Pierre, les Carmes, S. Georges Paroiſſiale & Collegiale, la Commanderie S. Antoine, les Cordeliers, S. Laurens Paroiſſe & Prieuré, ſainte Marie Paroiſſe & Prieuré, puis le Monaſtere des Dames de Sainte Marie & l'Hôpital.

Ie ne veux oublier auſſi que le Roy Gontran, faiſant ſon plus ordinaire ſejour à Châlons, fonda bien prés d'icelle, és terres toutesfois d'outre la Saone, ou comme on appelle reſſort de S. Laurens, ſur les marches & confins des Sequanois, l'Abbaye de S. Marcel à preſent reduite en Prieuré des dépendances de Cluny, l'enrichit d'un Ciboire d'or maſſif & d'excellente manufacture; qu'il avoit voüé à Dieu pour la dixme des treſors que ſon ame avoit veuë viſiblement ſortir de ſon corps en façon de petite beſte blanche, pendant un ſien ſommeil, avoit trouvez en une montagne; & ordonna d'y eſtre enterré apres ſa mort: ce qui fut accomply: mais l'an 1562. & durant les premiers troubles ſon ſepulchre fut profané, & ſes os pour la plus part diſſipez.

Quant à la Iuſtice, elle a eſté jadis diverſement adminiſtrée en cette ville, tant au nom de l'Eveſque, & des Doyen & Chapitre; que Comte & Seigneur en partie de Chalons. Car

comme le Comte avoit ſon Iuge Chaſtelain, duquel les appellations alloient pardevant le Bailly dudit Comte, & du Bailly pardevant le Duc de Bourgogne, comme ayant droit de Souveraineté, & à faute de ce pardevant le Roy où ſa Souveraine Cour de Parlement de Paris, dite Cour des Pairs. Ainſi la Iuriſdiction de l'Eveſque & du Chapitre quant au temporel, avoit deux degrez de juriſdiction: Et le Bailly du Comte n'eût oſé prendre connoiſſance des appellations procedées de jugemens du Bailly de l'Eveſque ou du Chapitre: Aujourd'huy pour la Comté venuë à la Couronne de France, y a Bailly Royal reſſortiſſant à la Cour Souveraine de Dijon, & pardevant luy vont de preſent les appellations du Bailly de l'Eveſque.

I'adjoûte encore en ce diſcours, que la Police civile y eſt adminiſtrée par l'Echevinage, lequel n'eſt pas fort ancien; Hugue quatriéme Duc de Bourgogne, en donna le privilege aux habitans, leſquels auparavant choiſiſſoient quelquesfois quatre, quelquesfois ſix perſonnages notables, pour les affaires de leur ville. Il leur donna permiſſion d'élire un Capitaine pour leur ſervir comme de Maire, & depuis ce temps encore ont-ils obtenu du Prince que leurs Eſchevins ſeroient comme Capitaines, afin que cinq peuſſent plus qu'un ſeul & que les charges partagées, chacun des Eſchevins eut la garde de l'une des portes de la ville. Mais je ne veux oublier que depuis trente années en ça, ils ont de la liberalité naturelle de nos Rois un Maire de telle autorité à Châlons, que les Maires qui ſont à Beaune, & à Auxonne.

Ie ne veux non plus trahir par mon ſilen-

ce, l'honneur que merite la Baronnie de Seneſſey, aſſez proche de cette ville; pour eſtre des premieres de toute la Bourgogne, c'eſt un Chaſteau tres-fort en pleine campagne, & embelly de colonnes, & porteaux de cent couleurs differentes. Ses deffences ſont deux profonds foſſez, & des murailles tres-eſpaiſſes, toutes armées de Tours, & ce qui la rend encore plus recommandable, c'eſt une Chapelle où il y a Doyen & ſix Chanoines pour faire le ſervice.

De la Ville & Abbaye de Tournus.

CHAPITRE X.

ENtre Châlons & Maſcon, quaſi au milieu des deux eſt une petite ville nommée Tournus, aſſiſe auſſi commodément, & en fond auſſi fertile, que lieu qui ſoit en tout le voiſinage. Elle eſt beaucoup plus longue que large, mais ſur tout bien Orientée. La riviere de Saone, eſtimée jadis plaiſante & agreable ſur toutes les rivieres des Gaules, mais à preſent devenuë importune à cauſe de l'excez de ſes débordemens trop frequens, la flanque de tout l'un de ſes lez, vers le matinal. En teſte elle eſt expoſée à la Biſe que l'on nomme nettoyeur de l'air. Aucunement clauſe au ſurplus, d'un coſté de montagnes, qui la deffendent & mettent à l'abry des mauvaiſes vapeurs, que le Soleil couchant eſt coûtumier produire és lieux qui luy ſont expoſez. Le proſpect toutesfois non ſi racourcy, ny ces montagnes ſi prochaines de la ville, que chargées de vignes productrices de tres-bons vins, elles ne

laiſſent une belle & ſpacieuſe campagne, dont la fertilité ne cede à aucune autre de la contrée. Bref outre la Saone eſt une belle & ample prairie garnie de ſauls de tres-grand plaiſir, & de profit preſque incroyable.

I'aurois de la difficulté de pouvoir prouver d'où dérive le nom de cette ville.

——————*l'origine premiere.*

Derive de Turnus chef des Rutuliens
Lequel encontre Ænée & contre les Toyens
Arma ſa main vaillante & ſa force guerriere,

ou de ce Turnus fils d'Æneas Sylvius; auquel on refere auſſi communément la dénomination de Tournon & de Tours.

Le temps qui ternit le luſtre & la lumiere,
Qui pourroit éclairer les faits des anciens,
De le ſcavoir au vray nous oſte les moyens,
Et couvre de ces noms la gloire devanciere.

Tant y a, ſans repeter les choſes de ſi haut, que ce qui eſt aujourd'huy enclos de murs communs, & compris ſous l'appellation de Tournus, eſtoit jadis diviſé en trois parties, *Trenorchium Caſtrum, Tornutium villa & Cella ſancti Valeriani*, ſelon qu'il eſt bien expreſſément porté par une Chartre de Charles le Chauve, de laquelle nous ferons encore mention cy-aprés. *Trenorchium Caſtrum*, eſt ce que de preſent on appelle la Magdelaine, duquel coſté eſt encore une porte dite la porte du Chaſtel. Les Romains nommoient ce Chaſtel, *Horreum caſtrenſe*. *Tornutium villa* eſt aujourd'huy la plus frequentée & plus marchande portion de la ville moderne, eſt ce qu'on dit la Parroiſſe de ſaint André, enfin *Cella ſancti Valeriani*, eſt l'Abbaye poſée ſur un relief devers le Septentrion, & en lieu plus éminent que tout le reſte du compris ſous le

Abbaye de Tournon.

nom de Tournus. Elle eſt cloſe par meſme continuation de murs que la ville au dehors, & ſeparée pourtant de murailles particulieres par le dedans. Sa forme quant à la clôture eſt ronde, & n'eſtoit la belle apparence de l'Egliſe, & de ſes deux clochers haut élevez en façon de Pyramide, ladite Abbaye ſembleroit plûtoſt un Chaſteau ou Citadelle, qu'une Religion ou Monaſtere. Auſſi à la verité le lieu eſt-il étroit pour la dignité & reputation qu'il a par ſoy, & comme premier parent de maints beaux & riches Prieurez, tant en Bretagne, Poictou, Anjou, le Maine, qu'en Auvergne, Velay, Dauphiné, Maſconnois, Bourbonnois, &c. qui en dépendent, & deſquels l'Abbé de Tournus a la diſpoſition & collation.

Ceſte Abbaye, fut au commencement nommée de S. Valerien ou Valerin, pource que du temps d'Antonius Verus Empereur, ce devot perſonnage compagnon de ſaint Marcel, dont nous auons fait mention au Chapitre precedent s'eſtant arreſté à Tournus pour la dreſſer au plan de la Religion & juſtice Chreſtienne, il y receut la Couronne de martyre par la ſentence de Priſcus, Iuge ou (comme nous parlons aujourd'huy) Baillif de l'Empereur au Chalonnois, tout devant une maiſon qui depuis a eſté dite des Verjus: de laquelle la Cour de Parlement de Paris, a eu conſecutivement deux excellens perſonnages depuis quelques années: Meſſire Iean Verjus oncle Preſident, & Meſſire Iacques Verjus nepveu Conſeiller: tous deux Chanoines de Noſtre-Dame de Paris, & de ſaint Vincent de Maſcon. En l'avant ſuëil d'icelle maiſon des Verjus à Tournus, on montre encore deux pier-

res en façon de tombes, mais celle qui eſt deſſus moindre que l'autre. Celle qui eſt au deſſous eſt eſtimée avoir eſté arrouſée du ſang de ſaint Valerin, lors que ſur elle il eut la teſte tranchée, l'autre moindre ſervant de couverture, afin que l'apparence des goûttes dudit ſang fuſt conſervée ſans profanation, ainſi qu'à Rome ſur les dégrez de ſainte Praxede deux petites barres de fer en croiſée ſont fichées & employées à ſemblable effet. Quoy que c'en ſoit les nouveaux Chreſtiens de Tournus, que ſaint Valerin avoit enfantez à Ieſus-Chriſt, donnerent à ſon ſaint corps la plus honorable & digne ſepulture que la condition du temps leur pût permettre, au lieu meſme où viuant il faiſoit ſa demeure ordinaire. De temps en temps croiſſant le Chriſtianiſme, les habitans de Tournus baſtirent là une Cellule ou petite Chappelle en l'honneur de Dieu, & ſous l'invocation dudit ſaint Valerin, laquelle par progrez d'années creût en un petit, mais fort devot Monaſtere, auquel il y avoit déja des Moynes, lors que Charles le Chauve donna Tournus au venerable Abbé Gelio, & ainſi de ſiecle en ſiecle.

Ie ne veux oublier que ce Charles met par ſa Charte ſus mentionnée cette ville de Tournus *in Pago Cabilonenſi*, nous ne le pouvons mieux interpreter qu'au Dioceſe de Chalons, car ſi nous prenons *Pagus*, comme Ceſar, pour un Canton, ou comme autres, pour juriſdiction, nous tomberions en inconvenient, d'autant que combien que Tournus ſoit au Dioceſe de Chalons, ſi eſt-il du Bailliage de Maſcon, dés la premiere inſtitution & diviſion des Provinces en Bailliage. Et s'étend ledit Bailliage de Maſcon juſques au pont de

Roguepont : ſous lequel paſſe un ruiſſeau qui ſepare le Chalonnois d'avec le Maſconnois, meſme ne fut jamais, que Tournus ne fut ſujet aux Aydes du Maſconnois.

Ie ne puis auſſi paſſer ſous ſilence que regnant Philippe le Bel, Marguerite ſeconde femme de Charles Roy de Sicile ſe voyant veufve, trouva l'air de Tournus ſi agreable, que pour y vſer le reſte de ſes jours, elle fit bâtir hors la ville du coſté de Maſcon une maiſonnette, & tout joignant un Hoſpital fort magnifique, auquel comme recite Nicole Gille, elle ſervoit & adminiſtroit de ſes propres mains les neceſſitez des pauvres paſſans, leur lavoit elle-meſme les pieds, medicamentoit leurs vlceres & playes, habilloit & recouſoit leurs veſtemens & faiſoit tous autres menus ſervices. Cét Hoſpital fut, comme les autres lieux ſaints du voiſinage, ruiné par les Proteſtans durant les premiers troubles. Mais Madame de Randan, de la maiſon de la Myrandole, & Meſſire Iean de la Roche-foucaut Abbé de Marmoûtier, Comery &c. (qui pendant que Monſieur François de la Rochefoucaut fils du feu ſieur de Randan, & de ladite Dame, & neveu germain dudit ſieur de Marmoûtier eſtoit encore aux études, ne reſervoient que douze cens livres pour l'entretenement d'iceluy, ſur le revenu de l'Abbaye de Tournus, & employoient le reſte en reparations, mariages de pauvres filles, & à faire aprendre les lettres ou métier à de pauvres garçons) l'ont fait refaire de plus belle & excellente ſtructure qu'il n'eſtoit auparavant.

DE LA BRESSE,

ET AVTRES PAYS Adjacents.

Païs conquis par le Roy Henry quatriéme ſur le Duc de Savoye, partie reçeus en échange du Marquiſat de Saluces és année 1600. & 1601.

CHAPITRE XI.

POur diſcourir dignement de cette Royale acquiſition, j'en recüeilleray icy briefuement ce qu'en ont écrit devant moy les Autheurs de l'Hiſtoire de la paix, & de l'Inventaire de France. La guerre ayant eſté ouverte l'unziéme d'Aouſt mil ſix cens, contre le Duc de Savoye, pour le recouvrement du Marquiſat de Saluces, détenu & occupé injuſtement ſur la Couronne de France, le Roy fit aſſaillir ſes Eſtats de deux coſtez, par la Savoye & par la Breſſe. Des conqueſtes faites par la Savoye, j'en ay déja parlé au Livre quatriéme, Chapitre dernier, ayant icy reſervé celle de la Breſſe, pour ce qu'elle eſt voiſine de la Bourgogne & d'un meſme gouvernement. Hiſtoire de la paix & Inventaire de France.

Sa Majeſté ayant commandé au Mareſchal de Biron d'aller en Breſſe avec les forces qu'il avoit tirées de ſon gouvernement de Bourgogne, il partit de Maſcon pour ſurprendre la

ville & Citadelle de Bourg ; puis y laissant le Baron de Lux, s'en alla avec cinq canons achever la conqueste de tout ce qui restoit deçà le Rhosne, & prit en mesme temps le Pont d'In, Poncien, saint Denis, saint Rambert Belay, & Pierre-Chastel. Les uns se rendirent sous la seule reputation de sa presence, les autres voulurent voir le canon. Le vingt-quatriéme du mois d'Aoust le Roy à son réveil receut la prise de Bourg avec sept drapeaux & une Cornette que le Mareschal de Biron luy envoya.

Bresse conquise & ajoûtée à la Couronne de France

Ainsi la Bresse presque conquise fit condescendre le Duc de Savoye à un traitté de paix, par lequel fut accordé en premier article que pour l'échange du Marquisat de Saluces, il cedoit & transportoit au Roy & à ses successeurs Rois de France, tous les païs & seigneuries de Bresse, Breugey & Verromey, & generalement tout ce qui luy pouvoit appartenir jusques à la riviere du Rhosne, icelle comprise, de sorte que toute la riviere dés la sortie de Geneve, seroit du Royaume de France, & appartiendroit audit sieur Roy & à ses successeurs. Par le second article ledit sieur Duc remit tout entierement en la puissance dudit sieur Roy, la Citadelle de Bourg en l'estat qu'elle estoit, sans y rien démolir ny endommager. En outre fut accordé que ledit sieur Duc cedoit aussi, transportoit & délaissoit audit sieur Roy de là la riviere du Rhosne, les lieux & villages d'Aire, Chana, Vulley, Pont-d'Arley, Seissel, Chancey, & Pierre-Chastel, avecque la souveraineté, Seigneurie, justice, & tous droits qu'il pouvoit avoir esdits lieux, cedez sur les habitans d'iceux. Le sieur Duc céda aussi, transporta & délaissa audit sieur Roy la Baronnie, & Bailliage de Gex

avecque toutes ſes appartenances & dépendances, pour eſtre leſdites choſes ainſi cedées deſormais vnies & incorporées à la Couronne de France, & reputées domaine, & patrimoine de ladite Couronne ſans en pouvoir eſtre ſeparées pour occaſion que ce ſoit. Et moyennant leſdites ceſſions & tranſports, ledit ſieur Roy ſe contenta pour le bien de la paix, & délaiſſa & tranſporta audit ſieur Duc & à ſes heritiers & ſucceſſeurs tous les droits, noms, raiſons & actions, & generalement tout ce qui pouvoit eſtre pretendu par les Rois Dauphins de France, à cauſe du Marquiſat de Saluces, ſes appartenances & dépendances, enſemble ſur les places de Cental, Monts, que les autres diſent Emonts Roqueſparvier, ſans y rien reſerver ny retenir.

Au moyen de cét échange, lequel a accommodé les Eſtats du Roy & du Duc, le vainqueur a prolongé ſa frontiere au moins de trente lieuës, a acquis des Provinces autant fertiles, qu'il y en ait en France, en bleds, vins, fruits, eaux, bois & paſturages excellens à faire de tres bons haras: a épargné l'entretenement de pluſieurs garniſons, ſans leſquelles ſon Marquiſat ne luy pouvoit eſtre aſſeuré, au lieu qu'une Citadelle de Bourg luy tient toute la Breſſe en ſon obeiſſance: bref a ajoûté au nombre de ſes vaſſaux plus de centaines de Marquis, ou Comtes, ou Gentils-hommes qu'il n'y en a de douzaine à Saluces. Et pour comble de tant de lauriers, un an aprés, ſçavoir comme le Dauphiné reconnoiſſoit Monſeigneur le Dauphin ſon premier né pour ſon ſouverain Seigneur, ſous ſa Majeſté P. Mathieu dit en ſon Hiſtoire de la paix que la Bourgogne, & ce païs de Breſſe, Bugey, Verromey, & Gex qui y ſont

annexez, l'eurent pour gouverneur. Mais pendant ſon bas âge & en attendant qu'il fuſt capable de vacquer aux fonctions de cette charge, le pouvoir de la Lieutenance en fut donné à Monſieur de Bellegarde, premier Gentil-homme de ſa Chambre, & grand Eſcuyer de France, lequel en fit le ſerment entre les mains du Roy, & les lettres en ayans eſté leuës au Parlement de Dijon le ſeptiéme Octobre mil ſix cens deux, la ville le receut avec toutes ſortes d'honneurs, & l'alla prendre au Convent des Chartreux, où il fit ſa premiere ſtation, attendant l'achevement de l'appareil de ſa reception.

Voila donc en peu de diſcours, les appartenances & dépendances du Parlement de Bourgogne. Reſtent encore ceux de Normandie & de Bretagne, deſquels il faut traitter en ſuite.

Fin du ſixiéme Livre.

LES ANTIQVITEZ ET RECHERCHES

des Villes & Citez plus celebres, qui répondent au Parlement de Rouën.

LIVRE SEPTIESME.

Quand & par qui fut eſtably le Parlement de Rouën, & quelle eſt l'eſtenduë de ſon reſſort.

CHAPITRE PREMIER.

CE Parlement ſe tenoit autrefois ſous le nom d'Eſchiquier à Rome ; des aſſiſes generales pour la Normandie, comme ſous celuy de grands jours de Troye en Champagne, pendant que les Ducs de Normandie, & Comtes de

Champagne eſtoient encore en credit : auſquelles aſſiſes ils avoient Paris pour juger leurs cauſes, tout ainſi que nos Rois en leur Parlement. Philippes le Bel ordonna le premier que de ſon Parlement ſeroient envoyez deux fois l'an, vers Paſques & la S. Michel des Conſeillers pour tenir Eſchiquier de Iuſtice en la Normandie; comme auſſi au cas ſemblable des Maiſtres de la Chambre des Comptes pour le fait & examen des comptes. Ce qui ſe voit par ſon Edit de l'an 1302. auquel il promet ce qui c'enſuit, avant l'eſtabliſſement meſme du Parlement de Paris, *Item de la commodité de nos ſujets & expedition des cauſes, nous delibe-rons de faire tenir deux Parlemens dans Paris, deux Eſchiquiers dans Rouen, & que les grands jours de Troyes ſe tiendront auſſi deux fois l'an, & que l'on eſtablira un Parlement à Thoulouſe, ſi les gens du pays conſentent qu'il ne ſoit appellé de ceux qui y jugeront.* Et ſuivant cette Ordonnance ſe trouve un Eſchiquier tenu à Roüen ſous ce meſme Philippes le Bel en l'an 1306. ou ſelon les autres en 1304. ou 1305. où aſſiſterent l'Eveſque de Narbonne, le Comte de S. Paul, Enguerrand de Marigny & autres Seigneurs juſques au nombre de dix. Mais comme aprés l'inſtitution du Parlement ſedentaire dans Paris, Charles VII. & Louïs XI. ſon fils en euſſent eſtably d'autres en d'autres Provinces pour le ſoulagement de leur peuple, auſſi s'aviſa Louïs XII. d'en creér un ſedentaire dans Roüen, auquel reſſortiroit toute la Normandie diſtribuée en ſept principaux Bailliages, ſçavoir eſt Roüen, Caux, Coſtentin, Evreux, Giſors & Alençon, qu'il faut tous ici décrire ſelon leur ordre.

DV PAYS ET DVCHE' DE NORMANDIE.

De la ville & Archeveſché de Roüen.

CHAPITRE II.

CEN a eſté long-temps qu'on ne parloit point de Normandie: elle s'appelloit Neuſtrie du commencement, & fut occupée par les Danois & Normands: peuples Septentrionaux, qui depuis ſous Charles le ſimple de leur nom la nommerent Normandie. Eſtant arrivez en cette contrée avec leur Capitaine Raoul; ils coururent toute la riviere de Loire, prirent les villes des Nantes, Tours & Angers, ſaccagerent toute la Guyenne, fourragerent une partie de la Bourgogne & des environs de Paris, & mirent Roüen ſous leur obeïſſance, tellement que le Roy Charles, qui pour ſon peu de ſens & conduite fut de nous appellé le Simple, eſtonné de tels degats & ravages, fut contraint par perſonnes interpoſées de leur demander la paix, & faiſant mariage d'une ſienne fille nommée Gillette, avec Raoul, qui moyennant ce,

prendroit le S. caractere de bapteſme : & ce faiſant le Roy luy donnoit & à ſes gens pour aſſiette le païs de Neuſtrie, lequel il reconnoiſtroit tenir en foy & hommage de la Couronne de France. Les peuples de cette Neuſtrie n'eſtoient pas les Normands appellez d'un ſeul mot, mais compris ſous pluſieurs petites ſortes de peuples, comme les Lexobiens, Aulerciens, Eburociens par les nõs de chaque Cité (deſquels nous parlerons cy-aprés en leur lieu,) Depuis les François arrivant en la Gaule, pour la grandeur de leur Royaume voulurent deſigner leurs peuples ſous deux noms, dont les uns s'appellerent Oſtriens, qui vouloit dire François Orientaux, & eſtoient ceux qui tenoient les parties du Rhin : & les autres Vveſtriens, c'eſt à dire François Occidentaux, qui eſtoient ceux qui demeuroient en cette Gaule : mais pour la proximité que l'V & l'N avoient enſemble, il fut aiſé pour ſucceſſion de temps au lieu de deux V v n'y en mettre qu'un, & d'un Veſtrie faire Neuſtrie, & comme ſous ce nom fut lors entenduë la plus grãde partie des païs que l'on a depuis le regne de Charles le Chauve toûjours compris ſous la France : auſſi toutes choſes ſe changeans par traitte d'années, du nom du païs general on en fit un particulier, qui eſt celuy qui par la venuë des Normands fut appellé Normandie, eſtant delà en avant reglé par Ducs (qui toutefois reconnoiſſoient le Roy de France pour Souverain) deſquels le premier fut Raoul, qui au S. Sacrement de Bapteſme, eſchangea ſon nom en celuy de Robert, Prince de grande recommandation, ſoit que nous conſiderions ſes memorables faits d'armes, ſoit que nous ayons égard au commun cours de Iuſtice qu'il établit en ſon

païs : bref tel qu'il falloit pour donner longue continuation à ſa poſterité & lignée.

Ie ne m'amuſeray point icy à particulariſer l'ordre & la ſuite de ſes ſucceſſeurs, pour ce que le diſcours en ſeroit trop long. Tant y a que Loüis d'Outtemer ayant en leur faveur eſtendu la Duché de Normandie, l'une des plus belles & riches Provinces de ce Royaume juſques à la riviere d'Epte, qui auparauant ſe bornoit à la riviere d'Andele, & Hugue Capet leur ayant donné rang d'honneur entre les Pairs Ducs, aprés qu'il fut monté au Souverain Theatre de la Royauté Françoiſe, ils ont continué en leur poſſeſſion juſques au regne de Philippes Auguſte, qu'elle revint à la Couronne, par la felonie de Iean ſurnommé Sans-terre, qui avoit fait mourir Artus ſon neveu, Comte de Bretagne. Les Anglois l'ont depuis querellée & poſſedée trente ans, aprés leſquels elle a eſté remiſe en l'obeiſſance du Roy Charles VII. en un an & ſix jours. Et finalement Loüis XI. l'ayant donnée à Charles ſon frere, elle luy fut encore peu aprés oſtée, pour eſtre réünie à la Couronne.

Pour venir donc à mon deſſein, la fleur des bonnes villes, forteresſes, & le plus fertile territoire de toute cette Province, eſt le païs d'outre-Seine. En iceluy croiſſent les vivres, dont la ville de Roüen & les païs d'environ ſont nourris & ſoûtenus. En iceluy ſont les villes d'Avranches, Couſtances, Bayeux, Liſieux, Evreux, Caën, Falaiſe, & autres bonnes villes & Chaſteaux, dont il eſt temps de découvrir les antiquitez, excellences & ſingularitez plus remarquables.

I'ay dit que la ville de Rouën eſt ſoûtenuë & nourrie des proviſions qui croiſſent en toutes

ces villes, pour ce que c'eſt la plus grande & plus comblée d'hommes de toute la Normandie, la Capitale & Metropolitaine, le ſiege de la Iuſtice ſouveraine, & par conſequent celle qui merite que je luy donne le premier rang entre les autres.

Ceux qui par leur diligente recherche ſe ſont efforcez d'éclairer ſon luſtre & ſon âge, l'ont faite l'une des plus antiques de l'Europe. Car ſelon Beroſe & ſes Commentateurs, Dis Samothés ayant eſté ordonné premier Roy & Monarque des Gaules, à luy ſucceda ſon fils Magus, qui s'amuſa à baſtir & fonder des villes, dont pluſieurs portent encore le nom, comme *Rothomagus*. *Noviomagus*, *& Neamigus*. *Environ l'an* 51. dit Beroſe traduit par Annius de Viterbe, *du regne de Ninus, regnant és Celtiques Magus fils de Samothés, duquel furent fondées pluſieurs villes portans ſon nom*, ce fut ce Magus qui jetta les premiers fondemens de la ville de Roüen, & l'appella *Maga*, de ſon nom qui eſtoit jadis pris en langage Celtique, pour édificateur, ou bien meſme pour édifice & bourgade. Et tient pour certain Annius que toutes les villes & citez qui portent en elle le nom de Magus, ont eſté conſtruites par ledit Magus. Voire ſi nous voulons d'abondant ajoûter foy à ce que rapporte Ligurin en ſes Poëſies la tres-riche Cité de Mayence fut édifiée par le meſme Roy. Car voicy ce qu'il en dit.

Nomen ab infuſo recipit Mogantia Mago
Qua ſtatione ſua Rhenum contingit, at inde
Prærapidâ fines extendit ad uſque Moſellam.

C'eſt à dire en vulgaire.

Magence grand' Cité ſur le Rhin eſtendu.
De Magus tient le nom des Gaulois ſecond Roy

Qui juſqu'à la Moſelle où elle eſt eſtenduë
La munit de grands murs, & mit en bon arroy.

Avec meilleure raiſon pourtant peut-on dire que le Roy Magus aſſit la premiere pierre de *Rothomagus* (ainſi appellée la ville de Rouën en Latin,) que de Mayence, qui eſt fort diſtante & éloignée de la Gaule où il regnoit.

Mais il y a plus de difficulté d'aſſeurer comment & pourquoy avec Magus on a depuis conioint Rotho, pour ſignifier ladite ville de Roüen. La commune opinion c'eſt que Rhomus, fils d'Allobrox XVII. Roy des Gaulois, l'ayant reſtaurée & agrandie, il voulut auſſi qu'elle portaſt ſon nom avec celuy de ſon fondateur; & par quelque changement ou addition de lettres fut lors de Rhomus & Magus, fait *Rothomagus*, qui eſt aujourd'huy la ville de Roüen; prés de laquelle il y a dit-on, un païs plaiſant & fertile, qu'on appelle encore Rhommois, & meſme au deſſous delà un village nommé Rhomme juſques à preſent, du nom de ce Roy, pour ce qu'il le trouvoit beau, & y prenoit ſon paſſe-temps en Eſté.

D'autres diſent que ce mot de *Rothomagus*, eſt tiré d'un Idole nommé Roth ou Rhoton, adoré & reveré comme Dieu au milieu de la ville juſques au temps de S. Melon, qui le fit abbattre: & de noſtre Roy Magus, fondateur d'icelle. En preuve dequoy ils avancent qu'à trois lieuës de Roüen eſt encore un village apapellé mont Roth.

Vne troiſiéme opinion le deriue de *Rotamagorum*, c'eſt à dire rouë, couronne ou compagnie de Sages; pour ce que là ſe tenoit quelquesfois le Parlement des Druïdes qui eſtoient les Mages & Philoſophes des Gaules.

Il y en a davantage qui tiennent que Roüen a eſté premierement appellée *Rhotomagus*, pour ce que Roth en la langue Allemande ſignifie bande, compagnie & colonie, & que Magus Roy des Celtes ayant fondé la ville de Roüen, y avoit aſſis une colonie & compagnie de gens à ſa poſte pour y faire demeure, & la tenir en ſon obeïſſance.

Bref quelques autres maintiennent que cette ville de Rouën a pris l'origine de ſon nom d'un Temple d'Idoles, qui y eſtoit anciennement, fait tout rond, quant à la fabrique, ou pour raiſon du Rouëment & circuit qu'on faiſoit à l'entour dudit Temple en l'honneur de l'Idole qui la faiſoit ainſi adorer en tournoiant & dançant en façon de rouë, & l'un tenant la main à l'autre.

Mais de toutes ces opinions ou plûtoſt conjectures, je n'en reconnois aucune appuyée ſur l'autorité de quelque ancien Autheur. Iules Ceſar meſme, ce grand Conquerant des Gaules en ſon temps, ne fait aucune mention dans ſes Commentaires & Memoires qu'il a dreſſez de ſes plus grandes actions en icelles, ni de Rouën, ni de *Rothomagus*, qui me feroit quaſi croire que ces noms n'eſtoient encore lors en uſage. Bien interpretez ou communément un peuple appellé *Aulerci* pour ceux de Roüen. Voire il y en a qui pour cela ont ſongé, que luy-meſme ayant vaincu Ruturbus Seigneur de Roüen, il uſurpa la poſſeſſion de ladite ville, & raſa la fortereſſe qu'il avoit édifiée au ſommet de la montagne, où eſt de preſent l'Abbaye ſainte Catherine, prit à mercy les habitans & trouvant leur ville fort plaiſante & bien placée, la fit clorre de bonnes & fortes murailles, pource que lors elle n'eſtoit fermée

mée que de paillis, & de groſſes pieces de bois, aſſit une legion pour y tenir garniſon, & garder le païs, & la nomma *Rothomagus* du mot de Roth, c'eſt à dire compagnie d'eſtrangers.

Quoy que c'en ſoit, il eſt certain que la ville de Roüen n'eſtoit pas encore lors fort grande. Le Chriſtianiſme, le trafic, la demeure ordinaire des Ducs de Normandie, & finalement l'inſtitution du Parlement ſont les degrez, par leſquels elle eſt petit à petit montée au haut eſtage de ſa grandeur ; & creuë tant en nombre de maiſons qu'en beautez & ſomptuoſitez d'édifices.

Saint Nichais envoyé à Roüen par S. Clement pour y planter la Religion Chreſtienne, en fut bien le premier Eveſque, mais ayant eſté apprehendé en chemin, vers le lieu de Mouſtiers prés la Roche-guion, par les ſergens du Gouverneur du païs nommé Siſinius, il eut là la teſte tranchée, & fut enſevely par une Damoiſelle appellée Pienne environ 80. ans aprés la Nativité de Noſtre-Seigneur. Depuis ce temps n'y eut point d'Eveſque à Roüen juſques en l'an 265. que S. Melon natif de la grande Bretagne y fut envoyé par S. Eſtienne Pape, pour convertir le peuple à la foy de l'Evangile. Ce fut luy qui du Temple de l'Idole Rothon, duquel j'ay parlé cy-deſſus, y dreſſa la premiere pierre de l'Egliſe à l'honneur de la Sainte Trinité, qui eſt aujourd'huy un Prieuré de Religieux ou Chanoines de S. Auguſtin, qu'on appelle S. Lo. Il édifia une petite Chappelle Parroiſſiale au nom de S. Clement en une Iſle proche de la ville que le Seigneur de Londe a depuis donnée aux Cordeliers, pour y baſtir leur Egliſe ; Et encore en ſacra-

il & dedia une troiſiéme ſous l'invocation de Noſtre-Dame, de laquelle il fit lors l'Egliſe Epiſcopale, où il mit des Chanoines qui y habiterent juſques à tant que la grande Egliſe Noſtre-Dame fut édifiée, (comme il ſera dit cy-aprés amplement) pour tenir le premier rang entre les Egliſes de la ville, & pour eſtre le Siege ordinaire, tant de l'Archeveſque, que de ſon Chapitre & College de Chanoines.

Saint Anidian ſucceſſeur de S. Melon, s'eſtant trouvé en deux Conciles aſſemblez à Arles en Provence ſous l'autorité de l'Empereur Conſtantin le grand, il fut en iceux inſtitué principal & Metropolitain des ſix Eveſchez de Neuſtrie, ſçavoir eſt Sées, Avranches, Conſtances, Bayeux, Liſieux & Evreux.

A S. Anidian ſucceda S. Sever, du nom duquel eſt une Egliſe Parroiſſiale aux faux-bourgs de l'autre coſté du pont, & ſe voyent ſes reliques reveremment gardées dans une chaſſe en la grande Egliſe Noſtre-Dame. Aprés S. Sever vindrent Euſebe, Marcelin, Victrice, S. Innocent & S. Gildard ou Godard, lequel ayant eſté enſevely en grande ſolennité & reverence dans l'Egliſe Noſtre-Dame, elle changea délors de nom, & fut nommée l'Egliſe S. Godard, à cauſe des divers miracles qui ſe firent là ſur ſa ſepulture.

A S. Gildard ſucceda S. Flavie qu'on dit S. Filleul par corruption de langage, ſous lequel l'Abbaye dite aujourd'huy de S. Oüen, fut édifiée à l'honneur de S. Pierre & S. Paul, & embellie de ſi ſuperbes parades d'architecture à l'envie de deux Architectes, qu'à peine encore aujourd'huy pourroit-on trouver ſa pareille en toute la France. Auſſi trouve-t-on un Epitaphe en ladite Egliſe, par lequel eſt

porté que le ſerviteur du Maiſtre Architecte qui avoit entrepris l'œuvre oyant le bruit du peuple & la renommée de ſon maiſtre pour la façon d'un œil des aîles dudit édifice ſomptueuſement taillé & dreſſé en forme de roſe, il impetra de ſondit maiſtre la permiſſion que luy ſeul travaillaſt à un qui reſtoit à faire. Et l'ouvrage achevé, le ſerviteur qui en receut plus de loüange que ſon maiſtre, ayant eſté par luy mis à mort, fut pour punition de l'homicide honoré d'une tombe, qui ſe voit encore en l'une des Chappelles de ladite Egliſe, où fut gravée cette hiſtoire. On l'a depuis appellé S. Oüen du nom d'un Archeveſque ſucceſſeur de ſaint Romain, duquel nous parlerons cy-aprés. Et quand les Rois vont viſiter la ville de Roüen, ils font ordinairement leur ſejour en cette Abbaye.

Aprés S. Flavie, vindrent S. Pretexte, Melantius & Hildalphius, puis S. Romain, Chancelier du ſuſdit Clotaire.

Ce ſaint Prelat fit abbattre un Temple de Venus, Deeſſe de beauté, que les anciens Gaulois avoient baſty hors les murs de la ville, & où la jeuneſſe ſe foüilloit & polluoit encore de ſon temps par embraſſemens illicites.

Il fut auſſi averty, comme dit Taillepied, qu'en la foreſt de Rouvray, prés des fauxbourgs un ſerpent de monſtrueuſe grandeur, faiſoit de grands carnages d'hommes & de beſtes, raviſſant tout ce qu'il trouvoit, non ſeulement és environs du bois, mais auſſi quelquefois paſſant l'eau, portoit grand dommage aux Citoyens. Il ſe preſenta d'y aller pour le chaſſer & conjurer: & ne pouvant trouver perſonne qui vouluſt l'accompagner, impetra des Iuſticiers laïcs qu'on luy donnaſt deux

mal-faicteurs, desquels l'un estoit larron & l'autre meurtrier. Quand le serpent les avise il accourut vistement pour les devorer, dont le larron gagna au pied, & le meurtrier asseuré, s'appuyant en la vertu du bon Evesque demeura avec luy. S. Romain invoquant l'aide divin, jette son estole au col du serpent, & d'icelle le lie, le donne à conduire à ce prisonnier, & le fait mener au lieu de la place, le fait attacher & brusler, puis jette les cendres en la riviere: ce criminel meurtrier fut tost aprés, pour avoir tenu bon, absous de ses crimes, par la Iustice.

S. Oüen qui succeda à S. Romain, admirant cét œuvre plus de Dieu que d'homme, afin de ne laisser perdre la memoire de ce grãd miracle, obtint du Roy Dagobert, duquel il étoit Chancelier, le privilege tel qu'il est encore de present gardé & observé de point en point, en la forme & maniere qui s'ensuit.

C'est à sçavoir que quinze jours avant l'Ascension, quatre de Messieurs les Chanoines, accompagnez de quatre leurs Chappellains, tous revestus de surplis & aumusses, conduits par leur Huissier, vont sommer les Officiers du Roy; premierement en la grand'Chambre du Parlement, secondement au Bailliage, & tiercement en la Cour des Generaux, de cesser & faire cesser à l'endroit de tous criminels detenus és prisons du Roy toutes procedures extraordinaires, comme interrogatoires, examen de témoins, recolement ou confrontation d'iceux, tortures, executions & choses semblables, jusques à ce que le privilege ait sorty son plain & entier effet.

En aprés le Lundy des Rogations (qui sont celebrées en la ville de Roüen autant solennel-

lement qu'en ville de France, lors qu'on va en proceſſion aux Egliſes S. Eloy, S. Gervais & au mont ſainte Catherine) deux Chanoines Preſtres, accompagnez comme deſſus, & de leur Notaire auſſi Preſtre, procedent à l'examen des priſonniers, ſçavoir s'ils pretendent ſe réjoüir de la grace du privilege, & de ceux qui y pretendent, iceux deputez reçoivent leurs dépoſitions en forme de confeſſion, & vont ainſi de priſon en priſon, & de jour en autre, juſques au jour & Feſte de l'Aſcenſion Noſtre-Seigneur, auquel bien matin ils ſont ſommairement recolez, ſçavoir s'ils perſiſtent en leurſdites confeſſions, & s'ils y veulent ajoûter. En ce meſme jour environ les ſept heures du matin, tous les Chanoines Preſtres s'aſſemblent au Chapitre; invoquent la grace du S. Eſprit par l'Hymne *Veni creator Spiritus*, & autres oraiſons: & font ſerment ſolennel de ne rien reveler des dépoſitions criminelles, mais au contraire de les tenir ſecrettes, *ſub ſigillo confeſſionis.*

Leſdites dépoſitions leuës, les Commiſſaires oüys, les deliberations faites & recueillies: le nom de celuy ou celle qui eſt nommé pour luy & tous ſes complices joüir du privilege, eſt écrit en un cartel ſcellé & cacheté des ſeaux du Chapitre, & promptement envoyé par un Preſtre Chappellain, reveſtu comme dit eſt, & porté à Meſſieurs du Parlement qui ſont en la grand'Salle du Palais, toutes les Chambres aſſemblées en robbes rouges, attendant la nomination du priſonnier, pour le mettre en effet. Suivant laquelle nomination le priſonnier ou priſonniere, enſemble tous les complices ſi aucuns ſeroient detenus, eſt mis hors de priſon, & delivré à pur & à plain, pour ce

qui concerne le crime ; car quant à l'interest civil & particulier, il y satisfait par aprés.

Incontinent aprés on commence en l'Eglise à sonner les cloches, ouvrir les portes, joüer des orgues, chanter en Musique, allumer les cierges, & faire toutes solennitez, signes de joye & allegresse. Davantage en la presence de toute l'assistance sont brusléz sur l'Autel dudit Chapitre toutes les dépositions des autres criminels qui n'ont point esté nommez ou éleus, ensemble les memoires & papiers desdits deputez, si aucuns en ont par devers eux: de façon que la memoire en est abolie, & tellement effacée qu'oncques n'en est auenu inconvenient à prisonnier aucun pour avoir confessé possible plus que son procés ne portoit.

Cependant se preparent les Ministres de l'Autel, Prestre, Diacre & Sous-Diacre, tous trois Chanoines, & consequemment tout le corps de ladite Eglise, qui consiste és dignitez d'Archevesque, Evesque suffragant, cinquante Chanoines avec les Chappellains qui sont en grand nombre, vont en procession en une grande place de la ville nommée la vieille tour, conduisans les Fiertes & Chasses de l'Eglise, accompagnez de hautbois & clerons, resonnans melodieusement cantiques & motets en l'honneur de Dieu.

En ce lieu est un haut theatre de pierre auquel est porté la Chasse de S. Romain, & y est aussi mené le prisonnier avec lesdits Officiaux, lequel aprés une briefve confession de ses pechez & absolution du Prestre, soûleve de ses espaules la Chasse S. Romain par trois fois, le peuple qui est à l'entour sans nombre, criant à haute voix à chacune desdites fois que la

Chaſſe eſt levée, Noel, Noel, qui vaut autãt que ſi on diſoit, Dieu ſoit avec nous: Noë El, eſt interpreté *Requies Dei*, repos de Dieu: cela fait tout le Clergé retourne proceſſionnellement en l'Egliſe, chantant les vers de Lactance Firmian, *de reſurrectione Domini*, redoublans à chacun diſtique ces deux vers intervalaires.

Salve feſta dies toto venerabilis ævo,
Qua Deus & cælum ſcandit, & aſtra tenet.

Suit le priſonnier, nuë teſte, couronné de fleurs, portant le premier bout du bancail de ladite Chaſſe, auquel ſes fers ſont attachez, accompagné des autres, qui depuis ſept ans ont eſté pareillement delivrez, tenans des torches ardentes en leurs mains. Toute la proceſſion entrée qu'elle eſt au Chœur, on commence la Meſſe, & continuë-t-on tout le reſte de l'Office du jour: durant lequel le priſonnier va à chacun des Chanoines, commençant aux Officiers à l'Autel, puis au Chantre conſequemment aux autres, ſuivant leurs dignitez, demande pardon à genoux, & eſt exhorté de tous particulierement d'amender ſa vie & de ne plus recidiver. La Meſſe oüye, il eſt amené en la maiſon du maiſtre de la Confrairie ſaint Romain, & magnifiquement traité, couché & ſervy, quelque pauvre qu'il puiſſe eſtre. Le lendemain matin il ſe repreſente en Chapitre, auquel lieu en la preſence de tous ceux qui y veulent ou peuvent aſſiſter pour l'affluence du peuple, toûjours eſtant à genoux, quelque grand Seigneur qu'il ſoit, il eſt grandement argué de l'énormité de ſes fautes, ſelon le diſcours de la dépoſition, ou confeſſion, par un des Chanoines à ce commis & deputé. Secondement il eſt admoneſté de

rendre graces à Dieu, à Monſieur S. Romain, & aux ſieurs du Chapitre, de la grace qui luy eſt faite par le moyen du privilege. Et finalement aprés quelques ſermens preſtez par luy, notamment de venir ou d'envoyer par chacun de ſept ans prochains, avec une torche ardente en la proceſſion, ainſi que dit eſt, il eſt plus exactement confeſſé par le Penitencier de l'Egliſe, afin qu'il ſoit abſous deſdits crimes, & quant à Dieu & quant aux hommes.

Voila ce que dit Taillepied du privilege concedé à Meſſieurs du Chapitre par le Roy Dagobert, & confirmé de tous les Rois de France, juſques à preſent que regne le tres-Chreſtien Louïs XIV. du nom Roy de France & de Navarre.

I'ajoûteray que ce privilege a eſté ces années paſſées l'argument tant de pluſieurs celebres plaidoiries au grand Conſeil, que de divers beaux diſcours qui ont couru aujourd'huy par les mains du peuple, tant contre iceluy que pour la deffenſe.

Ie n'aurois jamais fait ſi je voulois ſuivre ici l'eſtat & ſuccez de cette grande ville ſelon l'ordre de ſes Archeveſques. Ie diray pour abreger que ſous Gombaud XXXIII. les Normands pillerent & bruſlerent la ville de Roüen & toutes les Egliſes d'icelle, ſous la conduite de Haſtenc: & depuis encore Franeques ſucceſſeur de S. Leon craignant pareille infortune de la part de Raoul, ou Rou; par le conſeil de tout le peuple alla au devant de luy, & luy offrit obeïſſance, ſous condition qu'il ſe feroit Chreſtien, & garderoit les Couſtumes du païs, ce qu'il accorda faiſant ſon entrée en ladite ville, où deſlors il delibera d'eſtablir ſon ſejour & domicile, & y bâtir un Chaſteau fortifié de bonnes murailles, en la place où eſt de preſent l'Egliſe dite

encore ſaint Pierre le Caſtel.

Ce bon Prince premier Duc de Normandie ayma tant la juſtice pendant qu'il vêcut, que depuis ſon deceds les Normands en ont eu, & auront toûjours la memoire. Car ſi on leur fait quelque tort ils s'écrient ordinairement Ha-Roy ou Ha-Rou, comme s'ils vouloient encore implorer & appeller l'ayde & ſecours de leur ancien Iuſticier. Cauſe pourquoy la clameur de Haro n'a lieu qu'en Normandie.

Ce fut luy dit-on qui fit bâtir la grande Egliſe noſtre-Dame, en laquelle il fut baptiſé: mais je croy qu'il luy donna ſeulement les Prebendes que les Chanoines ont encore ſur l'eau d'Alve, & qu'elle eſtoit déja bâtie. Quoy que c'en ſoit, c'eſt une ſuperbe & magnifique Egliſe, & qui a pour ſes plus apparentes parades trois groſſes Tours, la premiere fort ancienne nommée la Tour S. Romain, la ſeconde appellée la Tour de Beurre, pour ce qu'elle fut bâtie des deniers recueillis du peuple pour la diſpence obtenuë du Cardinal George d'Amboiſe, Legat en France, de manger du Beurre en Carême, en laquelle eſt l'une des plus groſſes cloches de toute la France, la troiſiéme de bois élevée ſur le parvis; & faite d'un artifice autant merveilleux qu'on puiſſe gueres voir, en laquelle eſt auſſi une autre groſſe cloche de poids de ſix cent ſoixante ſix livres, donnée autrefois par Meſſire Loüis Chevalier, Seigneur de Graville grand Admiral de France.

Par progrez de temps ont eſté bâties & fondées tant dedans que dehors Roüen, pluſieurs belles Egliſes: tant Paroiſſiales que Clauſtrales, richement & ſomptueuſement decorées de belles & hautes Tours en forme de pyramides couvertes de plomb, de pierres ou d'aſdoiſe

S. Gilles prés des Chartreux, noſtre Dame de bon ſecours, S. Maur, où il y a cimetiere commun, le Roc S. Adrian; la Chapelle S. Michel ſur le mont ſainte Catherine, qui eſt un Prieuré, la Chapelle du College des bons Enfans, la Chapelle de S. Marc ſur Aubette, S. André hors la porte Cauchoiſe, & l'Egliſe S. George, Chanoinie.

I'adjouſteray les Confrairies de la Conception N. Dame & de S. Cecile, qui s'obſervent encore à Roüen, celle-là dans l'Egliſe des Carmes, & celle-cy dans l'Egliſe N. Dame, où ſe tient le Puy & échaffaut ouvert à tous Poëtes en toutes langues, & ſont donnez des prix à ceux qui font & diſent le mieux par Hymnes, Odes, Sonnets, Chants royaux, Rondeaux, Ballades & autres, les loüanges de la Vierge Marie & de ſainte Cecile.

Voilà donc quant à l'accroiſſement, & embelliſſement de cette ville, par l'Eſtat, & promotion du Chriſtianiſme, pour le fait de la Iuſtice & Police, y ont auſſi eſté par progrez de temps bâtis pluſieurs logis remarquables, tant pour la beauté; que pour le ſujet auquel ils ont eſté deſtinez.

Le Palais Royal, où ſe tient la Cour de Parlement qui y fut érigée par Loüis XII. l'an 1499. avec Preſidens, Conſeillers, & autres Magiſtrats. Auparavant c'eſtoit Cour d'Echiquier, inſtituée par Philippe le Bel environ l'an 1286. pour l'adminiſtration de la Iuſtice de Normandie.

Sous le Palais eſt la Conciergerie faite en quarré, decorée d'une Chapelle, & hautes murailles à l'entour. La Cour des Generaux, où ſe tient la Iuriſdiction des Eleus, & la Chambre des Aydes inſtituée par Charles VII. pour avoir

la connoiſſance de tous ſubſides, tailles, gabelles, maletoſtes, daces, tributs, & impoſts quelconques : Et ſous cette Cour ſont compris pluſieurs Elections qui s'enſuivent, comme elles ſont de preſent, à ſçavoir Rouën, Ponteau de Mer, Pont de l'Arche, Giſors, Andely, Evreux, Conches, & Bretueil, Caudebec, Arques, Neuf Chaſtel ; Montier villier, Pontoiſe, Chaumont, & Magny ; le Perche, Bernay, Lyſieux, Pont-l'Eveſque, Alençon, Argenton, Danfront, Vernueil, Mortaigne, Caën, Bayeux, Fallaiſe, Vire & Condé, Conſtance, Carentan & S. Lo, Vallongnes, Auranches & Morteing.

L'hoſtel de ſaint Lo, où ſe tient la Chambre des Comptes, qui fut reſtituée l'an 1580. par le Roy Henry III. Elle y eſtoit dés l'an 1388. Mais François I. l'avoit ſupprimée l'an 1548.

La Generalité des Treſoriers, où le Bureau des Finances.

La Cohuë, ou la Geole, ou ſe tient la Iuriſdiction du Baillif de Rouën, & gens tenans le Siege Preſidial, & du Vicomte.

L'eſtrade prés le Convent des Cordeliers où les Prieurs Conſuls tiennent leur Iuſtice.

Le ſiege de la Cour de l'Egliſe prés de l'Archeveſché, qui commande ſur vingt-quatre Doyennez compris en tout l'Archeveſché de Rouën.

Bref, pluſieurs autres bâtimens remarquables, comme la maiſon & Hoſtel du Gouverneur, le Chaſteau où demeure ordinairement le Bailly, le vieil Palais, le lieu dit Bouteronde, le Palais de l'Archeveſque, le Palais de ſaint Ouen, l'Hoſtel de Feſcam, l'Hoſtel d'Aumalle, l'Hoſtel de Liſieux, l'Hoſtel du Bec, l'Hoſtel de Iumieges, l'Hoſtel de Vuandrille.

Toutes ces concurrences accompagnées du

commerce & trafic des Marchands ont élevé cette ville de Rouën à ce point, qu'elle eſt aujourd'huy l'une des plus ſpacieuſes & riches Citez non de la Normandie, mais de tout le Royaume de France. Elle eſt forte en aſſiette, munie de boulevars, Chaſteaux, tourelles, baſtions, caſſemates, circuits, & environnemens de foſſez & remparts bien eſperonnez; de terraces appuyées de fortes pierres de taille à fond de cuve, deffenduë du mont ſainte Catherine, comme Mets en Lorraine de ſa Citadelle. Et ce qui la fortifie & embellit davantage, c'eſt la riviere de Seine qui paſſe au pied de ſes murailles, & ſur laquelle regne l'un des plus beaux & plus admirables ponts de la France, tant pour ſa hauteur que pour la profondeur de ſon aſſiette, tout compoſé de douze ou treize Arcades tres-larges pour le plus, & faites de fortes pierres de tailles fondées ſur pilotis de bois & cailloux.

Les petites rivieres de Robec, Aubette & Renelle qui coulent par divers endroits de ſes ruës, & font moudre pluſieurs moulins à bled, à tan, à foulon de draps, à teinture, à taillandiers, à huile, & autres infinies commoditez, deſquelles le commun uſage ne ſe peut paſſer, luy ſervent auſſi de quelque ornement. Et ſur icelles y a encore des ponts qui ſervent pour paſſer de ruë en autre, ſçavoir le pont de Robec; le Pont d'Aubette, le pont Dame Renaulde, & le pont de Taritaine.

Ie paſſe ſous ſilence beaucoup d'autres choſes remarquables de cette ville, & notamment ce qui s'y eſt paſſé durant nos premiers & derniers troubles; pource que le deſſein de ce livre ne le permet.

DV PAYS ET COMTE' D'EVREVX.

De la ville, Bailliage & Eveſché d'Evreux.

CHAPITRE III.

COmme la ville d'Evreux eſt l'une des premieres en dignité de toute la Normandie aprés la capitale, auſſi l'eſt-elle en antiquité. Ceſar la nomme *Eburovices* en ſes Commentaires, d'un nom qu'elle partageoit lors en commun avec ſes habitans & tout le peuple de ſon territoire, comme au livre 3. où il dit que ceux de Roüen, Evreux & Liſieux ayans mis à mort leur Senat, pource qu'il ne vouloit condeſcendre à la guerre qu'ils vouloient entreprendre contre les Romains, fermerent les portes, & s'allerent ioindre à Viridoulx : Et au ſeptiéme où il écrit que ceux de Bayeux, Lyſieux & Evreux furent cottiſez chacun à trois mil hommes en la commune ligue des Gaules.

Ie ne m'amuſe point icy à l'etymologie de ce nom, ny à rechercher ſi ce qu'en dit Robert Cenalis eſt veritable, qu'il ſoit *ab Ebore*, qui

ſignifie yvoire, à cauſe que la candeur & blancheur du terroir d'Evreux approche fort à la couleur d'yvoire. I'ayme mieux me taire en choſes incertaines, que m'y travaillant l'eſprit, me ſoumettre à infinies cenſures de ces oiſifs inquiſiteurs d'antiquité. Tant y a que la ville d'Evreux aſſiſe ſur le fleuve d'Iton, a eſté par progrez de temps enrichie de divers titres de grandeur, comme d'Eveſché, Comté, Bailliage, & ſiege Preſidial.

Saint Taurin y fut envoyé du ſiege Apoſtolique, & la convertit à la Religion Chreſtienne, & en fut le premier Eveſque environ l'an huit cent quatorze, depuis lequel elle n'en a peut-eſtre eu aucun qui luy ait acquis tant d'honneur que Meſſire Iacques Davy, Seigneur du Perron, & depuis Cardinal, & Archeveſque de Sens. Ses ſervices pour reconcilier le Roy avec le Pape, ſes doctes écrits, ſa dexterité à manier la Theologie de droit fil, ce remarqué combat de Fontaine-bleau, l'ont mis en recommandation à bonnes enſeignes. On peut dire que les ſaintes lettres ont fait ſa fortune, & qu'il les a miſes en honneur. Il s'eſt ſervy de la connoiſſance des langues, des pointes plus élevées de l'éloquence, des richeſſes de la Poëſie, des diſcours de la Philoſophie, pour leur honneur & leur ſervice, auſquelles il a merité le ſurnom d'Aigle, par l'avis meſme de ſes adverſaires.

Cette ville a auſſi long-temps poſſedé des Comtes ſortis de la Maiſon de Normandie, entre leſquels furent un Raoul, dont la femme nommée Heſſeline, impoſa ſon nom au fleuve d'Iton ſelon Guaguin, & un Robert qui embellit ladite ville de deux Egliſes fort magnifiques, ſçavoir eſt d'une Religion de Da-

mes, & de l'Eglise de saint Taurin, premier Pasteur des Eburonices. Mais Philippe Auguste faisant à son retour de la Terre-sainte la guerre en Normandie contre Richard Roy d'Angleterre, qui luy avoit rendu Alix de France sa sœur, pour épouser Berengaire fille du Roy de Castille, prit Gisors, & la Comté de Vexin à une fois, à l'autre tout le val de Reuil, en munit les places, & fortifia Evreux qu'il donna avecque mille marcs d'argent à Iean Sans-Terre, frere dudit Roy Richard qui s'estoit à luy retiré. Retint toutesfois ledit Roy Philippe pour seureté le Chasteau d'Evreux, & advertit ledit Roy Richard de cette guerre, lequel estant de retour, ledit Iean Sans-Terre son frere, pour s'appointer à luy, convia trois cens François estans en la garnison d'Evreux. Le festin fut de les faire tuer desarmez, par grande trahison, puis il mit Evreux Ville & Citadelle és mains dudit Roy Richard. Ce que sçachant le Roy Philippe leva le siege qu'il tenoit devant Vernueil, & alla prendre vengeance dudit Evreux qu'il mit à feu & à sang. Finalement fut faite paix la Vigile saint Nicolas en May 1195. par laquelle entr'autres villes & Chastellenies luy demeura la Comté d'Evreux, qui fut depuis baillée en appanage à des enfans de France; qui l'ont jointe, & par mariage, & par succession aux odorans boutons de la Couronne de Navarre, comme Monsieur Louïs de France, Comte d'Evreux, lequel épousant Marguerite d'Artois fille de Philippe, fils de Robert deuxiéme du nom Comte d'Artois, en eut deux fils dont l'aîné fut Philippe d'Evreux, qui fut le 17. Roy de Navarre.

Ie ne poursuivray point icy la suite de cette branche, pource que du Tillet en a traité dans

ſes memoires. Seulement adjoûteray-je que la Comté d'Evreux ayant eſté reünie à la Couronne, nos Rois y ont établi un Bailliage & ſiege Preſidial, reſſortiſſable à la Cour de Rouën, & luy ont ſoûmis pluſieurs autres villes, Iuriſdictions & Chaſtellenies de l'ancien territoire Eburonicien, comme Vernon ſur Seine, priſe ſur l'Anglois par le Roy Charles VII. avec le Chaſteau appellé Vernonet, l'Aigle de la Foreſt, de laquelle ſort & derive le petit Fleuve de Rille Paſſey, que quelques-uns écrivent Pacey, Iurey, Fuillieres bâtie du temps de Guillaume le Baſtard, & depuis preſque ruinée, Conches, Bretueil, voiſine d'une belle & grande foreſt, Rugles, Bruin & Hermeinville, où Richard Comte de Normandie mit Thibaud Comte de Chartre en déroute.

De la ville & Eveſché de Liſieux.

CHAPITRE IV.

AVx Eburoniciens attouchent les Lexobiens, qui ſont ceux de Liſieux, non moins recommandables en valeur & ancienneté, que beaucoup d'autres peuples de ces quartiers. Ceſar dit au livre troiſiéme de ſes Commentaires, que ceux de Rennes en Bretagne, & de quelques autres Citez, ayant retenu & empriſonné les Ambaſſadeurs Romains, deſquels le nom a toûjours accoûtumé d'eſtre ſaint & inviolable envers tous peuples & nations, ſe reſolurent de preparer la guerre: pour laquelle ils ſe liguerent & aſſocierent entre autres avec ceux de Liſieux. Et au livre ſeptiéme il dit qu'ils furent cotiſez à fournir trois mille hommes,

auſſi bien que Bayeux & Evreux, en la generale ligue des Gaules.

Ce païs des Lexobiens eſt arrouſé de la petite riviere d'Ive, qui le ſepare du terroir des Sées, & du fleuve de la Rille, ſur lequel y a pluſieurs Ponts, comme le Pont Aulron, & le pont de Montfort party en trois à cauſe des palus.

La ville principale dont il prend ſon nom, eſt Liſieux aſſiſe entre Sees & Vernuéil, aſſez loin de la mer, & honorée d'un ſiege Epiſcopal fort ancien, bien qu'on ne trouve point qui en ont eſté les Eveſques, juſques à Lithaire, qui ſe trouva au premier Concile aſſemblé en la ville d'Orleans ſous l'autorité Royale de noſtre grand Clovis premier Roy Chreſtien.

Ponteau de Mer. Les autres places & villes de ce territoire, ſont Ponteau de mer, en laquelle eſt l'Abbaye de Bernay, fondée par Iudith femme de Richard Duc de Normandie : Hon-fleur, ville maritime, ainſi dite peut-eſtre à cauſe que les eaux fluent & s'écoulent par là dedans la mer: le Pont de l'Arche, la Bouïlle ſur le rivage de la Seine, & quelques autres bourgades.

DV PAYS ET BAILLIAGE DE CAVX.

Et des Villes qui en dépendent.

CHAPITRE V.

LE païs de Caux eſt de grande eſtenduë & beaucoup plus long que large, limité au Levant du territoir d'Abbeville, au Midy du Beauvoiſis, au Septentrion de l'Ocean, & au Couchant de la riviere de Seine, avec partie du Roüennois.

Quelques-uns diſent que ce ſont les *Caletes* de Ceſar, plûtoſt pour ceux de Calais, qu'il appelle ailleurs *Itium portum*, & les modernes *Callitium*, par quelque changement de lettres : Et pour aſſeurance de leur dire, avancent que *Caſtellum* ruiné par Ceſar n'eſtoit point Calais, mais un fort au païs de Caux, où il fit depuis rebâtir la place appellée l'Iſle-Bonne, & des ruines duquel a eſté encore dreſſée la chauſſée de Collebofe.

Quoy que c'en ſoit, ce païs eſt l'un des ſept Bailliages du Parlement de Roüen, & qui comptend pluſieurs belles villes, Duchez, Comtez, Chaſtellenies, places fortes & Seigneuries particulieres, comme Giſors, S. Clair ſur Epte, Gournay : Aumale, Neuf-chaſtel ſiege Royal,

Arques, S. Valery, Diepe, Feſcamp, Grace, Harfleur, & Caudebec.

Giſors. Giſors fut fortifié ſelon du Tillet, durant le regne de Philippe premier, par Guillaume le Roux, Roy d'Angleterre, qui la prit ſur un Chevalier, nommé Payen, auquel cette place appartenoit. D'autres Hiſtoriens diſent cette fortification avoir eſté faite du regne de Louïs le Gros fils dudit Philippe, mais deceus ſelon mon jugement de ce qu'il adminiſtra cette guerre contre l'Anglois vivant ſon pere, dont eſt Auteur fidelle Sugger Abbé de S. Denis en France, domeſtique & du Conſeil dudit Louïs le Gros : duquel il a écrit la vie. Il y a aujourd'huy Bailliage du reſſort de la Cour Souveraine de Rouën.

Aumale. Aumale fut erigée en Duché & Pairie l'an 1547. par le Roy François I.

Eu a long-temps eu des Comtes, & entr'autres un Raoul Comte d'Eu & de Guine, Conneſtable de France decapité en l'Hoſtel de Neſle à Paris en Novembre 1350. par jugement du Roy Iean, dont la fille Ieanne d'Eu, Dame de Beauche, fut épouſée par Evreux Comte d'Eſtampes & Gien. Le Roy Charle. VII. érigea cette Comté en Pairie pour Charles d'Artois en Aouſt 1458. & declara depuis le Roy Louïs XI. ſon fils que le Comte d'Eu jouïroit pour ſa Comté deſdits droits de Pairie, nonobſtant le traité fait avec Monſieur Charles de France, Duc de Normandie, frere dudit Roy le 15. Ianvier 1465.

Arques. Arques fut aſſiegée par Richard Roy d'Angleterre du temps de Philippe Auguſte : lequel entrant au païs de Caux fit lever le ſiege.

Diepe. Diepe, fameux port de mer, fut auſſi priſe & pillée. Et durant nos premiers troubles ceux-

de la Religion s'y maintindrent long-temps, mais finalement la rendirent meſme, à condition que leur exercice en ſeroit oſté. Depuis encore elle a ſervy de retraite à noſtre Roy Henry quatriéme, aprés la mort de ſon predeceſſeur ; contre ceux qui ne le vouloient reconnoiſtre. Et le Duc de Mayenne venant pour l'aſſieger, ſa Majeſté partant delà marcha au devant de luy, & ſe logea à Arques diſtant d'une lieuë & demie delà entre deux coſtaux ſeparez de la riviere de Bethune, au pied d'un deſquels eſt le Bourg, & le Chaſteau qui luy commande au ſommet. Là les veines de la Ligue ouverte épancherent à ruiſſeaux & le ſang & la valeur qui maintenoit ſon premier embonpoint, & deux jours aprés le Duc contraint de déloger penſa beaucoup faire pour ſa reputation ſi par quelque volée de canon, comme contre Diepe, où le Roy eſtoit, puis contre Arques, il publioit par toute la France, qu'il eſtoit maiſtre de ces villes-là ſans y entrer.

Quelques-uns eſtiment qu'un Gautier Archevеſque de Roüen obtint du Roy & du Pape la temporalité & ſpiritualité des villes de Diepe & de Louviers, nommées en quelques vers Latins gravez en tableaux de pierres ſur certaines croix aſſiſes en certains lieux de la ville de Roüen : Villes pour vray deſlors amples, grandes & opulentes en biens, & ſpecialement en la ville de Diepe où il y a grand port de mer pour l'abord des marchandiſes.

Quoy qu'il en ſoit, il eſt certain que les Bourgeois de cette ville ont pris exemple ſur ceux de Roüen de faire des Palinods & Ieux Floraux, les jours de la Nativité & Aſſom-

ption nostre-Dame, & y ont tenu Puy ouvert à tous Poëtes & Orateurs, ausquels il donnoient prix raisonnable s'ils excelloient en Chants Royaux, Odes, Rondeaux, Ballades & autres fanfares de Poësie qu'ils y representoient.

Fecãp. En ce quartier est la celebre & renommée place de Fescamp, place fort ancienne, & qui signifie autant que Champ de fisc, ou Campagne publique selon aucuns. Là est cette riche & memorable Abbaye que Richard II. Duc de Normandie fit construire de neuf, belle & claire pource qu'elle estoit basse & obscure, y ordonna des Chanoines Reguliers, & transfera des Religieuses qui y estoient à Montierviller, où il leur fit édifier une autre Abbaye, il fit aussi faire un cercüeil de pierre pour y estre inhumé aprés son deceds, & depuis que ledit cercüeil fut parfait, tant qu'il véquit, chaque Vendredy le fit emplir de fourment pour donner aux pauvres avecque vingt-sols d'argent. Aprés luy Robert troisiéme son successeur en accreut encore de beaucoup les biens & revenus en Baronnies & autres nobles fiefs, & fit venir Moynes de l'Abbaye saint Benigne de Dijon, ausquels il donna droit de haute, basse & moyenne justice, & pourchassa vers le Pape Iean dix-septiéme du nom qu'ils fussent exempts de la ferule de l'Archevesque de Roüen, avec pouvoir & puissance de connoistre des cas de leurs hommes en la spiritualité, comme le Duc leur avoit octroyé en la temporalité.

Hâvre de Grace. En ce païs de Caux est encore située la ville & Hâvre de Grace, l'une des plus effroyables forteresses de la Normandie, tant contre les courses Pyrates que pour la deffence de la

Province. François premier la fit construire, pour contrequarrer les efforts de l'Anglois de ce costé. Et depuis luy Henry second, l'ayant encore fortifiée la garnit de bonne garnison, & comme l'une de ses plus importantes frontieres. Mais le Vidame de Chartre & Beauvoir la Nocle s'en estans asseurez sous Charles neufiéme, ils descendirent en Angleterre de la part du Prince pour traitter avec la Reine du secours des Protestans, & pour seureté de ses hommes & deniers, luy mirent entre les mains ladite place : qui par aprés toutesfois fut reprise par ceux mesmes qui l'avoient livrée. Le Roy s'y achemina en personne, & on y pousla aussi le Prince, avecque la plus part des Protestans ausquels on fit faire la pointe. La place est forte d'assiette & d'artifice, mais l'eau douce, coupée aux assiegez, & la peste leur ayant déja ravy plus de trois mil hommes, le Comte de Vuarvic y entra le vingt-huitiéme Iuillet en capitulation, & & le lendemain la rendit au Roy.

Il y a aussi Harfleur, ville maritime qui signifie autant que contre-flux de mer, & Caudebec, autre ville, qui semble seule porter titre du païs : Quoy qu'il y aye encore une autre place nommée Cailly, qui se ressent aucunement du vieux nom de Casler, que les Romains y ruinerent. Harfleur. Caudebec. Cailly.

En tout païs au reste, regne une Coustume, qui fait envers les enfans aînez tant de la Noblesse que du commun peuple, presque la mesme chose que faisoient les Rois des Perses à l'endroit de leurs premiers nez, c'est de leur faire si grands avantages de leur patrimoine, qu'il n'en reste pour les puisnez que certaine provision necessaire, encore bien

petite. Coûtume venuë des anciens Nortuegiens & Danois, qui pour le soûtien & appuy de leurs familles laiſſoient leurs aînez heritiers generaux de tous leurs biens ; & contraignoient par ce moyen les puiſnez de chercher ailleurs fortune ; tels que furent peut-eſtre les premiers Normands qui paſſerent en Gaule, & eurent ſi bon pied & ſi bon œil pour prendre cette fortune, que l'ayans trouvée par rencontre en ce Païs de Caux, elle ne leur eſt pas depuis échappée. Retournons maintenant vers le lieu d'où ce Chapitre nous a fait départir.

De la ville & Eveſché de Sées.

CHAPITRE VI.

LE terroir de Sées, que les anciens Geographes appellent Seſſuniens, ou Sagiens, eſt borné au Levant des Lexobiens, au Ponent du païs Bessin, au Midy de la Duché d'Alençon, & au Septentrion du Bailliage de Caën & d'Auge. La ville capitale eſt Sées ſituée ſur la riviere d'Orne, annoblie d'un ſiege Epiſcopal qui a ſous ſoy pluſieurs belles & bonnes villes, tant au païs du Perche, qu'en celuy d'Alençon, & dont la Cathedrale eſt dediée à l'honneur de la Vierge ſacrée, mere de noſtre Sauveur. Siege ſi ancien que l'an 1540. il avoit déja eu dix ou douze Eveſques, le premier deſquels s'appelloit Sigebolde, le ſecond Latuin, le troiſiéme ſaint Landry & ainſi des autres juſques à ſaint Godegrad frere de ſainte Opportune qui fut le douziéme, & n'a manqué encore de ſucceſſeurs juſques à Meſſire Claude de Morenne, qui y preſidoit n'aguere & qui s'eſt

s'eſt fait aſſez connoiſtre à la France par ſes doctes écrits tant en Proſe qu'en Poëſie.

Cette ville eſt moitié Royale, reſſortiſſante à Falaiſe, & moitié Ducale du reſſort d'Alençon, auquel j'ay deſtiné le Chapitre ſuivant.

De la ville & Duché d'Alençon.

CHAPITRE VII.

LA ville & terre d'Alençon ancienne Comté, depuis érigée en Duché, a longuement eſté poſſedée en proprieté par des Seigneurs & Comtes iſſus de ces Capitaines Normans, qui vindrent du païs de Dannemarck en la Neuſtrie, que de leur nom ils appellerent Normandie. Nos Hiſtoires font mention de Robert Rotrou, & Guillaume, Talvas, & autres qui furent Comtes de ladite Comté & du Perche. Helie ſœur & heritiere de Robert d'Alençon iſſuë des deſſuſdits, vendit cette Comté au Roy Philippe Auguſte & à ſes heritiers. Le Roy ſaint Loüis la donna pour appanage à Pierre ſon quatriéme fils, qui épouſa Ieanne fille unique de Ican de Chaſtillon Comte de Blois, & mourut ſans enfans. Le Roy Philippe troiſiéme la donna depuis à ſon ſecond fils Charles, qui fut auſſi Comte d'Anjou & de Valois, & pere de Philippe de Valois, lequel monté à la royauté en appanagea Charles, ſon frere puiſné avecque le Valois & le Perche, en la race duquel elle fut érigée en Duché & Pairie par le Roy Charles ſixiéme, en Ianvier mil quatre cens quatorze, & y demeura juſques à Charles dernier Duc, lequel mourant en l'an mil cinq cens vingt-

cinq, ſans enfans mâles, ladite Duché revint à la Couronne : donnée depuis encore par Charles neufiéme, à François ſon frere : & encore auſſi reünie au Domaine aprés ſon treſpas.

N'ayant ſçeu recouvrer aucunes marques ny veſtiges de l'antiquité de cette ville, il me ſuffira de dire pour le preſent, que c'eſt l'un des plus grands & plus beaux Bailliages de toute la Normandie, qu'il a Lieutenans, Iuges, Conſeillers, & autres Officiers ordinaires de Iuſtice, & bref qu'il s'épand non ſeulement en la Normandie, mais auſſi juſques au Perche, où pluſieurs villes luy ſont reſſortiſſables, & Verneüil entre autres, de laquelle pour ce qu'elle ſepare la Normandie dudit païs du Perche, j'ay reſervé icy de dire quelque choſe.

De la Ville de Vernüeil.

CHAPITRE VIII.

IE n'ay rien à dire de cette ville, ſinon que le Duc d'Alençon l'aſſiegea l'an 1424. comme eſtant des terres de ſon appanage, meſme la prit, excepté la Tour, qui aprés luy fut renduë par compoſition. Mais les Anglois s'en eſtans depuis rendus maiſtres un jour de Dimanche dix-neufiéme Iuillet de l'an 1449. auquel chacun eſtoit à la Meſſe ſans ſe douter d'aucune ſurpriſe, un meuſnier dreſſant prés de ſon moulin des échelles aux murs de la ville, fit entrer les gens de noſtre Roy Charles ſeptiéme dedans. La ville eſtant priſe, les Anglois qui ſe peurent ſauver, ſe retirerent dedans le Chaſteau, & ſe ſaiſirent de la Tour qui

eſt au milieu d'iceluy, fortifié de bonnes murailles, & de profonds foſſez. Mais afin qu'ils ne peuſſent ſortir delà. Iean Baſtard d'Orleans Comte de Dunois venant en diligence l'environna de tous coſtez, & le Roy Charles partit d'Amboiſe pour luy porter ſecours, elle ſe rendit à luy, lequel avec grand honneur & allegreſſe fut receu par les habitans, auſquels il octroya abolition au mois d'Aouſt.

DV PAYS ET BAILLIAGE DE CAEN.

De la ville & Vniverſité de Caen.

CHAPITRE IX.

Bien que la naiſſance des villes ſoit mal-aiſée à dire auſſi bien que des nations, ſi eſt-ce que de la controverſe de leurs noms ſemble dépendre le premier eſtre de leur origine & de leur étymologie, l'antiquité de leurs fondateurs. Ceux qui veulent que celle de Caen aille à l'égal des ſiecles & des âges, la recherchent dans je ne ſçay quelle place Iſraëlitique, nommée Cademoth, & d'autres en rapportent la premiere aſſiette à Cadmus Roy des Pheniciens. Mais outre que c'eſt trop de curioſité & de va-

nité tout enſemble d'avoir recours ſi loin, pour puiſer ailleurs ce qui a peu ſourdre dans le propre heritage de nos anciens Gaulois : & que c'eſt à nous toûjours beaucoup plus d'honneur de nous voir iſſus d'eux, que de vouloir rapporter noſtre extraction & origine aux Grecs ou autres nations, qui ne ſont peut-eſtre de beaucoup ſi anciennes ; encore ſeroit-il mal-aiſé de dire quels deſdits Gaulois ont jetté les premiers fondemens de nos villes ; & en quel temps de ceux auſquels ils avoient plus de ſoin de bien dire que de bien faire, & ſe faire connoiſtre à la poſterité plus par leurs armes que par leurs écrits.

N'eſt à recevoir non plus l'opinion de ceux qui appellent cette ville de Caen, *Campadomenſis à camporum dominatu*, pource qu'elle domine & eſt comme maiſtreſſe de la campagne voiſine. Et je ne ſçay encore ſi plus vray-ſemblable eſt celle de quelques autres qui en font Caius Ceſar le fondateur, & diſent que de ſon nom elle a eſté dite *Cadomus*, comme qui diroit *Caij domus*. Plûtoſt croiray-je qu'ayant eſté bâtie de plus long-temps par nos vieux Gaulois, il luy ait ſeulement changé ſon premier nom en celuy de *Cadomus*, à cauſe qu'il y a quelque temps établi ſa demeure, & qu'il en a fait la forteresſe & retraite de quelques-uns de ſes ſoldats, lors qu'il entreprit le voyage de la grande Bretagne.

Quoy que c'en ſoit, Caen eſt une ville fort antique & la principale de toute la baſſe Normandie. Ville gracieuſe en aſſiette, populeuſe, & décorée d'une infinité de beaux édifices, tant ſacrez, que deſtinez aux affaires publiques. La riviere d'Orne ou d'Aule l'arroſe d'une part, où enflée deux fois le jour du flux

& reflux de la mer, & bordée de deux belles prairies, elle ſe vient rendre ſous le Pont ſaint Iacques, & delà ſous celuy de ſaint Pierre, ſur lequel eſt poſé l'Hoſtel de ville, baſty d'une excellente & ſuperbe architecture ſur de bons pilliers, & bons fondemens, appuyé & étançonné de bons arcs-boutans & de grandes & nobles pilaſtres, bref élevée en quatre beaux & grands étages, & embelly de quatre groſſes tours aux quatre plus hauts coins de l'ouvrage : remarquable encore par un horloge dont les quadrans marquent non ſeulement les heures du Soleil, mais auſſi le croiſſant & décours de la Lune. D'un autre coſté s'écoule & fluë un autre fleuve nommé Odon, qui paſſant auſſi par le milieu de la ville, y fait moudre pluſieurs bons moulins, avecque beaucoup de commoditez, & s'aſſemble enfin dans l'Aulne prés le ſuſdit pont ſaint Pierre. Au haut de la Ville, & comme ſur la ſommité d'un roc eſt le Chaſteau, fortifié d'un bon Donjon, au milieu duquel paroiſt une Tour quarrée fort haute & groſſe, flanquée aux quatre coins de quatre autres groſſes Tours & armée de foſſez tres-profonds.

Finalement tant dans la ville que faux-bourgs & Chaſteau ſont pluſieurs belles, grandes & riches Egliſes, ſaint Pierre, Noſtre-Dame froide ruë, ſaint Sauveur, ſaint Eſtienne parroiſſe, les Convents des Cordeliers, Iacobins & Carmes, les Croiſiers Religion, l'Egliſe ſaint George dans le Chaſteau, S. Iean, S. Martin, S. Iulien, Noſtre-Dame des champs & S. Gilles, autres Parroiſſes : Saint Nicolas & ſaint Oüen aux faux-bourgs, puis enfin les Abbayes ſaint Eſtienne & de la Trinité, qui eſt une Religion de Dames, fondée par Guillaume le conque-

rant Duc de Normandie, & par Matilde ſon épouſe. Ces deux Princes faiſoient leur demeure ordinaire en cette ville, & aprés leurs deceds furent enterrez en l'une deſdites Abbayes, où ſe voyent encore leurs Tombeaux élevez avecque leurs effigies, & décorez chacun de ſon Epitaphe. Dans celuy du Duc, qu'un Eveſque de Bayeux fit ouvrir l'an 1542. fut trouvée une lame d'or ſur laquelle s'étendoit cettuy-cy.

Qui regit rigidos Northmannos atque Britannes,
Audaciter vicit, fortiter obtinuit:
Et Cenomanenſes virtute coercuit enſes,
Imperiique ſui legibus applicuit.
Rex magnus parva jacet hoc Guilielmus in urna,
Sufficit & magno parva Domus Domino.
Ter ſeptem gradibus voluerat atque duobus
Virginis in gremio, Phebus & hic obiit.

Et quant à celuy de ſa femme, voicy comme il eſt dreſſé.

Egregiam pulcri tegit hæc ſtructura ſepulcri
Moribus inſignem germen regale Mathildem.
Dux Flandritæ pater huic extitit, Adala mater,
Francorum gentis, Roberti filia regis,
Et ſoror Henrici regalis æde potiti,
Regi magnifico, Gulielmo juncta marito,
Præſentem ſedem, præſentem fecit & ædem,
Tam multis terris, quam multis rebus honeſtis
A ſe ditatam, ſe procurante dicatam,
Hæc conſolatrix inopum, pietatis amatrix,
Gazis diſperſit, pauper ſibi, dives egenis:
Sic infinitæ petiit conſortia vitæ
In prima menſis poſt primâ luce Novẽbris 1087.

Mais outre ce comble de tant de beaux & riches ornemens qui rendent la grandeur de

Caen recommandable, elle en a encore d'autres qui ne ſont pas à dépriſer, ſçavoir eſt l'Vniverſité, inſtituée l'an 1431. avec fondation de pluſieurs Colleges, & gouvernée par un Recteur, Chancelier & conſervateur de ſes privileges, tant Royal qu'Apoſtolique : le Palais, ſiege du Bailliage & des Preſidiaux, une Chambre de Generaux, Bureau des Finances avecque Treſoriers, Financiers, Eſlection, Maîtriſe d'Eaux & Foreſts, & grenier & magaſin à ſel, Vice Admirauté, Chambre de Monnoye, bref Cour d'Egliſe ou Officialité de l'Eveſché de Bayeux avec ſes droits.

Ie ne veux paſſer ſous ſilence que du Bailliage reſſortit le païs d'Auge, aſſez remarquable d'ailleurs par une terre appellée Bieux ville & ſainte Barbe, où Eſtienne Paſquier écrit que l'herbe de certains prez croiſt à veuë d'œil du jour au lendemain, tellement que ſi le ſoir l'herbe ſe trouve broutée, & que vous y couchiez un baſton, le matin il ſe trouvera demy couvert d'herbe, & ſpecialement au Printemps : Et que pour cette cauſe on y fait grande nourriture de bœufs & de beſtes à corne que l'on débite par toute la France.

Répondent auſſi au preſidial les villes de Bayeux, Falaiſe & Vire avec leurs dépendances, leſquelles pour leur ancienneté meritent bien leurs Chapitres particuliers.

De la ville & Eveſché de Bayeux, & du païs Beſſin.

CHAPITRE X.

A Sept lieuës de Caen eſt la ville & Eveſché de Bayeux, ſur une eau qui à Neuf ville

prés d'Eſtrephin port de mer, ſe perd en abiſme, Ville fort antique & que l'on peut nommer en Latin *Bellocaſſium*, puiſque Ceſar en appelle les habitans *Bellocaſſios*, au livre ſeptiéme de ſes Commentaires, où il les range avec les Eburoniciens & Lexobiens ſous les enſeignes & drapeaux de Vercingentorix, en la revolte des Gaules. Nom qui a donné ſujet à quesques-uns de penſer que Belus ſecond Roy de Babylone, eſtant venu ſurgir vers cette baſſe Normandie en jetta les premiers fondemens, & premierement l'appella *Beli caſa*, c'eſt à dire demeure & caſe de Belus: mais je croy que c'eſt ſans autrement y penſer. Belle foreſt la nomme *Baiocaſſium*, & pour confirmer ſon ancienne puiſſance, rapporte aprés le lieu ſus allegué de Ceſar, ce qu'en ſemble dire Gregoire de Tours en ce paſſage. *Dehinc Baiocaſſini, Turonici, Pictavi, Cenomanici, Andegavi cum multis aliis in Britanniã exinſſu Chilperici regis abierant & contra Barochum filium quondam Machani ad vicinoniã fluvium reſident, ſi dille doloſè per noctem ſuper Saxones Bajocaſſinos rnens maximam exinde partem circit,* où dit-il, ſaint Gregoire appelle ceux de Bayeux, ou du païs Beſſin, Saxons, pour ce qu'il s'en eſtoit arreſté quelques-uns en cette contrée dés le temps de Childeric premier du nom, pere de noſtre grand Clovis, auquel Odoacre Prince Saxon eſtoit paſſé en Gaule & avoit pris les villes d'Orleans, Angers & autres païs voiſins.

Quoy que c'en ſoit, la Ville de Bayeux, chef de tout le païs Beſſin eſt ancienne, & convertie à la Religion Chreſtienne par ſaint Exupere que nous nommons ſaint Spiré, qui en fut premier Eveſque.

Ie ſerois trop long, ſi je voulois mettre icy tous ſes ſucceſſeurs juſques à preſent. Seulement diray-je que l'Egliſe Cathedrale eſt bien l'une des plus ſuperbes de la Normandie, tant en richeſſes que magnificence d'architecture. Elle eſt ſouſtenuë de colomnes de toutes ſortes & embellie de divers ouvrages, fort artiſtement élabourez. Son portail enrichy de diverſes figures, au deſſus deux pyramides d'admirable hauteur, & au milieu de l'Edifice une Tour autant merveilleuſe en ſtructure d'arcades, & d'arcs-boutans, que Loüis de Harcourt Patriarche & Eveſque de Bayeux y fit autrefois faire à claires voyes ; qu'eſtimable pour l'artifice de l'horloge qui y marque, & ſonne toutes les parties des heures avec une agreable melodie d'autres petites clochettes.

Cette Egliſe eſt ſervie par cinquante Chanoines y compris les Doyens, Chantres, Chancelier, Threſorier, Archidiacre, ſous-Doyen, ſous-Chantre, & maiſtre d'Eſcole ; les huit grands Vicaires, & le Theologal, ſans les Chapelains, & enfans de Chœur.

Et quant à ſes richeſſes & treſors, comme Chaſſes, & autres reliquaires, tant d'or que d'argent, je n'en fais point de mention, pource que ceux de la Religion pretenduë l'en ont indignement dépoüillée parmy la licence qu'ils ſe donnerent aux premiers troubles, notamment de deux cornes de Licornes, dont la plus grande avoit bien quinze pieds de hauteur.

Vn autre bel ornement de cette ville, c'eſt la Vicomté : puis le Bailliage qui reſſortit au Preſidial de Caën, & qui a ſous ſa juriſdiction (comme de plus grande eſtenduë que l'Eveſché) la plus part des villes du Dioceſe de Sées.

De quelques autres villes du pays Beſſin.

CHAPITRE XI.

EN ce païs Beſſin eſt la place de Thorigny, jadis aſſez belle ville, ainſi que les marques, & ruines tant des murs que portaux le témoignent. Et qui n'eſt encore pour le preſent dénuée de toute recommandation pour poſſeder tant le titre de Comté (dont uſoit n'agueres en ſes plus inſignes qualitez, Meſſire Iacques de Matignon Chevalier de l'Ordre, Lieutenant general pour le Roy en la baſſe Normandie) que l'honneur d'un Bailliage reſſortiſſant au Preſidial de Caën.

Non loin de Bayeux, courent auſſi deux rivieres appellées Aure & Dronime, leſquelles s'aſſemblans prés le village de Maiſons; coulent enſemble juſques ſur le bord de la mer, où elles font un aſſez beau havre appellé le port Beſſin.

Argentan. En leurs entours, & ſur le fleuve d'Orne eſt ſituée la ville d'Argentan, long-temps poſſedée par l'Anglois, avec les autres de Normandie, & reduite enfin à l'obeïſſance de Charles VII.

Hieſmes. Delà l'on vient à Hieſmes, que quelques-uns prenent pour *l'Oximium*, auquel celuy qui a fait le Catalogue des Eveſques de Bayeux attribuë ſiege d'Eveſque: mais je croy qu'il le prend pour celuy de Sees.

De la Ville & Chaſteau de Falaiſe.

CHAPITRE XII.

Falaiſe. LA ville de Falaiſe ſur la riviere d'Ante, eſt encore du Bailliage & Preſidialité de Caën; bien que pour le ſpirituel elle reconnoiſſe les Eveſques de Sées. Quelques-uns tiennent qu'elle a tiré ſon nom en langue Celtique des rochers, & promontoires qui la limitent de toutes parts du coſté de la mer. Et d'autres, comme Guy le Fevre, Seigneur de la Boderie, ont eſtimé qu'elle fut conſtruite & nommée de ce nom par la poſterité de Noé, du mot Hebrieu *Fales*, ou *Feles*, qui ſignifie cét examen ou languette, qui lient les baſſins d'une balance en égale hauteur, ou comme on dit entre deux fers; à cauſe qu'eſtant ſituée comme en égale diſtance au fond d'un valon où les montagnes l'environnent de tous coſtez, elle paroiſt toutesfois encore ſur toutes ſes avenuës & fauxbourgs, comme un contrepoids ſur les baſſins de la balance.

Mais comme je ne conſens pas librement à telles ſubtiles recherches, auſſi ne veux-je pas nier qu'elle ne ſoit l'une des plus antiques & plus fortes places de toute la Normandie. La ville eſt conſtruite en façon de nef, longue & eſtroite, decorée ſeulement de trois ruës, dont il y en a deux qui vont d'un bout à l'autre. Au haut eſt le Chaſteau pratiqué comme une poupe ſur le roc, & qui a pour ſa deffence des foſſez tres-profonds avecque deux eſtangs, dont l'un ne tarit jamais, & l'autre ſert à faire moudre des moulins tant à foulon qu'émouleurs de cou-

ſteaux. Les premiers Ducs de Normandie en firent leur Palais en temps de Paix, & leur forteresse en temps de guerre. Remarquable encore par une groſſe Tour ſi belle, haute & ronde, qu'elle n'a peut-eſtre ſa pareille en toute la France. Ce Chaſteau fut l'un des derniers conquis par l'Anglois, & ſi bien gardé depuis par Tallebot, lequel y fit bâtir une ſale fort ſuperbe & magnifique, ſur tout en peintures, qu'il fut auſſi le dernier rendu à noſtre Charles VII. Il y a encore un Donjon foſſoyé, bâty comme l'on tient, avec le meſme Chaſteau par Iules Ceſar, pour ſe fortifier contre les Gaulois, s'ils ſe vouloient revolter pendant qu'il feroit un voyage en la Bretagne.

Les Egliſes de Falaiſe ſont la Trinité, & ſaint Gervais Paroiſſes, un Convent de Cordeliers, & la Chapelle de l'Hôpital deſtiné pour les malades. Hors la ville, & pres la fontaine de Crecy, une Abbaye de Moines blancs de l'Ordre de S. Auguſtin, fondée au nom de S. Iean. Finalement un peu plus loin, & environ trois traits d'arc des murailles, une Chapelle de noſtre-Dame, appellée la Guibray, où ſe tiennent au mois d'Aouſt ces Foires tant renommées par tout le Royaume, & en beaucoup d'endroits des Provinces voiſines, tant pour le trafic de draps, beſtail, & autres marchandiſes, que pour les franchiſes & exemptions de peages & tributs, qu'y octroya Guillaume, ſurnommé le Conquerant pour ſes grandes conqueſtes, qui fut fils naturel de Robert frere de Richard Troiſiéme Duc de Normandie, & d'une bourgeoiſe de Falaiſe.

Arrienmons. Ie ne veux paſſer ſous ſilence qu'à une lieuë de cette ville vers le Ponent, eſt le mont ſurnommé d'Arriennes, où ſe prennent les oyſeaux

de proye, comme Faucons, Sacres, Tiercelets, Eſperviers, Eſmerillons, & quelquefois des Aigles. Et prés de ce mont ont eſté trouvées depuis ſoixante ans en foſſoyant, pluſieurs medailles, & pieces de monnoye d'airain; qui portoient empraincte ſur l'un de leurs revers la figure de Iule Ceſar, avec cette inſcription gravée en vieilles lettres, *Iulius Ceſar*. Ce qui me feroit quaſi croire ce que je diſois n'aguere de l'opinion commune, que Iules Ceſar ſe ſoit arreſté en ce quartier, & y ait fait bâtir le Chaſteau, & fortereſſe de Falaiſe.

Vne autre rareté remarquable en ce meſme territoire, c'eſt qu'au village d'Arnes, ſitué d'ailleurs en platte campagne, & deſtitué de tous fleuves & ruiſſeaux, la mer diſtante de-là plus de 8. ou 9. grandes lieuës, y roule quelquefois de ſes eaux en ſi grande abondance, & par conduits inconnus, qu'elles y font un lac ou étang garny de pluſieurs ſortes de bons poiſſons, & qui ſe ſeche auſſi quand elles ſe retirent. Arnes village.

De la Ville & Vicomté de Vire.

CHAPITRE XIII.

VIre eſt une autre petite Ville aſſez éloignée de Falaiſe, qui a Chaſteau, Vicomté, ſiege de Bailliage reſſortiſſant encore au Preſidial de Caën, & Election & recepte de tailles. Non toutesfois de ſi petite eſtime, qu'il ne ſe trouve une abolition de Charles VII. pour les habitans d'icelle, ayant tenu le party de l'Anglois, en Novembre 1450. La riviere qui l'arrouſe porte meſme nom, & le terroir voiſin abondant d'ailleurs en beſtail, & par conſequent en lai- Vire.

nes, & en draps ; que l'on debite en beaucoup d'endroits de la France, s'appelle encore Vaude Vire ; & d'iceluy ont pris leur origine ces anciennes chanſons, qu'on appelle communément Vaudevilles pour Vaudevires, deſquelles fut Auteur un Olivier Baſſelin, ainſi que l'a remarqué Belle-foreſt au moyen de Charles de Bourgueville, vivant Lieutenant General au Bailliage de Caën.

De Vire eſtoient auſſi natifs Robert & Antoine dits les Chevaliers ſieurs d'Aigneaux, qui ont élegamment traduit en François les Oeuvres d'Horace, & de Virgile.

DV PAYS, BAILLIAGE ET COMTE' DE CONSTANTIN.

De la ville, Comté & Eveſché de Conſtances.

CHAPITRE XIV.

LE païs de Conſtantin VII. & dernier Bailliage de la Duché de Normandie, reſſortiſſant à la Cour Souveraine de Roüen, eſt limité au Septentrion de la mer Oceane, au midy du territoire de Sées, au Levant des Guez ſurnommez de S. Clement, de la ville de Thorigny, & la Vicomté de Vire, & au Couchant de la Bretagne. Le ſiege du Baillif

eſt à Conſtances, ville capitale de laquelle il prend ſon nom, & a ſous ſoy deux autres ſieges ſubalternes de Baillifs, ſçavoir eſt S. Sauveur Landelin, & S. Sauveur le Vicomte, outre les Chaſtellenies de Briquebec, Moyon, la Hays du Puys, Creances, ville Dieu, le Bourg Chaſteau, & haute juſtice de Condé ſur Noireau, & quelques autres places. C'eſt auſſi une ancienne Comté que Robert Duc de Normandie, voulant faire le voyage d'outre-mer avec Godefroy de Buillon, engagea premierement, puis le reſte de ſa Duché, à Guillaume le Roux ſon frere pour dix mille marcs d'argent. Et ladite Comté compoſée de cinq Vicomtez, ſçavoir eſt Conſtances, Carenten, ou Querentin, Vallongnes, ſaint Lo & Avranches, qui a ſous ſoy les Villes de Pont-Orſon, & de ſainte Iames.

La Comté de Mortaing eſt auſſi compriſe en ce païs, & a Bailly, Vicomte, Lieutenans, Gens du Roy, & autres Officiers pour la diſtribution de la Iuſtice, avec Election pour la recepte des Tailles.

Mais entrons en une recherche plus particuliere de ce qui peut éclairer le luſtre de toutes ſes dépendances, & commençons par la principale piece qui eſt Conſtance.

Ceux qui n'ont voulu extraire les Normans de la Germanie, ou de Dannemarc comme Raphaël Volaterran, homme en toutes choſes de grande leçon, ains les ont dit eſtre venus du païs meſme de la Gaule d'un peuple appellé Romanduens par les anciens; & avoir fait ce nom Romand, par corruption de langage en un Normand, ceux-là, dis-je, ont donné ſujet à quelques-uns de croire que cette Ville eſt *l'Auguſta Romanduorum*, de Polidore Virgile, laquelle fut depuis du nom de l'Empereur Conſtantin appel-

lée Conſtance, en Normandie. Mais Belle-Foreſt eſt de contraire opinion, & tient non ſeulement que cette *Auguſta Romanduorum*, eſt ſaint Quentin au païs de Vermandois en Picardie, mais auſſi que la ville de Conſtance eſtoit ainſi appellée, même avant le temps d'Auguſte, pource que *Conſtance* (ce ſont ſes mots) *c'eſt à dire preſque toûjours, les ſoldats y eſtoient campez, comme ſur les limites; tant de la grande Bretagne que des Armoriques, leſquels donnoient beaucoup d'affaires aux Romains.* Opinion toutefois, qui conduit par des chemins d'ignorance fort écartez. Car outre qu'il eſt certain, & je l'ay dit en ſon lieu, que les *Romandui*, eſtoient differens de ceux que Ceſar nomme *Veromandui*, qui eſt le païs de Vermandois, & que ſaint Quentin s'appelloit *Auguſta Veromanduorum*, non pas *Romanduorum*: il y a encore quelque apparence que Conſtance, jadis la capitale des Romanduens a pris ſon nom de l'Empereur Conſtantius, ou pour avoir eſté par luy décorée & embellie, ou pour luy avoir ſervy de retraite pendant ſon ſejour en Normandie, quand bien il n'y auroit que l'autorité d'Ammian Marcellin, qui la nomme *Caſtra Conſtantia*, ſous Iulien l'Apoſtat, l'un des ſucceſſeurs du ſuſdit Conſtantius. Car voicy ce qu'il en dit au livre quinziéme parlant des Celtes ou Gaulois: *A Belgis vero eandem gentem Matrona diſcindit & Sequana amnis magnitudinis geminæ, qui fluentes per Lugdunenſem, poſt circumclauſum ambitu inſulari Pariſiorum Caſtellum Lutetiam nomine, conſociatim meant, meanteſque protinus propè caſtra Conſtantia funduntur in mare.* Paſſage qui porte nommément à le prendre à la lettre que les rivieres de Seine & de Marne, apres avoir enclos en une Iſle la forteresſe des Pariſiens, qu'on appelle Lutece, ſe

joignent enſemble & achevent de compagnie leurs cours, tirans contre bas vers Conſtances où elles entrent en la mer. Il eſt vray qu'il ſe trompe d'appeller Paris Chaſteau ou forteresſe, comme j'ay dit ailleurs. Et toutefois pour Conſtance, delà peut-on encore recueillir, puiſqu'un Empereur en faiſoit ſa forteresſe & retraite, qu'elle eſtoit lors plus forte, & autrement fermée qu'elle n'eſt pour le preſent. Auſſi que l'on y voit encore des marques & veſtiges de ſes anciennes murailles qui furent abbattuës aprés que noſtre Charles Septiéme en eut chaſſé les Anglois, & m'eſtonne qu'elles n'ont eſté depuis relevées: veu la beauté & gracieuſe aſſiette de la ville: Au Couchant de laquelle ſe voyent meſmes au bas d'un valon pluſieurs pilliers de belle ſtructure, & levez par un artifice aſſez induſtrieux, en façon d'arcades, à la faveur de la dépenſe qu'y ont autrefois employée les Seigneurs de la maiſon de Paiſnel, ainſi que témoignent quelques reſtes de leurs Armoiries là gravées; ſi qu'on paſſe par deſſus ainſi que ſur un pont pour aller à l'autre coſté du valon, & s'y voit un canal de plomb qui conduit une fontaine juſques au milieu de la ville.

Mais ce qui me donne davantage de creance, que ce lieu ait eſté autrefois une bien grande choſe, c'eſt que dés les premiers ſiecles de l'Egliſe elle a eu des Eveſques. Le premier, & celuy peut-eſtre qui la convertit fut ſaint Ereptiole, le ſecond ſaint Exuperance, le troiſiéme ſaint Leonard, le quatriéme ſaint Lo, qui vivoit en l'an quatre cens ſoixante & treize, dont les Reliques repoſent à Roüen en une Egliſe de ſon nom. Ie laiſſe l'ordre & ſuite des autres, pour

dire que l'Eglise Cathedrale est l'une des plus belles & mieux basties de toute la Normandie, decorée de hautes Tours, dont l'une qui est toute plate, & plombée par dessus, a la veuë sur tout le païs voisin, & bref servie par un bon nombre de Chanoines signalez en toute pieté & doctrine.

Outre cette Eglise y sont encore deux Parroisses, sçavoir est saint Pierre, saint Nicolas & un College fondé par Maistre Iean Michel Docteur en Theologie & Chanoine de Constances.

Et quant à la Iustice & Police, elles y sont administrées par Baillif & siege Presidial, composé de President, Lieutenans Civil & Criminel, douze Conseillers, Avocat & Procureur du Roy & autres Officiers, aprés lesquels sont aussi la Vicomté Election, & la Cour d'Eglise.

Des villes de ſaint Lo, Carenten, Valongnes, Cherebourg & autres places plus remarquables du pays de Conſtances.

CHAPITRE XV.

A Sept lieuës de Conſtances vers le Levant ſe rencontre le Bourg de Ville-Dieu, remarquable par une Commanderie de Chevaliers de Rodes, de la fondation de Richard Troiſiéme Roy d'Angleterre. Ville-Dieu.

Tout auprés eſt la Lande Herould, ou Airoui, ſimple Parroiſſe pour le jourd'huy, mais autrefois ſignalée d'un bourg aſſez richement bâty, & long de plus de demie lieuë, dont y reſtent encore quelques veſtiges. Il y avoit auſſi un Chaſteau, duquel pour toute marque ne reſte plus qu'un champ proche delà qu'on appelle encore le pré du Chaſteau. Lande Herould

Environ deux traits d'arc delà, ſe voit une petite Chapelle fort antique, où habitoient autrefois des Religieux nommez de S. Leonard Deſbois.

Sigebert raconte un grand prodige arrivé l'an unze cens cinquante-huit en ce quartier. C'eſt qu'il s'y eſleva un tourbillon qui enlevoit tout ce qu'il rencontroit, & ſe hauſſant en l'air, apparut enfin une colonne colorce de bleu & rouge, contre laquelle eſtoient lancées des fleſches & des dards de divers endroits, & tout autour un grand nombre d'oyſeaux de diverſes ſortes. Prodige avant-coureur des maux que la Iuſtice du Ciel envoya bientoſt aprés ſur la Normandie, je dis d'une peſte

ſi furieuſe, qu'elle y depeupla des villes toutes entieres, & n'eſpargna pas meſme les Seigneurs.

Gauray. Non loin de ce lieu eſt le bourg & ſiege de Gauray, dépendant de la Vicomté de Conſtances, où ſe voyoient n'a pas long-temps les ruines d'un ancien & fort Chaſteau, qu'on dit eſtre maintenant relevé ſur une petite montagne.

Hambuis. De Gauray tirant vers ſaint Lo ſe rencontre le Chaſteau de Hambuis, patrimoine ancien des Paiſnels, & duquel eſt aujourd'huy en poſſeſſion l'illuſtre maiſon de Longueville, heritiere de celle d'Eſtoute-ville, qui l'eut de Ieanne Paiſnel par mariage, y fit baſtir une Abbaye, & l'eſleut pour le lieu de ſa ſepulture.

Mayon. Teſſy. La Mote Prés de là ſont encore le bourg de Mayon, la Baronnie de Teſſy, & le beau Chaſteau de la Motte-l'Eveſque, qui appartient à l'Eveſque de Conſtance.

S. Lo. Aprés ſe rencontre la ville de ſaint Lo, forte place aſſiſe ſur la riviere de Vire, qui prés delà entre en la mer: & ainſi nommée du cinquiéme Eveſque de Conſtances, dont les ſucceſſeurs ont long-temps porté le titre d'Eveſques de ſaint Lo, pource que cette ville leur appartenoit, & qu'ils y avoient une ſpacieuſe, riche & magnifique maiſon, qui leur y ſervoit quelquefois de retraite. La famille de Matignon la poſſede aujourd'huy par quelque eſchange fait avec les ſuſdits Eveſques: Et y a Iuriſdiction de Bailliage, Eſlection & Vicomté. Remarquable encore par une Abbaye de l'Ordre de ſaint Benoiſt, & par une autre Egliſe de Noſtre-Dame fondée, dit-on premierement par noſtre Roy & Empereur Charle-

gne, au nom de sainte Croix.

Au sortir de cette ville se trouve la Baronnie du Hommet, à present divisée en deux Chasteaux, nommez l'un le Hommet, & l'autre la Riviere, les Seigneurs & Barons de laquelle se qualifioient jadis en leurs plus hauts titres, Connestables hereditaires de la Duché de Normandie. Hommet

De là l'on vient à Carentan, ou Querentan, bon port de mer, basty, dit le vulgaire, par un ancien Colonel de Cesar, appellé Caros, fortifié d'un Chasteau qui luy sert comme de Citadelle. Recommandable encore par la naissance de saint Leon Archevesque de Roüen, & Protecteur de la ville de Bayonne. Il y a aussi Siege de Bailliage, Eslection & Vicomté. Carentan.

A quatre lieuës de là est le bourg de Montebourg, auquel Guillaume le Roux Roy d'Angleterre & Duc de Normandie fit bastir une belle Abbaye de l'Ordre de saint Benoist, & où se tient tous les Samedis l'un des plus beaux marchez de tout le païs de Constantin. Montebourg.

Se trouve en suite à une autre petite lieuë, la ville ou bourg de Valongnes, surnommée la Hongne, à cause du naturel de ses habitans fort processifs & querelleux, qui est Vicomté, Eslection, Siege d'Eaux & Forests & petit Bailliage dépendant de la Duché d'Alençon. Elle a aussi un Chasteau qui luy sert comme de forteresse. Valongnes.

Passant plus avant vers le couchant se voit le bourg de la Hogue, où se pesche de bon poisson, puis celuy de Barfleur, assis dans le valon de Ceré, dit autrement *Vallis Cereris*, pour l'abondance des bons bleds qui s'y

recueillent, & remarquable d'ailleurs par un Monaſtere d'Auguſtins.

Puis ſortant de là l'on vient à la forte place de Cherebourg, queles Latins appellent *Cæſaris Burgum*, & que quelques-uns diſent avoir eſté là baſty par Ceſar ſur la mer en lieu ſablonneux, & auquel on ne peut aſſeoir l'artillerie, à cauſe que chacun jour la mer y fait deux fois ſon flux & reflux, cette place a hors de ſes murailles une belle & riche Abbaye de l'Ordre de ſaint Auguſtin.

Retournant vers Valongnes du coſté du Levant, s'offre le Bourg & Chaſteau de ſaint Sauveur le Vicomte, ancienne Vicomté érigée depuis cinquante ans en Iuriſdiction Royale & faite Siege de Bailliage: en laquelle eſt auſſi une Abbaye de l'Ordre de ſaint Benoiſt.

Vers le Midy eſt le Bourg & Chaſteau de Briquebec avoiſiné d'une belle foreſt. Et derechef à quatre lieuës vers le Levant, un autre Bourg & Chaſteau dit la Haye du Puys, non loin duquel eſt l'Abbaye de Blanche-lande, de l'Ordre de S. Auguſtin.

Du Bailliage & Comté de Saint Sauveur Landelin, & de la ville de Grand ville.

CHAPITRE XVI.

AV territoire de Conſtances, joint encore le Bourg de Saint Sauveur Landelin, érigé en Comté par Charles Sixiéme, & donné par ſupplément d'appanage à Louïs d'Orleans, en eſchange de la Duché de Touraine. Là eſt Bailliage & Vicomté, dont la Iuriſdiction s'exerce au bourg de Periers, lieu plus mediterrain, qui dépend de l'Abbaye de ſaint Taurin d'Evreux. Et à trois lieuës dudit Periers eſt l'Abbaye de l'Eſſey de l'Ordre de ſaint Benoiſt.

Plus avant vers la mer eſt auſſi le fort Chaſteau de Pirou, renommé par l'abondance des Cignes & Oyes ſauvages qui ayrent juſques dans ſes foſſez.

Plus outre encore le Chaſteau de Remeville: & finalement la ville de Grand-ville ſituée ſur le ſommet d'un roc voiſin de la mer, à ſept lieuës de Conſtances, c'eſt un bon port, & qui ſert comme de clef à la Normandie de ce coſté. Non loin duquel eſt encore l'Abbaye de la Luzerme de l'Ordre de ſaint Auguſtin, puis le bourg de la Haye Paynel, à trois lieuës prés d'Auranches, laquelle fournira de ſujet au chapitre ſuivant.

De la ville, Vicomté & Eveſché d'Avranches.

CHAPITRE XVII.

Avranches.

LA ville d'Avranches, l'une des pieces plus Occidentales de toute la Normandie, eſt tres-antique, ſuivant Marlian & l'opinion commune qui prend les *Ambiliates* de Ceſar pour les habitans d'icelle. Et l'a meſme traduit ainſi Vigenaire, bien que Lambale, dit-il, luy ſemble mieux à propos. Voicy le paſſage de Ceſar au livre troiſiéme de la guerre des Gaules. *Ils ſe liguent & aſſocient*, parlant de ceux de Vannes en Bretagne, qui avoient tué les Ambaſſadeurs des Romains, *pour cette guerre avec ceux de Landrigues, Liſieux, Nantes, Avranches, Therouenne*, paſſage qui nous donne auſſi quelque aſſeurance de l'ancien pouvoir & autorité de cette ville que les modernes appellent en Latin *Arborica*, ou *Arbrinca*, pour ce dit Robert Cenalis Eveſque d'icelle qu'elle eſtoit jadis toute environnée d'arbres & bois de haute fuſtaye.

Elle eſt aſſiſe ſur un coſtau eſlevé, qui répond ſur la grande mer Oceane, bien cloſe & murée, retranchée de foſſez tres-profonds & decorée de beaux & grands faux-bourgs. Bref, ce qui eſt le plus beau de ſes ornemens eſt qu'elle fut érigée en Eveſché dés le premier avenement des François en la Gaule, & comme quelque grande choſe, mentionnée bien toſt aprés au partage des enfans de Clovis, entre les appartenances de Childebert, avec autres terres voiſines.

Le

Le premier Eveſque d'icelle fut ſaint Leonce, auquel ſucceda Nepus, l'un des trente-deux qui aſſiſterent au premier Concile tenu dans la Cité d'Orleans ſous l'autorité Royale de ce grand Clovis, qui aſſeura la qualité de Roys tres-Chreſtiens à ſes ſucceſſeurs.

L'Egliſe Cathedrale eſt dediée au nom de ſaint André Apoſtre ; & prés d'icelle eſt la maiſon Epiſcopale, l'une des plus fortes & plus belles de toute la Normandie, conſtruite là par Meſſire Louïs de Bourbon, quarante & uniéme Eveſque d'Avranches.

Sont auſſi aux faux-bourgs trois Egliſes Parroiſſiales, ſçavoir eſt Noſtre-Dame des Champs, avoiſinée d'un College, ſaint Gervais, puis ſaint Saturnin recommandable avant les troubles par les reliques precieuſes d'un des ſaints Innocens martyriſez par Herode.

Et quant à la Iuſtice & Policе de la ville, elle a Siege de Bailliage, avec Lieutenans General & Particulier ; & autres Magiſtrats neceſſaires. Il y a auſſi Vicomté & Eſlection pour les Tailles.

De la ville & Abbaye de ſaint Mithel & de la Comté de Mortaing.

CHAPITRE XXI.

DE deſſus les murs d'Avranches ſe voit dans la mer le merveilleux rocher, ſur lequel eſt conſtruite la ville & Abbaye de ſaint Michel, tant renommée par toute la France, & en beaucoup d'endroits de la Chreſtienté pour l'abondance des voyageurs & pelerins qui la

viennent visiter.

Ce Rocher distant de trois lieuës d'Avranches, n'estoit anciennement qu'une solitude toute environnée de bois, au milieu de laquelle habitoient certains bons & devots Hermites, avec une humble simplicité, nourris là, comme pieusement on croit, par les merveilles de la providence divine, jusques en l'an sept cens huit, que saint Augustin lors Evesque d'Avranches y fit premierement bâtir une Eglise sur le sommet du roc, à l'honneur de l'Archange saint Michel, qui luy estoit apparu, en laquelle il mit douze Chanoines, pour faire le service. Richard premier Duc de Normandie y posa depuis, à sçavoir l'an neuf cens soixante-six des Religieux de l'Ordre de saint Benoist. Et Richard Deuxiéme aussi Duc de Normandie fit rebâtir ladite Eglise l'an mil vingt-quatre, telle qu'on la voit de present. Ie ne dis point comme le lieu s'accreut par progrez de temps en assez bonne ville, comme on y édifia le Chasteau, prés lequel fluë une fontaine salutaire à beaucoup de maladies, quelles Reliques on y revere, ny quels miracles s'y sont faits jusques à cette heure; pource que feu Monsieur Feu Ardent, Docteur en Theologie, en a dressé l'Histoire entiere à laquelle on peut avoir recours.

Seulement j'ajoûteray qu'environ sept lieuës d'Avranches est une autre petite ville, appellée Morteing, laquelle a porté de longue ancienneté le titre de Comté, & appartient aujourd'huy à la Maison de Montpensier. Là est Bailliage & Vicomté dont dépend la Chastellenie de Tinchebray, & en ressortissent les appeaux à la Cour Souveraine de Roüen. Remarquable encore par le voisinage de deux

Morteing

Chastellene de Tinchebray.

Abbayes de Religieuſes, ſçavoir eſt Blanche & Moutons, puis de celle de Savigny, ſituée ſur les limites de la Normandie, Bretagne & païs du Maine, dont a eſté Abbé Claude du Bellay, de l'illuſtre maiſon des du Bellay.

Voila briefvement les appartenances plus remarquables du Parlement de Normandie: Reſte encore de viſiter les dépendances de celuy de Bretagne, pour la parfaite & entiere deſcription de la Iuſtice & Monarchie de France.

Fin du ſeptiéme Livre.

LES ANTIQVITEZ ET RECHERCHES des Villes & Citez plus celebres, qui répondent au Parlement de Rennes.

LIVRE HVICTIESME.

Quand & par qui fut eſtably le Parlement de Rennes, & quelle eſt l'eſtenduë de ſon reſſort.

CHAPITRE PREMIER.

COmme le Parlement de Rennes a eſté le dernier inſtitué de tous les Parlemens, auſſi tiendra-t-il le dernier rang en cét œuvre. La Duché de Bretagne ayant eſté annexée à la Couronne de France par le mariage de Claude, fille aiſnée d'An-

né de Bretagne avec le Roy François Premier de ce nom, ſa Majeſté voulant ſoulager ces ſiens nouveaux ſujets, tant des grandes fatigues qu'il leur falloit ſoûtenir, que des grands frais qui leur convenoit faire pour venir bien loin faire juger leurs differends ; penſa délors de leur donner des Iuges Souverains qui leur prononçaſſent les oracles ſacrez de la Themis Françoiſe en dernier reſſort. Et comme ſes predeceſſeurs avoient déja creé ſept Cours Souueraines en ſept principales villes & contrées de leur Royaume, auſſi en eſtablit-il une huitiéme ſedentaire en la ville de Rennes, comme en la capitale & au ſejour ordinaire des anciens Ducs de la Bretagne, pour diſtribuer à cette belle & grande Duché la vigueur de ſon autorité ſupréme, & qu'il n'y euſt quartier en icelle qui ne ſe reſſentiſt de la Iuſtice. D'autres attribuent cét eſtabliſſement au Roy Henry Deuxiéme, le premier de nos Rois à vray dire, qui a porté la qualité de Duc de Bretagne. Quoy que c'en ſoit, c'eſt ce Parlement qui a parfait le nombre de huit particulierement dedié à la Deeſſe Themis, ce Parlement qui a toûjours eſté tres-fidele à la Couronne de France pendant nos troubles, ce Parlement qui luy a par tout rendu les vœux de ſon obeïſſance : & bref ce Parlement, duquel il faut encore viſiter les appartenances & dépendances comme une des plus importantes pieces de cét ample & ſpacieux Royaume, qui voit aujourd'huy refleurir & regner en ſoy plus que jamais l'honneur des fleurs de Lys Royales.

DV PAYS ET DVCHE' DE BRETAGNE.

De la ville & Eveſché de Rennes.

CHAPITRE II.

LEs villes de la Bretagne eſtoient du temps de Ceſar appellées Armoriques, c'eſt à dire maritimes. *La ſituation deſquelles*, dit-il, au livre troiſiéme des guerres de la Gaule, *eſtoit preſque de cette ſorte : qu'eſtans aſſiſes au bout de quelques caps & langues de terre, on n'y pouvoit aller à pied quand il eſtoit pleine mer, ce qui avient deux fois chaque jour, ni ſur des vaiſſeaux auſſi peu, pour ce que quand le flot ſe retire, ils demeurent és baſſes fort mal à l'aiſe. Ainſi en toutes les deux ſortes il y avoit empeſchement d'en approcher.* Mais cette forte & malaiſée avenuë ne pût pas faire pourtant qu'il ne défiſt les habitans d'icelles (que nous appellons aujourd'huy Bretons) en batailles navalles, & que s'eſtant vangé de ce qu'ils avoient retenu & empriſonné les Ambaſſadeurs des Romains, il n'en retint deſlors la plus part en obeïſſance & devoir. Ils braſſerent bien depuis quelques brigues & menées, comme

quand il dit au livre cinquiéme, que *grand nombre de Gaulois des villes de Bretagne, qu'on appelle Armoriques s'estoient assemblez pour luy courir sus, & venus déja camper à deux lieuës prés de luy.*

Mais si-tost que les nouvelles de ses victoires contre Iudiciomar furent arrivées, ils s'en retournerent en telle haste que leur délogement ressembla une vraye suite. Quoy que c'en soit, ils furent toûjours depuis gouvernez sous la generalité de la Province Gauloise, jusqu'à ce qu'à l'aveu de Maxime qui s'estoit fait proclamer Empereur de Rome en la grande Bretagne, un sien Lieutenant nommé Conan, s'en empara d'une partie, avec une infinité de Bretons, sous ferme propos d'y continuer sa demeure. A raison dequoy mêmement pour faire nouvelle peuplée de gens de sa nation, il manda querir jusques à unze mille, que femmes que filles, lesquelles par fortune de mer perirent toutes. Non pourtant que pour cela Conan depuis ni les Gentils-hommes de sa suite fussent retenus de leur entrepriſe, ains s'habituerent en cette coste des Gaules que nos ancestres appelloient Armoriques, où ils donnerent commencement au Royaume de Bretagne. Bretagne Royaume.

Ce fut ce temps qui donna le premier cours à la langue que nous appellons Bretonne Bretonnante, & fit separation entre le Breton Gaulois & le Bretonnant, un reboublement de mesme parole, comme si nos anciens eussent voulu dire, qu'une partie des Bretons qui habitent és Gaules avoient appris de Bretonner à la maniere du Breton d'outre-mer. Car quant au mot de Bretagne, il est certain que la nostre avoit esté ainsi appellée de toute ancienneté,

& du temps meſme des premiers Empereurs, comme nous pouvons apprendre de Pline, en la deſcription des Gaules, qui eſt long-temps auparavant la venuë ni de Conan ni des Bretons de la grande Bretagne, que nous appellons maintenant Angleterre: Au contraire (cecy ſoit dit pour recommandation de nos Bretons) ſi nous croyons Bede homme natif d'Angleterre, & qui floriſſoit vers le temps de Pepin, cette Iſle de la grande Bretagne auparavant appellée Albion, fut depuis ainſi nommée Bretagne par les Bretons Gaulois, qui s'en eſtoient faits maiſtres long-temps devant la venuë de Iules Céſar.

Pour revenir à mon propos, Conan ayant ainſi fait un Royaume de la Bretagne, il en aſſeura la poſſeſſion à ſes ſucceſſeurs Rois en titre de Souveraineté, qui dura juſques au temps de Clovis, par lequel, comme dit Gregoire de Tours, ayans eſté vaincus, & encore par Chilperic, ils ſouſmirent leur grandeur à la Majeſté des François, & quittant la qualité de Rois ſe firent ſans plus appeller Comtes. Ils commencerent toutefois dés le meſme temps à ſe revolter, reprirent le titre Royal, & ne voulurent delà en avant dépendre que de leur autorité & puiſſance, juſques au regne de Dagobert Second, qui les rendit tributaires. Et nous liſons dans Sigibert que Iudicael ou Giquel Roy des Bretons regagna la grace de ce Roy de France, & luy fit hommage de ſon Royaume de Bretagne. Hommage qui fut continué par ſes ſucceſſeurs, Rois de ſon eſtoc, juſques environ l'an ſept cens nonante-cinq, ou 796. qu'ils ſe revolterent contre noſtre Charles; lequel y envoya avec une armée Adulphe qui les contraignit de luy jurer

fidelité, & pour aſſeurance d'icelle luy donner des oſtages. Nonobſtant leſquels, il ſe rebellerent encore contre Loüis Debonnaire ſon fils, lequel alla contre eux en Bretagne, & les vainquit de telle façon, qu'il les contraignit de luy donner nouveaux oſtages & de recevoir telles conditions de paix qu'il luy pleut leur impoſer. Ny pour cela ne furent-ils encore dépoüillez de la dignité Royale, ains la retindrent juſques au regne de Charles le Chauve, que Salomon dernier Roy d'iceux, ayant eſté aigrement repris en un Parlement ſolennel, de ce que contrevenant au devoir d'un vaſſal & ſujet, il s'eſtoit derechef rebellé en huit cens cinquante neuf, la Bretagne fut finalement reduite en Comté; & reconnut ainſi mouvoir de la Couronne de France ſans moyen, juſques au temps du Roy Charles le Simple, qui par le traitté qu'il fit avec Rholon ſon gendre Duc de Normandie, luy laiſſa l'hommage de ladite Comté, qui devint arriere-fief de noſtre Couronne. En cét eſtat elle a eu treize Comtes, la pluſpart deſquels ont eu guerre contre leſdits Ducs de Normandie, & les ont deſavoüez pour Seigneurs de fief, Pierre de Dreux fut le dernier d'iceux, & qui promit au Roy ſaint Loüis de la tenir derechef en foy & hommage de noſtre-dite Couronne, & luy en fit le ſerment de fidelité devant tous les Princes. Dequoy pourtant les Bretons luy donnerent grand blâme, & l'appellerent depuis le Duc de Maucler, tant pource qu'il devoit eſtre ſçavant pour avoir longuement étudié à Paris, que pource que s'il eut voulu croire le Conſeil des Clercs, c'eſt à dire des hommes ſages & lettrez, qu'en ce temps-là l'on nommoit Clercs,

il euſt mieux qu'il ne fit regardé les titres de ſa Duché, & n'en euſt fait telle ſoûmiſſion.

A ce Pierre ont ſuccedé dix autres Ducs (ſous leſquels a auſſi eſté erigée la Duché de Bretagne en Pairie) depuis l'an 1250. juſques en l'an 1488. que déceda François dernier d'iceux, & pere de cette Anne de Bretagne, laquelle ayant épouſé le Roy Charles VIII. puis le Roy Loüis XII. apporta ladite Duché à cette Couronne, à laquelle elle fut unie & annexée à la requeſte des Eſtats dudit païs en l'an 1532. ſous le regne du Roy François I.

Mais je ne veux oublier une autre belle obſervation, ſçavoir eſt qu'outre que les Rois de Bretagne, pour s'entretenir en grandeur, temporiſerent toûjours ſelon les occaſions, tantoſt ne voulant tenir leur authorité que de Dieu & de l'épée, comme l'on void du temps de Loüis le Debonnaire, & de Charles le Chauve, qui pour cette cauſe les guerroierent ſouvent avecque diverſes fortunes: tantoſt s'ils ſe ſentoient les plus foibles reconnoiſſans nos Rois pour ſouverains: encore depuis que leur Royaume fut reduit en Duché, la neceſſité les forçant reconnurent-ils une fois tenir leurs biens de la Couronne d'Angleterre, ſçavoir eſt du temps de Philippe de Valois que la maiſon de Blois & celle de Montfort querellerent longuement pour la ſucceſſion de la Duché avenuë par la mort de Guy Duc de Bretagne. Philippe de Valois prit en main la cauſe du Bleſien, qui luy en fit foy & hommage. Et Edoüard Roy d'Angleterre, le party de Iean de Montfort, qui d'un autre coſté avoüa tenir ſa terre de l'An-

glois, juſques à ce que cette querelle ayant pris fin par la mort de Charles de Blois en la journée d'Aulroy, & la Duché demeurant au Comte de Montfort du conſentement du Roy Philippe, il luy en fit lors pour luy & ſes ſucceſſeurs reconnoiſſance & hommage, qui s'eſt depuis continuée juſques à la mort de Madame Anne de Bretagne fille vnique du Duc François : laquelle conjointe comme j'ay déja dit en premieres nopces avec Charles huitiéme, & depuis avec Loüis douziéme, annexa la Duché à la Couronne de France par le mariage de Madame Claude ſa fille aînée avec François premier de ce nom, duquel mariage naſquit le Roy Henry deuxiéme, à bien dire premier entre tous nos Roïs qui a eſté Roy de France & Duc de Bretagne.

Or cette Province compoſée de pluſieurs belles & grandes villes, & entre icelles de neuf Epiſcopales toutes ſujettes à l'Archeveſché de Tours, & diviſées ſelon trois diverſes langues de Bretagne, ſçavoir eſt Rennes, Dol & ſaint Malo dont les habitans ſont dits Bretons Galots, comme qui diroit Gaulois, & parlent François, Cornüaille, Leon, autrement ſaint Paul, & Treguier, dont le peuple parle Breton Bretonnant : finalement ſaint Brieu, Vannes & Nantes, où la langue eſt mélée. Et ce ſont les villes & citez comme les plus celebres de cette grande & noble Duché, devenuë Françoiſe, qu'il faut viſiter en ce dernier livre avecque quelques autres plus remarquables, & commencer, ſuivant noſtre coûtume, à la capitale & principale qui eſt Rennes.

Cette Cité ſituée ſur le fleuve de Vilaines eſt l'une des plus anciennes de toute la Breta-

gne, & de laquelle Cesar fait grand cas entre toutes les villes Armoriques, sous le nom de *Rhedones*. C'est au livre deuxiéme des guerres de la Gaule sur la fin, où il l'appelle cité maritime proche de la mer Oceane, & dit qu'il eut nouvelle de Publius Crassus, qu'il avoit envoyé avec une legion contre ceux de Vannes, Landriguier, Cornüaille, Rennes, comme tous ces gens-là estoient subjuguez & reduits à l'obeïssance du peuple Romain.

Ie ne m'amuse point à la recherche de la naissance & fondation, pource qu'elle seroit mal-aisée à dire, & peut-estre impossible parmy la disette des vieux Autheurs. Tant y a qu'elle demeura sous la domination de Empereurs, jusques à Maxime, sous lequel Conan se fit Roy de l'Armorique, & établit le siege de son Royaume à Rennes, que depuis les Bretons d'outre-mer nouvellement venus en Gaule, saccagerent & pillerent étrangement, comme dit Gregoire de Tours, sous le regne de Childeric. Elle fut toutesfois remise sus: & maintenuë toûjours depuis non seulement comme chef du Royaume de Bretagne, mais aussi élevée aprés la reduction d'icelluy en Duché, par la demeure ordinaire des Dues, & en laquelle ils ont le plus souvent receu les marques & enseignes de la dignité Ducale. Ainsi Iean Comte de Montfort pretendant droit à la Duché de Bretagne, aprés la mort du Duc Guy, alla, dit le sieur du Haillan, *devant la ville de Rennes, où il trouva quelque resistance, enfin la prit, & là receut les enseignes, & marques de Duc de Bretagne, & y receut la foy & hommage de quelques autres Seigneurs, pource que ladite ville est la capitale du Duché.*

C'eſt auſſi l'un des plus anciens Eveſchez de la Bretagne, bien qu'il ne ſe trouve au vray qui en ait eſté le premier Eveſque. Sous le Pape Leon ſeptiéme, c'eſtoit un Artemius, lequel aſſiſta aux premiers Conciles de Tours & de Vannes & ſous noſtre grand Roy Chreſtien Clovis, c'eſtoit un Melanius, lequel aſſiſta auſſi au premier Concile tenu en la Cité d'Orleans. Les autres je les paſſe ſous ſilence, pour ce que le diſcours en ſeroit trop long.

Quant à la Iuſtice, elle a encore eſté devant l'établiſſement meſme du Parlement, le ſiege de la plus belle & plus grande Seneſchauſſée de toute cette grande Duché. Il y en avoit bien de ce temps-là une autre à Nantes. Mais à celle de Rennes reſſortiſſoient les villes & Dioceſes de Rennes, Dol, ſaint Malo, Cornoüaille, Vanes, ſaint Brieu, Leon & Triguier, deſquelles nous parlerons en ſuite, enſemble de Nantes, & de quelques autres plus remarquables. Et c'eſt pour cette raiſon que nos Rois creant une Cour ſouveraine en faveur de la Duché de Bretagne, nouvellement annexée à leur Couronne, en établirent la ſeance en ceſte ville, comme en la premiere & principale de toute la Province: laquelle a auſſi une Chambre des Comptes, qui reçoit les comptes de tout le païs, mais qui eſt en la ville & Seneſchauſſée de Nantes, ainſi que nous dirons cy-aprés.

Ie diray encore que cette ville entre toutes celles de la Bretagne a toûjours eſté tres-fidele à noſtre Roy pendant les premiers troubles, & eſt ſeule en la confuſion du temps demeurée ſous l'obeïſſance de ſa Majeſté.

De la ville & Eveſché de Dol.

CHAPITRE III.

LA ville & Cité de Dol n'eſtoit premierement qu'un Chaſteau, prés lequel fut fondé une Abbaye ſur le ſommet d'une montagne. Quelques-uns diſent qu'un Seigneur nommé Primat luy impoſa ce nom, en memoire de la douleur qu'il receut là de la mort de ſa femme : Mais je croy que c'eſt quelque fiction & conte formé pour plaiſir ſur la correſpondance & alliance des noms. Tant y a toutesfois que par progrez de temps le peuple vint à tellement s'habituer, & baſtir des maiſons en ſi grand nombre entre cette Abbaye & ce Chaſteau, que le tout creut en bonne & grande ville, laquelle finalement fut érigée en Eveſché l'an 566. & ſaint Samſon creé premier Eveſque d'icelle, auquel ſucceda ſaint Magloire, dont les reliques furent tranſportées à Paris du temps du Roy Lothaire. Elle a auſſi quelque temps p[illegible] le titre d'Archeveſché ; mais Hugues l'a[illegible] quittée l'an 1178. elle fut reduite à la ſoûmiſſion de l'Archeveſché de Tours, auſſi bien que les autres huit Eveſchez de la Bretagne, ainſi que j'ay déja dit en ſon lieu.

De la ville & Eveſché de ſaint Malo.

CHAPITRE IV.

LA ville de ſaint Malo ſituée ſur la mer, & comme en une Iſle, ſe nommoit jadis Alet, comme delà le peuple portoit le titre d'Aletées. Le premier en faveur duquel elle changea du nom, fut ſaint Malo parent de ſaint Samſon & premier Eveſque d'icelle, pour marque perpetuelle à la poſterité de la bonne & ſainte odeur qu'il avoit laiſſé là de ſa vie. Ie ne trouve point quels ont eſté ſes ſucceſſeurs, à cauſe peut eſtre que cette place fut bien-toſt aprés aſſaillie par les Normands & Danois, qui coururent preſque toutes les Gaules. Bien ſçay-je que Sigebert fait mention d'un Albert Eveſque d'Alet, c'eſt à dire de ſaint Malo l'an 1131. Et eſt encore cette ville remarquable par la naiſſance de ce grand & illuſtre pilote Iacques Cartier, qui ſous le regne de noſtre grand Roy François découvrit le païs & Iſles de Canada, & autres terres, dont les voyages ont depuis eſté continuez, & frequentez par les François juſques à preſent.

De la ville de Dinan.

CHAPITRE V.

AV Dioceſe de ſaint Malo ſont compriſes les Abbayes de Beaulieu, de Montfort, (qui eſt auſſi une ville à cinq lieuës de Ren-

ne (& de la Prée, d'où l'on vient au port de Cancale, auquel se peschent les bonnes huistres, puis à Combourg, & Sambriard, & delà à Dinan, fort belle ville, & l'un des anciens & plus gracieux sejours des Ducs de Bretagne que quelques Autheurs tiennent avoir ainsi esté dite du nom de Diane, par changement de quelques lettres, & en rapportent la cause à certains peuples étrangers, qui se vestant de peaux de bestes, & vivant des fruits des arbres, bastirent premierement une ville au milieu d'une foreſt appellée la Foreſt de Faigne, & environ l'an 1520. aprés la creation du monde, les Flamands en ayant tué la plus grande part, & ruiné leur ville, ceux qui peurent garentir leur vie par la fuite en rebastirent une autre, que du nom de Diane, Déesse forestiere, ils nommerent *Dionacum*, ou *Dianacum*, qui est celle que nous appellons maintenant Dinan, mais par ce recit ils confondent la ville de Dinan assise au païs de Liege avec celle de Dinan assise en Bretagne.

De la ville & Eveſché de Treguier.

CHAPITRE VI.

EN la Bretagne Bretonnante, s'offre sur une pointe la Ville & Cité de Treguier ou Landreguier, dont quelques-uns nomment le peuple *Trecoreuſes*, & l'interpretation commune *Oſiſſinos*, dans Cesar, bien que Vigenaire confesse ingenuëment que de soy il n'y void goutte. Les passages de Cesar sont deux, l'un au livre deuxiéme, où il dit qu'il avoit envoyé

Publius Craſſus avec une legion contre ceux de Vennes, de Landriguier, Cornuaille & Rennes, Citez maritimes proches de la mer Oceane. L'autre au livre ſeptiéme où ſe trouve que, *les villes maritimes de la baſſe Bretagne : leſquelles à leur mode on appelle Armoriques, où ſont compriſes Cornuaille, Rennes, Ambie, Chaſteau-Briant, & Landriguier*, furent cottiſées, *à ſix mille hommes pour toutes enſemble*, en cette grande revolte que firent les Gaules contre les Romains pendant le ſiege d'Alexie.

Quoy que c'en ſoit, cette ville ſituée comme au milieu des eaux, & ſouvent arrouſée de la mer pendant ſon flux & reflux, fut érigée en Eveſché à la faveur de Tudual natif d'Angleterre, lequel en fut le premier Eveſque, bien que de ſes ſucceſſeurs on ne trouve preſque aucune memoire juſques en l'an unze cent ſeptante cinq, qu'il ſe lit un Guillaume Eveſque de Landriguier : auquel ſucceda Yves depuis Archeveſque de Tours : puis Alain remis entre les ſaints & finalement un Geofroy ſous lequel, & durant le regne de Philippe le Bel, vivoit ſaint Yves Official de Treguier, & grand Iuriſconſulte, qui fit rebâtir l'Egliſe Cathedrale, & laiſſa ſi bonne odeur de ſa pieté apres ſa mort, que le Pape Clement VI. le canoniſa.

I'adjoûteray pour la fin de ce Chapitre, qu'en ce territoire eſt auſſi la ville de Guinquand, ou Guinguamp, des appartenances, & dépendances de la maiſon d'Eſtampes, iſſuë par alliance de celle de Bretagne : la Roche d'Erien ou Darien, dont Olivier de Cliſſon pere de ce'uy qui fut Conneſtable de France eſtoit Capitaine, puis Morlaye, bon port de mer pour les neceſſitez & aiſances des Anglois, proche la mer Britannique.

De la ville & Eveſché de Leon, auiourd'huy dite S. Paul.

CHAPITRE VII.

LA ville de Leon, principale de tout le Leonnois, joignant la mer, eſt la ſeconde où l'on parle cette langue que nous appellons Bretonne Bretonnante, & l'une des anciennes Vicomtez de la Bretagne : D'icelle eſtoit Seigneur ce Triſtan, dont les Romans racontent tant de folies pour l'amour qu'il portoit à la femme d'un ſien oncle. Et apres luy l'ont poſſedée ceux de la maiſon de Leon, juſques à ce qu'ils la vendirent à Iean premier Duc de Bretagne, environ l'an 1254.

Vne autre marque de ſon antiquité, c'eſt que dés le regne de Chilperic IX. Roy de France, elle fut érigée en Eveſché par le Pape Iean III. il y a plus de mil ans, & en fut un nommé Paul ordonné premier Eveſque, pour ſa pieté, en faveur duquel fut depuis échangé le nom de Leon en celuy de S. Paul, non ſeulement pour marque eternelle de l'honneur que cette ville portoit à ce ſien Paſteur durant ſa vie ; mais auſſi pour rendre plus recõmandable à longues années la pieté qui le canoniſa apres ſa mort.

A S. Paul ſucceda S. Germain, lequel mourut à Rennes : & s'y voyent les Reliques de ſon precieux corps en l'Abbaye de ſaint Melan ou Melaine.

Pour le faire court, l'Egliſe Cathedrale meſme de Leon fut encore depuis renommée de ſaint Paul apres que Salomon Roy de Bretagne,

on eut enlevé les Reliques de ſaint Mathieu premier patron, & protecteur d'icelle.

De la ville & Eveſché de Cornuaille.

CHAPITRE VIII.

LA ville de Cornuaille eſt le troiſiéme Eveſché de la baſſe Bretagne: & ſi antique, qu'on ne ſçait le nom de ſes premiers fondateurs, quoy que l'Annaliſte Breton veüille aſſeurer qu'elle fût bâtie par je ne ſçay quel *Corineus* fugitif de Troye. Ceſar l'appelle ce ſemble *Curioſolitas*, d'un nom commun avec ſon peuple, *Marcus Trebius Gallus*, dit-il, au livre troiſiéme de la guerre des Gaules, *alla en Cornuaille, Quintus Valenius, avec T. Silius à Vannes*: Mais plus clairement au livre ſeptiéme. *Les villes maritimes de la Baſſe Bretagne, leſquelles à leur mode on appelle Armoriques, où ſont compriſes Cornuaille, Rene, Ambis, Chaſteau Briant, Landriguier.* Il s'en trouve qui luy donnent auſſi le nom de *Coroſopites*.

Et ſeroit mal-aiſé d'aſſeurer quand elle fut érigée en Eveſché, ny quel a eſté l'ordre & la ſuitte de ſes Eveſques. Seulement on peut dire que le premier qui tint ce ſiege fut S. Hervé, ſi recommandable en ce païs pour ſa ſainteté: qu'encore aujourd'huy la plus part des peres font impoſer ce nom à leurs enfans.

Il y a pluſieurs autres places tant en ce territoire, qu'en la baſſe Bretagne, comme Quimpercorentin, premiere Ville de l'Eveſché de Cornuaille, Breſt ville & Chaſteau, le plus excellent port de mer de Bretagne, & duquel

peut-estre toute la Province a pris l'origine de son nom. Remarquable encore par le siege qu'y mit Iean Comte de Mont-fort l'an 1341. auquel Garnier de Cliſſon, qui fut tué à la priſe d'icelle, en eſtoit Gouverneur pour Charles de Blois. Puis encore Hennebont, Chaſtel d'Auroy, Maleſtroit, Chaſteau Ioſſelin, Rohan, Guymené, Quemperlay, fondée par Alin Caignard Comte de Cornouaille, & pluſieurs autres.

De la Ville & Eveſché de S. Brieu.

CHAPITRE IX.

ENtre les Villes de Bretagne qui parlent langage meſlé, c'eſt à dire moitié François, moitié Breton, celle de S. Brieu eſt aſſez ancienne & reconnuë par le Geographe Ptolemée pour la demeure & habitation des Biduceens. Il y fut bâty une Abbaye dés la primitive Egliſe, que le Pape Pelagius érigea depuis en Eveſché l'an 552. & en fut premier Eveſque ſaint Brieu diſciple de ſaint Germain Eveſque de Paris, duquel elle a depuis retenu le nom. A ſaint Brieu ſucceda ſaint Guillaume, lequel fut chaſſé par ſon peuple, à cauſe qu'il prêchoit contre les vices, & apres avoir demeuré long temps en Poitou, retourna finalement finir ces iours en ſon Eveſché. Les autres ſucceſſeurs, je les paſſe icy ſous ſilence, pour dire qu'outre l'Egliſe Cathedrale; il y a une autre Egliſe bâtie au nom de Saint Michel, ſur un tres haut rocher, qui ſert d'abry aux navires contre les vents & orages de la mer. Et ſur ce rocher eſt auſſi un fort Chaſteau pour la garde & ſeureté de la ville: & pour

la deffenſe des vaiſſeaux qui ſont au port. Vne des plus belles marques de ſon heur & de ſa fortune, c'eſt que pendant la querelle qui fut entre les maiſons de Blois, & de Montfort, pour la Duché de Bretagne, elle fut ſeule toûjours paiſible, & comme neutre, exempte des fureurs & indignitez de leur guerre.

Des villes de Lambale, Quintin, Iugon & Avaugour.

CHAPITRE X.

AV territoire de S. Brieu ſe trouve la ville de Lambale appartenante jadis à la maiſon de Cliſſon, priſe par Vigenaire pour la capitale des Ambilates de Ceſar : remarquable encore aujourd'huy tant par l'abondance du beſtail, que par le grand trafic de parchemins qui s'y fait de tous coſtez. Lambale.

S'y voyent auſſi Quintin ville & Chaſteau, voiſine de l'Abbaye de Cormorne, & d'une foreſt de plus de dix lieuës d'étenduë. Iugon autre ville, autrefois demeure des Ducs ; & maintenant enveloppée en de grandes ruines. Avaugour, pareillement ville, & patrimoine d'une Maiſon fort illuſtre, ſortie de l'ancien eſtoc des Ducs de Bretagne. Quintin. Iugon. Avaugour.

De la Ville & Eveſché de Vannes

CHAPITRE XI.

APres ſaint Brieu s'offre la Cité de Vanne anciennement la plus puiſſante, & l plus grande de toute la Bretagne, tant par me que par terre : & qui donna beaucoup d'affai res à Ceſar avant que de luy rendre les vœux de ſon obeïſſance. Elle donna bien des oſtages à Craſſus que Ceſar avoit envoyé contre ſes habitans avec une legion : mais toſt apres auſſi retint & empriſonna ſes Ambaſſadeurs, puis entendant ſon retour de Rome reſolut de ſe preparer à la guerre, ſelon l'importance du peril qui la menaçoit, & pour la faire ſe ligua & aſſocia avec ceux de Landriguier, Nantes, Avranches, Liſieux, Leondoul, enſemble les Gueldrois & Clevois, & fit venir renfort de la grande Bretagne qui eſt vis à vis de ces quartiers-là.

Ie laiſſe l'iſſuë & fortune de cette guerre, qu'on peut voir dans les Commentaires dudit Ceſar, & qui ne fut d'autre condition que les autres revoltes de toutes les Gaules, pour mettre icy l'honorable éloge qu'il donne luy-meſme à la ville de Vannes au livre troiſiéme en ces termes, *Q. Velanius avec T. Silius alla à Vannes, dont l'authorité & pouvoir, eſt le plus ample que de nulle autre Cité de toute la coſte de la mer en ces quartiers-là, parce qu'ils ont grande quantité de vaiſſeaux qui navigent ordinairement en Angleterre, & paſſent tous les autres en la connoiſſance, & pratique de la marine ; davantage preſque tous ceux qui hantent,*

cette mer, leur ſont tributaires, à cauſe qu'eſtant fort impetueuſe, expoſée aux vents, & y ayant peu de ports où on ſe puiſſe retirer à l'abry, ceux-cy les tiennent tous.

Et ce qui fait encore davantage pour l'authorité, & grandeur de cette ville: c'eſt que vulgairement on croit les Venitiens avoir pris leur origine des habitans d'icelles, nommez Venetes autrefois deſcendus en Italie parmy quelques autres nations Gauloiſes. Ainſi le témoigne Strabon, l'un de nos plus anciens Geographes, quand il parle des Venitiens: *Quant aux Venitiens*, dit-il, *on a deux opiniens touchant leur origine. Aucuns les eſtiment eſtre décendus de certains Gaulois qui ſe tiennent le long de l'Ocean, & leſquels ont un meſme nom que ceux-cy: d'autres penſent qu'ils ſoient iſſus des Hennetes venus avec Antenor, du pays de Paphlagonie, bien-toſt apres la ruine de Troye.*

Comme ainſi ſoit donc que la Cité de Vannes fut ſi puiſſante avant la domination des Romains en la Gaule: Auſſi eſt-il croyable qu'aprés la diſſipation de leur Empire, ceux qui ſe ſont emparez de la Bretagne en titre de Royaume, & aprés eux les Comtes & les Ducs en ont fait l'un de leurs Palais, & ſejours de plaiſance en temps de paix, & l'une de leurs fortereſſes, & retraites en temps de guerre. Et particulierement Iean de Montfort qui l'avoit aſſiegée & priſe pendant la querelle qu'il eut contre Charles de Blois, pour la Duché, en eſtant aprés ſa mort demeuré Seigneur, & paiſible poſſeſſeur, y fit conſtruire un fort beau Chaſteau, qu'il ſurnomma de l'Hermine, & auquel aprés luy les

autres Ducs ont le plus ſouuent habité avec gloire de leur Cour.

Mais ce qui éclaire aujourd'huy davant ſon luſtre, ſont les Egliſes, entre leſquelles Cathedrale tient le premier rang en Antiquité comme en dignité. Saint Paterne, que les Bretons appellent ſaint Poil, & qui dreſſa la plus grand part des Armoriques au plan de la Religion Chreſtienne, la dédia au nom de la Vierge Marie, Mere de noſtre Sauveur, & de ſes Apoſtres S. Pierre, & S. Paul, & en fut le premier Eveſque, auquel ſucceda S. Gobriant Gentil homme de grand renom, mais de plus grande pieté, puis que la pieté meſme l'a tant aymé qu'elle l'a remis entre les bien-heureux.

Ce que je puis davantage ajoûter pour la recommandation de cette ville, c'eſt qu'en icelle virent premierement la lumiere du Soleil, ces deux inſignes Prelats, ſaint Melan Eveſque de Rennes, & ſaint Aubin Eveſque d'Angers: & en icelle rendit encore la vie à celuy qui la luy avoit preſtée, ce renommé Prêcheur de l'Ordre des Prêcheurs S. Vincent, dont les Reliques y ſont encore aujourd'huy viſitées avec une devotion & reverence ſinguliere, tant du peuple de Vannes, que des voiſins.

De la ville, Comté, & Eveſché de Nantes.

CHAPITRE XII.

NAntes eſt encore une des Villes Capitales de la haute Bretagne, l'un des ſieges où ſe retiroient les Ducs, & l'une des plus anciennes non des Citez Armoriques ſeulement, mais auſſi de toutes celles de la Gaule. Car pluſieurs croioient que Nantez, iſſu de la race de Noé, l'un des Rois de nos vieux Gaulois & devancier de ce Rheme qui bâtit la ville de Rheims longtemps auparavant la naiſſance de Rome en jetta les premiers fondemens ſur la riviere de Loire, & luy impoſa ſon nom. Depuis lequel temps, ſoit pour la commodité des Navigations, & trafiques, ou que les Seigneurs des quartiers s'y delectaſſent, elle eſt arrivée à tel degré de grandeur, qu'elle en a ſupplanté pluſieurs autres. Auſſi Ceſar l'appelle-t-il *Nannetes*, d'un nom qu'il luy partage en commun avec ſon peuple, & la remet entre les premieres qui ſe liguerent, & aſſocierent avec la Cité de Vannes, contre les Romains, comme l'une des plus puiſſantes, & de plus grande autorité de toute la contrée. Ptolomée au contraire nomme bien le Peuple *Nannites*, mais il appelle leur Cité *Condivintum*. Ce qui me feroit quaſi croire que Nannez n'auroit donné ſon nom qu'au peuple, & que depuis le peuple l'auroit impoſé à la ville de Nantes, comme les Rhemois à Rheims, dite premierement, *Durocortorum*, les Pariſiens à Paris dite *Lutetia*, ſi ce n'eſt qu'on veuille pren-

dre ce *Condivincum* pour Ancenis autre assez belle ville du mesme territoire de Nantes.

Ie ne m'amuseray point icy à particulariser la diverse fortune de cette ville tant sous la domination des Romains, que depuis sous les Rois, Comtes, & Ducs de Bretagne, ny comme elle a esté long-temps possedée par des Comtes particuliers. Seulement adjousteray pour témoignage d'autorité, & de grandeur, qu'en la querelle qu'eut Iean de Mont-Fort, contre Charles de Blois pour la Duché de Bretagne, apres le deceds de Guy III. Duc sans enfans, nos Histoires disent qu'il s'en alla premierement en la ville de Nantes, comme en l'une des premieres, & principales, là où se declarant Duc de Bretagne, il y receut la Foy, Serment, & Hommage des Principaux Seigneurs de la Duché.

Quant à l'estat du Christianisme, elle a esté convertie, & érigée en Evesché dés la primitive Eglise, & en a esté saint Clair le premier Evesque, aprés lequel il ne s'en trouve aucun jusques à Eusebe qui tenoit ce siege du temps du Pape Leon le grand.

Le nombre des Eglises y est aussi creu par trait de temps, tant dedans que dehors, & selon qu'est creuë la devotion & pieté tant des Princes & Ducs de Bretagne, que du commun peuple, Constance fille de Conan Premier Roy des Bretons fonda l'Abbaye de Ville-Neufve prés de la Ville. Allain Barbe-Torre, Duc de Bretagne, l'Eglise Collegiale de Nostre-Dame dans l'enclos de ses murailles : Et de nostre temps feu Monsieur de Mercœur y a fait bâtir à ses dépens, les Monasteres des Peres Capucins & Minimes, comme tres-devot aux Bien-heureux saints François; en quoy il n'a pas peu obli-

gé toute la Bretagne, d'y avoir planté ces deux pepinieres de ſainteté, & de pieté.

Ie laiſſe les autres, tant pour en ignorer les premiers fondateurs, que pour diſcourir briefvement des autres ornemens de cette grande ville, & de la juſtice d'icelle, entre leſquels la Seneſchauſſée tient le premier rang en antiquité, comme en dignité : la Chambre des Comptes établie là par nos Rois, pour ouyr les Comptes de toute la Bretagne. Aprés y eſt la Cour de l'Egliſe, qui eſt l'Officialité, avec ſes droits : puis la Maiſon de Ville & corps d'icelle pour le gouvernement de la police & œconomie publique.

Des Villes de Chaſteau-Briant, Fougeres, Ancenis & quelques autres de la haute Bretagne.

CHAPITRE XIII.

REſtent encore pluſieurs autres villes & places aſſez remarquables en cette haute Bretagne, comme Laval ſur les frontieres de Bretagne, & du Mayne, & de laquelle nous avons deſia parlé cy-devant en ſon lieu : Guerande, Chaſteau-Briant que Marlian & l'interpretation commune, prennent pour les Caderes de Ceſar : S. Lazare, la Roche Bernard, Vitré qui eſt une forte place, & la premiere Ville de toute la Bretagne, Fougeres fortifiée par Raoul de Fougeres, avec un fort beau Chaſteau garny de deux groſſes Tours : puis Ancenis ſur la riviere de Loire és confins du territoire de Nantes, & embellie auſſi d'un Chaſteau bâty par

Aremburge femme d'un Guerec Comte de Bretagne,

Ie ſçay que j'en ay oublié quelques uns, tant en ce haut qu'au bas païs, & meſmes des plus illuſtres Maiſons, comme Pentheure, ou Penthieure ancienne Comté, Retz, Bloſſac Aſſerac, & que j'en ay briefvement, & comme en paſſant recommandé quelques autres. Mais le peu de loiſir, & de commodité que j'ay eu pour m'inſtruire en la recherche d'icelles a empêché ma plume de s'obliger davantage en la remarque de leurs antiquitez, & de ce qui s'eſt paſſé en icelles.

Fin de la Seconde Partie.

TABLE
DES VILLES CHASTEAVX ET PLACES
COMPRISES EN CETTE SECONDE Partie.

A

Acqs ville & Eveſché. 220
Agde ville & Eveſché. 109
Agen ville & Eveſché. 200. 201
Agenois païs & Comté, *la même.*
Aiguemortes, ville. 296
Aire, ville & Eveſché. 219
Airiennes, mont. 397
Aix Archeveſché & Parlement. 251. 252. *& ſuivantes.*
Alais, Vicomté. 112
Albe, Principauté. 165
Alby, ville, Eveſché. 122
Albigeois, païs & ſurnom d'heretiques. 123
Alençon, ville, Duché & appanage Royal. 385
Alexis, ville ancienne, ruinée par Ceſar. 331
Aliſe, village. 332
Allaſſac, ville en Limouſin. 199
Ambez, bec dangereux prés de Bourg ſur mer. 175.

TABLE.

Ambrun, ville & Archeveſché. 247
Ancenis, ville & Chaſteau. 435
Angouleſme, ville & Duché. 15. & ſuivantes.
Antibe, ville, jadis Eveſché. 274
Aquitaine, voyez Guyenne.
Argentan, ville. 394
Arles, ville & Archeveſché, capitale autrefois du grand Royaume de Bourgogne. 292
Arnay le Duc, ville. 336
Arnes, village. 397
Avalon, ville & Chaſteau. 336
Aurange, Principauté. 278
Avaugour, ville & ancienne Seigneurie. 429
Aubeterre, ville. 20
Auché, ville, Archeveſché. 141. 142
Auge, païs. 391
Avignon, ville & Archeveſché, jadis le ſiege des Papes. 282
Aumale Duché. 380
Avranches, ville, Eveſché. 408
Aurillac, ville, 36
Autun, ville & Eveſché. 318
Auxois, païs. 331
Auxonne Vicomté, 317

B

BAgneres, ville. 146
Barbeſieux, ville. 183
S. Baſeille, ville. 219
Sainte Baume, lieu de la penitence de la Magdelaine & pelerinage de grande devotion. 258
Bayeux, ville & Eveſché. 391
Bayonne, ville & Eveſché. 222
Bazas, ville & Eveſché. 219

Bearn, Principauté. 223
Beaucaire, ville. 112
Beau-jelois, païs. 72
Beau-lieu en Limoſin, ville. 194
Beaune, ville. 314
Benevent, petite place. 193
Bergerac. 188
Saint Bertrand, ville, Eveſché, capitale de Comminge. 134
Beziers, ville & Eveſché. 109
Bigorre, païs & Comté. 145
Blanquefort, Chaſteau. 165
Blanzac. 21
Blaye ſur Gironde, ville. 172
Bonnet le Chaſtel, ville. 75
Bourbon l'Archambaut, Duché. 46
Bourbon Lancy, ville. 328
Bourbonnois, païs, Duché. 40
Bourdeaux, capitale de Guyenne, Archeveſché, Parlement & Vniverſité. 148. 151. *& autres ſuivantes.*
Bourg ſur mer, ville. 173
Bourgogne, païs, & Duché & premiere Pairie de France. 300
Branthomme, ville. 189
Breſſe. 349
Bretagne, païs & Duché. 414
Briançon, ville ancienne. 247
S. Brieu, ville & Eveſché. 428
Brioude, ville. 35
Briquebec, Chaſtellenie. 399. & 406
Brive la Gaillarde en Limouſin. 199
Buch, païs. 16

C

CAbeſtan, ville: 118
Caën, Ville & Vniverſité. 387
Cahors, Eveſché & Vniverſité. 124
Cailly; Bourgade au païs de Caux. 383
Camargue, canal du Rhoſne. 295
Cap ſainte Marie. 164
Carbon blanc. 166
Carbonnieres. 166
Carcaſſonne, ville & Eveſché. 109
Carentan, Vicomté. 405
Carmain, ville & Comté. 131
Carpentras, ville & Eveſché. 291
Caſeres, ville. 331
Caſſenüeil d'Agenois, ſejour Royal, & Palais de Charlemagne. 215
Caſſenüeil en Poictou, village. *là meſme.*
Caſtelgeloux. 219
Caſtelnau d'Arry, ville. 118
Caſtel-Sarrazin, ville. 126
Caſtres d'Albigeois, Ville & Chambre de l'Edit. 122
Cavaillon, Eveſché. 291
Caudebec, ville, 383
Caux, païs. 379
Chalon ſur Saone, ville, Eveſché, Comté. 337
Chalus, place de Limouſin. 195
Chaſteau Briant, ville. 435
Ciſteron, ville & Eveſché. 277
S. Cler ſur Epte. 379
Clairac. 25
Clermont en Auvergne, ville, Eveſché, Comté. 25.
Clairmont en Lodeſve. 118
Cominge, païs, Comté & Eveſché. 131. 132

Condom, ville, païs, Eveſché & Comté. 217
Cognac, ville. 20
Conſtances, ville, Eveſché. 398
Conſtantin, païs & Comté. 398
Cornoüaille, ville & Eveſché. 427
Conſerans, ville & Eveſché. 134

D

DAuphiné, païs dont ſe titrent les premiers fils de France. 230
Die, ville & Eveſché. 247
Diepe, ville & port de mer. 380
Dijon, capitale de la Bourgogne, & Parlement. 298. 299. *& ſuivantes.*
Dinan, ville. 423
Dol en Bretagne, ville & Eveſché. 422
Dombes, Principauté. 72
Doncenac, ville de Limouſin. 199

E

EMbrun, voyez Ambrun. 247
Engouleſme, voyez Angouleſme.
Eſcar. 224
Eſparre, ville. 164
S. Eſtienne du Furian ſur Loire, ville. 75
Eſtrac, Comté. 140
Evreux, ville, Eveſché & Comté. 374

F

FAlaiſe, ville & Chaſteau. 395
Feſcamp, forte place. 382
Flavigny, ville. 332
S. Flour, ville, Eveſché. 37
Foix païs, ville & Comté. 130

Foreſt, païs & Comté. 74
Fougeres, ville & Chaſteau. 435
ſainte Foy d'Agenois, ville. 215
Fronſac, Chaſteau. 166
Fronſadez, païs & Marquiſat. *la meſme.*
S. Fregeou, ville. 135
Frejus, ville & Eveſché. 273

G

Saint Galmier ville. 75
Gap, ville & Eveſché. 247
Gauray, Bourg. 404
Gaure, Comté. 138
S. Germain Laval, en Foreſt, ville. 75
S. Gilles en Provence, ville & Comté. 295
Gimont, ville de Gaure. 139
Giſors, ville forte. 380
Givaudan, païs. 420
Grace, Havre & Forteresſe. 382
Granville, ville. 407
Grenade, ville de la Comté de Gaure. 139.
Grenoble, ville, Eveſché & Parlement 228 *& ſuivantes.*
Guyenne, païs, Duché & Pairie de France. 151
Guingamp, ville. 425

H

Hambuys, Chaſteau. 404
Harfleur, ville. 383
Haute fuſtaye, ville. 215
la Haye du Puys, Chaſtellenie. 399
Hieſmes, place en Normandie. 394
Hogne, Bourg. 405
Hommet, Baronnie. 405
Honfleur, petite ville. 378
S. Honorat. 275

TABLE.

I

Saint Iean d'Angely, ville. 181
Saint Iean de Loſne, voyez Loſne.
Iſle en Perigord, ville. 183
l'Iſle à Dodon, Chaſtellenie Royale. 135
Iſle en Iourdain, ville & Comté. 138
Iungon, ville. 429
S. Iunian, ville. 194

L

Lambale, ville. 429
Lande-Heroul. 403
Landriguier, ou Lantreguier, voyez Treguier.
Languedoc, païs, Comté & Pairie. 93
Larmont, ville. 166
Lauſerte, ville. 129
Layrac, ville. 218
Lectoure, ville, Eveſché. 143
Leon, ville & Eveſché. 426
S. Leonard, ville. 195
Lerin, Iſle & Abbaye. 275. 276
Liborne, ville 166
Limeil en Perigord. 189
Limoges, ancienne Vicomté, & Eveſché. 190
Limouſin, païs, *la meſme.*
S. Lo, ville & Vicomté. 404
Lodeſve, ville & Eveſché. 112
Lombez, ville & Eveſché. 134
Loſne, ville. 317
Lourde, ville de Bigorre. 147
Lyon, ville, Archeveſché. 56. *& ſuivantes.*
Lyſieux, ville, Eveſché. 377

dre ce *Condi incum* pour Ancenis autre assez belle ville du mesme territoire de Nantes.

Ie ne m'amuseray point icy à particulariser la diverse fortune de cette ville tant sous la domination des Romains, que depuis sous les Rois, Comtes, & Ducs de Bretagne, ny comme elle a esté long-temps possedée par des Comtes particuliers. Seulement adjoûteray pour témoignage d'autorité, & de grandeur, qu'en la querelle qu'eut Iean de Mont-Fort, contre Charles de Blois pour la Duché de Bretagne, apres le deceds de Guy III. Duc sans enfans, nos Histoires disent qu'il s'en alla premierement en la ville de Nantes, comme en l'une des premieres, & principales, là où se declarant Duc de Bretagne, il y receut la Foy, Serment, & Hommage des Principaux Seigneurs de la Duché.

Quant à l'estat du Christianisme, elle a esté convertie, & érigée en Evesché dés la primitive Eglise, & en a esté saint Clair le premier Evesque, aprés lequel il ne s'en trouve aucun jusques à Eusebe qui tenoit ce siege du temps du Pape Leon le grand.

Le nombre des Eglises y est aussi creu par trait de temps, tant dedans que dehors, & selon qu'est creuë la devotion & pieté tant des Princes & Ducs de Bretagne, que du commun peuple, Constance fille de Conan Premier Roy des Bretons fonda l'Abbaye de Ville-Neufve prés de la Ville. Allain Barbe-Torre, Duc de Bretagne, l'Eglise Collegiale de Nostre-Dame dans l'enclos de ses murailles : Et de nostre temps feu Monsieur de Mercœur y a fait bâtir à ses dépens, les Monasteres des Peres Capucins & Minimes, comme tres-devot aux Bien-heureux saints François; en quoy il n'a pas peu obli-

gé toute la Bretagne, d'y avoir planté ces deux pepinieres de ſainteté, & de pieté.

Ie laiſſe les autres, tant pour en ignorer les premiers fondateurs, que pour diſcourir briefvement des autres ornemens de cette grande ville, & de la juſtice d'icelle, entre leſquels la Seneſchauſſée tient le premier rang en antiquité, comme en dignité : la Chambre des Comptes établie là par nos Rois, pour ouyr les Comptes de toute la Bretagne. Aprés y eſt la Cour de l'Egliſe, qui eſt l'Officialité, avec ſes droits : puis la Maiſon de Ville & corps d'icelle pour le gouvernement de la police & œconomie publique.

Des Villes de Chaſteau-Briant, Fougeres, Ancenis & quelques autres de la haute Bretagne.

CHAPITRE XIII.

REſtent encore pluſieurs autres villes & places aſſez remarquables en cette haute Bretagne, comme Laval ſur les frontieres de Bretagne, & du Mayne, & de laquelle nous avons deſia parlé cy-devant en ſon lieu : Guerande, Chaſteau-Briant que Marlian & l'interpretation commune, prennent pour les Caderes de Ceſar : S. Lazare, la Roche Bernard, Vitré qui eſt une forte place, & la premiere Ville de toute la Bretagne, Fougeres fortifiée par Raoul de Fougeres, avec un fort beau Chaſteau garny de deux groſſes Tours : puis Ancenis ſur la riviere de Loire és confins du territoire de Nantes, & embellie auſſi d'un Chaſteau bâty par

Aremburge femme d'un Guerec Comte de Bretagne,

Ie sçay que j'en ay oublié quelques uns, tant en ce haut qu'au bas païs, & mesmes des plus illustres Maisons, comme Pentheure, ou Penthieure ancienne Comté, Retz, Blossac Asserac, & que j'en ay briefvement, & comme en passant recommandé quelques autres. Mais le peu de loisir, & de commodité que j'ay eu pour m'instruire en la recherche d'icelles a empêché ma plume de s'obliger davantage en la remarque de leurs antiquitez, & de ce qui s'est passé en icelles.

Fin de la Seconde Partie.

TABLE
DES VILLES CHASTEAVX ET PLACES
COMPRISES EN CETTE SECONDE Partie.

A

Acqs ville & Eveſché. 220
Agde ville & Eveſché. 109
Agen ville & Eveſché. 200. 201
Agenois païs & Comté, *la même.*
Aiguemortes, ville. 296
Aire, ville & Eveſché. 219
Airiennes, mont. 397
Aix Archeveſché & Parlement. 251. 252. *& ſuivantes.*
Alais, Vicomté. 112
Albe, Principauté. 165
Alby, ville, Eveſché. 122
Albigeois, païs & ſurnom d'heretiques. 123
Alençon, ville, Duché & appanage Royal. 385
Alexis, ville ancienne, ruinée par Ceſar. 331
Aliſe, village. 332
Allaſſac, ville en Limouſin. 199
Ambez, bec dangereux prés de Bourg ſur mer. 175.

Ambrun, ville & Archeveſché. 247
Ancenis, ville & Chaſteau. 435
Angouleſme, ville & Duché. 15. & ſuivantes.
Antibe, ville, jadis Eveſché. 274
Aquitaine, voyez Guyenne.
Argentan, ville. 394
Arles, ville & Archeveſché, capitale autrefois du grand Royaume de Bourgogne. 292.
Arnay le Duc, ville. 336
Arnes, village. 397
Avalon, ville & Chaſteau. 336
Aurange, Principauté. 278
Avaugour, ville & ancienne Seigneurie. 429
Aubeterre, ville. 20
Auche, ville, Archeveſché. 141. 142
Auge, païs. 391
Avignon, ville & Archeveſché, jadis le ſiege des Papes. 282
Aumale Duché. 380
Avranches, ville, Eveſché. 408
Aurillac, ville, 36
Autun, ville & Eveſché. 318
Auxois, païs. 331
Auxonne Vicomté, 317

B

BAgneres, ville. 146
Barbeſieux, ville. 183
S. Baſeille, ville. 219
Sainte Baume, lieu de la penitence de la Magdelaine & pelerinage de grande devotion. 258
Bayeux, ville & Eveſché. 391
Bayonne, ville & Eveſché. 222
Bazas, ville & Eveſché. 219

Bearn, Principauté. 223
Beaucaire, ville. 112
Beau-jelois, païs. 72
Beau-lieu en Limoſin, ville. 194
Beaune, ville. 314
Benevent, petite place. 193
Bergerac. 188
Saint Bertrand, ville, Eveſché, capitale de Comminge. 134
Beziers, ville & Eveſché. 109
Bigorre, païs & Comté. 145
Blanquefort, Chaſteau. 165
Blanzac. 21
Blaye ſur Gironde, ville. 172
Bonnet le Chaſtel, ville. 75
Bourbon l'Archambaut, Duché. 46
Bourbon Lancy, ville. 328
Bourbonnois, païs, Duché. 40
Bourdeaux, capitale de Guyenne, Archeveſché, Parlement & Vniverſité. 148. 151. & *autres ſuivantes.*
Bourg ſur mer, ville. 173
Bourgogne, païs, & Duché & premiere Pairie de France. 300
Branthomme, ville. 189
Breſſe. 349
Bretagne, païs & Duché. 414
Briançon, ville ancienne. 247
S. Brieu, ville & Eveſché. 428
Brioude, ville. 35
Briquebec, Chaſtellenie. 399. & 406
Brive la Gaillarde en Limouſin. 199
Buch, païs. 16

TABLE.

C.

CAbeſtan, ville. 118
Caën, Ville & Vniverſité. 387
Cahors, Eveſché & Vniverſité. 124
Cailly; Bourgade au païs de Caux. 383
Camargue, canal du Rhoſne. 295
Cap ſainte Marie. 164
Carbon blanc. 166
Carbonnieres. 166
Carcaſſonne, ville & Eveſché. 109
Carentan, Vicomté. 405
Carmain, ville & Comté. 131
Carpentras, ville & Eveſché. 291
Caſeres, ville. 131
Caſſenüeil d'Agenois, ſejour Royal, & Palais de Charlemagne. 215
Caſſenüeil en Poictou, village. *là meſme.*
Caſtelgeloux. 219
Caſtelnau d'Arry, ville. 118
Caſtel-Sarrazin, ville. 126
Caſtres d'Albigeois, Ville & Chambre de l'Edit. 122
Cavaillon, Eveſché. 291
Caudebec, ville, 383
Caux, païs. 379
Chalon ſur Saone, ville, Eveſché, Comté. 337
Chalus, place de Limouſin. 195
Chaſteau Briant, ville. 435
Ciſteron, ville & Eveſché. 277
S. Cler ſur Epte. 379
Clairac. 25
Clermont en Auvergne, ville, Eveſché, Comté. 25.
Clairmont en Lodeſve. 118
Cominge, païs, Comté & Eveſché. 131. 132

Condom, ville, païs, Eveſché & Comté. 217
Congnac, ville. 20
Conſtances, ville, Eveſché. 398
Conſtantin, païs & Comté. 398
Cornoüaille, ville & Eveſché. 427
Conſerans, ville & Eveſché. 134

D

DAuphiné, païs dont ſe titrent les premiers fils de France. 230
Die, ville & Eveſché. 247
Diepe, ville & port de mer. 380
Dijon, capitale de la Bourgogne, & Parlement. 298. 299. *& ſuivantes.*
Dinan, ville. 423
Dol en Bretagne, ville & Eveſché. 422
Dombes, Principauté. 72
Doncenac, ville de Limouſin. 199

E

EMbrun, voyez Ambrum. 247
Engouleſme, voyez Angouleſme.
Eſcar. 224
Eſparre, ville. 164
S. Eſtienne du Furian ſur Loire, ville. 75
Eſtrac, Comté. 140
Evreux, ville, Eveſché & Comté. 374

F

FAlaiſe, ville & Chaſteau. 395
Feſcamp, forte place. 382
Flavigny, ville. 332
S. Flour, ville, Eveſché. 37
Foix païs, ville & Comté. 130

Foreſt, païs & Comté. 74
Fougeres, ville & Chaſteau. 435
ſainte Foy d'Agenois, ville. 215
Fronſac, Chaſteau. 166
Fronſadez, païs & Marquiſat. *là meſme.*
S. Fregeou, ville. 135
Frejus, ville & Eveſché. 273

G

Saint Galmier ville. 75
Gap, ville & Eveſché. 247
Gauray, Bourg. 404
Gaure, Comté. 138
S. Germain Laval, en Foreſt, ville. 75
S. Gilles en Provence, ville & Comté. 295
Gimont, ville de Gaure. 139
Giſors, ville forte. 380
Givaudan, païs. 220
Grace, Havre & Forteresſe. 382
Granville, ville. 407
Grenade, ville de la Comté de Gaure. 139.
Grenoble, ville, Eveſché & Parlement 228 *& ſuivantes.*
Guyenne, païs, Duché & Pairie de France. 151
Guingamp, ville. 425

H

Hambuys, Chaſteau. 404
Harfleur, ville. 383
Haute fuſtaye, ville. 215
la Haye du Puys, Chaſtellenie. 399
Hieſmes, place en Normandie. 394
Hogne, Bourg. 405
Hommet, Baronnie. 405
Honfleur, petite ville. 378
S. Honorat. 275

TABLE.

I

Saint Iean d'Angely, ville. 181
Saint Iean de Loſne, voyez Loſne.
Iſle en Perigord, ville. 183
l'Iſle à Dodon, Chaſtellenie Royale. 135
Iſle en Iourdain, ville & Comté. 138
Iungon, ville. 429
S. Iunian, ville. 194

L

Lambale, ville. 429
Lande-Heroul. 403
Landriguier, ou Lantreguier, voyez Treguier.
Languedoc, païs, Comté & Pairie. 93
Larmont, ville. 166
Lauſerte, ville. 129
Layrac, ville. 218
Lectoure, ville, Eveſché. 143
Leon, ville & Eveſché. 426
S. Leonard, ville. 195
Lerin, Iſle & Abbaye. 275. 276
Liborne, ville 166
Limeil en Perigord. 189
Limoges, ancienne Vicomté, & Eveſché. 190
Limouſin, païs, *la meſme.*
S. Lo, ville & Vicomté. 404
Lodeſve, ville & Eveſché. 112
Lombez, ville & Eveſché. 134
Loſne, ville. 317
Lourde, ville de Bigorre. 147
Lyon, ville, Archeveſché. 56. *& ſuivantes.*
Lyſieux, ville, Eveſché. 377

MAcaire, ville. 165
Marans, Port & Chaſteau. 178
Marſmande, ville d'Agenois. 215
Marſac, bourgade. 188
Marſeille, ancienne ville & Eveſché. 265
Le Maſt d'Aire, ville. 219
Le Maſt d'Agenois, ville. 215
Maubourget, ville. 146
S. Maximin, ville de Provence. 258
Medouc, païs. 164
S. Malo, ville & Eveſché. 423
Mende capitale du Givaudan, Eveſché. 120
Mets, ville & Eveſché. 878
S. Michel en Normandie, lieu de pelerinage & grande devotion. 409
Miramont, ville. 188
Mirepoix, ville, Eveſché & Comté. 131
Moiſſac en Quercy, ville. 127
Mombriſon, ville. 71
Monſtier S. Iean, Chaſteau. 336
Mont-Cenis. 328
Mont S. Michel. 409
Montauban, Chaſteau ruiné. 167
Montauban, ville & Eveſché. 125
Montebourg, bourg. 405
Monteſi, petite ville. 127
Mont-Ferrant, ville & Cour de Generaux. 33. 34
Montigny ſur Armançon, Chaſteau. 336
Mont-marſan. 219
Mont-pellier, ville, Eveſché & Vniverſité. 110
Mont-penſier, ville & Duché. 34. 35
Mont-peſat d'Agenois. 216

Morlaye, port de mer 425
Mortaing, Comté. 399. & 409
Moulibard, ville 336
Moulins, ville capitale de Bourbonnois. 40. 43
Moyon, bourg & Chaſtellenie. 399
Muret en Cominge. 137
Muret, prés de Thoulouſe. là meſme.
Meuſſidan. 188

N

NAntes, ville, Eveſché & Comté. 433
Narbonne, ville, Archeveſché & Duché. 101
S. Nazarre, ville. 118
Nerac, ville. 238
Neris, ville. 44
Nice, ville & Eveſché. 274
Niſmes, ville & Eveſché. 113
Nonnay, ville. 19
Nontron, Baronnie. 189
Normandie, païs, Duché & Pairie. 335
Noyers, ville. 336
Nuits, ville. 316

O

OLeron, ville & Eveſché. 224
Orange, ville, Eveſché & Principauté. 278
Orthez, ville. 225

P

PAmiers, ville & Eveſché. 130
Pau. 225
S. Papoul, ville & Eveſché. 130
Paſſey, ville. 377
Perigord, païs & Comté. 184
Perigueux, ville & Eueſché. 184. & ſuiv.

Pesenas, ville. 118
Pierrebusiere, bourg. 195
Pirou, Chasteau. 407
S. Pons de Tomiers, ville & Evesché. 118
Pont de l'Arche. 378
Ponteau de mer, ville. *là mesme.*
Ponts, ville & Chasteau. 179
Provence, païs & Comté. 252

Q

Quercy, païs. 124
Quesac, ville. 120
Quimpercorentin, ville. 427
Quintin, ville & Chasteau. 429

R

S. Rambert, ville. 75
Ravesteins, ville de Bigorre. 146
Rennes en Bretagne, ville, Evesché & Parlement. 412 & 414
le Reole, ville. 219
Rennes, Parlement. 414
Rhodés, ville & Evesché. 121
Rieux, ville & Evesché. 131
Rion en Auvergne, ville. 22
la Roche d'Erien. 425
la Rochelle, placeforte & port de mer. 1 *& suivantes.*
Romans en Dauphiné, ville. 238
la Ramiou, ville. 218
Roüen, ville, Archevesché & Parlement, 353 & 355

S

Saintes, Capitale de Xaintonge, Evesché. 168 & 169

Saintonge, païs & ancienne Comté, *la meſme.*
Salongnac. 125
Samathan, ville. 135
Sarlat, ville & Eveſché. 188
Saverdun, ville. 131
S. Sauveur Landelin. 399 & 407
S. Sauveur le Vicomte, *là meſme &* 406
Sées, ville & Eveſché 384
Segur, Chateau. 195
Semur en Brionnois. 329
Semur, Capitale de l'Auxois. 333
Sifteron. 277
Serrances, ville. 224
Sommieres, ville. 118

T

Taraſcon, ville & Eveſché. 292
Tarbe, ville & Eveſché. 145 146
Thermes, Baronnie. 140
Thoilon, Chaſteau. 336
Tholon, ville & Eveſché. 273
Thoeſi l'Eveſque, Chaſteau. 336
Thorigny, ville & Comté. 394
Thoulouſe, Comté, Archeveſché, Parlement & Vniverſité. 90. *& ſuivantes.*
Tinchebray, Chaſtellenie. 410
Tolon, voyez Tholon.
Tonins, ville. 215
Toul, ville & Eveſché. 88
Toulouſe, voyez Thoulonſe.
Tournus, ville & Abbaye. 344
Triguier, ville & Eveſché. 424
Treignac, ville de Limouſin. 199

Trie, ville de Bigorre. 146
Tuilliers, ville. 377
Tulles, Vicomté & Eveſché. 196

V

VAlence en Dauphiné, ville, Eveſché & Vniverſité. 242
Valence en Condomois. 218
S. Valery ſur mer. 380
Vallognes, Vicomté. 405
Vannes, ville & Eveſché. 430
Velay, païs. 140
Venauge, Comté 165 & 166
Verdun, ville & Eveſché. 89
Vernon ſur Seine. 377
Vernueil. 386
Vienne, ville, Comté & Archeveſché. 239
Ville-bois. 21
Ville-franche d'Agenois. 215
Villeman, ville. 318
Ville-neufve le Roy. 311 & 318
Vire, Vicomté. 397
Viviers, ville & Eveſché. 119
Vivarés, païs. 119
Vſés, ville & Eveſché. 112
Vſlet, ville. 199
Vſſoire. 35
Vzerche, ville. 197

X

XAintonge, voyez Saintonge.
Xaintes, voyez Saintes. 168 & 169

Y

YEnville, voyez Ianville & Genville. 290
S. Yrier la Perche, ville. 194

FIN.